



Aménagement des milieux humides de la Guyane française depuis le XVIIIème siècle jusqu'à nos jours : difficultés techniques, jeux d'acteurs et conflits d'usage

Mariette Mayindza Mouandza

► To cite this version:

Mariette Mayindza Mouandza. Aménagement des milieux humides de la Guyane française depuis le XVIIIème siècle jusqu'à nos jours : difficultés techniques, jeux d'acteurs et conflits d'usage. Géographie. Université de Lyon, 2018. Français. NNT : 2018LYSES019 . tel-02918214

HAL Id: tel-02918214

<https://theses.hal.science/tel-02918214>

Submitted on 20 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Thèse de doctorat de l'Université de Lyon
Opérée au sein de l'Université Jean Monnet de SAINT-ETIENNE
Ecole doctorale n°483 Sciences Sociales
Spécialité de doctorat : Géographie

**Aménagement des milieux humides de la Guyane française depuis le
XVIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours :
difficultés techniques, jeux d'acteurs et conflits d'usage**



Soutenue publiquement le 12/07/2018 par
Mariette MAYINDZA MOUANDZA
Sous la direction de : Hervé CUBIZOLLE

Composition du jury :

Directeur : H. CUBIZOLLE, Professeur, université de Lyon
Examineur : C. JAQUEMINET, Professeur, université de Lyon
Rapporteur : S. SERVAIN, Professeur, INSA, Blois
Rapporteur : N. CARCAUD, Professeur, Agrocampus-Ouest, Angers

Je dédie ce travail à tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à sa réalisation.

A ADONAI Emmanuel, mon TOUT !

A mon bien-aimé Wylly Rops Khombila Memiaghe

A mes amis de toujours : Amel Kevin Alame Emane, Mbou Kassoupa Ulrich

Partie I : Le dispositif de recherche

La rivière de Kaw, 15 kilomètres en aval du village de Kaw



Photo : H. Cubizolle *et al*, 2011

Partie II : La mise en valeur des terres basses de la Guyane française : approche géohistorique

Pripris de Yiyi, crique Canceler zone à *Eliocharis*



Photo : H. Cubizolle *et al*, 2011

Partie III : Synthèse et discussion

Forêt sur tourbe dans la plaine de Kaw, une vingtaine de kilomètres en aval du village de Kaw



Photo : H. Cubizolle *et al*, 2011

Table des matières

Introduction générale.....	5
1. Problématique.....	7
2 Présentation de la zone d'étude.....	11
3. L'importance spatiale des milieux humides dans la zone du littorale.....	23
4. Méthode et outils.....	39
5. L'histoire de l'exploitation des terres basses en Guyane avant l'arrivée des Européens.....	44
6. Les perspectives de peuplement de la Guyane, une nécessité pour la mise en valeur de la colonie.....	60
7. 1763 - 1778 : des tentatives et des projets avortés dans les terres basses.....	69
8. Les projets de culture en terres basses.....	79
9. 1778 - 1850 : des changements radicaux dans la mise en valeur des terres basses.....	84
10. L'Approuague : centre des activités agricoles dans les terres basses.....	131
11. Les techniques d'aménagement des terres basses à des fins agricoles.....	145
12. Les acteurs des travaux d'aménagement des terres basses.....	155
13. De 1948 à nos jours : l'échec de nouvelles tentatives : les rizières de la Mana.....	160
14. Synthèse générale.....	167
15. Discussion.....	180
Conclusion générale.....	188

Résumé :

Les premiers essais agricoles dans les terres basses de la Guyane française commencent dès 1763 sur les côtes de Kourou. Ce fut le début d'une entreprise qui, sous la forme de dents de scie, va marquer l'économie de cette colonie française de l'Amérique du sud jusqu'à nos jours. Les terres noyées de la Guyane française, sont toutes localisées sur la bande côtière et correspondent à des zones humides (tourbières, mangroves, marais). Au début de la colonisation, en 1604 précisément, les Français se sont établis sur l'île de Cayenne, et ont occupés les terres hautes, situées plus à l'intérieur du continent. L'agriculture de ces terres a débuté à la même période, selon le modèle d'agriculture sur brûlis développé par les autochtones. Ce modèle traditionnel convenait à la production des denrées alimentaires pour des petits groupes. Néanmoins, au bout d'un siècle, leur rendement ne satisfaisait plus au commerce de la colonie. L'épuisement ou la faible productivité de ces terres hautes à la fin du XVIII^{ème} siècle, a ainsi occasionné une ruée vers les terres basses. Le développement de ces terres noyées avait déjà été entrepris par les Hollandais (Guyane hollandaise), mais ces zones humides rebutaient encore les Colons-Planteurs en Guyane française. Dès l'arrivée de V. Malouet (nouvel intendant de la colonie) vers 1778, les techniques d'assèchement et de construction de polders se développent en Guyane française sous la direction de l'ingénieur J. S. Guisan. Ce dernier essaya de faire des terres noyées, la réponse aux problèmes agricoles de la Guyane française. Mais, les différents événements socio-politiques qui touchèrent la France à cette époque (Révolution française, abolition de l'esclavage, activités aurifères), mirent fin dès 1848 à cette entreprise. Certaines contraintes climatiques doivent également être considérées. Un siècle plus tard, vers 1950 avec le lancement du plan vert, les rizières de Mana témoignent encore l'importance de la culture des terres basses en Guyane française.

Mots clés : Guyane française - Terres basses – polders – Techniques d'assèchement – Tourbières

Summary:

The first agricultural trials in the lowlands of French Guyana started in AD 1763 on Kourou coasts. It was the beginning of an initiative that will mark the economy of this French colony of South America until today. The flooded lands of French Guyana are all located on the coastal strip. This area is composed of wetlands (peatlands, mangrove and swamps). At the beginning of colonisation, in AD 1604 exactly, French people established themselves on the Cayenne Island and on the uplands (mainland). The cultivation of these uplands started at the same time, adopting the slash-and-burn agriculture developed by autochthonous people. More, this agricultural model was better suited to foodstuffs production for small groups. However, early in the century, their performance no longer satisfied trade of the colony. Depletion or low production of these uplands at the end of the XVIIIth century, caused a rush to the lowlands. The development of these low lands has already been undertaken by the Dutch (Dutch Guyana), but these wetlands were still rejected by the Colon-planters in the French Guyana. As soon as V. Malouet arrived (new intendant of the colony) ca. AD 1778, the techniques of dewatering and polder construction developed in the French Guyana under the supervision of the engineer J. S. Guisan. He tried to manage the flooded lands as an answer to agricultural problems of the French Guyana. But, several socio-political events occurred in France at this period (the French Revolution, the abolition of slavery, the gold-bearing activity) put a stop to this process in AD 1848. Climate control should also be considered. One century later, around AD 1950, Mana rice fields still testify of the importance of cultivation of lowland of French Guyana, in particular thanks to the launch of the green plan.

Keys words: French Guyana – lowlands - polder – dewatering techniques – peatlands

Remerciements

A l'issue de la rédaction de ce travail, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de celui-ci. Leurs soutiens multiformes m'ont permis de progresser chaque jour un peu plus dans ce travail.

Je souhaiterais exprimer toute ma gratitude à M. Cubizolle Hervé Professeur des universités et Directeur de la composante EVS-ISTHME du laboratoire EVS, UMR 5600 CNRS université de Lyon, pour avoir accepté l'encadrement de ce travail. Sa confiance, sa patience, sa disponibilité, son dévouement et la rigueur dont il a fait montre ont été d'un grand intérêt pour ce travail. Cette gratitude s'adresse également à M. Rostain Stephen qui en a assuré la co-direction, et qui a été dévoué et disponible pour sa progression.

Mon regard se pose aussi sur le laboratoire EVS-ISTHME et toutes les personnes qui y travaillent ; pour les moyens logistiques et financiers mis à ma disposition, et qui ont été un point focal dans cette recherche. Je pense particulièrement à Mazagol Pierre Olivier, Bessenay Carole et Dendievel André-Marie pour leur apport dans le domaine cartographique, qui fut incontournable pour ma thèse.

Ma gratitude va également à l'Etat Gabonais qui a financé mes études et a ainsi contribué à l'aboutissement de cette recherche.

Je remercie ma famille pour sa fonction /support pendant ces années d'éloignement. Malgré la distance, elle a su m'apporter le soutien dont j'avais besoin. Je pense particulièrement à mes parents M.et Mme. Mouandza.

Mon travail sur le terrain a été rendu possible et plus facile grâce à la collaboration, la disponibilité de plusieurs personnes et laboratoires. Je voudrais donc remercier tous ceux qui ont facilité une recherche, une rencontre, la compréhension d'un lieu, d'un document, la connaissance, d'un pays.

Je pense aussi à tous ces amis, des années « France » qui, par leur rencontre, les avis sur la recherche, les discussions, les conseils, m'ont encouragée, motivée, aidée à affronter certaines difficultés.

Introduction générale

La France compte aujourd'hui 43 zones humides majeures réparties sur tout son territoire ; une vingtaine est recensée en Guyane (Chanéac et al. 2009). Beaucoup de Français l'ignorent mais la plus vaste zone humide française, notamment les marais de Kaw, est localisée en Guyane.

La question de l'aménagement des zones humides est de plus en plus préoccupante dans le monde. Bien que ces milieux soient reconnus comme importants pour le bon fonctionnement des biocénoses qu'ils abritent et des milieux qui leur sont adjacents, ils sont toujours considérés comme hostiles aux activités humaines (Chanéac et al. 2009). Urbanisation, drainage et mise en valeur agricole sont ainsi les causes de leur dégradation et de leur recul.

En Guyane française, ils sont essentiellement localisés le long de la bande côtière ; ils sont communément appelés « terres basses ». *« Une partie de ces terres se composent d'une zone de terres alluvionnaires, couvertes d'épaisses forêts de mangliers ou de palétuviers. [...] Elles doivent leur formation aux débris des montagnes et aux détritiques de végétaux entraînés par les pluies et charriés par les fleuves jusqu'à la mer où le mouvement des flots les réunit en bancs de vases molles, qui finissent avec le temps, par se solidifier, se fixer au continent et s'élever même au-dessus des eaux »*¹.

L'histoire de leur aménagement remonte à l'époque précolombienne. Rostain, dans ses études, montre que les Amérindiens pratiquaient un type d'agriculture qui consistait à élever les terres au-dessus du niveau des inondations. Cette technique agraire que l'on nomme les « champs surélevés » a beaucoup modifié le paysage du littoral des trois Guyanes en générale et celui de la Guyane française en particulier (Rostain, 2016).

Depuis l'arrivée des Européens au début du XVII^{ème} siècle, ces terres ont été l'objet de grandes convoitises et ont servi de support pour bâtir une entreprise agricole plus productive que celle installée dans l'intérieur appelé « terres hautes ». Ces colons venus d'Europe se sont pourtant installés d'abord sur les terres hautes. Mais, les sols s'étant épuisés au bout d'un siècle (de Nouvion, 1844), ce sont les terrains noyés qui ont ensuite attiré leur attention. La Guyane hollandaise qui, au XVII^{ème} siècle, était déjà prospère dans la culture de ses terres basses, fut celle qui servit de modèle à Guisan et à Malouet, respectivement Ingénieur des travaux et

¹ Notices statistiques sur le Guyane française. Extrait des notices statistiques sur les colonies françaises (1843), Publication de la société d'études, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, p. 27

Intendant à la fin du XVIII^{ème} siècle. Néanmoins sortir des plantations, développer une agriculture sur la base de ces milieux inondés de végétation hydrophile et eliocharis par exemple, nécessitait plus de capitaux et d'ouvriers qu'il n'en fallait pour les terres hautes. Les compagnies concessionnaires et l'Etat, confrontés à des habitants dépourvus de moyens financiers suffisants pour valoriser une parcelle de terre basse, accordaient des avances qui ne leur étaient remboursées que parfois à moitié car, la médiocrité des travaux occasionnait des mauvais rendements et le surendettement (Lescallier, 1798). Un autre obstacle à la mise en valeur agricole des terres basses fut la spécificité du climat, chaud et humide, hostile à l'homme européen. L'histoire de cette entreprise rencontra donc beaucoup de difficultés à tel point qu'elle connut une évolution en dents de scie.

Notre étude sur l'histoire de l'aménagement et la mise en valeur agricole des zones humides de la Guyane française couvre la période qui débute en 1604 - date de l'arrivée des premiers Européens, les Français à l'occurrence, et se prolonge jusqu'à nos jours avec les rizières de la Mana, mise en valeur à partir des années 1970. Elle consiste à démontrer les Français, depuis leur arrivée sur ce territoire, ont essayé de dompter ces milieux à des fins agricoles. Les techniques et les moyens utilisés pour les mettre en valeur, mais aussi tous les acteurs au centre de cette entreprise restent les éléments clés de cette étude.

Dans cette première partie du manuscrit, nous allons présenter l'ensemble du dispositif mis en place pour conduire le travail sur l'histoire de la mise en valeur des terres basses de la Guyane française. Nous insisterons d'abord sur la problématique ainsi que sur la justification scientifique de la recherche.

1. La Problématique

L'objectif de cette thèse est de retracer l'histoire des tentatives d'aménagement des milieux humides de la Guyane française, depuis la colonisation au XVII^{ème} siècle jusqu'au début du XXI^{ème} siècle.

A leur arrivée en Guyane au début du XVII^{ème} siècle, les Français se sont installés sur les terres hautes qu'ils se sont empressés d'exploiter à des fins agricoles pratiquant l'abattis, l'agriculture sur brûlis, pendant plus d'un siècle. Les milieux humides étaient alors négligés. Ils étaient considérés comme impossibles à cultiver. Cependant, au fil des décennies, l'exploitation des sols des terres hautes se révéla compliquée. Leur faible potentiel agronomique et l'agressivité des agents météoriques les plaçaient constamment sous la double menace de l'appauvrissement chimique et de l'ablation des horizons supérieurs. Malgré les mises en jachère, on a constaté assez rapidement un déclin des productions finalement insuffisantes pour alimenter le commerce de la colonie. Ces limites au niveau agricole furent à l'origine de la migration des cultures de la colonie vers les terrains noyés dont on explora le potentiel et qui se révélèrent, moyennant un certain nombre de travaux hydrauliques, comme des terrains propices à la production de toute sorte de denrées alimentaires (Malouet 1788).

Dès le XVIII^{ème} siècle, une voie de salut pour le commerce des produits agricoles va donc s'offrir à la Guyane française. Grâce à l'expérience hollandaise dans la Guyane voisine où les terrains hydromorphes étaient largement mis en valeur (De Novion 1844), l'intérêt agronomique des terres basses de la Guyane française fut alors réévalué. Elles furent dès lors perçues comme un réservoir inépuisable de fertilité. En 1778, l'arrivée de l'intendant Malouet

en Guyane marquera le point de départ d'une véritable entreprise de culture dans les terres basses.

Notre étude se propose de suivre le développement de cette entreprise au moyen d'une approche à la fois diachronique et spatiale. Nous avons cherché à établir une chronologie des implantations, à spatialiser leur expansion et à élaborer une chronique des réussites et des nombreux échecs tout en analysant les jeux d'acteurs.

Les premiers essais de culture par les Européens, en milieu humide ou sur les terres hautes, notamment les Français, se firent d'abord dans l'arrondissement de Cayenne où ils se sont installés dès leur arrivée en 1604. L'expérience agricole des terres basses débutera en 1763 avec l'expédition de Kourou. L'agriculture dans les terres basses va connaître alors une expansion vers l'est, dans la région de Kaw-Approuague, où plusieurs habitants-propriétaires vont investir sans véritable succès. Un siècle plus tard, exactement à partir de 1828, cette activité va progresser vers l'ouest autour de Saint-Laurent, plus précisément sur les rives de la Mana où des infimes rizières furent développées par Mère Javouhey, fondatrice et supérieure de l'ordre religieux Saint-Joseph de Cluny. Cette période de développement fut très courte car, plusieurs événements tels que la Révolution française en 1789, et surtout l'abolition de l'esclavage en 1848 portèrent un coup fatal à l'entreprise des terres basses qui fut finalement abandonnée au milieu du XIX^{ème} siècle. Il faudra attendre la deuxième moitié du XX^{ème} siècle avec la mise en place du plan vert et le développement de la riziculture dans la région de Mana pour que la mise en valeur agricole des zones humides de Guyane soit relancée. L'agriculture dans les terres basses s'est donc déroulée en dents de scie, et elle s'est soldée, nous le verrons plus en détails, par de nombreux échecs.

Pourtant au XVIII^{ème} siècle, alors que les Français cherchaient une voie de secours par la mise en valeur de leurs milieux humides, leurs voisins de la Guyane hollandaise faisaient déjà prospérer leur agriculture en exploitant leurs terres basses. Le retard pris par la Guyane française et les difficultés rencontrées, alors même que les contextes physiques sont globalement similaires, suscitent alors des questionnements tels que ceux liés à la nature des sols. Ces derniers seraient-ils moins propices à l'agriculture que ceux du Surinam où de grandes étendues de polders ont été aménagées avec succès ? Il convient par ailleurs de considérer, dans un autre registre, le rôle qu'ont pu jouer les différents acteurs de la vie économique et sociale locale et nationale. L'Etat, d'une part, et les concessionnaires d'autre part, encourageaient les propriétaires européens à s'engager dans ce type de culture en les faisant bénéficier d'énormes

prêts financiers. Cependant, cet appui n'était généralement pas suffisant pour entretenir une exploitation des terres basses, si bien que les propriétaires croulaient sous le poids de l'endettement. Peut-on considérer ces faits comme des facteurs déterminants de l'échec de l'entreprise des terres basses de la Guyane française ? Telles sont les grandes questions qui orienteront notre recherche.

Certains auteurs du XVIII^{ème} et du début XIX^{ème} siècle, mais aussi contemporains, ont déjà abordé la question de la mise en valeur des terres basses en Guyane durant la colonisation. -Parmi eux, nous retrouvons :

Guisan (1788), qui a rédigé « *le traité sur les terres noyées de la Guyane, appelé communément terres basses...* ». Il est une référence sur la mise en valeur des terres basses de Guyane. Il met plus l'accent sur les techniques de réalisation d'un polder et les différentes cultures qui se développent sur ce type de sol. Cet ouvrage, qui nous a beaucoup servi pour nos démarrer nos recherches, est principalement construit à partir d'un corpus d'archives, que nous avons pu consulter aux archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence, et qui retracent avec exactitude les différentes étapes de l'entreprise agricole dans les terres basses.

Mongrolle (1790) dans « *Mémoire sur les terres basses d'Approuague, colonie de Cayenne, avec des vues d'établissement dans les plaines de Kaw* », nous dresse le tableau de l'établissement agricole d'Approuague et les principales causes détaillées de son insuccès. Il attire l'attention aussi sur la plaine alluviale de Kaw en énumérant les avantages d'investir dans ce secteur, dans la mesure où elle était desséchée au moyen d'un canal.

Lescallier (1798) fut l'un des administrateurs de la Guyane française au XVIII^{ème} siècle. Dans son ouvrage intitulé « *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane...* », il présente en général les projets de mise en culture des terres basses élaborés par ses prédécesseurs. Il évoque aussi l'existence de quelques habitations agricoles dans ces milieux et met l'accent sur l'échec de ces entreprises.

Malouet (1802) dans ses collections des mémoires sur la Guyane française traite de l'histoire de la mise en valeur des terres basses dont il a été le témoin. On y trouve des correspondances adressées aux ingénieurs tels que Guisan, et aux différents administrateurs de son temps. Dans celles-ci, il présente des plans de culture et les procédés mis en place pour

bâtir une entreprise dans les terrains noyés. Elles ont constitué le fil directeur de notre étude. Certaines de ces correspondances sont localisées dans les microfilms 14 et 16 aux archives d'outre-mer à Aix-En-Provence. Elles sont rangées par bobine, et parmi elles, se trouvent celles qui sont quelques fois illisibles.

Soleau (1835) mentionne bon nombre des raisons pour lesquelles la Guyane française n'a pas pu prospérer. En se focalisant sur Cayenne, dans son ouvrage « *Notes sur les Guyanes française, hollandaise, anglaise et sur les Antilles françaises (Cayenne, Surinam, Demerary, la Martinique, la Guadeloupe)* » il démontre les défaillances de l'administration coloniale en Guyane et les conséquences qui en découlent.

Sagot (1873) s'attarde sur les techniques d'assèchement des terres basses. Aucune indication ou précision n'est mentionnée concernant l'existence des polders ou des essais réalisés au début du XVIII^{ème} siècle dans ses ouvrages.

Parmi les auteurs contemporains, on peut mentionner :

Le Roux (1992) qui, dans son article « *La révolution agricole des terres basses au XVIII^{ème} siècle en Guyane* » évoque brièvement les activités agricoles dans les terres basses et fait ressortir quelques essais et techniques d'assèchement, mais sans s'attarder sur tout ce qui s'y est fait. Il commence son article sur cette problématique depuis les premiers essais en 1763 et s'étend jusqu'aux premières expériences avec Malouet. Cependant cet article est limité dans la mesure où il ne donne pas les détails de cette entreprise depuis ses débuts.

Mam Lam fouck (2002) dans son ouvrage « *Histoire générale de la Guyane française* » évoque bien les moments cruciaux de l'histoire de la Guyane française. Ainsi, il met en lumière l'histoire de la culture des terres basses de manière très générale sans s'arrêter sur les détails qui ont marqué cette histoire.

Montabo (2004) a bien retracé l'histoire de la Guyane sur tous ses aspects dans son ouvrage constitué de deux tomes. Celle de la culture des terres basses est évidemment évoquée. Nous nous sommes intéressés surtout à l'état des plantations après l'abolition de l'esclavage.

Un collectif d'auteurs, Le Roux *et al.* (2012) dresse une biographie de Guisan dans l'ouvrage « *Jean Samuel Guisan. Le Vaudois des terres noyées, ingénieur à la Guyane française 1777- 1791* ». Ils retracent les différentes œuvres et actions menées par cet

ingénieur en Guyane française. Cette œuvre est beaucoup plus historique. Elle ne met pas l'accent sur tous les terrains humides mise en valeur dans cette partie du monde.

Enfin, Rostain (2012) évoque ces aménagements des terres basses de Guyane française mais sans en faire son objet d'étude.

La liste est loin d'être exhaustive car plusieurs auteurs s'étant intéressés à l'histoire coloniale de la Guyane ont, à un moment donné de leur manuscrit, évoqués la mise en culture des terres noyées. Soulever la question de la colonisation de la Guyane française, sans parler des terres basses dont l'exploitation fut au centre de l'activité commerciale de la colonie semble donc inévitable.

Notre étude s'inscrit dans cet ordre d'idées. Néanmoins, sa particularité repose sur l'étude d'un corpus d'archives et de mémoire, jamais utilisés pour traiter la question des terres basses de la Guyane française : ce sont des plans et des projets anciens, des lettres manuscrites rédigées par les témoins de cette histoire, particulièrement Malouet, Guisan et d'autres administrateurs de la colonie. Dans ceux-ci ils évoquent l'évolution des travaux et la mise en place des différents projets liées à l'entreprise des terres basses, mais aussi les difficultés auxquelles ils se heurtent. Cette étude n'est pas limitée dans le temps de la colonisation, mais s'étend jusqu'à nos jours pour enfin faire le lien entre les deux périodes. De ce fait, il nous a semblé crucial d'utiliser les cartes des années 1960 élaborées par les pédologues de l'ORSTOM, sur lesquelles sont localisés les vestiges des polders construits au XVIII^{ème} siècle et les projets anciens, afin de comparer ce qui a été réalisé. Notre étude concerne évidemment un secteur bien défini.

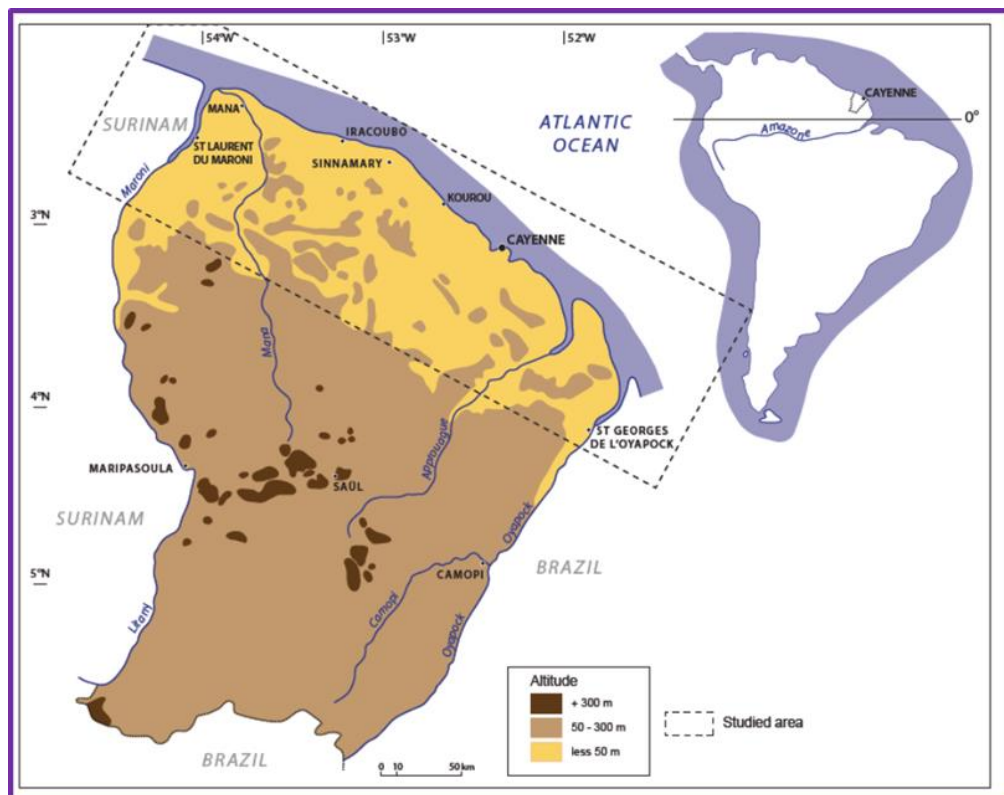
2. La Présentation de la zone d'étude

La Guyane française est un département d'outre-mer de la France qui couvre 84 000 kilomètres carrés. Elle est située au nord-est de l'Amérique du Sud entre 2°15 et 5°45 de latitude nord. Elle a une frontière commune avec le Brésil au sud et le Surinam à l'ouest (figure 1).

Notre étude concerne uniquement la zone du littoral guyanais, soit toute la partie nord qui s'étend entre le fleuve du Saint-Laurent du Maroni jusqu'à l'Oyapock. Elle est longue d'environ 380 kilomètres (Chanéac *et al*, 2009). C'est dans zone que sont concentrées la plus grande partie des terres basses de la Guyane française, remarquables en général par leur

végétation et le phénomène d'inondation. Signalons toutefois que tout le littoral n'a pas été concerné par les aménagements. Certains secteurs comme l'Approuague et Kaw ont été témoins d'une grande activité agricole alors que dans d'autres, aucune présence de vestiges de polder n'est à signaler.

Figure 1 : Carte de la localisation de la zone d'étude en Guyane française



Notre étude ne commence pas sur un terrain vierge, jamais exploité par l'homme. Cette zone littorale avait en effet fait l'objet de mise en valeur agricoles par les Amérindiens, longtemps avant l'arrivée des Français. Ces peuples autochtones pratiquaient la culture de champs localisés dans les savanes inondées. Ces champs se présentent comme des alignements de buttes émergeant de l'eau et sur lesquelles on cultivait. Cette activité a, jusqu'à nos jours, façonné certains secteurs paysage du littoral guyanais (Rostain, 2012).

Notons cependant, qu'il n'y a aucun lien entre l'étude des champs surélevés et la nôtre qui traite de la mise en valeur des terres basses par les Européens. Si ces champs sont encore visibles de nos jours, nous pouvons conclure que les Français ne se sont pas inspirés des Amérindiens. Auquel cas, ils auraient certainement construit des polders aux mêmes endroits dans le but d'imiter leur technique. De même, les techniques employées pour la construction des champs surélevés ne ressemblent en aucune façon à celles de la poldérisation : les premières

sont plutôt manuelles et les secondes, certes manuelles au départ, mais construites avec des techniques plus évoluées, qui incluent l'utilisation des digues et des écluses. Nous en évoquons néanmoins pour souligner que la culture des terres basses de la Guyane française a une histoire qui ne commence pas avec les Européens. Les méthodes et les procédés diffèrent certainement, cependant le but reste le même, à savoir produire des denrées agricoles. Il s'agit donc d'apporter de nouvelles connaissances sur les activités humaines, essentiellement agricoles, qui ont continué à façonner ces milieux humides équatoriaux, et toutes les techniques mises en œuvre pour mener à bien ces entreprises.

Après avoir présenté globalement le secteur de notre étude, nous allons sommairement exposer les éléments liés à celui-ci. Il ne s'agit pas de faire une étude approfondie de chaque composante du milieu, qui d'ailleurs, a été l'objet de recherche de bon nombre d'auteurs. Nous caractériserons les terres basses et le contexte géographique dans lequel elles s'inscrivent. Nous en dégagerons ensuite les enseignements utiles à la compréhension des défis de leur mise en valeur. Deux facteurs principaux sont à l'origine du fonctionnement des milieux humides : le climat et la géomorphologie du littoral.

2.1 Le climat

Le climat de la Guyane est de type équatorial. Les précipitations annuelles sont très importantes. Elles sont en moyenne comprises entre 1500 mm et 4 000 mm. Le cycle des saisons est caractérisé par l'alternance des saisons sèche et humide due au passage de la zone intertropicale de convergence (ZIC) (DEAL Guyane, 2015). La saison sèche est cependant d'autant moins marquée quand on se dirige vers l'Oyapock.

Ainsi, on observe en Guyane quatre saisons :

- La première (ou petite) saison des pluies du 15 décembre au 15 février, en moyenne.
- La petite saison sèche (ou petit été de mars) qui se situe entre le 15 février au 15 mars
- Deuxième (ou grande) saison des pluies : du 15 mars au 15 juillet
- Grande saison sèche : du 15 juillet au 15 décembre

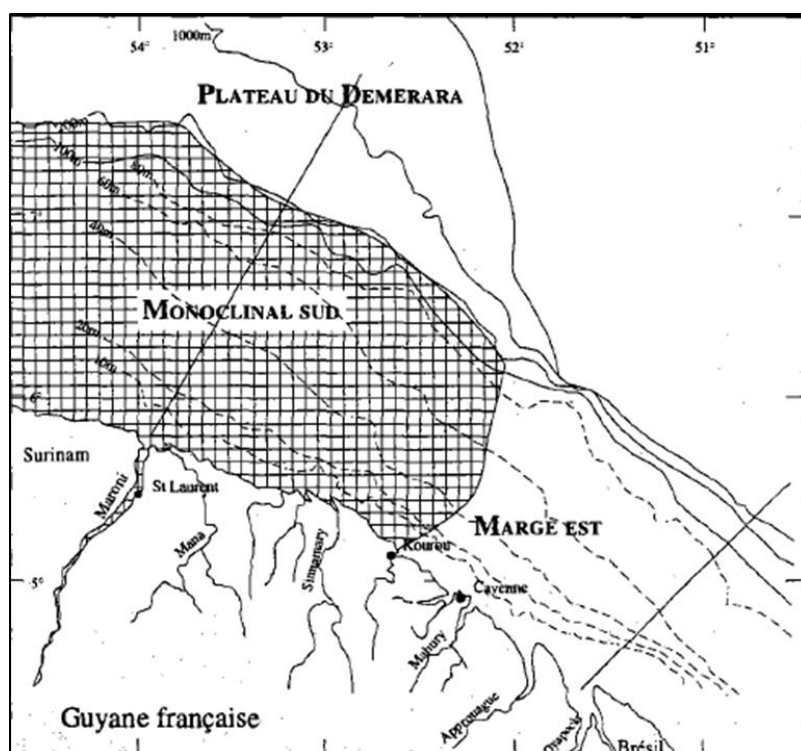
Sur la bande côtière, région qui nous intéresse, les précipitations sont assez abondantes et parfois violentes par rapport à l'intérieur. Mais elles sont moins abondantes lorsque l'on progresse vers l'ouest, du Maroni au Sinnamary, secteur marqué par un climat plus régulier. A partir du Sinnamary jusqu'à l'Oyapock, la région particulièrement exposée aux alizés de nord-

est. C'est la zone à pluviométrie maximale. Cette abondance de précipitations sur le littoral est un premier facteur de la présence des milieux humides rencontrés dans cette zone.

2.2 La géomorphologie du littoral guyanais.

Comme indiqué sur la figure 2, « au large des Guyanes, le plateau continental actuel, est composé de deux entités : le monoclinal sud et la marge est. Le premier donne sur le plateau du Démérara (de 200 à 2000 m de profondeur, 1200 m en moyenne) ; la marge compte 150 km dans sa largeur et débouche sur la plaine abyssale du Demerara (> 4500 m de profondeur) au terme d'une pente très prononcée » (Frouin, 1997).

Figure 2 : Localisation des éléments géomorphologiques du plateau continental



Source : Frouin, 1997

Cette morphologie permet au plateau continental de la Guyane française de piéger des sédiments en provenance de l'embouchure de l'Amazone qui, selon Lévêque (1961), sont transportés par le courant nord-équatorial et se déposent le long de la côte d'Amérique du sud. Cette côte qui va de l'embouchure de l'Amazone à celle de l'Orénoque est constituée « d'une plate-forme régulière à très faible déclivité (0,6-0,7 m/km) » (Frouin, 1997). Ces sédiments forment des bancs de vases qui se laissent découvrir en marée basse. En effet, comme le décrit Gensac (2012), « Suite aux multiples interactions avec les houles, 15 à 20 % de la vase apportés par l'Amazone, dans son estuaire non confiné migrent, sous forme de bancs de vase le long de

la côte de la Guyane française. Cette alimentation sédimentaire constante change profondément la morphologie du littoral des Guyanes ». (Gensac, 2012) explique aussi que c'est cet apport vaseux qui gouverne ainsi l'évolution de la morphologie de la côte guyanaise depuis l'Holocène. « *Ils couvrent le plateau continental de plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres et s'étendent en mer jusqu'à 20 m de bathymétrie, sur une couche épaisse d'environ 24 m* ». Les côtes de la Guyane française sont « *sous l'influence des grands systèmes atmosphériques et océaniques, des bancs de vase, en provenance de l'Amazonie, [qui] circulent le long des côtes guyanaises, avec des vitesses de 1 à 2 kilomètres par an. Ces bancs de vases peuvent atteindre une vingtaine de kilomètres de long et agissent comme une zone tampon entre le milieu marin et le rivage. Ces bancs de vases sont séparés par des espaces inter-bancs de même ordre de longueur, qui favorisent l'érosion côtière et la submersion marine de la plaine côtière* »². Ce phénomène est dû au fait que la façade maritime guyanaise est orientée vers le nord-est d'environ 380 kilomètres (DEAL Guyane, 2015). En définitive, le processus d'érosion et d'envasement entraîne une diminution de la capacité de rétention d'eau dans les forêts, et une fréquence plus élevée des inondations et de l'accumulation de sédiments fins dans les cours d'eau (Vachon, 2003). De plus, explique Frouin (1997), « *le colmatage des réseaux de drainage adjacents conduit à une accumulation d'eau continentale en arrière des cordons récents. En conséquence, les étendues d'eau libres envahissent les parties avancées de la plaine ancienne, créant les marécages* ». L'hydrographie, du fait des importants dépôts vaseux et sableux, est un autre facteur important qui expliquerait l'abondance des zones humides.

2.3 L'hydrographie

« *L'abondance des précipitations et la présence de terrains pour la plupart imperméables et à faibles pentes sont à l'origine d'un réseau hydrographique extrêmement dense* » (Cardoso, 1999). Selon la DEAL Guyane (2015), le territoire est découpé en différents bassins hydrographiques : celui du Maroni, de la Mana, de l'Approuague, de l'Oyapock et de Sinnamary (tableau 1).

² DEAL Guyane (2015), *Plan de gestion des risques 2016-2021*. District hydrographique de Guyane, p. 24

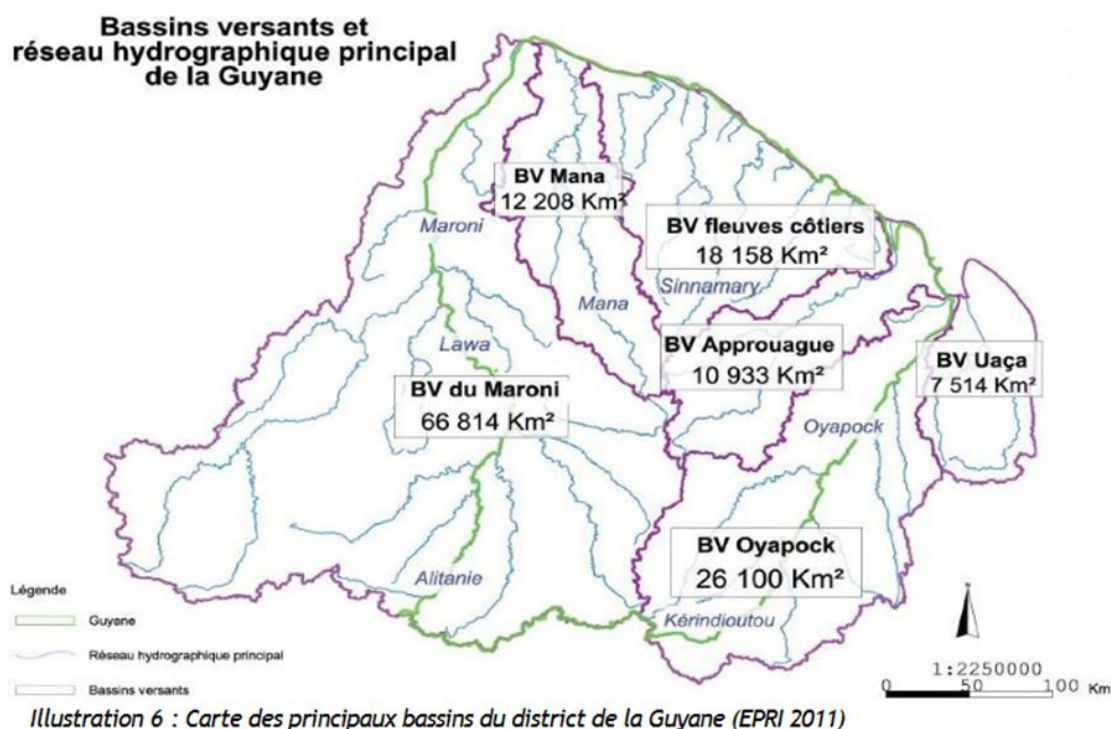
Tableau 1 : Les principaux bassins versants de Guyane française

Fleuves	Longueur (km)	Bassin versant (km ²)	Débit (m ³ /s)
Maroni	520	66 814	1 600
Oyapock	403	26 100	840
Mana	462	12 208	300
Approuague	335	10 993	300
Sinnamary	262	5 900	240

Source : DEAL Guyane, 2015

De petits bassins versants prennent également leur source sur la bande littorale et alimentent des fleuves côtiers : l'Iracoubo, le Kourou, la rivière de Cayenne, le fleuve Mahury et leurs affluents comme le montre la figure 3.

Figure 3 : localisation des bassins versants de Guyane française



Source : DEAL Guyane, 2015

2.4 De la nature des terres

En Guyane française, on distingue les terres basses des terres hautes. Les premières sont celles qui retiendront le plus notre attention, mais il est important de présenter aussi les secondes de façon à mieux saisir la singularité des premières.

2.4.1 Les terres hautes

Les terres hautes guyanaises se développent en totalité sur des formations précambriennes. Elles sont le prolongement du plateau des Guyanes et représentent les 95% de la surface totale du département. Cardoso (1999) distingue deux types de formation des sols des terres hautes : « *Les sols formés sur des terrains sédimentaires récents exondés de la bande côtière, et ceux formés par l'altération des roches-mères dont les trois principales sont les schistes, les granites et les quartzites* ». Ce sont des sols variés appartenant principalement aux catégories des ferrallitisols et des ferruginosols (AFES, 2009). Les uns sont des sols argilo-silicieux, riches en sables et les autres des sables mêlés à de matières organiques, des sesquioxydes et des argiles. Les plus fertiles de ces terres sont les sables qui se mêlent à de la matière organique. L'inconvénient avec ce type de sol, est la diminution de l'épaisseur de terreau en quelques années de culture et le climat très pluvieux qui les lessive.

Lévêque (1967) s'attarde sur la morphologie des terres hautes et distingue trois ensembles principaux : la chaîne septentrionale, le massif central guyanais et la pédiplaine méridionale qui s'étend jusqu'aux prolongements orientaux des monts Tumuc-Humac. « *La particularité la plus marquante de la morphologie guyanaise est la présence de plateaux cuirassés, témoins d'anciennes surfaces d'érosion. Ils couronnent le plus souvent les plus hauts massifs de la série de Parmaca et, dans une moindre mesure, les massifs d'amphidiorites et gabbros* »³.

A leur arrivée, les Français vont cultiver les terres hautes à la manière des autochtones.

2.4.1.1 Des premières tentatives de culture sur les terres hautes

Les premiers Français arrivés en Guyane s'installèrent sur les terres hautes qu'ils s'empressèrent de cultiver en adoptant l'abattis, un système agricole emprunté aux autochtones. En effet, l'agriculture sur ces terres était plus facile et exigeait peu de main d'œuvre, car le processus de mise en culture que nous allons évoquer à la suite de ces lignes était plus simple.

2.4.1.2. L'abattis, système de culture sur brûlis

« *Il est fréquemment admis que l'agriculture sur brûlis était communément pratiquée par les Amérindiens avant la conquête européenne et que cette agriculture aurait même été la première à apparaître dès 6000-5000 ans B.P.* » (Rostain, 2012). Le procédé employé pour un

³ Lévêque A., (1967), Les sols ferrallitiques de Guyane française, Mémoires O.R.S.T.O.M. n°3, Paris, pp. 16-17

établissement en terre haute est beaucoup plus simple que celui en terres basses pour un polder. En effet, pour l'abattis le défrichage consiste à couper les arbres et les herbes à une certaine hauteur du sol dès le début de l'été pour permettre au soleil de les sécher, à la fin de cette même saison ces arbres sont brûlés (figure 4). Il arrive que tout ne soit pas consommé au même moment, dans ce cas les branches des arbres qui n'ont pas été bien brûlées sont ramassées, mises en tas et brûlées à nouveau pour obtenir le plus d'espace possible pour planter. Cependant durant l'abattage, il est préférable de bien couper les branches qui se suspendent, cela facilite le travail, car après l'étape d'incendie, les branches suspendues ne sont pas toujours bien consommées par les flammes. Alors, il est préférable de s'assurer que tout le feuillage soit bien au sol.

Figure 4 : Abattis indien sur terre haute



Source : Hurault *et al.*, 1998

Après la récolte, il est nécessaire de laisser reposer le milieu. *« L'expérience montre que l'agriculture itinérante sur brûlis ne donne de bons rendements qu'en défrichant des forêts élevées ou des forêts secondaires de belle repousse et en isolant les défrichements les uns des autres le plus possible. Si l'on prolonge l'exploitation de l'abattis, il perd [...] toute fertilité »*⁴⁴. Cette technique agricole qui consiste à laisser le sol au repos, permet à celui-ci de retrouver une part de sa fertilité.

Cependant, lorsqu'on veut réaliser des profits agricoles, entreprendre le commerce des denrées alimentaires, les terres hautes ne sont pas les mieux placées sur une période d'un siècle.

⁴⁴ Hurault, 1998 : 22

Surtout que les terrains investis en terres hautes ne s'étendaient que dans l'île de Cayenne, ça nous laisse supposer que l'espace cultivé pouvait être étroit par rapport au nombre d'habitants qui voulaient titrer davantage de ces terres. En fait, l'épuisement des terres hautes n'était pas seulement lié à sa fertilité, mais aussi au fait que les périodes de mise en repos de ces sols pouvaient être allongées, cela retardait les rendements agricoles. Plusieurs établissements ont, par conséquent, vu le jour dans les terres hautes, ainsi que les ménageries qui consistent à la garde des animaux sauvages.

2.4.1.3 Les établissements en terres hautes

Les premières expériences agricoles en terres hautes par les Européens en Guyane, sont réalisées par les réfugiés juifs et protestants chassés du Brésil par les Portugais, sous le gouvernement hollandais entre 1653 et 1664. Ils fondent la première habitation Quincy et une sucrerie. Mais la reprise de la colonie par les Français en 1663 va interrompre leur progrès agricole. Le départ de ces derniers va favoriser l'arrivée de la compagnie de Jésus, les Jésuites. La couronne leur donne autorisation « *de s'établir dans l'île de Cayenne avec liberté d'avoir en l'île ou en la terre ferme une maison principale, et permission d'avoir des habitations et d'acquérir des terres...* »⁵.

Les Jésuites restent de loin ceux qui ont le mieux exploité de grands abattis tels que les concessions Le Maripa et Le Saint-Régis qui étaient éloignés de Cayenne, et Loyola à Cayenne. La sucrerie Saint-Régis des Jésuites fut la plus importante de Guyane. Elle avait à son sein également une ménagerie. L'habitation sucrière de Beauregard donna aussi de belles récoltes.

« *En 1680 on compte une vingtaine d'exploitation dont l'essor est freiné par le manque chronique de moyens et main-d'œuvre* »⁶. Malgré les efforts fournis par les propriétaires des abattis, les rendements agricoles restent faibles et ne peuvent combler les besoins du commerce colonial. Cet échec n'est pas seulement dû au manque de main d'œuvre et de moyens comme le souligne Barone-Visigalli (2010), bien que ces deux facteurs soient mis en avant. Mais la qualité du sol des terres hautes au milieu du XVIII^{ème} siècle en Guyane ne répondait plus au besoin du commerce. Il ne produisait plus assez pour alimenter le commerce de la colonie. Cardoso (1999) rapporte l'entretien de Malouet avec le conseiller supérieur de Cayenne, Monsieur Boutin concernant sa propriété en terres hautes : « *Il y a six ans, me dit-il, que j'ai*

⁵⁵ Barone-Visigalli, 2010 : 38

⁶ Idem, p. 483

commencé cet établissement, et je crains déjà d'être bientôt forcé de l'abandonner. Vous allez voir que ce sol est presque épuisé ; les premières récoltes suffisent pour le dépouiller de cette couche de terreau qui nous donne d'abord de grands produits, surtout en vivre, mais les plants chevelus ou à racines pivotantes périssent au bout de quelques années »⁷. Plus loin, il rapporte encore les propos de Malouet au sujet d'une habitation : « ...l'habitation de Monsieur de La Forest... est la seule qu'on puisse citer depuis Kourou jusqu'au Maroni [...] Ses plantations, ses animaux étaient en bon état. Il y avait plus d'ordre et de soin dans ce petit établissement que dans un aucun de ceux que j'avais vus ; mais c'était, comme dans les autres quartiers, des travaux à fonds perdus ».

A la fin du XVIII^{ème} siècle, les Colons se plaignaient déjà de cet épuisement du sol. Ils fournissaient plus d'effort qu'ils n'étaient récompensés par des meilleurs rendements agricoles. Ce handicap a été certainement l'une des raisons valables qui ait motivé les habitants-propriétaires à expérimenter un nouveau type de culture dans les terres basses, que Malouet présentait comme des terres propices à la production de toutes sortes de culture.

Les terres basses quant à elles, malgré de gros sacrifices qu'elles nécessitent pour leur mise en culture, sont les plus susceptibles de produire les meilleures récoltes de la colonie, car « une fois desséchées, elles sont éminemment fertiles et propres à recevoir toute espèce de culture »⁸.

2.4.2 Les terres basses

« Les Terres Basses forment une plaine sédimentaire de niveau de base constituée de dépôts liés soit au niveau marin actuel, soit à un niveau plus élevé de 5 à 6 m, et que tous les auteurs s'accordent à dater de la transgression flandrienne. C'est la Demerara Formation des auteurs britanniques » (Lévêque, 1961). Elles sont, de la mer vers l'intérieur, constituées comme suit :

les terres alluvionnaires ou les alluvions fluviales continentales, sont celles qui se composent des alluvions déversées par l'Amazone dans l'océan et qui se déposent sur la côte portée par des courants marins. Elles sont assez abondantes dans les cours inférieurs des fleuves, plus rares en amont. « Ce dépôt, qui est constitué de débris végétaux et de restes d'animaux et,

⁷ Malouet cité par Cardoso, 1999 : 162

⁸ Notices statistiques sur le Guyane française. Extrait des notices statistiques sur les colonies françaises (1843), Publication de la société d'études, Bibliothèque numérique « », BNF, Paris, p. 27

*est d'une couleur brun noirâtre, forme une couche que l'on nomme terreau »*⁹, d'épaisseur variable et qui augmente au fur et à mesure qu'on s'avance à l'intérieur des terres (Bajon, 1777). A cette première couche, s'ajoute un dépôt de limon qui est aussi charrié par les cours d'eau et qui s'accumule au contact des eaux de la mer. « *Les argiles de ces dépôts ont une composition minéralogique qui tourne autour de 40 % de kaolinite, 20 % de montmorillorute et chlorite, 20 % d'illite et 20 % de quartz. Elles proviennent des alluvions de l'Amazonie et de la décharge des fleuves côtiers situés plus au nord, alluvions transportées et déposées le long de la côte des Guyanes par le courant nord équatorial* » (IRD, 2001). Elles font partie, selon Lévêque (1967) des sols salés (thiosols), qui forment la mangrove et dont la première sous classe est une vase molle et la seconde est une accumulation de matières organiques en surface comme indiqué ci-dessus. Elles constituent les terres basses de première qualité du fait de leur fertilité selon Guisan (1788).

Après ce premier type de sol, toujours en allant de la côte vers l'intérieure des terres, on rencontre les terres basses vaseuses qui sont de moins bonne qualité agronomique par rapport aux premières, car elles sont moins fertiles. Ce sont « *des zones estuariennes ou perturbées par des réseaux hydrographiques anciens. Les dépôts prennent alors des faciès fluvio-continentaux plus ou moins mélangés à des argiles marines* ». (IRD, 2001). Elles constituent, avec les terres alluvionnaires, une richesse considérable pour la culture car, « *la particularité de ces deux premières couches est de filtrer promptement la surabondance des eaux, l'abondance des sels qu'elles contiennent, de faire circuler l'air et favoriser la germination des plantes ainsi que l'expansion de ces sels dans leurs racines* » (Guisan, 1788). Lévêque (1967) les identifie dans la classe des sols hydromorphes : ce sont des sols à hydromorphie totale ou permanente, à pégasse (tourbe) ou des sols à hydromorphie temporaire. L'ensemble de ces deux couches de terres sont très fertiles et ne se rencontrent pas dans toute la Guyane. Guisan les situe surtout sur les bords de la rivière Ouanary à l'Oyapock, mais leur fertilité dépend de l'épaisseur de la couche de terreau et de vase qu'elles contiennent. Plus l'épaisseur de la couche de terreau est considérable, moins les terres sont fertiles.

A l'arrière de ces terres, on rencontre les terres noyées par des pluies torrentielles, et par le réseau hydrographique et la nappe phréatique. Ce sont de vastes marécages appelés pripris, pinotières ou savanes tremblantes, selon leur végétation. On les rencontre en Guyane française dans la plaine côtière récente. Ces savanes tremblantes, sont caractérisées par la présence des

⁹ Selon ses caractéristiques, le terreau peut être une appellation de tourbe sous l'ancien régime.

bancs épais de tourbe des tropiques que les Anglais en Guyane anglaise appelaient « pégasse », terme adopté par les pédologues et agronomes de la Guyane française pour désigner une sorte de tourbe à réseau très lâche, plus ou moins fibreuse à spongieuse, surmontant directement l'argile (IRD, 2001). C'est une couche organique qui a un pH acide et contient plusieurs fois son poids d'eau. Elle peut atteindre plus de 3 mètres par endroit et se range de par son acidité, sa composition, dans le groupe des tourbes acides (Marius 1973). Elle est composée de débris végétaux et des racines de la végétation qui la surmonte. Sa couleur est le plus souvent brun-rouge, et sa structure généralement fibreuse que spongieuse. (Sagot, 1873), déconseille de cultiver cette troisième qualité de terres basses à cause de leur mauvais effet sur la végétation. « *Les terres tourbeuses en effet, sont très impropres à la culture, leur fertilité n'est pas durable parce qu'elle manque de limon onctueux* ». Elles sont les plus répandues dans la région de Kaw-Régina et celle de la pointe Béhague (Cubizolle *et al.* 2013). Elles sont surtout favorables pour l'élevage des bestiaux.

Nous avons également la plaine côtière ancienne. Elle correspond à un ensemble de savanes et de marécages subcôtiers. Le tableau 2 ci-après nous permet d'apprécier l'évolution des séries sédimentaires de celle-ci. La série Demerara qui la constitue a été élaborée au cours de différentes phases présentées dans ce tableau. « *Des cordons sableux sont intercalés lors des transitions entre les phases argileuses Mara et Moleson et entre Moleson et Comowine : ce sont les cheniers. Ils sont étroits (70 à 200 m de large), rectilignes et pratiquement parallèles à la côte. En estuaire ils se forment à l'ouest des embouchures. Dans les plaines, les sables (quartz et minéraux lourds façonnés par la mer ; quelques débris coquilliers) sont d'origine locale et les argiles d'origine amazonienne (kaolinite dominante)* » (Frouin, 1997).

Tableau 2 : Succession des séries sédimentaires sur la plaine côtière de la Guyane française

Phase	Date ou durée (ans)	Caractéristiques générales
Mara :	(6000 B.P.)	argiles grises hétérogènes riches en matière organique et pyrite, recouvertes de tourbe et marécages ; série due à une sédimentation discontinue, à l'ouest de Mana et à Kaw ; les sols sont dessalés
Moleson :	(2500-1300 B.P.)	argiles marines dessalées en surface, situées à l'est de Cayenne créant une avancée de la côte
Comowine :	(1000 B.P.-subactuel)	argiles marines salées situées au niveau des marées hautes actuelles (zone de mangrove)
Actuel :		alternance d'envasement et dévasement de la côte; les sols sont salés

Frouin, 1997. D'après Prost 1990 : analyse basée sur les connaissances acquises au Surinam.

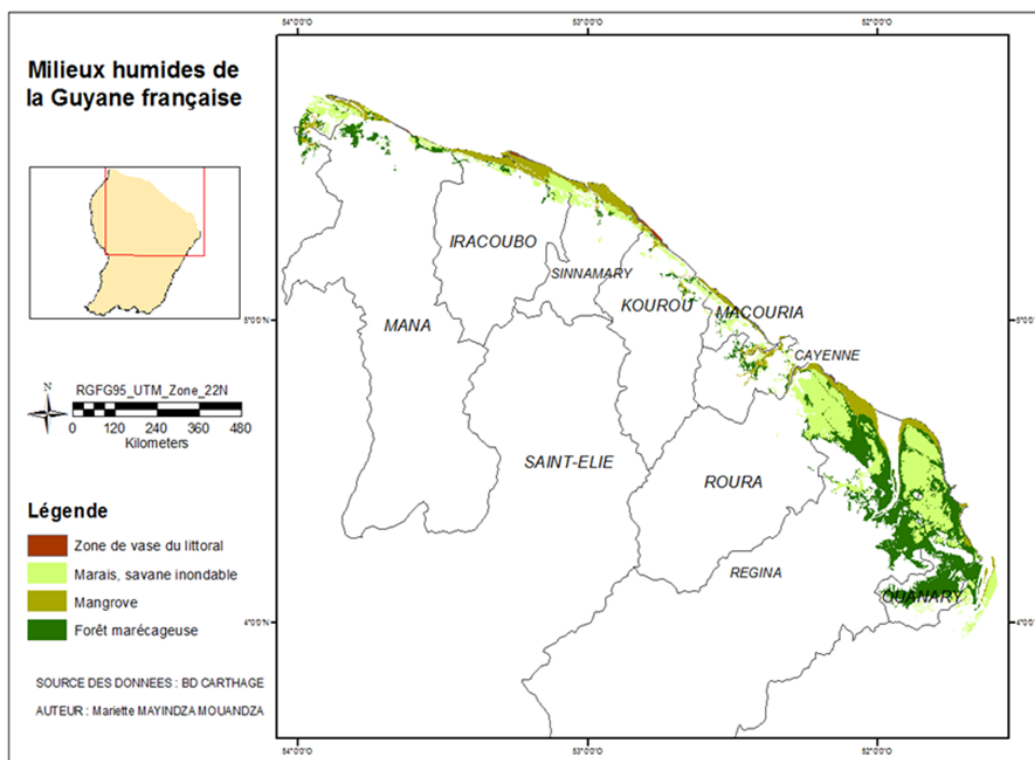
En définitive, les terres basses ou milieux humides sont plus concentrés à l'est de Cayenne où ils représentent environ 230 000 hectares de la superficie totale de cette région qui est de 370 000 hectares environ ! Ces milieux sont de plus remarquables par leur végétation quoique la connaissance de celle-ci soit incomplète.

3. L'importance spatiale des écosystèmes humides dans la zone du littoral

« L'existence d'une zone humide est liée à un approvisionnement suffisant en eau pour compenser, au moins momentanément, les pertes par évapotranspiration, drainage profond (vertical) et drainage vers l'aval, associé à un contexte géomorphologique favorable, généralement la présence d'une formation géologique peu perméable »¹⁰.

Les milieux que nous présenterons sont les tourbières, la mangrove, les marais et la forêt marécageuse. Les tourbières ne sont pas présentes sur la figure 5 car la base de données BD Carthage® de l'IGN ne disposait pas des informations relatives à leur existence sur le littoral guyanais.

Figure 5 : Cartographie des milieux humides de la Guyane française



¹⁰ DEAL Guyane (2015), *Plan de gestion des risques 2016-2021*. District hydrographique de Guyane, p. 34

3.1 Les tourbières

En novembre 2011, H. Cubizolle et F. Muller, respectivement géographe Directeur du laboratoire EVS-ISTHME UMR 5600 CNRS et Directeur de pôle relais tourbières de Besançon, ont consacré une mission aux tourbières de la Guyane française dont le principal objectif était de vérifier leur présence et d'estimer leur superficie exacte.

En effet, ces milieux étaient peu documentés bien qu'existants depuis des siècles, si l'on considère le témoignage de Hue (1892) : « *on trouve encore entre les rivières de Kaw et de Mahury, ainsi dans les communes de Sinnamary, des plaines formées par l'assemblage d'herbes aquatiques reposant sur un fond de vase molle : ce sont de véritables tourbières en voie de formation* »¹¹. Et la documentation sur ces écosystèmes présentait d'énormes lacunes. Plusieurs auteurs estimaient la superficie tourbeuse de la Guyane française mais sans grande précision. Les superficies variaient par ailleurs selon les auteurs. Ainsi, Shier (1985) donnait le chiffre 1620 kilomètres carrés de « *mire area* » ce qui correspondrait aux marais côtiers. Le Born Na Mona (1984-1985) et Andriess (1985) quant à eux, estimaient à 1640 kilomètres carrés l'étendue des sols organiques, un chiffre qui fut repris par Immirzi *et al.* (1992) et Pfadenhauer *et al.* (1993) pour ne citer que ces auteurs. De plus, nous remarquons que les mêmes chiffres sont repris par d'autres auteurs, mais jamais aucune recherche ou vérification de ces superficies n'ont jamais été conduites. De ce fait, un travail de prospection était primordial pour vérifier et cartographier ces zones tourbeuses.

Ces prospections, (Cubizolle *et al* 2013), ont concerné certains endroits du littoral guyanais (voir article) et ont permis de constater la présence des zones tourbeuses, comme indique ces échantillons sur les figures 6 et 7.

Après ce travail de validation des données ORSTOM, nous avons mené un travail de cartographie de ces milieux nous permettant de mieux les localiser et d'estimer enfin leur superficie exacte. Les résultats révèlent que les tourbières de la Guyane française sont, comme les autres milieux humides, localisées sur le littoral guyanais. « *Leur superficie totale est d'environ 975.27 kilomètres carrés* »¹².

¹¹ HUE F., La Guyane française, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, Manioc, Paris, 1892, p. 64

¹² MAYINDZA MOUANDZA M., (2012), Cartographie et estimation des superficies des histosols de la Guyane française, EVS-ISTHME URM 5600 CNRS, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 32 p.

Dans certaines localités, elles sont plus importantes que dans d'autres. Ainsi, on remarquera qu'à l'est, ces tourbières sont plus importantes, mais elles s'affinent quand on s'étend vers l'ouest. Selon l'étude sur les tourbières de la Guyane française, elles sont le plus localisées, non seulement dans les régions de la Pointe Béhague où elles sont estimées à 404.1 kilomètres carrés, mais aussi dans la région de Roura et de Kaw. Par contre, elles sont moins considérables dans la région de Mana où elles ne s'élèvent qu'à 0.8 kilomètres carrés.

Figure 6 : Echantillon de tourbe issu de la forêt marécageuse de Kaw (profondeur = 85 cm)



Photo : H. Cubizolle *et al.* 2013

Figure 7 : Tourbe de la Crique Jacques



Photo : H. Cubizolle *et al.* 2013

En revanche, ces tourbières sont aujourd'hui pour certaines détruites par l'action de l'homme et ce pour des raisons surtout agricoles. Les histosols avaient ainsi été éliminés à partir des années 1975-1980 dans le secteur de Mana pour permettre le développement de la riziculture. Dans un document fourni par la réserve naturelle, un numéro de la revue de l'association « *Le Pou d'Agouti* » nous révèle que la culture du riz en Guyane française, précisément à Mana, est un facteur de destruction de la pégasse, la tourbe n'offre pas de portance pour les engins agricoles utilisés en riziculture mécanisée et gênant la pousse du riz. Il est donc apparu nécessaire aux riziculteurs d'enlever la couche de pégasse. Cubizolle et Muller (2013) nous rapportent également le témoignage d'un propriétaire qui travaille dans les rizières et semble connaître assez bien les sols locaux. Il confirme, d'une part, la destruction systématique de la pégasse dans la zone rizicole et, d'autre part, l'existence de quelques placages résiduels de pégasse de faible superficie et peu épais (figure 7).

3.2 La mangrove

Située entre la mer et la terre, la mangrove est un espace colonisé par les palétuviers, des arbres dont les racines sont visibles lorsque la marée est basse (figure 8). La survie de cet écosystème côtier et fluvial nécessite également la présence d'eau douce de façon permanente et la fréquence des marais. « *La mangrove de Guyane française représente environ 1.2% des mangroves d'Amérique et 90% des mangroves française et couvre 80% du littoral* »¹³ . Contrairement aux tourbières de Guyane française, les mangroves bénéficient de beaucoup plus d'attention de la part des chercheurs et gestionnaires.

On distingue deux sortes de mangroves¹⁴ :

- La mangrove côtière qui est une forêt mobile et dont l'existence est étroitement liée à celle de bancs de vase qui se déplacent d'est en ouest le long du rivage. Sur celle-ci, les espèces de palétuviers recensés sont les palétuviers blanc (*laguncularia racemosa* ; famille *combretaceae*) et gris (*avicennia germinans*).
- La mangrove d'estuaire qui se développe le long des berges du cours inférieur des rivières, dans la zone des balancements des marées. Cet espace est dominé par le palétuvier rouge (*Rhizophora mangle*).

Figure 8 : Les mangroves de Montsinéry



Photo : Mayindza Mouandza, 2014

¹³ ROUSSEL E., (2007), les mangroves de l'outre-mer française. Ecosystèmes associés aux récifs coralliens, Conservatoire du littoral, p. 126

¹⁴ Les zones humides de la Guyane, Numéro spécial de Nature Guyanaise, édité à l'occasion du séminaire Ramsar sur les zones humides, Cayenne- 26 avril-1er mai 1993. Avec le concours du Ministère de l'Environnement, p. 2

3.3 Les marais ou savanes naturelles

Les marais à végétation herbacée couvrent une superficie de 1500 km² et se trouvent en arrière des mangroves, vers l'intérieur des terres. Ils sont localisés essentiellement dans les régions du nord-est, entre Cayenne et le bas-Oyapock, notamment pour les savanes Gabrielle, la plaine de Kaw, et au nord-ouest entre Organabo et Saint-Laurent pour la savane sarcelle.

Le marais de Kaw est la plus vaste zone humide de France et la plus grande réserve naturelle terrestre nationale (figure 9) C'est une grande plaine marécageuse qui s'étend sur 100 000 ha. Limité par l'océan Atlantique au nord, la montagne de Kaw au sud, l'estuaire de l'Approuague à l'est et le fleuve Mahury à l'ouest.

Figure 9 : Les marais de Kaw à l'est de la Guyane



Photo : H. Cubizolle

La savane Sarcelle ou vaste marais se situe sur la rive droite de l'estuaire de Mana (figure 10). C'est une partie de ce marais qui a été mise en culture de riz.

Figure 10 : Savane sarcelle dans la région de Mana



Photo : H. Cubizolle

Les pripris sont quant à eux des marais inondés (figure 11) ; ce sont les plus étendus des marais de Guyane. Ils se confondent avec les savanes tremblantes que l'on retrouve dans les quartiers de Kaw, Sinnamary et Mahury, vastes espaces d'herbes aquatiques, notamment d'*Eleocharis*, qui poussent dans une vase molle. Lorsque ces marais se dessèchent, ils laissent place à une formation végétale particulière, la pinotière composée de palmiers pinot (*Euterpe oleracea*).

Figure 11 : Les pripris de Yiyi à *Eleocharis* sp. près de Sinnamary



Photo : H. Cubizolle

3.4 La grande forêt marécageuse

La forêt marécageuse occupe une superficie de 3000 kilomètres. Elle est localisée généralement le long de la plaine côtière récente, et plus rarement au cœur de la plaine côtière ancienne. On la trouve également à l'intérieur des terres, le long des cours d'eau ou dans des thalwegs sur les alluvions fluviales (Roussel, 2007 : 124).

Les milieux humides que nous rencontrons de nos jours en Guyane française ont, comme nous l'avons déjà évoqué, subi l'action de l'homme depuis l'époque précolombienne jusqu'à nos jours. En effet, les Amérindiens pratiquaient déjà l'agriculture dans les marécages Rostain (2013), ce qui a donné lieu à un paysage modifié par la présence des champs surélevés que l'on peut observer de nos jours par vue aérienne, et qui a fait l'objet des recherches approfondies. Les Français aussi, dès le milieu du XVIII^{ème} siècle, se lancent dans la construction des polders dont les vestiges sont également visibles depuis le ciel. Que ce soit pour des activités agricoles

ou pour l'urbanisation, ces milieux humides sont aujourd'hui soumis à de nombreuses contraintes qui ont un impact sur leur structure paysagère.

4. Méthode et outils

4.1. L'exploitation des cartes

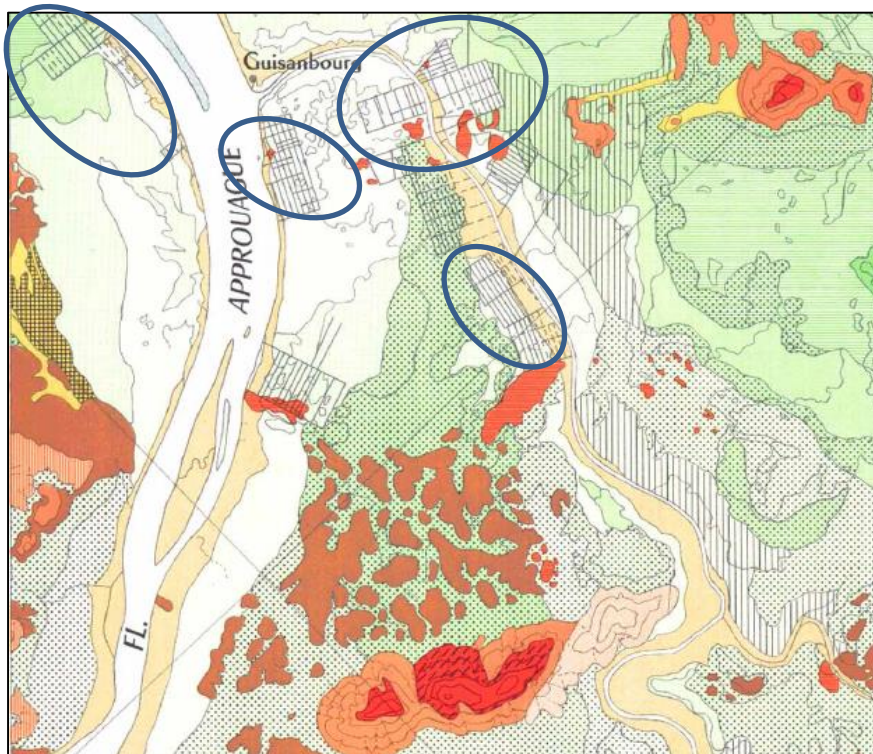
Afin de localiser et identifier les différentes zones humides étudiées, nous avons tout d'abord eu recours à un recueil de différents types de cartes accessibles sur le site de l'IRD¹⁵ :

- Les cartes pédologiques du littoral de la Guyane française réalisées par l'ORSTOM dans les années 1970 à l'échelle 1/50000.
- Les cartes des unités agronomiques à l'échelle 1/100 000, déduites des cartes pédologiques. Elles correspondent à des unités d'implantation d'exploitations forestières. La légende sur ces cartes est représentée par des chiffres dont chacun renvoie à une unité agronomique correspondant à une unité pédologique.

Ces cartes nous ont servi à vérifier certaines données pédologiques pour confirmer les informations historiques sur les terres basses de la Guyane française. Elles constituent une source de premier ordre et offrent notamment une localisation très précise des anciens polders réalisés au XVIII^{ème} siècle. L'extrait de la carte de Guisanbourg – Ouanary présenté ci-après en est un exemple intéressant (figure 12). Elaborée par Lévêque (1962), la cartographie de Guisanbourg – Ouanary montrent bien les anciens polders sur la rive de l'Approuague et sur la rivière de Kaw. Ces derniers sont représentés à l'aide de formes parcellaires quadrangulaires, souvent alignées le long des cours d'eau (nous avons encerclé en bleu ces ensembles sur la figure 12).

¹⁵ http://sphaera.cartographie.ird.fr/liste_cartes.php?iso=GUF&nom=GUYANE+FRANCAISE

Figure 12 : extrait de la carte de Guisanbourg – Ouanary (1962)



Source : Cartothèque de l'IRD

Nous avons également utilisé la base des données BD Carthage, téléchargeable gratuitement sur le site de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) qui nous a permis de réaliser la carte des milieux humides de la Guyane française, (Cubizolle *et al.*, 2013).

4.2 Travail d'interprétation des photographies aériennes

Les images satellitaires ou aériennes permettent, grâce l'utilisation des Systèmes d'Information Géographiques, de détecter facilement l'occupation de l'espace par télédétection. Elles nous ont permis ainsi de vérifier non seulement l'exactitude des données fournies par les cartes pédologiques de l'ORSTOM, mais aussi de suivre l'évolution de l'aménagement des zones humides des régions du sud de Cayenne et de l'Approuague. Sur ces images, l'on observe également les vestiges des polders construits par Guisan au XVIII^{ème} siècle. Certains sont encore bien visibles, d'autres à peine perceptibles, mais tous témoignent de la présence de l'activité agricole dans les terres basses. Ces photographies aériennes ont été géoréférencées dans le but de les confronter aux projets d'aménagement anciens que nous détenons, afin de s'assurer, par un travail de vectorisation, que ceux-ci ont été réalisés.

4.3 Géo-référencement des données à caractère géo-historique

L'intégration des documents anciens (plans et projets du XVIII^{ème} siècle et du XIX^{ème} siècle) et contemporains (photographies aériennes IGN : série chronologique de 1946 à 1987) au sein d'un système d'information géographique (S.I.G.) permet de les confronter entre eux. Le géo-référencement de ces données a été réalisé à l'aide de l'outil spécifique « géo-référencement » dans le logiciel ArcGIS (Esri®, v. 10.2.1, sous licence à l'UMR 5600 EVS-ISTHME de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne). Le système de référence utilisé est l'UTM 22 N (Guyane). Certains plans anciens ont été replacés dans l'espace par rapport à des documents de référence (cartes topographiques et ortho-photographies IGN) grâce aux éléments structurant du paysage, que l'on nomme points d'amer ou de fixation (croisements de routes ou de parcelles, voire cours d'eau en cas d'indisponibilité des autres éléments...). La précision a été ajustée sur les secteurs d'étude (Cayenne, Kaw, Approuague) grâce à la multiplication des points d'amer et à l'utilisation d'une transformation de type spline afin d'obtenir une précision de l'ordre de 102 mètres.

Cette méthodologie a été reproduite pour le calage des photographies aériennes anciennes dont la qualité, la précision et les conditions météorologiques varient fortement d'une mission à l'autre. Néanmoins, leur géo-référencement a été plus aisé et s'est appuyé uniquement sur l'utilisation de transformations affines.

Les éléments intéressant l'analyse spatiale et géo-historique ont ensuite été vectorisés à l'aide des outils de dessin du logiciel et exportés en « fichiers de forme » (.shp).

4.4 La bibliographie

La bibliographie comprend des ouvrages, anciens et contemporains, et des articles. Les ouvrages anciens nous ont été fournis essentiellement par la bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes du site « *Manioc* » et la bibliothèque numérique « *Gallica* ». Dans ces ouvrages anciens, nous mettons en exergue des informations jamais exploitées par ceux qui ont évoqué la question des aménagements des terres basses en Guyane française. Tous ces auteurs ont, certes, utilisés la collection des correspondances de Malouet, mais dans cette collection plusieurs correspondances sont inédites et ce sont ces elles que nous avons exploitées.

Nous avons aussi utilisé plusieurs livres contemporains et des articles des auteurs qui ont retracé l'histoire partielle de ces aménagements, notamment Le Roux (1992), Cardoso (1999), Rostain (2010) pour ne citer que ceux-là. Ces livres et articles nous ont aidés à voir ce qui a été fait pour nous éviter de rapporter ce qui avait été déjà fait.

4.5 Les archives

Nous avons consulté les archives d'Outre-Mer d'Aix-En-Provence et les archives départementales de la Guyane française.

Les archives d'Outre-Mer, nous ont fournis des microfilms qui regroupent des correspondances dont plusieurs traitent des aménagements des terres basses en Guyane française. Certaines de ces correspondances ont déjà été utilisées par d'autres auteurs, mais nous nous sommes surtout appuyés sur celles qui n'ont jamais fait l'objet d'une exploitation ; les informations collectées sont donc inédites et ce sont elles qui font l'originalité de notre travail. Cependant, parmi elles, on décèle des faiblesses au niveau de la forme. Certaines sont presque illisibles et ce d'autant plus que ce sont des sources manuscrites. Il fallait parfois se munir d'une loupe pour mieux les lire. Le travail est aussi très chronologique.

Dans les fonds ministériels, précisément la série géographique, nous avons obtenu dans les cartons 63 et 77, des informations qui ont également complété celles que nous avions au départ sur la situation des terres basses en Guyane française.

Le fond carte et plans nous a livré les cartes et plans topographiques des concessions en terres basses jamais exploités. Ce sont des documents en très grand format que nous avons fait reproduire par le département de photographie des archives et qui nous les a livrées sur CD en format jpg. Mais sur le fichier word ils sont, pour certains, presque illisibles. Nous les avons donc rendus plus lisibles à partir des outils words en retraçant les lignes, réécrivant les mots illisibles et reprenant des dessins pour une bonne lecture.

La recherche aux archives départementale de Guyane à Cayenne n'a pas été fructueuse. Faute d'un intérêt du personnel pour la question, et d'un mouvement de grève, nous n'avons pas pu finalement consulter aucun document !!!

4.6 La campagne de terrain

La campagne de terrain réalisée sur le territoire de Guyane avait pour but de collecter une bonne documentation dans les différents organismes. Celle-ci était susceptible de nous apporter de l'aide pour mieux réaliser cette étude. Parmi ces organismes, nous avons le Musée des cultures guyanaises, la chambre d'agriculture, la Direction de l'Alimentation et de l'Agriculture (DAAF), la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DEAL), la bibliothèque Franconie et les archives départementales.

- Au musée des cultures guyanaises, nous avons fait la découverte des correspondances d'Anne-Marie Javouhey datant du XVIII^{ème} siècle, dans lesquelles elle évoque l'activité agricole dans les terres basses de la Mana. Elles attestent de l'exactitude du type des denrées alimentaires cultivées dans les terres basses et nous permettent de comprendre les difficultés liées au fonctionnement de cet établissement.
- A la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt) et à la DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement), les sources sur l'aménagement des terres sont quasiment inaccessibles. Dans le volet agricole, ces deux organismes ne mettent l'accent que sur les activités agricoles récentes. Nous avons pu obtenir des contacts qui, on nous l'a confirmé, pouvaient nous fournir des informations sur l'activité agricole des terres basses au XVIII^{ème} siècle, mais aucun de ces contacts n'a réagi. Dans ces deux organismes, nos recherches sont donc restées infructueuses.
- A la chambre d'agriculture par contre, il nous a été clairement mentionné que les services ne s'occupaient que de fournir des possibilités aux personnes qui veulent investir dans le domaine de l'agriculture. Toute information historique liée à l'activité agricole dans les terres basses nous était donc inaccessible.
- La bibliothèque Franconie à Cayenne nous a présenté les documents que nous avions déjà au départ et que nous avons téléchargés sur son site.

En définitive, notre étude s'est plus reposée sur une documentation ancienne fournie par les bibliothèques numériques « *Gallica* » et « *Manioc* », les Archives Nationales d'Outre-Mer localisées à Aix-En-Provence, et sur l'interprétation des images aériennes.

5. L'histoire de l'exploitation des terres basses en Guyane avant l'arrivée des Européens

L'histoire de la mise en culture des milieux humides ou leur aménagement remonte à une époque très ancienne dans le monde. Beaucoup de peuples qui se sont installés sur les littoraux, sur les bords des fleuves, dans les milieux inondés, ont développé des comportements qui leur ont permis de s'adapter à leur environnement. Ils ont « *favorisé les régions bordant l'eau ou soumises à des inondations périodiques, où ils ont inventé diverses techniques agricoles intensives qui ont permis leur croissance* » (Rostain, 2010).

Ainsi, installés sur les berges des fleuves qui étaient des milieux assez fertiles ou sur le littoral, ces peuples ont initié une forme d'agriculture qui puisse résister à l'action de l'eau (figure 13). Les fleuves en effet, par leur crue, charriaient des sédiments tels que le limon qui se déposaient sur leurs berges et fertilisaient fortement le sol. C'est le cas de la vallée du fleuve Sénégal où les paysans cultivaient les Falo, les Hollaldé ou les Fondé (terrains inondés par les crues du fleuve) (Pélissier, 1986). En Papouasie Nouvelle-Guinée, les populations autochtones ont également aménagé les marécages de Kuk à de fins agricoles, cet aménagement daterait d'il y a 9000 ans (Mallard *et al.* 2008).

Mais malgré quelques champs surélevés que l'on peut rencontrer aujourd'hui, « *ces techniques agraires ont tendance à se raréfier de nos jours, souvent évincées par l'agriculture mécanisée ou d'autres aménagements* » (Rostain, 2010).

Figure 13 : Champs surélevés pour le riz au Sénégal



Pélissier (1966) cité par Rostain, 2010

On rencontre également ce type d'agriculture le long de l'Amazonie à l'époque précolombienne chez les Otomac du Venezuela connu sous le vocable d'agriculture de Vårzea (plaines alluviales) (Rostain 2008).

Concernant les habitations, ces peuples ont également développé des techniques leur permettant de vivre dans les terrains inondés. Les Amérindiens, les populations de traditions barrancoïde et arauquinoïde à l'ouest de Surinam et à l'est de Guyana, surélevaient le sol de leur habitat pour occuper les terres basses vaseuses dans lesquelles ils s'étaient installés (Rostain, 1992). Cette technique permettait aux inondations de ne pas atteindre les habitations, comme le cas d'un village au Kalimantan (figure 14).

Figure 14 : Village de Transmigrants à Palingkau (Kalimantan-Centre)



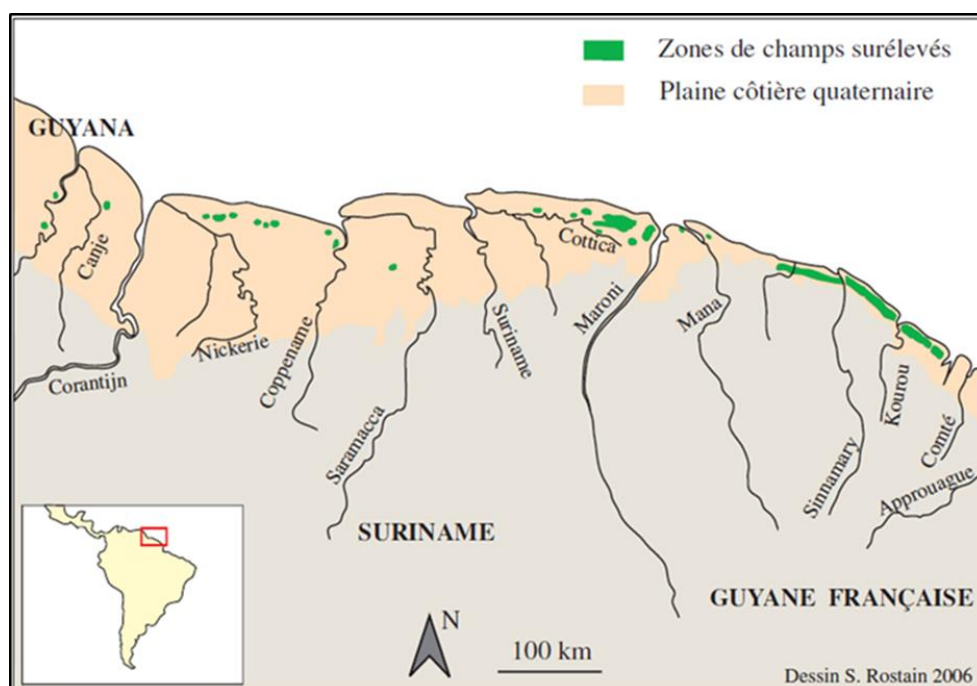
Source: MOLLARD E., WALTER A. (2008)

En ce qui concerne la Guyane française, entre 650 et 1400 av. JC. les Amérindiens cultivaient dans les marécages situés sur la côte, des champs surélevés qui consistait dans

l'édification de monticules au-dessus du niveau d'inondation (Rostain 2013). C'est une pratique agricole apportée par des groupes arauquinoïdes originaires du moyen Orénoque qui, à partir de 650 av. J.-C. environ, occupèrent sur la côte des Guyanes un territoire allant de l'ouest du Suriname à l'île de Cayenne (Rostain, 2013).

« Ces champs sont localisés sur une distance de 600 kilomètres. C'est 700 complexes qui couvrent 2856 hectares de savanes modifiées par les hommes »¹⁶ et qui sont tous repérés dans la plaine côtière quaternaire (fig. 15).

Figure 15 : Localisation des champs surélevés arauquinoïdes des Guyanes.



Source : Rostain (2008)

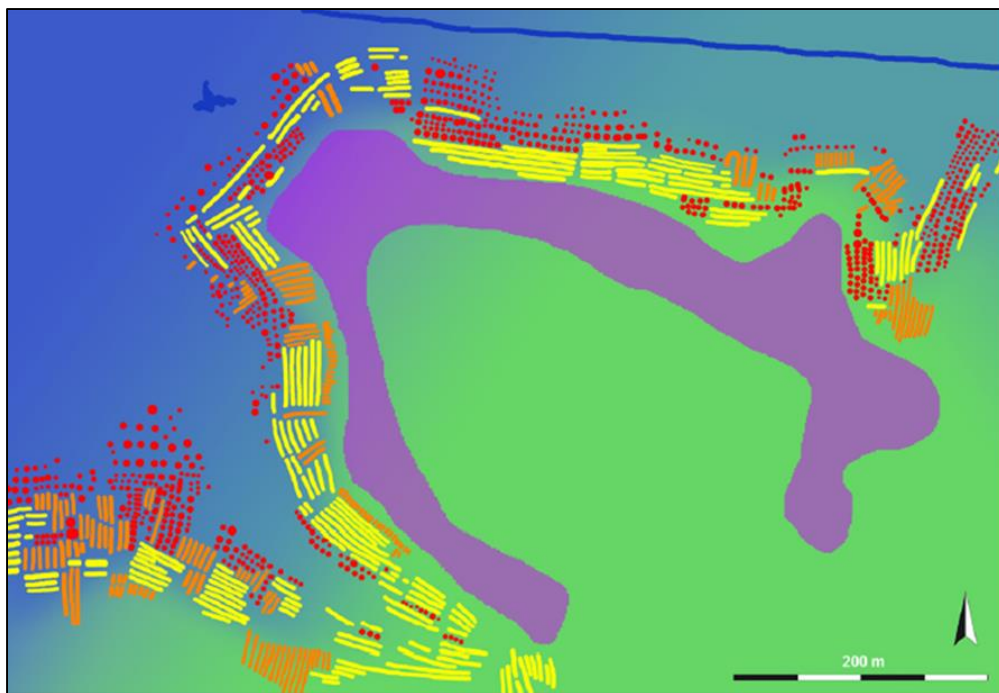
L'étude des champs surélevés de la Guyane française a été menée par Rostain. Leur origine au départ fut l'objet d'une contestation, attribuant à la nature leur formation. En effet, « ces buttes pourraient s'expliquer par des processus physiques de gonflement et de rétraction du sol, mais aussi résulter de processus biologiques »¹⁷. Cependant, la présence de ce paysage aménagé par des champs surélevés sur les côtes des Guyanes est belle et bien une œuvre humaine.

¹⁶ ROSTAIN S., (2013), Amazonie aérienne. Sculpture précolombienne du paysage, Equateur, p 34

¹⁷ ROSTAIN et AL., Les savanes du littorales, héritage d'une histoire oubliée, « Guyane Océane » p. 353

Leur localisation s'est faite par des méthodes assez variées notamment la cartographie, la photographie mais aussi des survols effectués en ULM et en avion. Mais « *les résultats les plus précis ont été fournis par l'interprétation stéréoscopique, laquelle permet de saisir l'impact humain, ancien et récent, sur le paysage* »¹⁸ et a également permis de dresser une carte précise des structures précolombiennes de Guyane (Rostain, 2012). Les Photographies de l'IGN 1987 suivantes sont un exemple d'interprétation stéréoscopique (figure 16) utilisées par Rostain (2012).

Figure 16 : Interprétation stéréoscopique du complexe de K-VIII à l'ouest de Kourou. La zone violette correspond à la partie humifère raclée de la barre pré littorale



Source : Rostain, 2012

Rostain, dans ses études, fait remarquer que ces champs sont de formes variables ; ce sont des buttes de formes rondes, carrées, ovales, rectangulaires ou allongées. Dans la partie la plus inondée, les buttes étaient plus grosses et arrondies. Cela pourrait s'expliquer par l'importance du niveau d'inondation, qui exigeait plus de grosseur aux buttes pour mieux protéger les cultures. En effet, plus la quantité d'eau était importante sur le terrain à cultiver, plus il était nécessaire que les buttes soient plus élevées pour empêcher le niveau des eaux

¹⁸ ROSTAIN (2008 : 16).

d'atteindre les cultures et les abîmer. Il était donc évident que les plus grosses buttes soient localisées dans des régions où les terrains étaient soumis aux plus fortes inondations.

Figure 17 : Complexe des champs surélevés de la Guyane française situé à Malmanoury



Source : Rostain (2013)

Les précolombiens ont pratiqué les champs surélevés dans toute la plaine côtière à l'exemple des champs des figures 17 et 18. Ils avaient pour but principal d'assécher le milieu que l'on se proposait d'exploiter et de concentrer les sédiments fertiles contenus dans le marécage pour la croissance des plantes.

Pour déterminer la nature des plantes cultivées sur les champs surélevés, des échantillons de terres de monticules y ont été prélevés par les archéologues¹⁹, et il en ressort des analyses pédologiques qu'une grande quantité de patates douces, du maïs, de la banane, du pois sucré, du taro et autres plantes y étaient produits.

¹⁹ Rostain, principal chercheur sur la question

Figure 18 : Complexe des champs surélevés de la Guyane française situé à Sinnamary



Source : Rostain (2013)

Mais en Guyane française, cette pratique prend fin dès l'arrivée des Européens à cause du déclin de la population amérindienne du littoral qui, au contact des colons, se sont décimés dans l'intérieur. « *En 1492, à l'arrivée des européens, on estime que la population d'Amazonie était comprise entre 5 et 7 millions d'habitants. Deux siècles plus tard, plus de 80% d'entre eux avaient disparus et il ne restait qu'environ 153 000 Amérindiens en 1730* »²⁰. La catastrophe de Kourou fait de nombreuses victimes et les survivants se retirent au Suriname. Dès le XVIII^{ème} siècle, tous ces amérindiens du littoral et leurs activités sont pratiquement éteints.

Le développement de l'agriculture et de l'élevage a permis à l'homme de se sédentariser. Les plaines côtières ont alors été favorables au bon fonctionnement de ces activités, dû certainement au climat plus tempéré qu'offre le littoral ou les berges, à l'inverse de l'intérieur des terres. De plus, l'eau a toujours été un élément vital à l'homme pour ses activités de pêche, et les terres alluvionnaires se sont révélées plus fertiles que toutes les autres.

En ce qui concerne les Guyanes, les Précolombiens ont fortement modifié le paysage du littoral amazonien par leur activité agricole. Les vestiges de ces champs surélevés sont encore

²⁰ Rostain *et al*, Guyane Océane p. 365

bien visibles par voie aérienne et les photographies de Rostain (2013) nous le témoignent davantage.

5.1. Aperçu de l'histoire de la Guyane française

Beaucoup d'auteurs ont abordé la question de l'histoire de la Guyane française, notamment celle de sa découverte, mais aussi celles de la colonisation et de l'esclavage. Par conséquent, nous ne pourrions rien apporter de nouveau sur ces sujets qui, de toute façon ne constituent pas l'objet de notre étude. Mais, il nous a semblé utile de les soulever dans la mesure où elles nous permettent de poser les jalons de l'histoire des interactions en zones humides et sociétés humaines, en l'occurrence coloniales.

« On ne dispose pas d'informations certaines sur la date exacte de la découverte de la Guyane par les Européens. Certains l'attribuent à Amérigo Vespucci en 1499, d'autres auteurs attribuent cette découverte à Vincete Yanez Pinzon en 1500 »²¹. Cependant, plusieurs récits, mythes créés par les Européens, nous apprennent que la découverte de la Guyane émane d'une tradition selon laquelle existait au centre du continent une ville dont les richesses dépassaient toute imagination, et dont le souverain était des pieds à la tête vêtu de paillettes d'or, et qui se répandait de plus en plus. Cette ville qui sera nommée « El Dorado », deviendra l'objet de toute convoitise (Gaffarel, 1899). Cette croyance à l'Eldorado était générale et universelle, « C'était une fiévreuse folie, qui s'était emparée de tous les esprits et qui a traversé trois siècles, sans pouvoir s'éteindre complètement » (Drohojowska, 1853).

5.2 La premiers établissements coloniaux en Guyane

« Pedro D'Acosta fut le premier chrétien espagnol qui mis pied le premier sur le sol de Cayenne, vers le sud de l'Orénoque en 1530. Il créa la première colonie. Mais il fut chassé la même année par les Indiens.

La seconde colonie fut établie par Gaspard de Sotelle avec 126 familles espagnoles en 1568, mais ils furent aussi chassés par les Caribes et les Paracoates en 1573 » (Aurault, 1989). Dès 1604, après plusieurs tentatives d'installation en Guyane, ce sont les Français qui

²¹ LE ROUX Y., AUGER R., CAZELLES., (2009), Les Jésuites et l'esclavages Loyola : l'habitation des Jésuites de Rémire en Guyane française, Presses de l'Université du Québec, Canada, p. 21

s'établirent enfin à Cayenne où, désormais, plusieurs vagues de colons allaient se succéder pour asseoir la suprématie française en Guyane.

5.3 Les différentes étapes de la colonisation française en Guyane

Les « compagnies de colonisation », appelées ainsi depuis le XVI^{ème}, avaient pour objectif d'occuper et d'exploiter la Guyane. Ainsi, en 1626, 26 Français vinrent se fixer sur les bords de Sinnamary pour y pratiquer de l'agriculture. Ce fut le premier établissement permanent formé par quelques marchands de Rouen (Ternaux-Compans, 1843).

En 1633, Poncet de Brétigny forme la compagnie de Rouen, il obtint une commission du roi et lève 400 hommes afin de former un établissement à l'embouchure de Cayenne. Mais il mourut près de Cayenne en 1644, assassiné à la suite des mauvais traitements qu'il infligeait aux indigènes (Montabo, 2004).

« En 1634, d'autres Français passèrent dans l'île de Cayenne où ils commencèrent à cultiver la côte de Rémire et l'année suivante, ils construisirent à l'entrée de la rivière de Cayenne un fort et une ville qui est aujourd'hui le chef-lieu de la Guyane française »²².

Par ailleurs, La compagnie du cap du nord obtint des lettres patentes qui lui concédaient tout le pays compris entre l'Orénoque et l'Amazone pour y faire des établissements et le peupler.

Ensuite, en 1663 une nouvelle compagnie composée de vingt personnes, dans le but de coloniser la Guyane fut formée : la compagnie de la France équinoxiale. Dans cette compagnie, chaque personne s'engagea à verser une somme de 10.000 livres (Ternaux-Compans, 1843) et à doubler cette somme si nécessaire pour développer la nouvelle colonie.

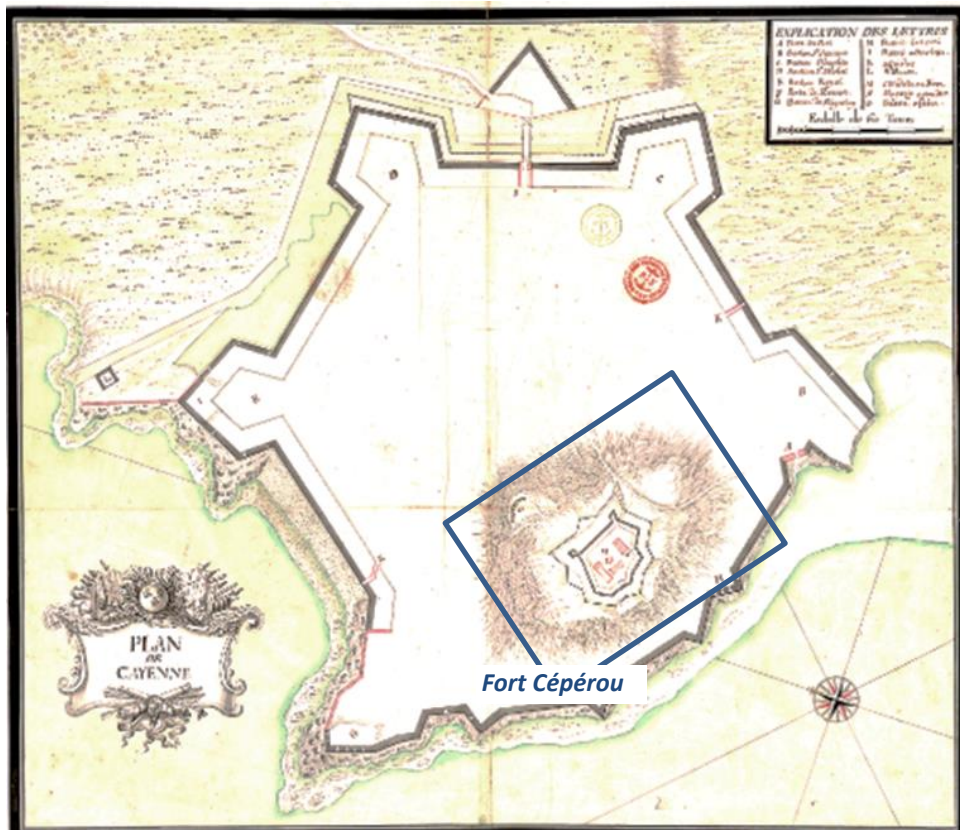
En 1664, il se forme la compagnie des Indes Occidentales à laquelle fut donnée la propriété de toutes les îles et terres habitées par les Français dans l'Amérique méridionale, pour y faire du commerce pendant 40 années (Notice statistique, 1843).

Toutes ces compagnies s'installèrent sur le littoral. L'intérieur du pays n'était pas encore connu ou n'avait pas encore fait l'objet d'une découverte particulière. C'est en 1674 que les Pères Grillet et Béchamel, tous deux Jésuites, pénétrèrent à vingt lieues dans la Guyane durant cinq mois, dans le but de convertir au christianisme la population qui y vivait. C'est grâce à

²² Publication de la société d'étude n°2, 1843, p.1

cette exploration que les contrées de l'intérieur commencèrent à être reconnues par les Européens de Cayenne notamment les Français (Castonnet Des Fosses, 1888). Transformer cette jeune colonie présente sur les figures 19 et 20, nécessitait une main d'œuvre permanente. L'esclavage fut alors une opportunité qui se présentait à la Guyane.

Figure 19 : Plan de Cayenne envoyé par M. de Férolles, (Gouverneur de Cayenne de 1690 à 1705)



Source : FR ANOM 14DFC 21 B

Figure 20 : Carte de la « Guiane française » dressée par ordre du gouvernement par Simon Mentelle, juin 1778. Le secteur de Cayenne localisé en rouge sur la carte



Source : FR ANOM 14DFC353bis

5.4 De l'esclavage à sa première abolition

L'esclavage est pratiqué par les musulmans depuis le VII^{ème} siècle en Afrique (N'Diaye 2008) « *l'esclavage des Africains en Amérique, notamment en Guyane française pour ce qui est de notre étude, n'est qu'une continuité historique* »²³. C'est pour des raisons économiques que l'esclavage va connaître une expansion considérable, car la société esclavage est une conséquence de l'entreprise exportatrice comme le confirme Cardoso (1999) : « *Les raisons de recourir à l'esclavage ne sont pas le résultat de considérations morales mais de circonstances économiques ; elles ne sont pas liées au vice ou à la vertu, mais à la production* ».

Ainsi, cette histoire débute en 1642 en France, avec l'autorisation de la traite atlantique par Louis XIII (Ebion *et al.*, 2014). Et dès 1643, Poncet de Brétigny introduisit en Guyane française des esclaves africains par une expédition (Belrose-Huyghes, 1984). Et cette traite qui sera pratiquée entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique et qui se développera dès 1674, assurera la distribution d'Africains en Guyane en tant qu'esclaves sur les habitations du maître qui les achète. Seuls les colons les plus riches avaient la possibilité d'acquérir des esclaves et ce à cause de leur prix de vente. En effet, « *en 1722, 78 esclaves sont vendus à 46 800 livres en moyenne, soit environ 600 livres par esclave* »²⁴. Ainsi, en 1737, la Guyane comptera 4413 esclaves repartis dans environ 200 habitations. On compte 25000 esclaves déportés en Guyane en 1866.

Figure 21 : Noirs sur un rivage se lamentant de voir embarquer d'autres noirs sur un bateau



Source : <http://www.manioc.org/images/SCH131400421i1>

²³ CARDOSO C. F., La Guyane française (1715-1817) : aspects économiques et sociaux, contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique, Ibis rouge Editions, Guadeloupe, 1999, p. 127

²⁴ POLDERMAN Marie, La traite atlantique vers la Guyane : 1664 – 1829, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », 2010, p. 26

A partir des figures 21 et 22, nous pouvons avoir une idée sur le déroulement de la vente d'esclaves en général.

Figure 22 : Scène de vente d'esclaves avec un blanc examinant un esclave. Présence de cinq autres esclaves en arrière-plan et un portant la marque de l'esclavage

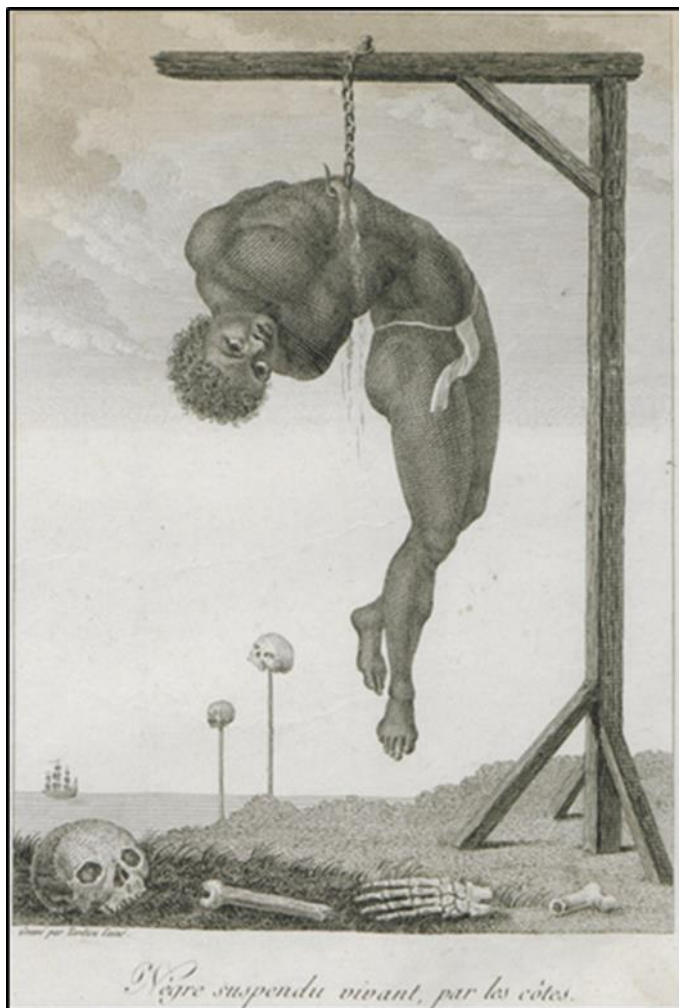


Source : <http://www.manioc.org/images/SCH131400421i1>

Mais le marronnage qui est une forme de résistance à l'esclavage, va se développer en Guyane française comme dans toutes les colonies européennes. Il va contribuer à l'affaiblissement de la main d'œuvre servile, et de plus en plus, à un grand investissement de la part de ceux qui les achetaient (Epailly, 2011). En effet, cette main d'œuvre exigeait des dépenses importantes sans garantie de résultats sur l'exploitation. Ce qui pouvait aboutir à des pertes considérables. Ainsi, si l'esclave tombait malade ou mourrait, la somme investie et les résultats escomptés étaient anéantis.

Le marronnage est la plus grande forme de résistance à l'esclavage. Elle était basée essentiellement sur le désir de liberté ; le dur labeur et les sévices de certains maîtres sur leurs esclaves, comme peut nous témoigner la figure 23, étant les mobiles principaux.

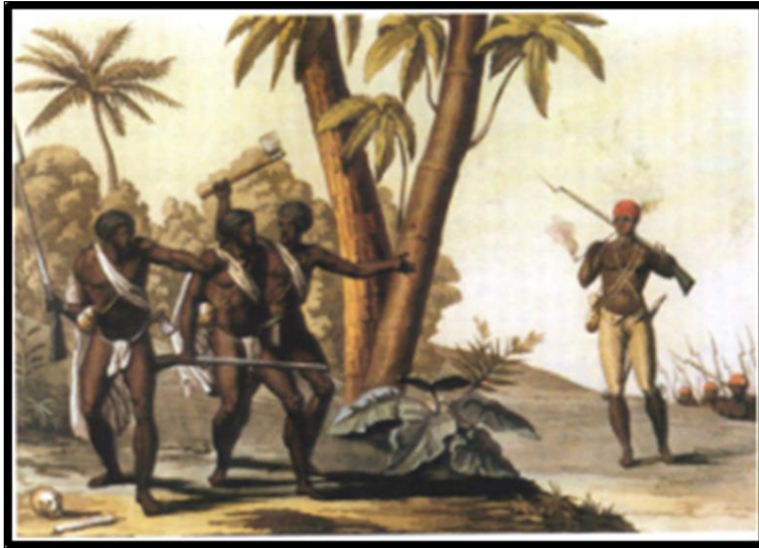
Figure 23 : Noir suspendu vivant par les côtes



Source : <http://www.manioc.org/images/FRA111380025i1>

Pour limiter ce problème qui était très fréquent et coûtait aux propriétaires, on employait des milices blanches auxquelles s'ajoutaient les Amérindiens, les noirs affranchis et d'autres esclaves pour arrêter les esclaves en fuite. A ces derniers on donnait le nom de marron (figures 24 et 25). Les Amérindiens recevaient des outils, des fusils et munitions en récompense ; tandis que les esclaves étaient motivés par la perspective d'affranchissement. Ainsi, en 1780 sur autorisation du roi, les esclaves Toussaint et André ainsi que sa femme sont libérés pour avoir découvert et tué deux marrons (Ebion *et al*, 2014).

Figure 24 : Noirs affranchis lancés à la poursuite d'esclavages fugitifs en Guyane, gravure parue dans Jules ferrario, *Le costume ancien et moderne*, Milan 1819.



Source : Ebion *et al.*, 2014.

Figure 25 : Un "chasseur nègre" chargé de la capture de nègres marron



Source : <http://www.manioc.org/images/FRA111380019i1>

Le marronnage a eu de fortes répercussions sur l'activité agricole dans les terres basses qui, elle, était basée essentiellement sur la main d'œuvre servile. La perte d'un esclave pouvait ralentir considérablement le travail et par conséquent, pouvait aussi diminuer la production. Et, plus tard avec la Révolution française de 1789 qui entraîna la première abolition de l'esclavage, l'économie des plantations connut un véritable ralentissement. « *Ce sont 13000* »²⁵ esclaves environs qui furent libérés. Ils désertèrent les ateliers, brûlèrent quelques habitations, assassinèrent quelques habitants-plantateurs et se dispersèrent sur toute la côte où ils se sont établis. Le travail fut interrompu en Guyane française pendant plusieurs années, comme dirait le Pelletier (1882) « *l'abolition de l'esclavage c'est l'abolition du travail* »²⁶. Les colons furent ruinés à cause de la faiblesse de la production, beaucoup furent endettés ; beaucoup connurent la ruine. La production avait baissé dans certaines plantations, et dans d'autres elle avait complètement cessé du fait que les esclaves avaient tous désertés les lieux. Les habitants ne pouvaient plus vendre pour rembourser les avances faites par le roi ou les compagnies concessionnaires. L'abolition de l'esclavage avait donc donné une forte secousse à toute activité basée sur la main d'œuvre servile, notamment l'activité agricole dans les terres basses comme le reconnaît ici Poncet de la Grave :

« *Si la nation française interdisait la traite des nègres, si elle rompait en même temps les chaînes de tous ceux qu'existent dans nos colonies, ce serait donner une secousse trop violente au commerce, et risquer la perte des plantations dans les colonies* »²⁷.

Au-delà des colons, les conséquences de cette abolition touchaient aussi les affranchis qui avaient également perdu leurs moyens de subsistance. En effet, durant cette période, les Noirs affranchis qui dépendaient totalement des colons avec leur condition d'esclave, se retrouvèrent privés de toute substance. Les Colons-plantateurs avaient l'obligation de nourrir leurs esclaves, de les vêtir, de leur fournir une parcelle de terrain pour leur propre culture. Mais avec la liberté, ces obligations n'étaient plus d'actualité. Les esclaves libres devaient donc se pourvoir, personnellement, de tous ces avantages pour vivre.

²⁵ La colonisation française en Guyane, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », p. 436. Auteur et lieu d'édition inconnus.

²⁶ FLORY Céline, « Le « Noir » : permanence des représentations et travail libre (1848 – 1860) », In : L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, 2011, p. 88

²⁷ PONCET de la Grave, La Révolution française et l'abolition de l'esclavage, textes et documents, Tome I, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, 1770, p. 26

Malgré ces limites et le salaire proposé par les colons, les anciens esclaves n'eurent pas envie de retourner dans les plantations, où ils avaient vécu d'énormes atrocités qui avaient coûté la vie à beaucoup d'entre eux. Ils s'entêtèrent et restèrent dans leur position d'affranchis. Cette situation ne fut pas favorable à la Guyane qui voyait chaque jour son commerce perdre de son souffle. Il fallait recourir à la traite pour obliger les Noirs au travail. C'était le seul moyen qui puisse les soumettre aux ordres s'il fallait conserver les colonies de la France, pour ce : « *Il nous faut des colonies, on ne peut pas cultiver sans esclaves, donc il est nécessaire de faire la traite et d'avoir des esclaves* »²⁸.

Par conséquent, on dut imposer aux Noirs l'obligation de travailler et de remettre en culture les plantations abandonnées. L'esclavage fut rétabli officiellement en 1802.

5.6 Le rétablissement de l'esclavage et son abolition définitive

La question du rétablissement de l'esclavage va se poser en 1802. Il constituait le moyen le plus sûr et le plus rapide de relancer la production coloniale. Cependant, « *sur 13 000 esclaves libérés en 1794, seuls 5 000 environ recommencèrent le travail* »²⁹. Le reste des esclaves demeurèrent dans la peur du mauvais traitement et refusèrent de retourner dans les plantations.

Mais, le retour au système esclavagiste ne fut pas une solution pour accroître le commerce des denrées alimentaires par l'activité agricole dans les terres basses. Le phénomène du « marronnage » en effet eut beaucoup d'ampleur car, les habitants-proprétaires avaient des dettes à rembourser, il fallait produire davantage pour combler les manques occasionnés par le ralentissement du travail. Pour ce, les mauvais traitements dans les plantations étaient de plus en plus en rudes. Toutefois, cet état de fait ne dura pas, puisqu'en 1848, l'abolition de l'esclavage fut proclamée de manière définitive. Suite à cette abolition, la France se devait de trouver un moyen de pallier à l'absence de la main d'œuvre dans les plantations. Alors, une lueur d'espoir se dessinera au travers du phénomène de l'immigration : « *L'immigration des nouveaux travailleurs est une des premières conditions de la régénération de la Guyane comme*

²⁸ LESCOILLIER Daniel, *Réflexions sur le sort des Noirs dans nos colonies*, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, 1789, p. 10

²⁹ Colonisation française en Guyane, p. 40

*colonie productive des denrées d'exportation de la Guyane. Sans développement de ce système, la Guyane ne sera bientôt qu'une misérable réunion de huttes de pêcheurs »*³⁰.

Le recours à de nouveaux travailleurs devint dans ce cas, pour la France, le moyen le plus essentiel pour développer son économie.

6. Les perspectives de peuplement de la Guyane, une nécessité pour la mise en valeur de la colonie

Le recours à la main d'œuvre étrangère n'était pas nouveau en Guyane française. Celui-ci s'est toujours expliqué par le manque de population dans cette colonie qui constituait un frein à l'épanouissement de son économie. Le sous peuplement en effet, a toujours eu d'énormes conséquences dans l'exploitation d'un territoire quelconque. Le sous peuplement en Guyane a duré trois siècles environ, et a eu d'énormes conséquences sur la mise en valeur de cette colonie (Marchand-Thébault, 1960). Malgré les agriculteurs et ouvriers que les premiers colons firent venir du Cap Vert pour cultiver, ceux-ci ne purent répondre au besoin De main d'œuvre de cette colonie. Jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, la démographie de la Guyane française était par ailleurs toujours très faible : « vers 1713 les deux cantons de l'Approuague et de l'Oyapocck ne comptaient que 131 personnes et celui de Cayenne représentait 4805 personnes dont 475 colons blancs, 4297 esclaves noirs et 33 affranchis »³¹.

Pour exploiter un espace il faut le peupler. L'idée d'augmenter la population de la Guyane va donc avoir son origine, non seulement dans la perspective de colonisation d'abord, mais surtout dans celle de la mise en valeur des terres basses. Alors, vont se succéder différentes politiques de peuplement qui vont essayer de répondre à deux besoins majeurs : l'exploitation économique avec un objectif d'exportation des denrées alimentaires et l'appropriation de l'espace.

Les tentatives de peuplement en Guyane française furent d'abord fondées sur la main d'œuvre servile, l'esclavage noir. Mais cette population servile va très vite se révéler insuffisante, et cette insuffisance va s'accroître avec l'abolition de l'esclavage. Cependant avant cette abolition, la Guyane avait déjà entrepris des essais de peuplement de son territoire

³⁰ Propos de Flory Céline, tiré de son extrait paru en 2011, p. 394

³¹ PIANTONI Frédéric, « La question migratoire en Guyane française, Histoire, Société, et Territoire », Hommes et Migrations, Histoires des immigrations : Panorama régional, Volume II, 2009, p. 200.

via l'arrivée d'émigrés européens. Le plus grand nombre d'entre eux fut impliqué dans l'expédition de Kourou.

6.1 L'expédition de Kourou

En 1763, le Duc de Choiseul décide d'une colonisation massive et blanche sur les bords de Kourou. Près de 15000 hommes, femmes et enfants s'embarquèrent pour Cayenne (Godfroy-Tayart, 2005). Cette expédition était un grand espoir pour la colonie qui n'espérait plus pouvoir recourir à la main d'œuvre servile pour l'exploitation de son territoire

Par conséquent, plusieurs convois sont acheminés à Kourou. En nous référant au tableau 3, Les chiffres indiquent 8014 immigrants en moins d'un an vers la Guyane française dont l'objectif était de pallier aux besoins de la population sur ce territoire et, surtout de réaliser le projet de cultiver les marais de Kourou.

Tableau 3 : Date des convois et nombre d'immigrants lors de l'expédition de Kourou

Date des convois	Nombre d'immigrants
Juillet 1763	525
Décembre 1763	4900
Mars 1764	413
Avril 1764	1216
Mai 1764	960

Source : Abonnenc, 1948 (cité par F. Piantoni, 2008).

Mais cette colonisation par les Blancs ne put atteindre ses objectifs, parce que les colons ne purent s'acclimater. Les colons-planteurs abandonnèrent le camp au bout de quelques semaines. Les ouvriers manquaient de nourriture et succombaient à la faim. Les habitations furent abandonnées par les survivants et ce fut un échec effroyable.

Une autre tentative plus modeste suivie. En 1820, le gouvernement fit venir en Guyane 27 agriculteurs chinois et 7 Malais de Manille (Drohojowska, 1853). Mais ces agriculteurs ne purent s'acclimater eux aussi. Par conséquent les résultats escomptés ne purent être, là non plus, atteints. Etant très mal organisées, ces politiques d'immigration échouèrent. Ces échecs entraînèrent la mort de nombreux immigrés qui ne purent s'habituer au climat. Survint alors une tentative de peuplement par d'autres Blancs, et cette fois par ceux d'Amérique du nord, les Settlers.

En 1820 les Settlers, peuple de l'Amérique du nord, furent introduits en Guyane. Le Gouverneur de Laussat fut l'initiateur de ce projet. Il envisagea de les faire venir car pour lui c'étaient des

défricheurs venant l'Amérique du nord, sont comme des avant-gardes de la civilisation (Lawrence, 2005). En novembre 1821, 23 immigrants américains arrivèrent en Guyane sur le Passoura, ils s'installèrent et créèrent la ville Laussadelphie en reconnaissance de leur bienfaiteur de Laussat.

Cependant, leur arrivée à Kourou ne fut pas mieux préparée. Aucun défrichement n'était fait pour avancer leurs travaux car ils étaient considérés comme de grands défricheurs au point où de Laussat s'exprima : « *il ne s'agit pas d'émigrants d'Europe qu'il faille dorloter [...], il s'agit des défricheurs [...], nous ne défricherons pas pour eux, ils défrichent eux-mêmes* »³². Mais fut grande sa surprise lorsqu'il apprit que ces 23 émigrants qu'il croyait être des settlers, grands défricheurs américains, n'étaient que des Irlandais qui, se trouvant à Virginie pour chercher fortune, profitèrent de la proposition de de Laussat consistant en recruter les défricheurs en Guyane. Ils crurent en ce projet et s'embarquèrent donc pour la Guyane. Tout comme les victimes de l'expédition de Kourou, ils furent frappés de maladies, et l'inactivité gagna les rescapés. Le travail de défrichement attendu par le gouverneur ne fut ainsi jamais exécuté. La Guyane française essuya une fois de plus un échec dans ses tentatives de peuplement de sa colonie guyanaise.

Mais les autorités françaises ne baissèrent pas les bras. La Guyane était la terre qui pouvait accroître la production des denrées coloniales. La richesse de sa flore était favorable pour la culture. Il ne manquait que des bras pour sortir ces denrées de terre. L'abolition de l'esclavage de 1848 vint accentuer le problème démographique de Guyane et, par conséquent, ses problèmes de main d'œuvre. Alors, une solution s'offrit à la France, celle qui constituait à essayer, malgré tous les échecs de peuplement précédemment enregistrés, de s'orienter vers un peuplement par des bagnards blancs. On décida alors, guyanaise, par un décret impérial de 1852, la déportation sur les terres guyanaise.

6.2 Le bagne ou la colonisation blanche en Guyane

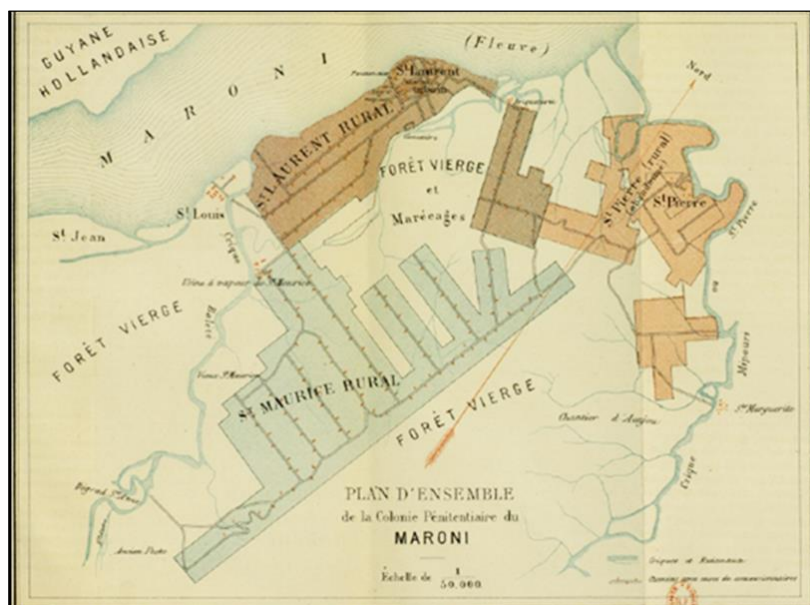
Au moment de l'abolition de l'esclavage en 1848, 12943 esclaves devinrent libres (Ebion *et al.*, 2014). Le bagne offrait donc à l'Etat français une nouvelle chance de parvenir à peupler la colonie et à subvenir à ses besoins par les travaux de mise en valeur du territoire.

³² Propos recueillis dans l'extrait de LAWRENCE C. Jennings, « Peuplement d'Américains en Guyane : une colonisation avortée, 1819 - 1822 », In : L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, 2011, p. 360

Ainsi, le 22 novembre 1850, Louis Napoléon Bonaparte déclarera : « *les bagnards constituent une population de choix pour cette colonie (la Guyane française)* » (Mam Lam Fouck, 2011). Le bagne se révèle donc comme un moyen de développement de la Guyane française en remplacement de la main d'œuvre servile. L'Etat français tente, tout comme l'expédition de Kourou, de mettre sur pied l'idée d'un peuplement de la Guyane par une population blanche. « *Entre 1852 et 1939, près de 70.000 détenus furent envoyés en Guyane constituant l'essentiel de la main d'œuvre de la colonie* » (Dupont-Gonin, 1970). Car le projet du gouvernement impérial visait l'utilisation de la transportation aux progrès de la colonisation française. C'est dans ce but que fut fondé l'établissement agricole du Maroni.

En outre, en 1856 les transportés furent employés à la culture pour le compte de l'administration sur les habitations domaniales. Mais, ils quittèrent ces habitations et furent envoyés au Maroni. La colonie pénitentiaire du Maroni en effet, fut le centre, le chef-lieu, de la colonisation pénitentiaire (figure 26).

Figure 26 : Plan de la colonie pénitentiaire du Maroni en 1883



Source : ORGEAS, 1883

Malheureusement, cette immigration subit le même sort que celle envoyée sur les bords de Kourou. La mort frappa à nouveau. La mortalité fut importante et la Guyane perdit ses transportés. Ainsi, « *sur les 208 hommes envoyés entre octobre et novembre 1866, à la date du 15 février 1867, il ne restait plus que 33 hommes valides : 28 étaient morts, 45 étaient à*

l'hôpital, 40 étaient évadés, 31 restaient à l'infirmerie, 16 aux travaux légers, 14 exemptés de service et 1 libéré » (Orgéas, 1883).

Rostain (2013) nous révèle que quelques bagnards auraient probablement édifié un petit polder près du fleuve Organabo à la fin du XIX^{ème} siècle (figure 26).

Figure 27 : Polder construit par des bagnards près d'Organabo



Source : Rostain, 2013

Par conséquent, la colonisation blanche en Guyane par les transportés ne fut qu'un échec lamentable. Mais ces immigrations n'étaient pas les seules que la Guyane française ait connues. On note aussi celle constituée par les Africains et les Hindous.

6.3 Les Africains et Hindous comme immigrants engagés

En dehors des Africains noirs comme esclaves, d'autres Africains dits libres ont fait l'objet d'une immigration en Guyane française.

On distingue deux vagues d'immigrants³³ :

³³ FLORY Céline, « Le « Noir » : permanence des représentations et travail libre (1848 – 1860) », In : L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, 2011, p. 400

- La première vague se situe entre 1854 et 1857, 1114 libres sont recrutés au sein des populations habitant le long du littoral de l'île de Gorée à celle de Fernando Po.
- La deuxième entre 1858 et 1859, 715 captifs recrutés dans la région du littoral gabonais et de ses environs.

On note aussi entre 1860 et 1880 une vague de 8000 Hindous dans la colonie suite aux négociations entamés avec l'Angleterre pour faire venir les coolies hindous. 2000 parmi eux vont repartir assez vite et ceux qui restent vont lamentablement succomber aux maladies (Dupont-Gonin, 1970).

Toutes ces tentatives de peuplement se soldèrent par des échecs. La Guyane ne put profiter de ses immigrants pour atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée. L'échec émane à la fois d'une mauvaise sélection des immigrants et de mauvaises conditions d'accueil. Ils étaient mal choisis et les lieux étaient mal préparés pour les recevoir.

Conclusion

Cette première partie présente un ensemble d'éléments qui nous permettent de mieux asseoir l'approche géohistorique de la mise en valeur des terres basses de la Guyane française depuis la colonisation jusqu'à nos jours.

Coloniser en effet c'est mettre en valeur un pays, un territoire ou une région. La colonisation en Guyane par les Français n'a pas connu de grand succès. Il était important pour la France, de faire des études qui consistaient à reconnaître les lieux pour déterminer le point de départ d'une bonne colonisation. Sans la connaissance parfaite du territoire que l'on veut coloniser, il n'est pas évident de le contrôler. Il est mieux que l'on concentre la colonisation en un lieu ou quartier donné, où l'on pourra établir les premières habitations agricoles et toutes les structures sanitaires, et des hébergements susceptibles d'accueillir les immigrants. De cet endroit pourrait s'étendre, de manière progressive, l'œuvre de la colonisation en d'autres lieux tout en gardant l'exemple du principal point de départ. Mais les Français, en s'établissant au départ à Cayenne, qu'ils ne purent aménager qu'à moitié, se précipitèrent dans toute la Guyane, en différents points, souvent dans le but de résister à l'expansion de leurs voisins, comme le cas de l'expédition de Kourou où le roi voulut protéger les terres de la main des Hollandais. Pendant

plusieurs décennies, ils eurent beaucoup de mal à mettre en place une véritable forme de colonisation.

Dans le cas de l'immigration des Settlers, le gouverneur de Laussat avait dressé des plans pour la Guyane sans connaissance des difficultés que ces populations pouvaient rencontrer sur le terrain et, encore moins, sans pouvoir vérifier leurs compétences et expériences dans le domaine agricole de ces supposés défricheurs. Les conditions climatiques vinrent également renforcer les difficultés rencontrées par l'homme européen installé sur les littoraux et les zones humides de la Guyane française. En effet, ces milieux sont plus humides notamment à l'est de Cayenne où il n'y a pratiquement pas de saison sèche. Beaucoup ne supportèrent pas la chaleur à laquelle ils n'étaient pas habitués dans leur pays natal. Ce contexte naturel exigeant aurait nécessité une préparation de l'arrivée des colons et, plus généralement des conditions de vie meilleure pour la main d'œuvre : or la logistique mise en place par les autorités françaises était très insuffisantes pour fixer la main d'œuvre. L'entreprise de colonisation de la Guyane française par des émigrés européens notamment, fut l'insuffisance d'une main d'œuvre productrice et suffisamment abondante.

Aussi, il est nécessaire de souligner que l'œuvre de mise en valeur des terres basses des Européens en Guyane française, n'est pas une continuité de celle des Amérindiens. Les techniques et les procédés ne présentent aucune similarité. Dans la suite de notre travail, nous montrerons en effet, les différentes méthodes de mise en valeur agricole utilisées par les Français et, comment ceux-ci ont pu étendre cette entreprise à des points différents du littoral.

L'exploitation des terres basses par les colons, notamment les Français, en Guyane française ne commence qu'un siècle après leur installation officielle en 1604³⁴. Pendant presque tout le XVIII^{ème} siècle, l'histoire de ce pays ne fut qu'une succession d'échecs dans les tentatives de mise en valeur des terres, tant pour les terres hautes que pour les terres basses. Les pouvoirs publics et les compagnies privées concessionnaires français n'accordèrent un peu d'attention à la Guyane qu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, préférant investir auparavant que dans les colonies de l'Afrique et des Antilles, qui captent alors l'essentiel des investissements.

Pourtant « *dès 1685, l'administration royale envoya en Guyane des Colons libres auxquels elle accorda des concessions des terres* »³⁵. Mais le manque de main d'œuvre ne

³⁴ Cherubini, Interculturalité et créolisation en Guyane française, l'Harmattan, Paris, 2002, p. 17

³⁵ Giacottino, Les Guyanes (Guyana, Surinam, Guyane française), Presses Universitaires de France, Paris, 1984, p. 43

permet pas à ces habitations³⁶ de culture de prospérer. En effet, les armateurs français qui pratiquaient le commerce triangulaire, négligeaient d'alimenter la colonie en esclaves. Ainsi jusqu'en 1737, un petit nombre d'habitations de culture est installée sur l'Oyapock et l'Approuague témoignant de la faiblesse du capital investi et expliquant en grande partie la pauvreté de la colonie. On comptait ainsi seulement 27 habitations sucrières sur l'Oyapock et l'Approuague ; (Giacottino, 1984).

De plus, à l'action de l'Etat s'ajoute celle des Jésuites qui, arrivés en 1664, ont également participé à la mise en valeur de cette partie du monde. A partir de 1675, ils créèrent une habitation près de Cayenne qui fut un succès grâce à des règles de gestion qui avaient fait leurs preuves dans d'autres territoires d'Amérique du sud et aussi à une main d'œuvre qualifiée dynamique. Giacottino (1984) rapporte que la plantation près de Cayenne compte, en 1707, 102 esclaves noirs, puis près de 343 en 1737. Les Jésuites installèrent aussi des habitations de culture à Kourou et sur les bords de l'Oyapock. Toutefois, cette œuvre ne dura pas car ils furent expulsés de Guyane en 1762, suite à leur dissolution dans le royaume (Le Roux *et al.*, 2009).

Tous ces établissements de culture étaient installés sur les terres hautes. En effet, la mise en culture des sols ferrallitiques des terres hautes exigeait peu de préparation par rapport aux terres basses qui nécessitaient un gros travail préalable de drainage. Les colons et les compagnies privées s'étaient installés avec empressement en Guyane française dans le but de cultiver des denrées coloniales et à les commercialiser.

La culture des terres hautes, ou l'abattis, était un système agricole que les Français avaient emprunté aux Amérindiens, et qu'ils reproduisaient sur ces mêmes terres que ces derniers avaient déjà mis en culture avant leur arrivée. Il consistait tout d'abord à abattre les arbres, puis à mettre le feu une fois que ces arbres et leurs feuilles avaient séché. Les cendres jointes aux débris de feuilles et de bois pourris, amélioraient temporairement la fertilité du sol et aidaient au développement des végétaux plantés.

Mais à la fin du XVIII^{ème} siècle, les terres hautes furent épuisées. Elles ne produisaient plus assez pour alimenter le commerce de la colonie. Le Roux (1992) évoque une telle situation

³⁶ Il faut entendre par habitation une exploitation agricole coloniale régie par un système de concession avec pour vocation première la production des denrées. Ce mot renvoyait également à un ensemble de concessions, une étendue de terrain sur une longueur et une largeur déterminée que l'habitant, propriétaire de l'habitation, obtient à titre de concession du roi (Le Roux Y., Auger R., Cazelles, 2009).

pour l'île de Cayenne et ses alentours³⁷. Et c'est en partie cet épuisement des sols des terres hautes, mais aussi du succès des polders des voisins hollandais, qui ont provoqué le déplacement de l'activité agricole vers les terres basses. Car les Hollandais étaient bien connus en Guyane pour leur compétence dans l'aménagement des terrains noyés. Au XVIII^{ème} siècle, ils avaient construit sur tout le littoral surinamien des polders. Ce chef-d'œuvre leur avait valu une grande renommée auprès de leurs voisins les Français, qui décidèrent de les emprunter des méthodes de ce type de culture qu'ils ignoraient depuis des siècles.

Ainsi, les marécages jusqu'à lors tenus pour inexploitable par les colons devinrent l'objet de convoitises à partir des années 1760, pour ceux qui voulaient améliorer leurs productions agricoles. C'est ce processus de mise en valeur des terres basses à partir de deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle que nous allons analyser en détails, tout en évoquant aussi les expériences agricoles en terres hautes.

³⁷ Le Roux Y., « La révolution agricole des terres basses au XVIII^{ème} siècle en Guyane », Evolution des littoraux de Guyane et de la zone de la caraïbe méridionale pendant le quaternaire, Paris, ORSTOM, 1992, p. 330.

7. 1763 - 1778 : des tentatives et des projets avortés dans les terres basses

A partir du XVIII^{ème} siècle on note deux dynamiques :

d'une part, quelques tentatives de culture des terres basses qui vont se solder par des échecs : le projet de Kourou fut l'une des plus grandes d'entre elles, et qui mobilisa une importante population pour sa réalisation. Le polder de Rémire construit en 1774 fut le premier dans toute la Guyane française, mais il ne connut pas plus de succès.

D'autre part, les projets furent développés pour la mise en culture des sols des terres basses, notamment celui élaboré par Maillard, premier commissaire général de la marine envoyé à Cayenne, qui consistait à apprendre les techniques de dessèchement des terres basses à la manière des Hollandais, mais aussi le projet de création de sucreries sur la rive gauche de l'Oyapock et le projet des épices élaboré par Bessner. Cependant, avant de se diriger vers les terres basses, les Français cultivèrent d'abord les terres hautes.

7.2 Les échecs de premières tentatives de culture dans les terres basses

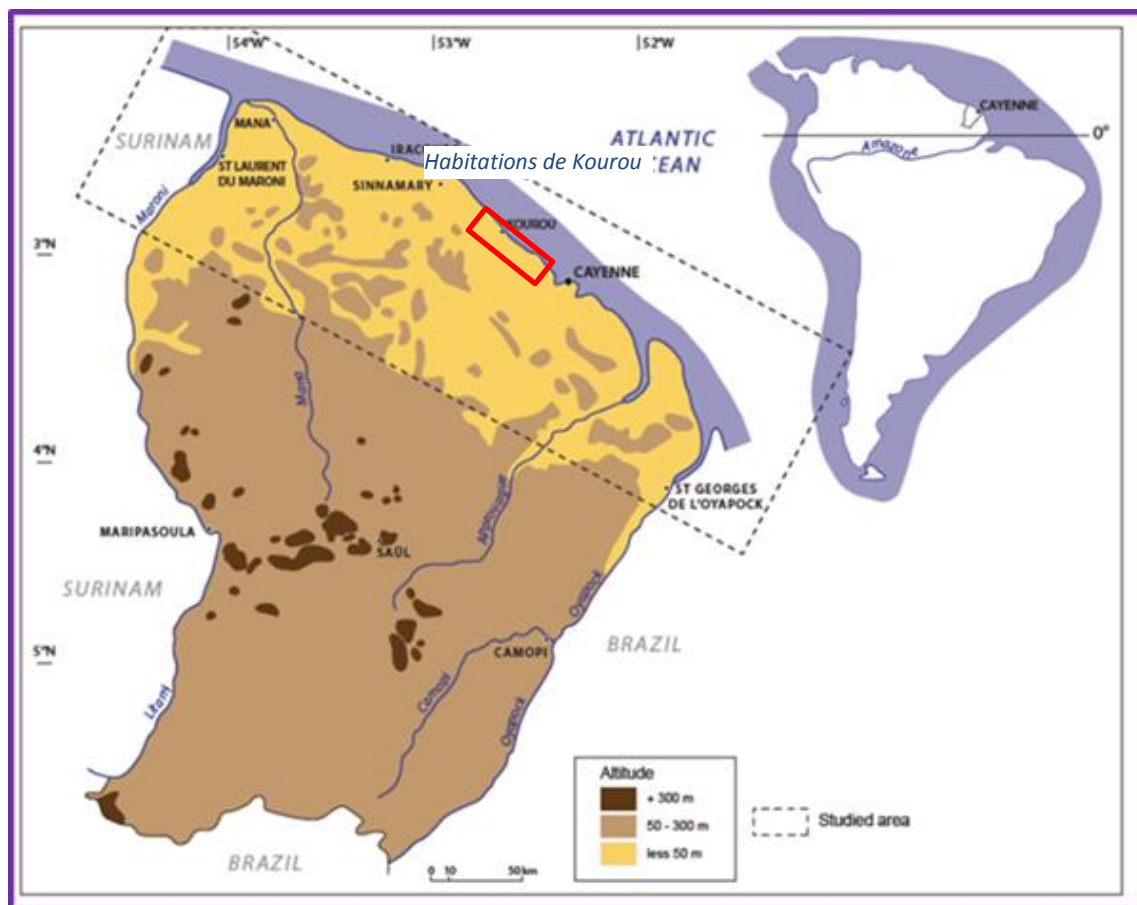
Le projet de Kourou en 1763 va marquer, nous l'avons déjà évoqué, le début des tentatives de culture des terres noyées en Guyane française. Dès 1763, on note quelques expériences de culture sur les rives droite et gauche du fleuve Kourou. De belles sucreries y sont par ailleurs projetées. Macouria, Cayenne, Rémire et Tonnegrande seront aussi des secteurs témoins de ces premières tentatives de mise en valeur agricole

7.2.1 Les habitations en terres basses de Kourou

Le projet de Kourou avait pour but initialement, de peupler la Guyane. Mais il devint rapidement une opportunité pour les investisseurs d'aménager des sucreries sur les rives de la rivière. Il démarra avec des descriptions des lieux : quelques ingénieurs et notamment Chavalon, nommé intendant de cette expédition, remontèrent le cours de la rivière pour s'informer sur la qualité des sols et du niveau des eaux. Monsieur d'Orvilliers, Gouverneur de Cayenne en ce temps, indiqua les points les plus favorables pour former des établissements de grandes et belles sucreries. « *La rivière de Kourou, [disait-il], les terrains de la rive droite et*

*gauche y sont très bons et susceptibles d'y établir nombre de belles et bonnes sucreries »*³⁸. Par conséquent, quarante-quatre concessions de 300 toises de longueur chacune³⁹ (600 mètres par concessions) en moyenne furent tracées sur les deux rives de la rivière Kourou comme nous le présente la figure 29 (voir en annexe). La figure 25 nous permet de mieux localiser l'emplacement des habitations de Kourou en Guyane française.

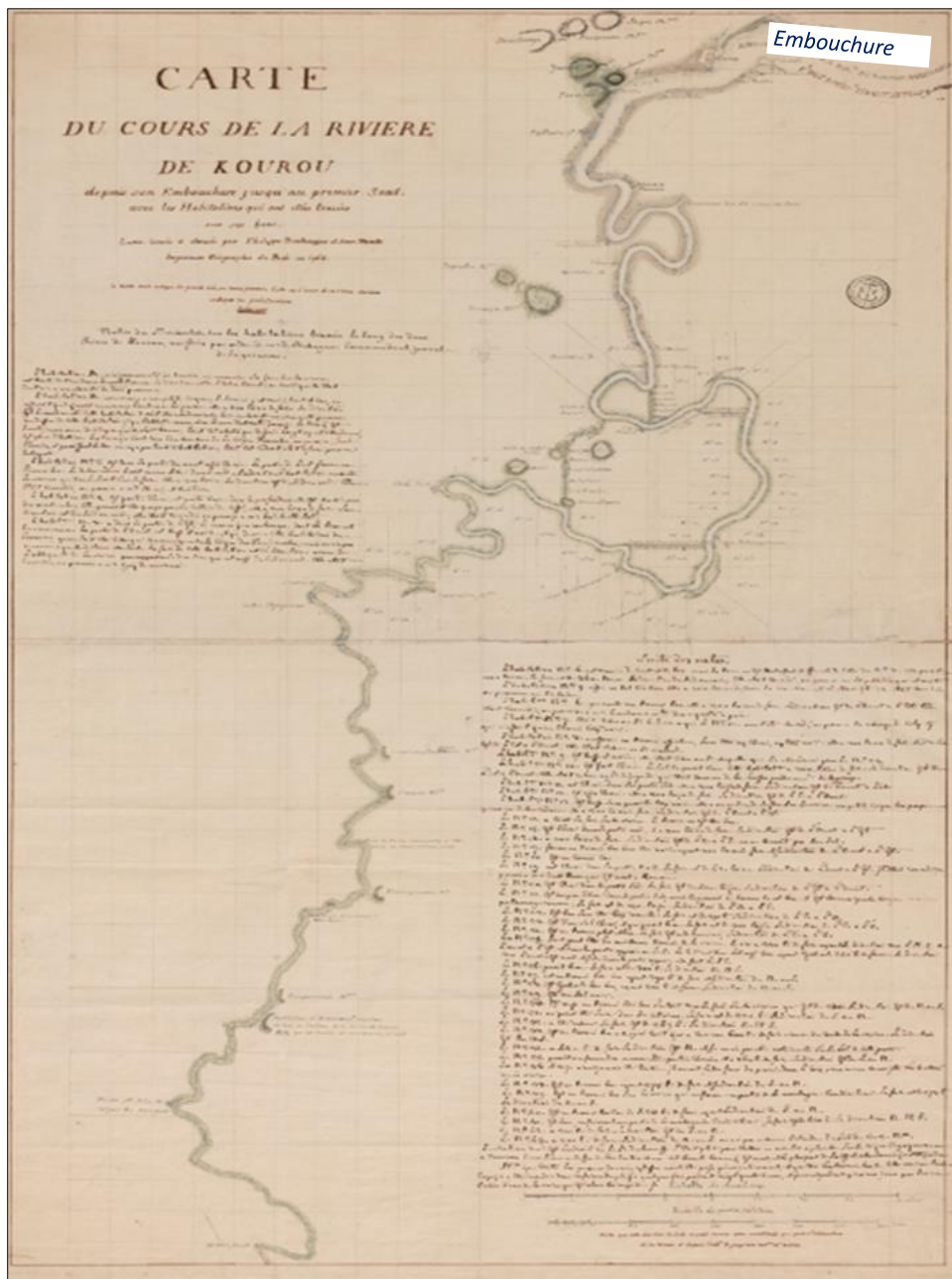
Figure 28 : carte de localisation des habitations de Kourou



³⁸ Ministère de la Marine et des Colonies, Précis de l'expédition de Kourou : 1763-1765, BNF, Paris, 1842, p. 9

³⁹ Toise : ancienne mesure de longueur correspondant à 2 mètres.

Figure 29 : Carte du cours de la rivière de Kourou depuis son embouchure jusqu'au premier saut avec les habitations qui ont été tracées sur ses bords. Levée, tracée et dressée en 1764 par P. Boulogne et S. Mentelle, Ingénieurs et Géographes du roi.



Source : FRANOM24_14FDC 0151_00_1A

La plus grande de ces habitations fut le n° 40 avec 420 toises (840 mètres), figure 30, (voir en annexe pour une meilleure lecture). Et « sur ces quarante-quatre concessions, à peine

vingt propriétaires ont pu essayer de mettre leur parcelle de terre en valeur »⁴⁰. Les autres terrains furent abandonnés.

Figure 30 : Carte du cours de la rivière de Kourou depuis son embouchure jusqu'au premier saut avec les habitations et les autres établissements qui ont été tracés sur ses bords. Levée, tracée et dressée en 1764 par P. Boulogne et S. Mentelle, Ingénieurs et Géographes du roi



Source : FRANOM24_14FDC 0145_00_1A

Cependant, ceux qui avaient commencé leurs travaux n'avaient pas pu les terminer, occasionnant ainsi des aménagements inachevés. Ce fut alors un échec qui peut s'expliquer par deux facteurs essentiels : les facteurs liés à l'organisation et ceux liés à la qualité des sols.

⁴⁰ Précis de l'expédition de Kourou, 1842, p.58

Sur le plan organisationnel, les autorités responsables du projet oublièrent que ces populations devaient se loger. Ils ne furent pas à la hauteur des attentes des ouvriers. Les émigrants arrivés à Kourou ne disposèrent pas immédiatement de logements, mais seulement de quelques cases qui avaient été préparées rapidement. Un ancien habitant, rescapé de la catastrophe de Kourou raconte que :

« Les habitations n'étaient point assez vastes, trois cents à quatre cents personnes logeaient ensemble, la peste commença son ravage, les fièvres du pays s'y joignirent et la mort frappa instinctivement. Au bout de six mois, dix mille hommes périrent »⁴¹.

De plus, ces hommes n'étaient pas des agriculteurs. Il s'agissait d'artisans et des paysans du nord de la France que l'on avait livré aux travaux agricoles sous un climat difficile auquel ils n'étaient pas accoutumés. Ils ne purent finalement pas s'acclimater, et leur manque d'expérience dans ce genre d'activité vint compliquer leur situation. Pour des personnes non expérimentées dans l'agriculture équatoriale et surtout sous un climat qui leur soit totalement étranger, il aurait fallu d'abord penser à un meilleur logement pour eux, les accoutumer à leur nouvel environnement et surtout initier des formations leur permettant d'acquérir des compétences sur ces nouvelles questions agricoles. Mais ils n'eurent pas le temps de connaître le nouveau milieu, les travaux s'effectuèrent dans une grande précipitation, sans assainissement de l'endroit à exploiter. Ainsi, l'insalubrité provoqua des maladies dont furent victimes nombre d'entre eux.

La qualité du sol est autre un facteur essentiel à l'échec des cultures dans les terres basses. Ceux de la région de Kourou avaient été examinés auparavant pour déterminer les secteurs qui pourraient fournir les meilleurs rendements. Mais cet examen des sols n'avait jamais fait l'objet d'une très bonne expertise. Aucune documentation n'évoque un éventuel examen permettant de déterminer les caractéristiques pédologiques locales et notamment l'évaluation de l'hydromorphie. Et si l'on considère la période d'arrivée des convois, soit entre juillet et décembre, les relevés topographiques ont dû se faire pendant la grande saison sèche. Or, pendant cette période les relevés ne permettent pas de connaître la hauteur des eaux. Par conséquent, il n'y avait aucune garantie de bons secteurs à mettre en valeur et, qui pourrait satisfaire les planteurs. Les terrains désignés à la culture se révélèrent pour certains très inondés en saison de pluie pour certains. Ce fut le cas des habitations n° 22 et 7 pour ne citer que ces

⁴¹ DENIS F., La Guyane ou histoire, mœurs, usages et costumes des habitants de cette partie de l'Amérique, Tome II, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes Manioc, Paris, 1823 p. 33

exemples-là. Au moment de cultiver, les inondations constituèrent ainsi un véritable obstacle à la production.

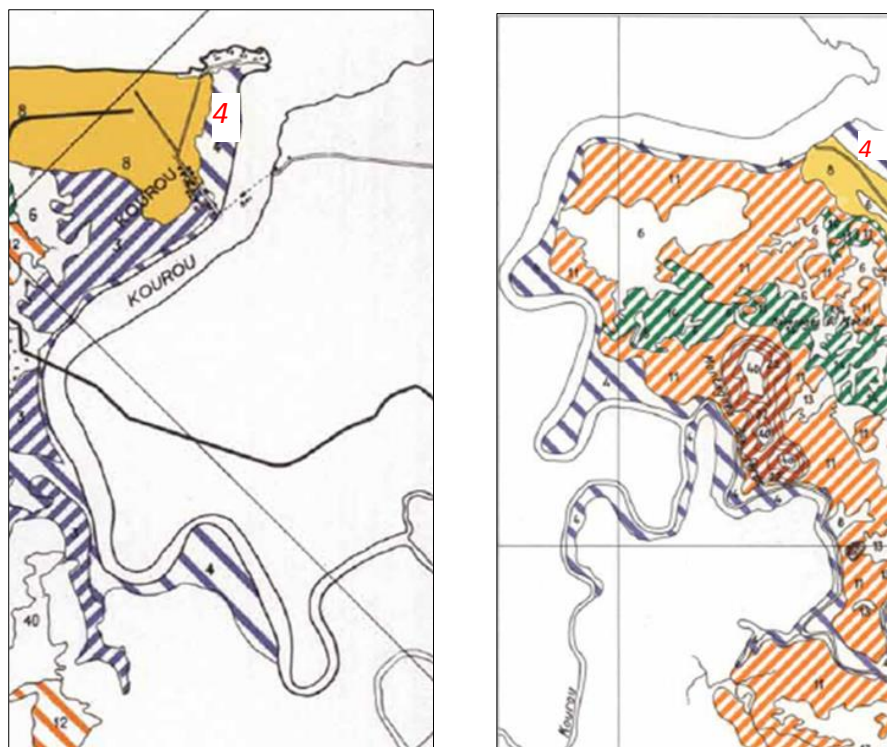
Sur certaines habitations, comme sur l'habitation n°2, des monticules étaient un véritable obstacle à la culture. Ces monticules étaient des grosses fourmilières, dont les habitants ne laissaient à aucun humain la possibilité de cultiver. De Préfontaine⁴², qui fut victime des ravages de ces fourmis, confia à Malouet lors de leur visite sur les rives de Kourou que « *lorsqu'un habitant avait le malheur de rencontrer une de ces redoutables forteresses dans ses défrichements, il était obligé d'abandonner son établissement, à moins qu'il n'eût assez de forces pour faire un siège en règle* »⁴³. C'était de grosses communautés de fourmis noires qui paraissaient avoir 15 ou 20 pieds (4 à 5 mètres) de haut sur 30 à 40 pieds (9 à 12 mètres) de base et dont la forme était comme une pyramide tronquée au tiers de sa hauteur (Malouet, 1854).

Nous avons extrait les cartes des ressources en sols de Guyane, esquisse à 1/100 000 des unités agronomiques déduites des cartes pédologiques, des régions de savane Matiti et Kourou – Sinnamary pour analyser la qualité des sols aménagés à Kourou. Ces deux extraits de cartes de l'ORSTOM des années 1970 dont la légende est représentée par des chiffres, sont suivis d'une fiche explicative. Le chiffre 4 que nous avons mis en évidence et qui renvoie au sol de mangrove sur les deux extraits des cartes. Les deux extraits présentent les rives droite et gauche mises en valeur. En effet, l'analyse de ces cartes montre que les habitations situées sur la rivière de Kourou ont été aménagées dans la mangrove, soit sur des thioles. Ces sols bien que riches en élément minéraux, sont très pauvres en oxygène gazeux et contiennent beaucoup de sels comme nous le confirme Malouet (1802) : « *les terres de Kourou et de Macouria sont trop basses et trop couvertes par les sels marin* ».

⁴² Propriétaire et commandant en Guyane française

⁴³ MALOUE V. P., (1853), Voyage dans les forêts de la Guyane française, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, p. 41

Figure 31 : extraits des cartes de ressources en sols de Guyane, esquisse à 1/100000 des unités agronomiques déduites des cartes pédologiques. Savane Matiti (à gauche) et Kourou – Sinnamary (à droite)



UNITES AGRONOMIQUES	UNITES PEDOLOGIQUES														CARACTERES AGRONOMIQUES	CONSTRAINTES			
	CAYENNE NO	CAYENNE SO	HAUT KOUROU	MATITI	KOUROU	SINNAMARY	IRACOUBO	IRACOUBO	ORGANAGO	MANA LAURENT	MANA SOISE	SAINT JEAN	BASSE MANA	REGINA NO			REGINA NE	REGINA SO	REGINA SE
PLAINE CÔTIÈRE RÉCENTE "TERRES BASSES" NÉCESSITANT L'ÉTABLISSEMENT DE POLDERS																			
1		5			12	4	6	7						3			26	Terres soumises à l'influence hydro-dynamique de la mer - Argiles marines ± consolidées avec ou sans pégausse (tourbe acide) - Dépôts homogènes ou non (lentilles sableuses, tourbes enterrées) - Texture lourde (argile 60%, limon 40%) - Capacité d'échange élevée (30-36 mé/100g) - Mg généralement dominant	Contraintes générales : Poldérisation Alimentation en eau douce
2						21	3	4	10					29				Consistance malléable à très malléable - Dépôt homogène - Argile bleue à taches jaunes - pH : humide = 5 - 7 ; sec = 4,8 - 6	Maîtrise totale de l'eau
3		26	18		20	12	21	37	22					32				Sans consistance à très malléables - Dépôt homogène - Argile bleue à taches jaunes à brun jeune - pH 7,5	Selure variable Maturation variable (gradient), souvent insuffisante
4	1																	Consistance malléable à très consistants - Argile hétérogène à passées organiques ou sableuses à taches jaunes à brun jeune ou rouille - Désaturés (S/T = 5%) - pH acide (4 - 5)	Pauvreté chimique - Inondation périodique par les eaux continentales - Mg dominant dans le complexe - A inclure dans polder ou drainage classique
	2	1p	1	11	1	1	3	3										Consistance fluide - Dépôt homogène - Argile marine bleue (sol de mangrove) - Complexe à dominance Mg, Na, saturé - pH : humide = 7 - 8 ; sec = 7 - 7,4	Salés (onde de mer salée) à sur-selés (position lagunaire) - A inclure dans polder suivant la configuration du terrain - Immaturité - Assez nombreuses petites zones à sulfures (région de Cayenne)

Source : Cartothèque de l'IRD

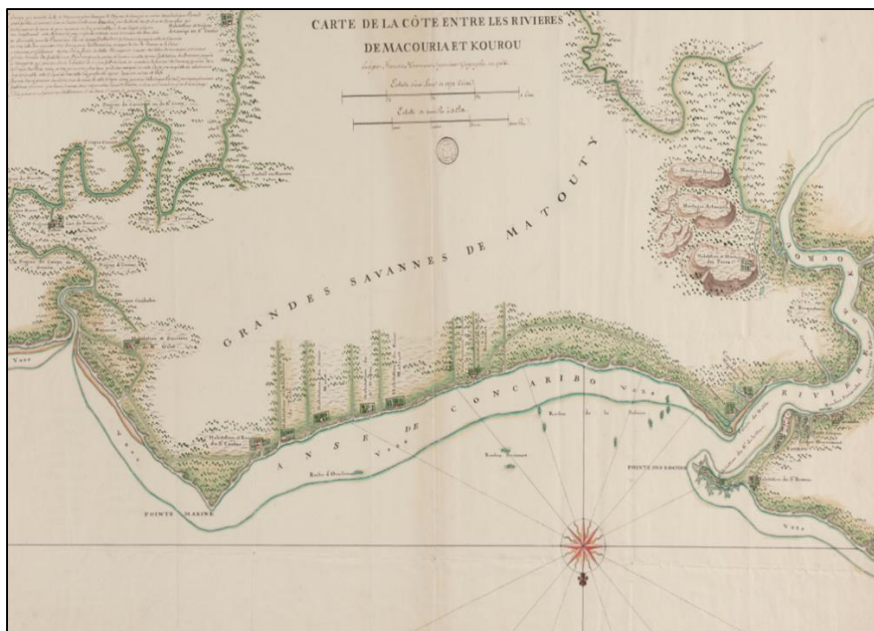
Les thiols en effet sont caractéristiques des régions tropicales et sont couverts d'une formation végétale : la mangrove à palétuviers (Référentiel pédologique, 2008). Ils sont très inondés en saison des pluies et la salinité élevée. Ce sont des sols contraignants en agriculture. Ils nécessitent un drainage parfait. Les cultures quant à elles sont préférables en saison des pluies. L'eau de ruissellement contribue fortement à la baisse du taux de salinité.

Les Hollandais au Surinam, pour réaliser de meilleurs rendements agricoles, préparaient le sol. Ils laissaient reposer la surface à cultiver sous l'eau douce, entraînée par des canalisations, pour baisser la salinité (Guisan, 1788). Mais, les habitations de Kourou n'ont pas bénéficié de cette technique par méconnaissance. Les entrepreneurs se précipitèrent à la mise en valeur des sols de ce quartier et ne purent en tirer profit.

7.2.2 Les rives de Macouria

Sur les côtes situées entre les rivières de Macouria et de Kourou, ont été aménagées les plantations de sucre et de roucou (*bixa orellana*) en 1766 (figure 32). Selon la carte, c'est la culture du rocou (espèce d'arbre ou arbuste d'Amérique tropicale) qui dominait le plus. On ne compte que la seule sucrerie de Madame Gilet.

Figure 32 : Carte de la côte entre les rivières de Macouria et de Kourou, 1766



Source : FRANOM24_14FDC 0152_00_1A

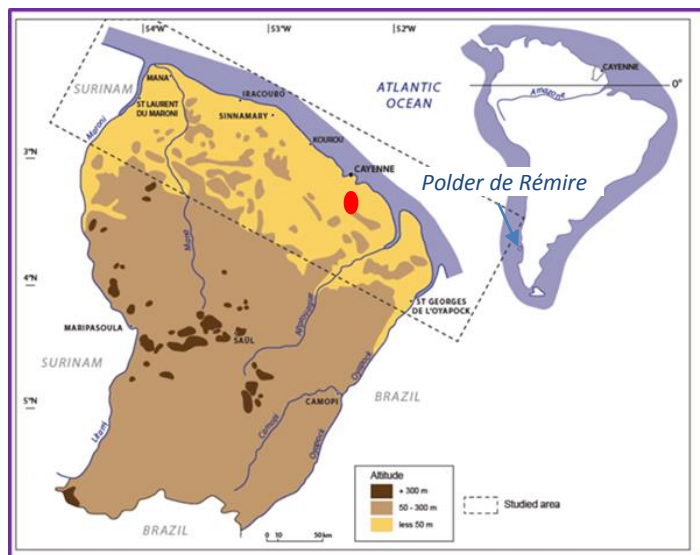
Mais, à l'instar des côtes de Kourou, celles de Macouria étaient aussi très basses. Les habitations étaient ainsi construites sur des sols de mangrove et soumis à un fort taux de salinité. L'analyse des données cartographiques de l'ORSTOM⁴⁴ confirme bien la présence de thiols très salé.

Les techniques réalisées pour les établissements de Macouria furent les mêmes que celles de Kourou : l'examen du sol réalisé en été par des personnes pas inexpérimentées sur les questions agricoles et la mise en culture rapide. Il ne fut donc pas étonnant que les résultats enregistrés sur les habitations de Kourou soient les mêmes que ceux de Macouria, étant donné que les deux secteurs présentaient les mêmes caractéristiques éco-pédologiques. Elles ont été abandonnées en 1765.

7.2.3 Le polder des Fonds de Rémire

Dans la région de Cayenne, précisément à Rémire au sud de Cayenne (figure 33), Claude Macaye, procureur général du conseil supérieur de Cayenne aménagea un polder de 20 hectares en 1774, dans les terres basses dans le but de cultiver du café. « *Ce fut le premier polder réalisé en Guyane française* »⁴⁵.

Figure 33 : Localisation du polder de Rémire à Cayenne

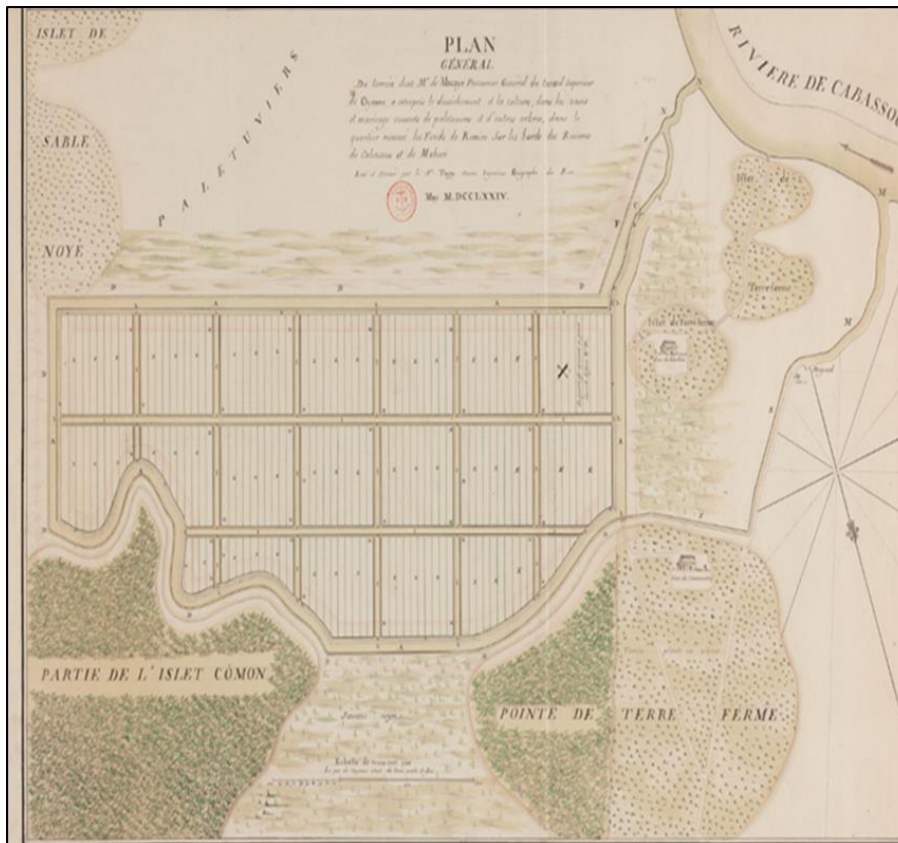


⁴⁴ Resource en sol de Guyane, 1/50 000, savanes Matiti, 1975

⁴⁵ Le Roux et al., (2012)

Le polder était aménagé comme suit (figure 34) : le terrain à assécher fut entouré d'un abattis mesurant 150 pieds (4,5 mètres) de largeur afin que les arbres qui restent à droite et à gauche, en tombant, ne puissent pas endommager les travaux. Les digues AA qui entourent le travail avaient pour rôle d'empêcher l'eau des terres voisines de s'y introduire. Le canal d'écoulement BB permettait aux eaux pluviales qui tombent sur le terrain d'être évacuées dans la mer, et le canal EE conduit dans la rivière Cabassou les eaux des contre fossés par la crique N. Le canal FF qui relie le terrain à la rivière de Cabassou ramène dans cette rivière une partie des eaux extérieures. Les lignes KK indiquent les petits fossés ou tranches qui servent à empêcher les eaux pluviales de stagner sur le terrain cultivé. Ils distribuent ces eaux dans les fossés HH qui ensuite les fait acheminer dans les canaux G et B où elles coulent par l'écluse C dans la rivière. Les lignes II indiquent les chaussées intérieures formées par les terres tirées du fossé H.

Figure 34 : Plan général du terrain dont Mr Macaye, procureur général du conseil supérieur de Cayenne, a entrepris le dessèchement et la culture dans les vases et marécages couverts de palétuviers et d'autres arbres, dans le quartier nommé les Fonds de Rémire sur les bords des rivières de Cabassou et de Mahury. Levé et dressé par le Sr Tugny, ancien ingénieur et géographe du roi. Cayenne, 1774



Source : FRANOM24_14FDC0232_00_1A

Ce polder, pourtant assez bien pensé, n'a pas connu de grands succès. Les données cartographiques⁴⁶ indiquent qu'il a été construit sur un sol salé couvert d'une couche considérable de pégasse, terme employé par les pédologues des Guyanes voisines pour désigner une sorte de tourbe très riche en bois à, plus ou moins fibreuse ou spongieuse, (Lévêque, 1961). Son épaisseur peut atteindre 120 centimètres. Si on suit Guisan (1788) qui considère que le sol des terres basses sur lequel on se propose de former une habitation de culture ne doit pas avoir une très grande épaisseur de terreau, on pourra alors considérer que ce facteur ait participé à l'échec de ce polder dont la nature des cultures nous reste inconnue, du moins pour nos recherches.

7.2.4 L'exploitation de la rive droite de Tonnegrande

On note une autre tentative en 1766, trois ans après l'échec de l'expédition de Kourou. Une nouvelle compagnie se forma en effet avec à sa tête le ministre de la marine, le duc de Praslin, et Dubucq, dirigeant l'administration des colonies. Elle avait pour but l'exploitation agricole d'une contrée jugée fertile, située sur la rive droite de Tonnegrande, à dix lieues de Cayenne (Malouet, 1788). La littérature ne nous éclaire pas plus sur la réalisation de cette habitation. Aucun plan n'indique son existence. Nous ne pouvons pas, par conséquent, affirmer qu'elle n'a pas vu le jour ni connu de succès. A côté de ces tentatives d'aménagements les investisseurs élaborèrent d'autres types de projets qu'ils s'efforcèrent de réaliser.

8. Les projets de culture en terres basse non réalisés

L'un des projets qui aurait pu améliorer les rendements des cultures des terrains noyées en Guyane au XVIII^{ème} siècle, fut celui de l'apprentissage des méthodes d'assèchement que le Commissaire Général Maillard voulut initier en 1766.

⁴⁶ Guyane française (1962), carte des sols des terres basses, 1/100000, Cayenne-Régina, n° de carte Sphaera 01735

8.1 Le projet d'apprentissage des techniques de dessèchement des terres basses

Maillard, premier commissaire général de la marine, envoyé à Cayenne en 1766 eut à cœur d'élaborer des plans d'assèchement selon la méthode des Hollandais. Pour ce faire, il effectua un voyage au Surinam pour prendre connaissance de toutes les techniques relatives à la construction d'un polder (M.B. R⁴⁷., 1827). Revenu en Guyane, il se proposait d'avancer et de distribuer des esclaves à ceux qui auraient voulu expérimenter cette nouvelle méthode de culture. En France, il présenta son mémoire à son ministre de tutelle avec les plans qu'il avait levés pour le dessèchement des terres basses. Le ministre approuva ses vues mais ne tint pas compte de ce projet qui ne fut jamais exécuté puisque Maillard sera finalement envoyé en île de France (à cette époque, île Maurice) selon la déclaration faite par le Ministre : « *le Roi vous nomme intendant de l'Ile de France* »⁴⁸. Par conséquent, ce projet ne vit jamais le jour. La nomination de Maillard en Ile de France mit fin à ce projet car, localement personne ne prit le relais.

Voilà un projet qui aurait pu améliorer la Guyane, classé par les autorités de cette époque. Cette colonie n'était certainement pas dans leur plan d'action en ce moment, puisque le Ministre ajoutera « *on songera à la Guyane plus tard* ». Cette attitude en effet pourrait traduire le fait que les autorités françaises ne croyaient sûrement pas à la réussite de l'entreprise guyanaise, et privilégiaient plutôt d'autres colonies. Etait-ce dû aussi aux nombreux échecs cités précédemment, l'échec de Kourou, Macouria, du polder de Rémire initié par Claude Macaye ? Une réponse positive à cette question n'est pas à écarter. Du point de vue financier, l'Etat avait fait des dépenses dont les résultats n'ont pas été atteints. De plus, la méconnaissance des procédés de mise en valeur des terres basses d'une part, et la nature du milieu non propice de par son climat et son état insalubre d'autre part, se présentaient comme des obstacles pour la Guyane française. Mais l'initiative de Maillard aurait pu être prise en compte en ce moment, puisque des années plus tard l'agriculture sous polder fut instaurée en Guyane.

A partir de 1778, date à laquelle Malouet va introduire les techniques d'assèchement des terres par le biais d'un expert de la question, aucune personne ne reprit ce projet. Aucun de nos documents n'indique que ce sujet avait été même évoqué. L'activité agricole dans les terres noyées était toujours au stade embryonnaire, en dépit de quelques expériences réalisées, avec

⁴⁷ Le nom de cet auteur nous est connu sous la forme d'initiaux.

⁴⁸ M.B.R., Observations sur la Guyane française et projets d'amélioration de cette importante colonie, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Bordeaux, 1827, p. 10

des techniques et des moyens méconnus. Mais, malgré l'ignorance de ces méthodes, les entrepreneurs planifiaient toujours de cultiver ces terrains dont les rendements étaient potentiellement voués à l'échec à cause de l'absence des ingénieurs agricoles habiles dans le domaine. La Guyane avait sûrement de l'argent pour investir dans ces milieux humides. Nous remarquons en effet qu'elle a toujours financé les projets qui soldés par des échecs.

8.2 Le projet des plantations d'épices

Le ministre de la Marine, De Sartines, chargea Malouet, alors commissaire général de la marine et membre du comité de législation des colonies en 1777, d'examiner tous les projets des compagnies qui désiraient entreprendre dans les terres basses. Certes, Malouet n'avait jamais connu la Guyane française, mais il avait des connaissances précises sur le commerce et la culture des colonies qu'il avait acquises alors qu'il était propriétaire à Saint-Domingue où il aussi avait servi la France (Drohojowska, 1854). Il savait également le coût d'un nouvel établissement agricole, et les profits qu'un investisseur intelligent pouvait attendre d'un placement d'argent dans les terres basses de cette partie du monde. Cet examen des projets était un travail d'une grande importance, puisqu'il s'agissait d'appuyer ou de rejeter des demandes des concessions de terre. Les positions de Malouet suscitaient des débats. Ainsi, la compagnie Paultz, dirigée par le baron de Bessner, ne reçut pas l'approbation de mettre en pratique son projet d'épices. Après avoir reçu les propositions de cette dernière, Malouet ne trouva aucun argument convaincant qui aurait permis d'envisager une possible réussite de l'entreprise (Malouet, 1788). C'était un projet qui semblait irréalisable à Malouet, Représentant du pouvoir dans cette affaire, le commissaire général refusait que le gouvernement donne une fois de plus son accord à une entreprise vouée à l'échec. « *Protecteur des fortunes particulières qui composent la fortune publique, le souverain doit rarement accorder son appui à des spéculations hasardées* »⁴⁹. Malgré cela, le baron de Bessner ne voulut pas renoncer. Il écrivit un mémoire dans lequel il prenait exemple de l'établissement des Jésuites dans le Paraguay, celui qui avait réussi grâce à une main d'œuvre indienne qu'il voulait associer au projet. Dans ce mémoire se trouvait une carte sur laquelle on voyait tous les établissements projetés⁵⁰, « *avec indications pour emplacement des villes et des bourgs, les plantations de la compagnie. Sur*

⁴⁹ MALOUEY, 1802, tome II, p. 9

⁵⁰ Nous n'avons pas retrouvé cette carte dans les archives, son existence est simplement mentionnée dans la littérature.

différents points de la carte, l'auteur avait semé la vanille, le cacao, le bois à épice » (Malouet, 1802).

Le premier ministre semblait quant à lui être disposé en faveur du baron de Bessner et de ses rêveries, mais sans entêtement. Une fois de plus, Malouet réagit : *« il est temps de mettre un terme à tous ces essais funestes ou infructueux, et d'arrêter sur la Guiane, en connaissance de cause, un plan d'opérations. C'est dans la colonie même, en interrogeant les habitants, en visitant les terres, en employant à cet examen des ingénieurs et des cultivateurs exercés, c'est surtout en comparant aux nôtres les procédés employés par les Hollandais, que vous arriverez à des résultats positifs. Vous n'aurez plus à craindre d'être séduit par des fables, par de fausses combinaisons, lorsque vous aurez fait constater d'une manière authentique, la nature du sol, les obstacles et les moyens de culture »*⁵¹. Le Gouvernement, suivant la proposition de Malouet, entreprit donc d'envoyer un homme éclairé et animé du désir sincère d'acquérir les connaissances nécessaires au développement agricole et de les faire profiter à la colonie.

Etant donné que Malouet, au regard du Ministre de Sartine, était dévoué à la cause de la colonie, il fut donc choisi sous l'ordre du roi et fut chargé de vérifier sur le terrain, tout ce qui avait été dit par le baron de Bessner, sur la Guyane. Il s'agissait d'examiner la raison des échecs des entreprises antérieures et d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour augmenter les chances de réussite des projets à venir. Le choix de Malouet était sûrement dû au fait qu'il contestait le projet du Baron, indiquant qu'il ne pouvait pas avoir de succès d'établissement en terres basses en Guyane française par de simples spéculations. Ce Baron de Bessner avait déjà entrepris un dessèchement des terres basses dans le but de créer un établissement de culture le long de la rivière de Tonnegrade. Mais il avait connu un échec aussi déplorable que celui de l'expédition de Kourou. Ce fut un argument fort pour s'opposer à son projet. Malouet fut donc envoyé en Guyane comme intendant, avec pour mission d'introduire de nouvelles connaissances concernant les méthodes de culture dans les zones humides à la manière des Hollandais.

Toutes les premières tentatives d'exploitation des terres basses, depuis 1763 avec les plantations de Kourou jusqu'en 1774 date de construction du polder de Rémire, se soldèrent donc par des échecs plus ou moins cuisant. Ceux-ci s'expliquent de plusieurs façons :

⁵¹ Malouet, 1802, Tome II, p. 17

- l'absence de connaissance précise des sols et de l'hydromorphie à partir d'un sondage par des spécialistes de la question pour évaluer la qualité des terres sur lesquelles ils se proposaient de cultiver d'une part, leur position par rapport aux marées pour prévenir les habitations des inondations, l'absence d'une main d'œuvre expérimentée d'autre part. Aucune littérature n'indique qu'un sondage avait été réalisé pour évaluer la qualité du sol et la position des terrains par rapport aux flux des marées. Des experts auraient certainement remarqués que ces secteurs étaient très bas, avec un taux de salinité très élevé, et qu'il était préférable de le laisser d'abord immerger dans de l'eau douce pour baisser ce taux de salinité, comme font les Hollandais. Car l'abondance des sels marins constitue une limite à la production. Les terrains bas sont généralement plus soumis aux débordements des eaux par rapport à ceux qui sont légèrement élevés au-dessus des marées. Les premiers nécessitent alors plus d'intervention du point de vue technique que les derniers. Mais à cette période, où aucun procédé d'aménagement des terres basses n'était acquis des Français en Guyane, les habitations dans ces secteurs ne pouvaient pas connaître de succès. Pour un bon plan de culture, il fallait d'abord mieux connaître la position du sol par rapport aux marées. Or, les terrains de Kourou et Macouria étaient très bas, par conséquent très noyés pour pouvoir édifier un polder surtout quand on n'a pas des connaissances sur la question. La saison des pluies est mieux indiquée pour l'examen des terrains que l'on veut cultiver. Le débordement des eaux causé par les précipitations en cette période, permettent aux ingénieurs de localiser les terrains qui se trouvent vulnérables aux inondations par rapport aux autres. Donc, les relevés topographiques réalisés en saison sèche ne garantissaient pas la position des terrains à cultiver par rapport aux flux des marées et aux inondations.

- Une main d'œuvre qualifiée pour sortir ces terrains des eaux à la manière des Hollandais était ce qu'il fallait obligatoirement privilégier. Mais les travaux de Kourou ne disposaient que des paysans incompetents, sans expérience en matière d'agriculture. Par conséquent, pour réussir de tels projets « *il fallait réunir la carte détaillée de la colonie, la description raisonnée et constatée des différentes qualités des terres et de leur position* »⁵², et préparer une main d'œuvre capable de mener jusqu'au bout les travaux qu'on se proposait de réaliser. Mais « [...] tous ces secours ont manqué à

⁵² Malouet, 1802, p. 248

messieurs de la compagnie et ils ont été trompé [...]»⁵³ par leur avidité. Le manque de connaissances relatives à ce type de culture ne permettait pas d'atteindre les résultats escomptés.

- Le manque de connaissance technique que l'on n'a pas réussi à combler. Les projets étaient aussi restés au stade embryonnaire. Aucun d'entre eux ne fut réalisé malgré la pertinence de quelques-uns comme celui que le Commissaire Général Maillard. Ce projet aurait pu être considéré comme le point de départ du succès attendu. Mais il ne fut pas pris en compte par la France.
- Le manque des financements ne peut pas être considéré comme un facteur majeur de l'échec de la mise valeur de cette colonie. Les projets échoués avaient toujours été financés. Le véritable problème de cette colonie, était certainement l'absence des procédés agricoles sous polder, la qualité des sols et des personnes qualifiées dans le domaine. Du moins, jusqu'à l'arrivée de Malouet. Mais l'acquisition des connaissances de valorisation des terres basses en Guyane, avec l'ingénieur des travaux Guisan, va changer la donne mais n'épargnera pas ce territoire l'insuccès agricole des terres noyées. Il sera alors nécessaire de se demander s'il n'existe pas d'autres facteurs qui ont présidés à cet échec.

A partir de 1778, avec l'arrivée de Malouet, nouvel intendant de Guyane française, la mise en valeur des sols des terres basses va connaître une nette amélioration par rapport aux entreprises précédentes.

9. 1778 - 1850 : des changements radicaux dans la mise en valeur des terres basses

Après toutes ces tentatives de cultures en terres basses, qui se sont soldées par des échecs, a suivi à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, une tentative sérieuse de développement impulsée par l'intendant Malouet qui ainsi a joué un rôle très important dans l'histoire agricole de la Guyane française. Il nous est utile d'évoquer brièvement son parcours, du fait qu'il soit au centre de l'histoire des terres basses de la Guyane française.

⁵³ Cité par Malouet lorsqu'il déplorait les différents échecs des Français dans l'entreprise des terres basses (Malouet, 1802 : 248.

Malouet avait été envoyé à Rochefort –sur - Mer en Charentes - Maritime pour y diriger les embarquements lors de la malheureuse expédition de Kourou (Drohojowska 1853). Puis il fut sous-commissaire à Saint-Domingue, et avait à son actif une étude de l'administration des Colonies. Il était commissaire général de la marine et membre du comité de législation lorsqu'il fut choisi pour expertiser les différents projets qui portaient sur l'agriculture des terres basses en Guyane française. Il fut alors nommé ordonnateur et commissaire général de marine, avec pouvoir d'intendant en Guyane. Drohojowska (1853) rapporte également que « *la modération était le trait distinctif de son caractère, une qualité fort utile, voire plus nécessaire à la mission qu'il était chargé de remplir* »⁵⁴.

Il partit donc pour Cayenne en septembre 1776 avec le projet de former, en terres basses, des établissements de culture (Malouet, 1802). Dès son arrivée à Cayenne, l'intendant constitua une assemblée extraordinaire de députés de la colonie et fit part de son plan pour un grand établissement agricole dans le but d'impulser la production des denrées coloniales. Il voulut savoir si parmi les membres de l'assemblée il s'en trouvait qui en soit capables d'indiquer les terrains favorables à ce type de culture. Aucun d'eux ne put dire qu'elles étaient les bonnes et les mauvaises terres, puisque personne ne s'était auparavant intéressé à l'analyse des sols des terres basses. Lors d'une « *assemblée coloniale réunit en mai 1777* »⁵⁵, la discussion tourna autour de treize questions parmi lesquelles celle concernant la mise en valeur des terres basses : « *Ne faudrait-il pas désertier les terres hautes, généralement peu productives et propres seulement à la culture des vivres, pour les terres basses, fertiles et desséchables ?* » Cette question fut approuvée et permit à Malouet de faire asseoir son projet et d'atteindre son objectif.

En 1777, date à laquelle les Français élaborèrent des projets de culture dans les terres basses à la manière des Hollandais. La colonie du Surinam avait déjà largement progressé dans ce type de culture. La France par contre essuyait de lourds échecs dans l'aménagement de leurs terres basses pour des raisons déjà évoqués. L'assèchement des terres basses était un travail qui nécessitait les forces et le courage. C'était un milieu qui, jusqu'au XVIII^{ème} siècle en Guyane française, n'attiraient aucun investisseur du fait de leur qualité. En effet, des terrains

⁵⁴ Drohojowska A., Histoire des colonies françaises : Antilles, Iles Bourbon, Guiane française, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 1853, p 247.

⁵⁵ Mourie J.-F. H., La Guyane française ou notices géographique et historique sur la partie de la Guyane habitée par les Colons, au point de vue de l'aptitude de la race blanche à exploiter, de ses mains, les terres de cette colonie ; accompagnées des cartes de la Guyane, de la ville de Cayenne, des îles du salut et d'un aperçu sur la transportation, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 1874, p.

considérablement inondés en saison des pluies, sur lesquels poussaient des herbes coupantes et qui n'offraient aucune possibilité de rendement agricole, ne pouvaient encourager personne à investir. Pourtant, les terres hautes ne répondaient plus au besoin du commerce de la colonie. L'exploitation des terres basses constituait donc une issue au commerce coloniale. Mais l'ignorance des méthodes employées pour réaliser ce type de culture se révélait être un handicap pour les habitants de la Guyane française.

Alors, Malouet visita des terres basses de l'île de Cayenne et de ses alentours, accompagnés des hommes compétents (Mourié, 1874). Il parcourut toute l'île du nord au sud, en s'imprégnant de la qualité des terres et de l'état des établissements présents dans la colonie. Il rencontra beaucoup d'habitants-propriétaires installés sur les terres hautes, et dont les productions agricoles étaient médiocres. Malouet affirma que « *la plupart étaient endettés, travaillant et vivant mal* ». Mais, certains marquaient la différence par leur effort : « *j'ai vu entre Sinnamari et Kourou dit Malouet, quelques hommes dont le travail et le succès m'ont étonné. Un nommé Gervais, cultive seul sept arpents⁵⁶ de terre plantée en vivres et en coton.* »⁵⁷. Malgré ce succès, les terres hautes ne répondaient pas aux besoins du commerce colonial. Elles étaient « *d'une exploitation plus facile, mais perdent au bout de quelque temps toute leur fertilité. Au départ riches, elles s'épuisent rapidement ; on les voit fournir deux, trois récoltes par an, mais après la troisième, elles ne produisent plus. Elles ont besoin de repos* ». (Rivière, 1866). Devant cette réalité, Malouet proposa une suite de mesures à Monsieur de Sartines, Gouverneur de la Guyane :

« *Nous sommes arrivés aujourd'hui au complément d'épreuves nécessaires pour déterminer et régler avec sûreté de grands établissements en cultures, si l'on veut entreprendre.*

« *Après avoir jugé, par les produits de cent années et par l'aveu même des plus entêtés colons qu'il y ait dans cet hémisphère, la qualité des terres hautes, l'assemblée a déclaré, de concert avec nous, que le seul espoir d'amélioration et de richesse que restât à la Guyane était dans ses terres basses si elles sont desséchables* »⁵⁸. Deux autres éléments vont contribuer aux changements de la stratégie dans la mise en valeur des sols de Guyane sous l'autorité de

⁵⁶ Ancienne mesure agraire correspondant à 20 à 50 ares

⁵⁷ Laboria 1843 :56

⁵⁸ Le Baron de Malouet, (1862), Mémoires de Malouet, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, p. 382

l'intendant Malouet : l'apport de l'expérience de la Guyane hollandaise et le développement des connaissances des sols des terres basses.

9.1 L'expérience de la Guyane hollandaise : un apport considérable à l'essor de l'expérience agricole des terres basses en Guyane française

Les terres basses étaient de toute évidence l'issue de secours pour améliorer le commerce de la colonie. Cependant, il fallait une expérience dans la gestion de l'hydromorphie pour mieux engager le projet. La Guyane française n'avait aucune connaissance dans le domaine. Elle avait échoué dans tout ce qu'elle avait essayé d'entreprendre. Donc, l'élément primordial au lancement de cette nouvelle saison d'activité agricole dans les zones humides, était la connaissance des procédés de l'aménagement de ces sols. La Guyane hollandaise qui avait expérimenté avec un énorme succès la culture de ses terres noyées depuis le milieu du XVII^{ème} siècle, était connue pour sa compétence dans les opérations d'assèchements de ce type de terrains. De toute évidence, elle était celle vers qui la Guyane française pouvait se tourner pour acquérir ces méthodes du fait qu'elles étaient voisines et bénéficiaient de même type de climat.

9.1.1 Les compétences agricoles de la Guyane hollandaise dans la culture des terres basses

Les Hollandais, après quelques essais de culture en terres hautes dès leur arrivée au Surinam au XVII^{ème} siècle, avaient reconnu que ces terres ne pouvaient pas produire la quantité considérable des produits coloniaux dont ils avaient besoin pour leur commerce. Ils se sont donc très vite tournés vers la culture en terres basses, susceptibles de répondre à leur besoin. « *Surinam n'est devenu une colonie importante que depuis que les Hollandais ont commencé à dessécher leurs terres basses* » (Stedman, 1798).

Cette entreprise n'était pas nouvelle pour les Hollandais. Ils étaient habitués à vaincre chez eux des difficultés similaires. Par conséquent, ils n'ont pas craint d'entreprendre les travaux nécessaires pour s'établir en secteurs noyés. Ils ont ainsi obtenu, au prix de gros efforts, de bons résultats en matière de production de denrées alimentaires. « *Lorsqu'on jette un coup*

d'œil sur les terres qui sont maintenant en culture dans la colonie de Surinam », dit Dufourgé (1839)⁵⁹, « sur l'abondance et la beauté des fruits qu'on y trouve, et que l'on se rappelle ce qu'étaient ces terres il y a peu de siècles, on s'étonne de ce qu'ont pu produire le génie, le travail et la persévérance des Européens qui vinrent les premiers se fixer dans cette contrée »⁶⁰. « Ils avaient converti d'immenses marais en superbes plantations et avait animé les cultures en toutes sortes de denrées coloniales »⁶¹. D'ailleurs Desmarchais écrivait en 1730 : « Tout le monde sait que ces pays (notamment la Guyane hollandaise), étaient des pays noyés, des marais impraticables et si malsains qu'on y prenait des maladies les plus dangereuses presque en y mettant pied à terre. Les Hollandais sont venus à bout par leur patience et par un travail assidu d'en faire un bon pays ; à force des canaux et de jetées ils ont desséché ces marais ; ils se sont ouvert des communications commodes ; ils ont retiré de la mer des pays gras et immenses ; ils y ont établi des manufactures de sucre ; ils y cultivent avec succès le coton, le tabac, le rocou, l'indigo, le cacao, le café »⁶². La méthode et la technique hollandaises étaient un modèle pour la Guyane française.

En effet, l'extrait de la carte de la colonie de Surinam dressée en XVIII^{ème} siècle (figure 33) montre une avancée considérable des polders en terres basses dans cette colonie au moment où Malouet montait les projets d'en construire en Guyane française et que toutes les autres tentatives n'avaient pas réussies. Cette carte a été dressée pour servir d'exemple à la colonie de Guyane française. A cette époque⁶³, la colonie de Surinam compte 400 polders (Malouet, 1802) que nous observons sur la figure 33.

Malouet (1802), à l'issue de son -voyage, rapporte que les terres basses que cultivaient les Hollandais en Guyane hollandaise étaient : « *Les pinotières qui se distinguaient par des*

⁵⁹ Dufourgé fait partie des auteurs dont de Nouvion rapporte les extraits de leur voyage en Guyane française, son récit a été tiré de son ouvrage publié en 1839. Dans son document, de Nouvion ne nous rapporte que les extraits qui lui semblent important sur la Guyane française.

⁶⁰ Dufourge, Voyage à Surinam : description des possessions néerlandaises dans la Guyane, Sociétés des beaux-arts, Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane française, Publication de la société d'étude pour la colonisation de la Guyane française, n°4, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Paris, 1844, 1839, p. 30.

⁶¹ Malouet V. P., Collection de mémoire et correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guiane française et hollandaise, Tome III, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 1802, p. 249.

⁶² Desmarchais (1730), cité par de Nouvion Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane française, Publication de la société d'étude pour la colonisation de la Guyane française, n°4, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Paris, 1844, p. 68

⁶³ Période à laquelle Malouet visite le Surinam pour s'acquérir des procédés de dessèchement des Hollandais dans cette colonie, en 1777.

pinots (*Euterpe Oleracea*) ordinairement vigoureux en matière de végétation. Le sol était gras et homogène sans sable ;

« Les palétuviers dont le sol était couvert d'une vase profonde sans que les sables y soient mêlés. Ce type de sol était laissé longtemps (un an environ) sous l'eau pour qu'il se défasse des sels dont il contenait pour ne pas détruire les plantes ;

« Les savanes noyées qu'ils appelaient également les beriberis ou periperis (pripris) dont le dessus du sol devait être noir et on devait y trouver la glaise bleue ou gris d'ardoise. »

La figure 35 nous présente en effet, toutes les concessions de terres basses cultivées au XVIII^{ème} siècle en Guyane hollandaise. Nous pouvons remarquer l'omniprésence de cette activité et, apprécier la détermination des Hollandais quant à la culture de leurs zones humides.

Figure 35 : Levée des plantations de la colonie du Surinam 177⁶⁴



Echelle

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

⁶⁴ La date exacte n'a pas été mentionnée sur le document

Tous ces types de terres : les savanes noyées, les pinotières, les palétuviers sur lesquelles les Hollandais cultivaient étaient bien connus en Guyane. Ce sont ces mêmes sols que les Français avaient aussi tenté de cultiver sans succès comme le cas des habitations de Kourou sur le sol de mangrove. Pourquoi, après tant d'années de voisinage, les Français n'ont pas pu produire le même chef-d'œuvre que celui des Hollandais dans leurs terres humides alors qu'ils bénéficiaient tous deux des mêmes conditions climatiques ?

9.1.2 Les techniques agricoles des Hollandais

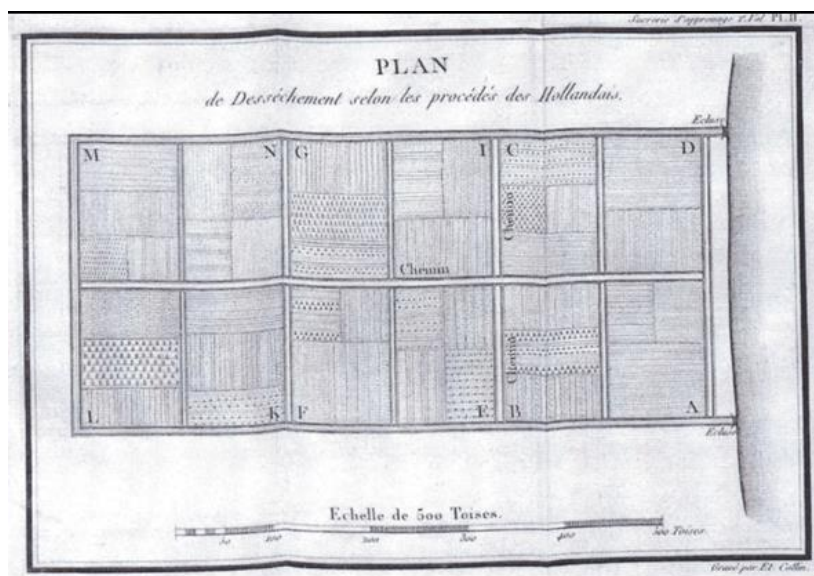
C'est pendant son voyage au Surinam en juillet 1777 dont l'objectif était « *l'examen du sol et du climat, des procédés de cultures, des moyens d'établissements et la comparaison de toutes ces choses avec ce qui est ou peut être à Cayenne* » (Malouet, 1802) que Malouet comprit la véritable raison de l'insuccès de l'aménagement des sols des terres basses en Guyane française. Il put ainsi acquérir les informations nécessaires à leur aménagement, dont les procédés de dessèchement : « *Je suis arrivé ici dans la circonstance la plus intéressante pour un observateur. J'y vois réunis tous les moyens, tous les progrès de l'industrie, et toutes les causes de décadence. [...] Sur la culture, j'ai eu, par les mêmes causes et les mêmes moyens les connaissances les plus détaillées.* »⁶⁵.

Les méthodes de culture en terres basses en Guyane hollandaise sont particulières. Les plans de dessèchement sont conçus sous forme de damier (figure 36). En effet, « *quand la terre est bien défrichée, nettoyée de toutes les mauvaises herbes et convenablement nivelée, on la divise en carrés de 80 à 100 pas, dont le milieu est traversé par un sillon de trois à quatre pieds de largeur, et de sept à huit de profondeur, pour l'écoulement des eaux et pour donner aux nègres la facilité d'arracher les mauvaises herbes, et de détruire les insectes pernicioeux qui attaquent la canne à sucre et l'empêchent de se développer* »⁶⁶. Une représentation des procédés de dessèchement fut élaborée par Guisan et remis à Malouet pour servir d'exemple en Guyane française.

⁶⁵ Correspondance de Malouet rédigée le 12 août 1777 au gouvernement pour lui faire part de son impression sur la colonie de la Guyane hollandaise.

⁶⁶ Benoit P. J., (1839), Voyage à Surinam. Des descriptions des possessions néerlandaises dans la Guyane, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Bruxelles, p. 31

Figure 36 : Plan de dessèchement d'une sucrerie d'Approuague selon les procédés hollandais conçu par Guisan en 1780



Source : collection de mémoires de Malouet sur les colonies, 1802, tome II.

Cependant, Malouet se rend compte d'un handicap majeur : il lui manquait un homme compétent capable de mener à bien ses projets agricoles dans les terres basses de Guyane. En effet, rappelons que l'absence de véritables ingénieurs agricoles en Guyane française fut l'un des problèmes majeurs qui mettaient en péril les essais agricoles en terres basses. Donc pour y remédier, il fallait que cette colonie se dote nécessairement de cet expert.

9.1.3 Le choix d'un ingénieur agricole

Pour faire face au manque d'ingénieur, Malouet adressa à Nepveu⁶⁷, secrétaire du gouvernement de la colonie de la Guyane hollandaise, une lettre dans laquelle il sollicitait leur aide dans le choix d'un homme compétent dans les travaux de mise en valeur agricole des terres basses. Il leur fit part de tous ses projets : développement des cultures, creusement d'un canal, dessèchement des environs de la ville de Cayenne.

Il pria Nepveu de bien vouloir lui en proposer un parmi la liste des ingénieurs agricoles Hollandais qu'il avait établi. Ce dernier lui recommanda Guisan « *comme un homme précieux,*

⁶⁷ Nepveu, originaire de Paris selon sa confidente faite à Malouet, est arrivé à Surinam et y a été successivement commis, secrétaire, procureur, greffier, substitut fiscal et enfin gouverneur. (Malouet tome II, p. 22, notes confidentes)

dont la colonie devait se priver à regret, et uniquement par égard pour Malouet »⁶⁸. Guisan était au service de la Guyane hollandaise, lieutenant des milices et employé par le gouvernement en qualité d'ingénieur dans la rédaction des plans de la colonie. Il affichait les plus grands succès en matière des travaux d'assèchement. Il avait une connaissance indéniable des techniques d'aménagement des terres basses ; grâce à lui, la Guyane hollandaise avait maintenu sa prospérité agricole. C'était un homme éclairé, aimant le travail et le succès.

Du retour de la Guyane hollandaise le Sieur Guisan se livra à une reconnaissance des terres noyées de la Guyane française. Elles étaient difficilement accessibles, avec des herbes coupantes et des moustiques, dangereuses pour les colons qui avaient peur de s'y aventurer. Mais, Malouet avait compris le prix à payer pour obtenir le succès des cultures en terres basses. Et, la première opération consista à approfondir les connaissances de ces milieux, les recenser et trouver ceux qui offriraient les meilleures opportunités en termes de mise en valeur agricole.

9.2 Le développement des connaissances des sols des terres basses

Malouet et Fiedmond, respectivement intendant et gouverneur de la Guyane française savaient que la culture des denrées coloniales ne pouvait être utile au commerce de la métropole que par l'exploitation et le dessèchement des terres basses, seules reconnues aptes pour des d'établissements permanents et ce malgré les dépenses qu'elles exigeaient. Ils prirent la décision, avec les députés de la colonie, qu'il était nécessaire de faire vérifier « *le gisement de certaines parties desdites terres basses, leur qualité végétale et leur position relative à la hauteur des marais par des opérations géométriques et hydrauliques* »⁶⁹, comme l'avait proposé le Sieur Guisan qui voulut entreprendre cette visite. Malouet et Fiedmond le chargèrent de reconnaître, les plus grands espaces contigus de terres basses desséchables. Guisan prépara l'exécution de ses plans pour l'établissement d'une nouvelle colonie (Malouet, 1802). C'était un travail fort important : il s'agissait de sonder, d'analyser et d'apprécier la qualité du sol, sa

⁶⁸ Malouet (1802), tome III, p. 106

⁶⁹ Malouet, tome II, Collection de mémoire et correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guiane française et hollandaise, Tome II, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 1802, ordonnance sur l'amélioration et extension de la culture des terres, p. 209-210.

position par rapport à la hauteur des marées, et tout cela à travers des marécages, des joncs, l'eau pour enfin décider quelles seraient les terres basses à mettre en valeur.

9.2.1 La vérification des terres à assécher

Selon un journal tenu par Guisan, la première opération d'analyse des terres noyées de la Guyane française concernait la rive gauche de l'Oyapock⁷⁰.

Malouet, par expérience, indiqua à Guisan et à Bois-Berthelot, un habitant de Cayenne qui fut volontaire pour aider à ces opérations et indiquer les endroits par lesquels ils devaient commencer leur visite. « *A leur arrivée à l'embouchure du fleuve de ce fleuve, il fallait ainsi aller à la montagne Lucas et la crique Ouanari, en remontant le fleuve jusqu'à la crique Gabaret. Il revenait aux deux hommes de décider, après avoir parcouru ces terrains, quel serait le meilleur sol susceptible d'une grande extension de culture en terres basses reconnues desséchables* »⁷¹. De cette opération, qui a duré vingt-huit jours à travers les bois, dans les terres hautes et les pinotières, et qui a consisté à sonder les différentes couches de terres et échantillonner, il a été trouvé dans la rivière Ouanari « *un grand espace de treize lieues (52 kilomètres environs) de belles pinotières desséchables, dont la moitié part de la montagne Lucas* »⁷².

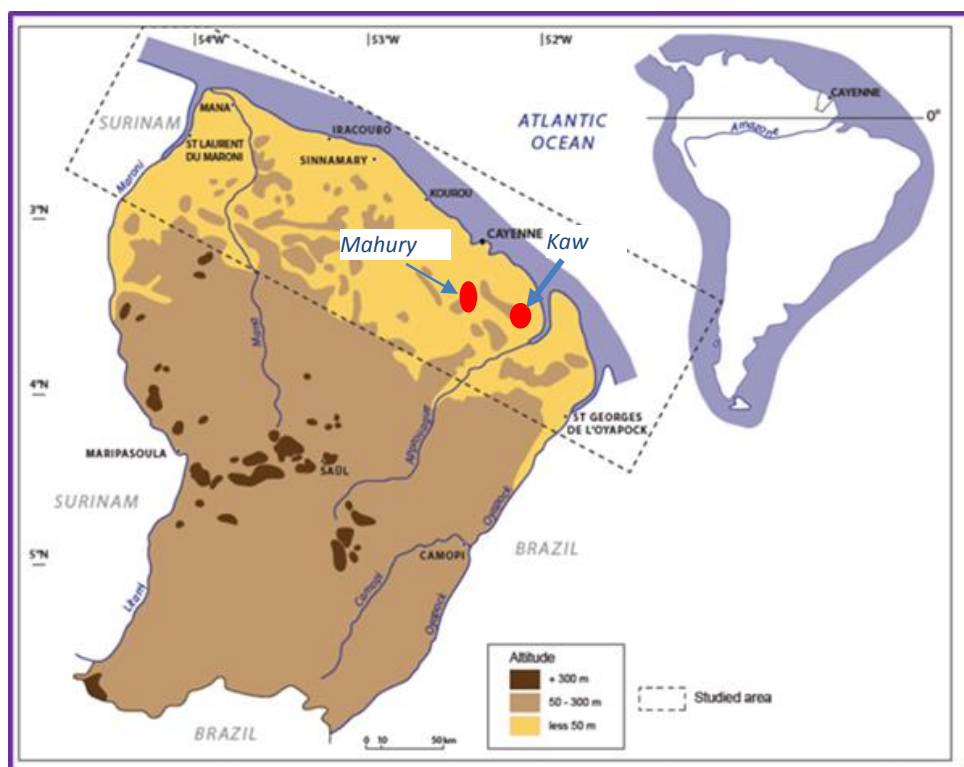
Une autre opération rapportée dans ce même journal (Malouet, 1802) concernait les savanes noyées comprises entre la rive droite de Mahury et la rive gauche de la rivière de Kaw (figure 37). Nous retiendrons par contre l'analyse du sol dans les trois secteurs qui ont été aménagés par des polders : la rive droite de Mahury, la savane Gabrielle et la rive gauche de la rivière de Kaw.

⁷⁰ Cette opération est tirée du journal rédigé à Cayenne le 3 mai 1778 par Guisan et contenu dans la collection de mémoires de Malouet (1802, p. 213-235). C'est un procès-verbal qui constate la bonne qualité des terres et la certitude des moyens de les dessécher. L'auteur souligne qu'aucune vérification de ce genre n'a été faite avec autant de risques, de fatigues et d'exactitude ; il fallait réunir des hommes robustes, intelligents, et ayant le désir passionné de se rendre utiles. Cette opération a été répétée trois fois dans les rivières de Kaw et d'Ouanari.

⁷¹ Instructions rédigées par Malouet le 29 décembre 1778 à l'endroit de Bois-Berthelot et Guisan, en réponse de la requête de la compagnie de la Guiane concernant les projets d'établissement de culture à Oyapock. Cette instruction avait pour objet la visite du terrain appartenant à la compagnie de la Guiane à Oyapock. (Malouet 1802, tome III, pp. 205-206)

⁷² Correspondance rédigée par MALOUEU le 09 février 1778 aux Messieurs les Administrateurs de la Guiane pour un compte rendu du retour de GUIBAN et de de Bois-Berthelot, (Malouet, 1802, tome III, pp. 219-220

Figure 37 : localisation de la rive droite de Mahury et la rive gauche de Kaw



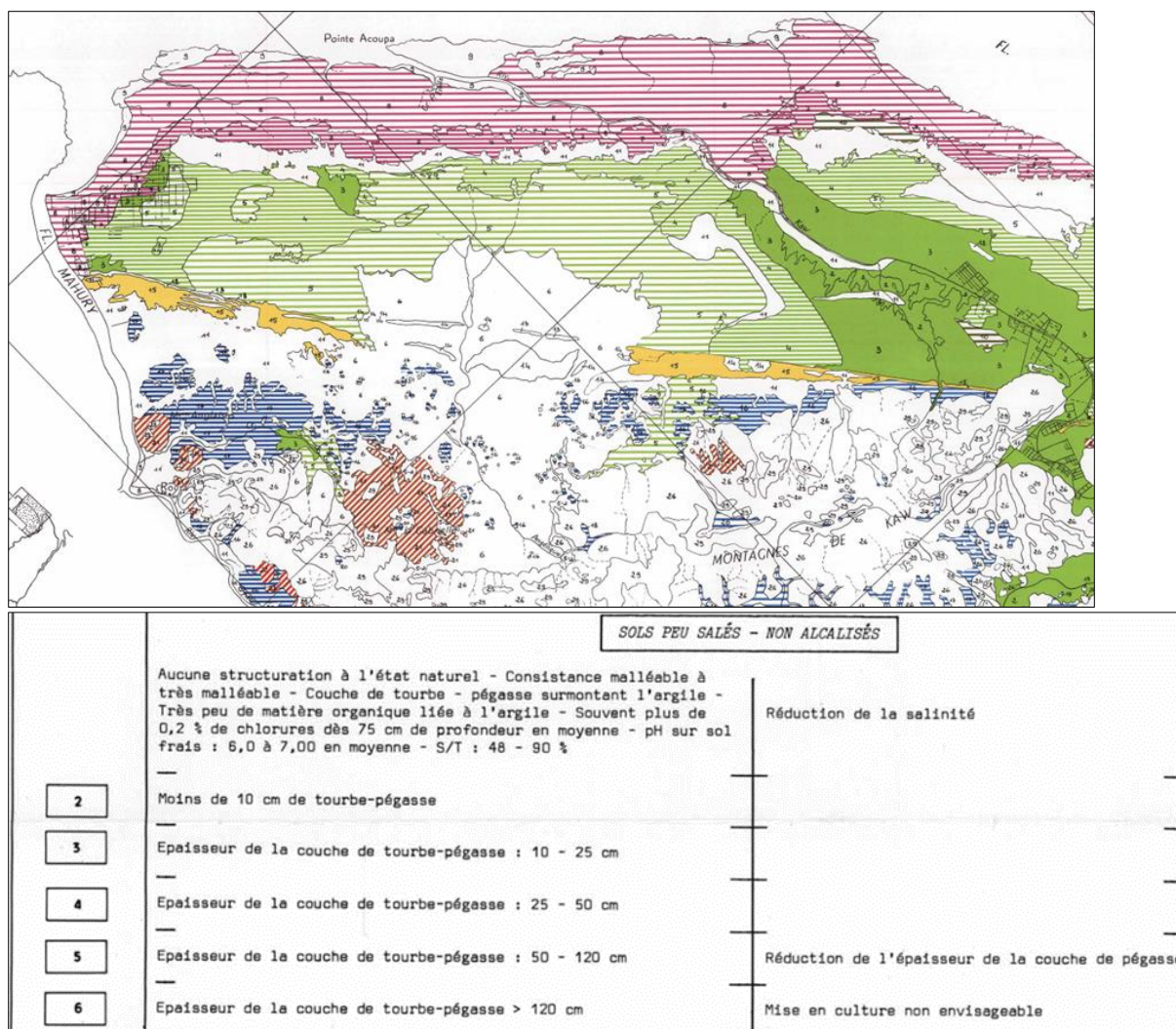
L'analyse pédologique faite par Guisan et Bois-Berthelot (Malouet, 1802) débute donc sur la rive droite de Mahury bordée des palétuviers. « Le sondage réalisé dans les pripris indique un fond de vase marine recouvert de 1 à 2 pieds de terreau et 15 à 18 pouces d'eau »⁷³. « Derrière ces palétuviers, de grands joncs forment une lisière dont la terre est également recouverte d'une vase marine recouverte de 1 à 2 pieds de terreau et la même quantité d'eau. En arrière de cette lisière, dans une partie boisée de pruniers l'épaisseur de terreau est plus élevée, 3 pieds et demi environ et on trouve la même quantité d'eau ».

Nous avons utilisé l'extrait de la carte pédologique des années 1975 esquisse à 1/100 000 et sa légende pour mieux analyser la qualité des sols de cette région. Nous avons mis les chiffres en évidence pour une meilleure lecture.

Toute la région comprise entre la rive droite de Mahury et le fleuve de Kaw est recouverte de couche de pégasse d'épaisseur variable, allant de 10 cm et pouvant dépasser les 120 cm représenté par le chiffre 6 sur l'extrait de carte (figure 38).

⁷³ Pieds : ancienne mesure de longueur correspondant à 30 cm environ

Figure 38 : Extrait des cartes de ressources en sols de Guyane, esquisse à 1/100 000 des unités agronomiques déduites des cartes pédologiques. Cayenne – Régina



Source : Cartothèque de l'IRD

Après analyse des données de cette carte, les endroits recouverts par le terreau correspondent aux zones tourbeuses. En effet, la carte indique une épaisseur de tourbe-pégasse de 10 à 25 (chiffre 3) centimètres en arrière du sol couvert de la mangrove correspondant aux palétuviers indiqués par Guisan dans son journal. Plus loin, la carte signale également la présence d'une zone tourbeuse d'une épaisseur comprise entre 50 et 120 centimètres (chiffre 5). Cette zone correspond exactement à la zone dont le sondage réalisé par Guisan présente une épaisseur de terreau de 3 pieds environ (90 cm d'épaisseur de tourbe). Par conséquent, comme indiqué dans le journal et confirmé sur la carte, cette quantité de tourbe augmente au fur et à mesure qu'on s'avance vers le sud-est en direction des savanes Gabrielle, elle de plus de 120 cm (chiffre 6),

par contre la quantité d'eau diminue. Cette diminution pourrait s'expliquer par le fait qu'on s'éloigne de la rive.

Dans la savane Gabrielle, le sondage de Guisan révèle une épaisseur de terreau d'environ 9 pieds ce qui correspond à une épaisseur de tourbe d'environ 270 centimètres « *quelque fois une sonde de fer de dix pieds et demi prenait un peu de vase avec le bout de sa cuillère* »⁷⁴. Les deux hommes indiquent que « *le sol de cette savane est peu mouvant et moins inondé* ». Les données cartographiques indiquent en effet une épaisseur de tourbe-pégasse supérieure à 120 centimètres prouvant une forte diminution de la pégasse dans les années 1975, dont la raison principale pourrait être la dégradation de la tourbe par le feu des incendies d'été.

Dans la région de Kaw, le sol est recouvert de 5 pieds de terreau sous 2 pieds de vase marine, correspondant à une épaisseur de la tourbe comprise entre 50 et 120 centimètres. Dans cette région « *le sol paraît plus mouvant sous les pieds, cela arrive toujours lorsqu'il y a beaucoup de terreau (tourbe) dans les parties noyées, parce qu'étant léger de sa nature, et l'eau lui faisant perdre une partie de sa pesanteur spécifique, il ne peut pas assez s'affermir sur la vase pour résister à l'ébranlement que lui imprime le pied en marchant* »⁷⁵. « *Cette épaisseur de terreau diminue au fur et à mesure que l'on s'avance de la rivière. Derrière les palétuviers qui bordent la rivière, l'épaisseur de terreau est d'environ de 2 pieds (60 cm) dans certains endroits et 6 pouces*⁷⁶ (27 cm environ) dans d'autres ». Les données cartographiques indiquent en effet une forte concentration de la tourbe dans la région de Kaw qui atteindrait une épaisseur comprise entre 50 et 120 centimètres en différents endroits. Mais cette épaisseur diminue considérablement lorsqu'on se situe sur les rives gauche et droite de la rivière où, elle est seulement comprise entre 10 et 25 cm par endroit. Ailleurs, elle n'atteint même pas les 10 centimètres. En effet, pendant le travail de terrain sur *la recherche des tourbières de la Guyane française*, les sondages à la tarière réalisés par Cubizolle et Al. (2011) indiquaient dans cette zone une épaisseur de tourbe atteignant les 85 centimètres⁷⁷. Depuis les marécages de Kaw jusqu'au fleuve Approuague, les tourbières sont de plus en plus abondantes et, selon notre cartographie, leur superficie se lèverait à 401 kilomètres carrés⁷⁸. C'est donc un secteur

⁷⁴ Journal tenu par Guisan (Malouet, 1802)

⁷⁵ Journal tenu par Guisan (Malouet, 1802)

⁷⁶ Unité de longueur correspondant à 2,54 cm

⁷⁷ Sondage réalisé par Cubizolle dans la forêt inondée au point GPS W050°06'11.40"/N004°27'07.23, altitude 2 mètres et indiquant une épaisseur de tourbe de 85 centimètres environ.

⁷⁸ MAYINDZA MOUANDZA M., (2012), Cartographie et estimation des superficies des histosols de la Guyane française, EVS-ISTHME URM 5600 CNRS, Université Jean Monnet, Saint-Etienne.

tourbeux et très inondé. De cet examen du sol, il revenait aux deux hommes et à Malouet de statuer sur les endroits propices à l'agriculture.

9.2.2 Résultats de l'analyse des terrains

Il résulte donc de la visite faite dans ces trois secteurs, que la région de Kaw est l'endroit le plus inondé. Elle est recouverte de beaucoup de tourbe. Mais la plus grande quantité de tourbe est surtout dans la savane Gabrielle où l'hydromorphie est faible. Depuis que les Français eurent le désir d'entreprendre dans les terres basses de la Guyane française, c'est la première fois qu'une telle analyse était réalisée et surtout pendant la saison de pluie, ce qui permettait de mieux apprendre la question de l'hydromorphie des terrains les plus inondés.

Ainsi, depuis la rivière de Mahury en remontant jusqu'à celle de Kaw, ils trouvèrent une plage qui avait environ huit lieues⁷⁹ de longueur le long de la côte, qui fut trouvée. On estime qu'elle était desséchable, mais elle était déboisée et le sol était composé d'une vase marine recouverte de terreau qui ne ressemblait pas encore à de la terre, mais plutôt à du fumier parce qu'il était trop récent. Deux éléments permettaient à Guisan de déterminer la bonne qualité des sols des terres basses à cultiver : l'observation de la végétation et l'analyse pédologique.

Concernant l'observation de la végétation, les terres basses auxquelles il fallait attribuer une plus grande valeur pour la culture des denrées coloniales étaient « *celles qui étaient presque entièrement couvertes de pinots sans qu'il y ait que très peu d'autres arbres. Ces terres sont faciles à défricher et à dessécher* » (Guisan, 1788). En général, il faut préférer « *les terrains où le pinot croît avec abondance parce qu'il se détruit plus aisément que les palétuviers et autres arbres communs dans les terres basses* » (Eynard, 1827).

Pour ce qu'il y est de l'analyse pédologique, il était mieux de se fier à la composition du sol à partir d'un sondage à la tarière, qui permettrait de vérifier la quantité de la couche végétale. En effet, il fallait tenir compte de l'épaisseur du terreau comme le conseil Guisan (1788) qui, au-delà de seize pouces ou en deçà de quinze, pouvait être néfaste pour les cultures. Bon nombre d'agriculteurs pensaient que plus la couche de terreau (de tourbe) était épaisse,

⁷⁹ Ancienne mesure de longueur correspondant à 175 cm

plus la culture était avantageuse et favorable. Cette considération n'a été remise en cause qu'avec l'arrivée de Guisan. Ce dernier trouva que, pour obtenir les meilleurs rendements, cette couche de terreau ne devait pas dépasser une certaine épaisseur qu'il avait déterminé être de quinze ou seize pouces ou devait être enlevée (Guisan, 1788). Il explique que si cette couche est trop considérable, si elle dépasse l'épaisseur déterminée, les quinze ou seize pouces, « *elle occasionne une très grande hauteur aux plantes et aux arbres dont la végétation ainsi forcée leur donne un poids et ils pourraient être vulnérables aux grands vents qui pourraient les renverser* ». De plus, « *si la grande couche de terreau s'affaisse, les racines découvertes meurent et les tiges en souffrent. L'arbre ou la plante peut se soutenir quelques temps avec force mais cela retarderait la fructification des plantes et celles-ci finiraient par devenir médiocres en perdant leur éclat* ». On devait retrouver aussi, en dessous de la couche de terreau dans les terrains bas qu'on se propose de cultiver, une couche de vase colorée et d'un brun foncé qui, en s'oxydant, devient plus noire. Cette couche est très fertile. Il faudrait donc considérer l'existence de ces deux couches si l'on voulait obtenir de bons rendements agricoles. L'avantage qu'ont ces deux couches pour les cultures est énorme : « *elles filtrent la surabondance des eaux et l'abondance des sels qu'elles contiennent, ainsi que leur expansion dans les racines. L'air y circule avec facilité et favorise la germination des plantes. Tous ces avantages sont introuvables dans une autre espèce de terre* »⁸⁰.

Simon de Mentelle, géographe du roi, apporta également sa contribution dans la reconnaissance des terres propices à l'agriculture. Il informa Guisan de ce qui suit :

« *A partir de Kaw, on trouve une plage qui s'étend jusqu'à Approuague, qui a environ trois lieues de longueur et beaucoup de profondeur, dans la partie qui borde Kaw elle est aussi déboisée et peuplée de bois mous et de pinots. Le sol est recouvert d'une vase marine sur laquelle se trouve une couche de tourbe plus faite, contrairement à celle trouvée entre Mayuri et Kaw et par conséquent plus propre à être mise tout de suite en culture* »⁸¹.

Par conséquent, les rives des rivières de Kaw, d'Approuague et celle du Mahury furent reconnues desséchables. Un canal entre les rivières de Mahury et Kaw fut projeté pour servir de communication entre les habitations situées sur les deux rives. L'étude des sols fut une

⁸⁰ GUISAN, J. S., Traité sur les terres noyées de la Guiane, appelées communément TERRES BASSES, sur leur dessèchement, leur défrichement, leur culture & l'exploitation de leur production ; avec des réflexions sur la régie des esclaves & autres objets, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Cayenne, 1788 p. 11

⁸¹ ANOM, C14

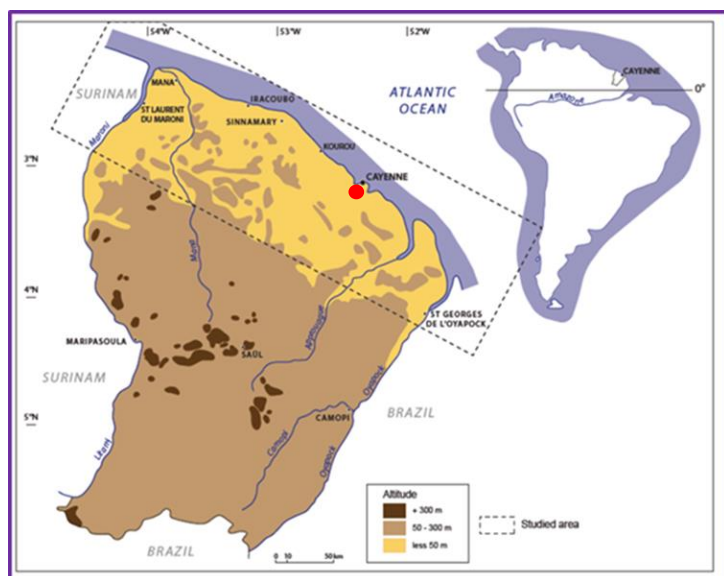
démarche qui a fortement contribué à leur aménagement. Elle permit enfin de mieux localiser les terrains exploitables et de les aménager. Après analyse de la qualité du sol des terres basses, la prochaine étape devait être la plantation à des endroits susceptibles de produire les denrées coloniales. Le travail débuta avec l'assèchement du sud de Cayenne.

9.3.1 L'assèchement des environs de Cayenne

Malouet conduisit, avec l'aide de Guisan, l'entreprise de dessèchement des marécages situés au sud de Cayenne indiqué sur la figure 39, « *aidé par un atelier de cinq cents nègres* »⁸². Un plan fut élaboré pour mieux exécuter le travail.

Les sols de Cayenne n'étaient pas propices à la création d'un polder pouvant produire les denrées coloniales utiles au commerce de la colonie. Aussi, les habitant-plantateurs de Cayenne, installés sur les terres hautes, n'osaient pas s'engager dans cette entreprise qui, pour eux, était impossible de réaliser. Ces habitants étaient plus nombreux dans ce quartier car l'activité agricole était le plus concentrée à Cayenne et dans ses environs et s'y développait de plus en plus malgré le ralentissement de la production liée à l'appauvrissement des terres hautes.

Figure 39 : Localisation du sud de Cayenne



Ne trouvant pas de très bonnes terres basses près de la ville, on fut obligé de se rabattre sur une étendue de palétuviers peuplant la vase de Cayenne au sud de la ville. En effet, « *le sol*

⁸² MALOUE (1802), tome III, p. 268.

de Cayenne était couvert d'un terreau trop récent et ne ressemblait pas encore à de la terre, mais plutôt à du fumier pourri qui ne peut faire croître les cultures » (Malouet, 1802). Pour ces travaux des plans, à partir desquels il fallait suivre le projet, furent élaborés.

Le premier (figure 40) présentait toute la ville de Cayenne et le secteur que Malouet se proposait d'assainir et où il comptait construire un polder à la manière des Hollandais pour servir d'exemple et de motiver les habitants-propriétaires de cette ville qui hésitaient de franchir le pas. Le chiffre 7 inscrit sur ce plan, que nous avons mis en évidence pour une meilleure lecture, indique toute la partie des marécages que Malouet voulait aménager. Il permettait d'avoir une idée d'ensemble sur le projet à réaliser. On a un secteur qui, au regard du plan, n'avait jamais connu aucune exploitation puisque toutes les criques et rivières y sont représentées, et la zone couverte de la mangrove. C'est à partir de ce dernier plan qu'un second, présentant le projet de destruction des palétuviers fut conçu.

Figure 40 : Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne. On y distingue les marécages couverts de palétuviers au sud, près de ces deux villes (XVIII^{ème} siècle).

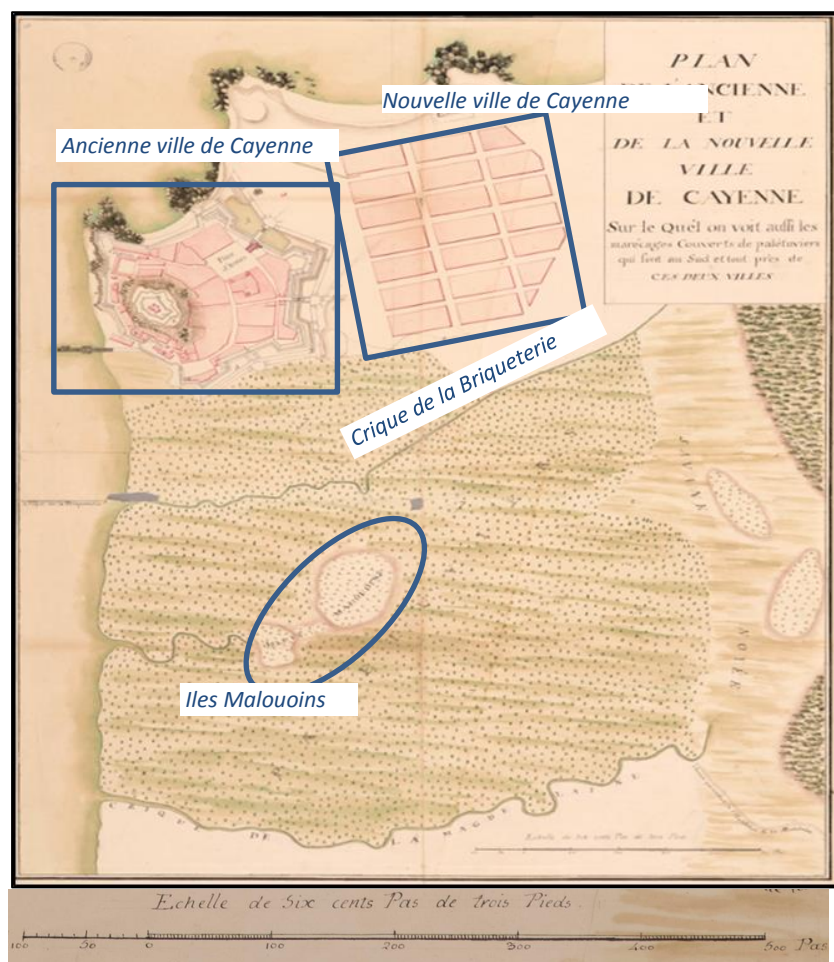
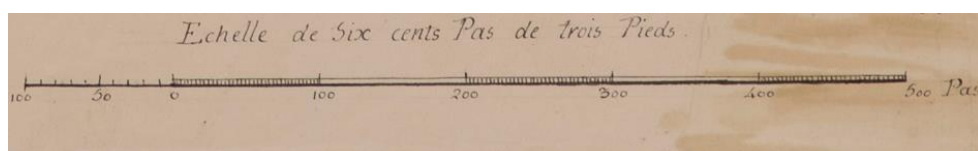
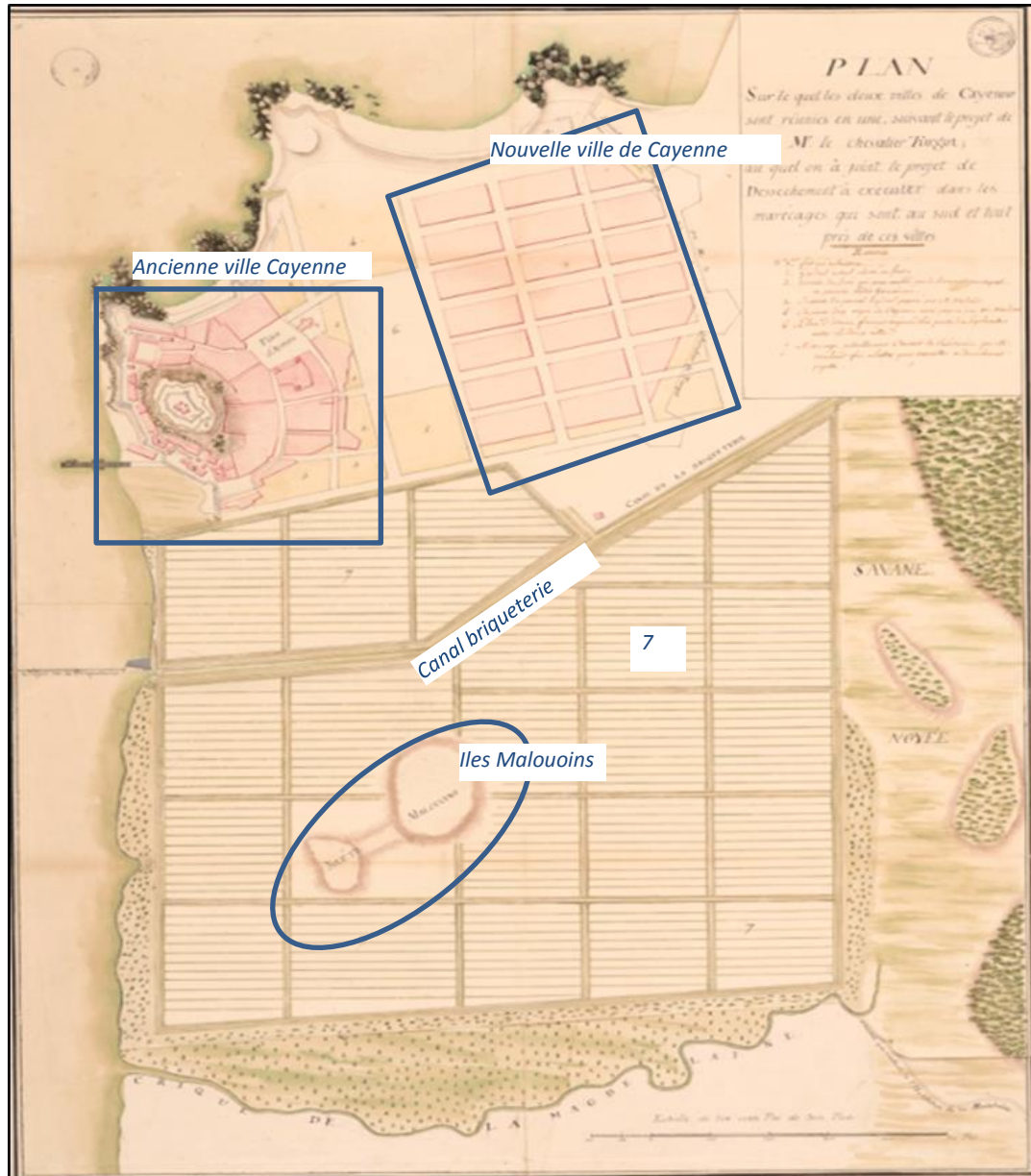


Figure 41 : Plan sur lequel les deux villes de Cayenne sont réunies en une, suivant le projet de M. le Chevalier Turgot auquel on a joint le projet de dessèchement à exécuter dans les marécages qui sont au sud et tout près de ces villes, (XVIII^{ème} siècle)

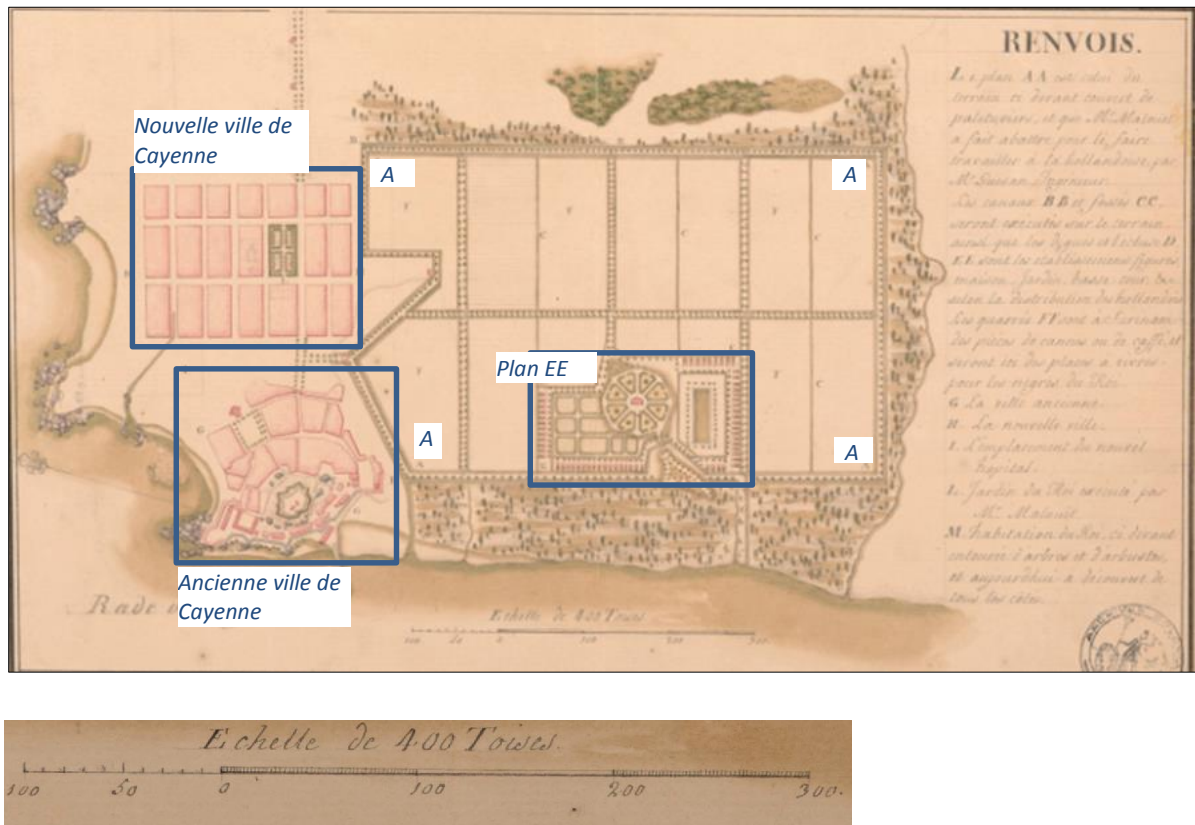


Source : FRANOM_F3_289_10_2

Sur le deuxième plan (figure 41), figure donc le projet de construction du polder et d'un canal qui permettrait d'évacuer les eaux de la crique de la briqueterie présente sur le premier plan.

Sur ce plan, nous remarquons toujours le même chiffre 7 que sur le premier, indiquant cette fois les parcelles construites en damier et séparées par des canaux d'écoulement. Sur ces deux plans, les îles malouines sont bien présentes et n'ont fait l'objet d'aucune modification.

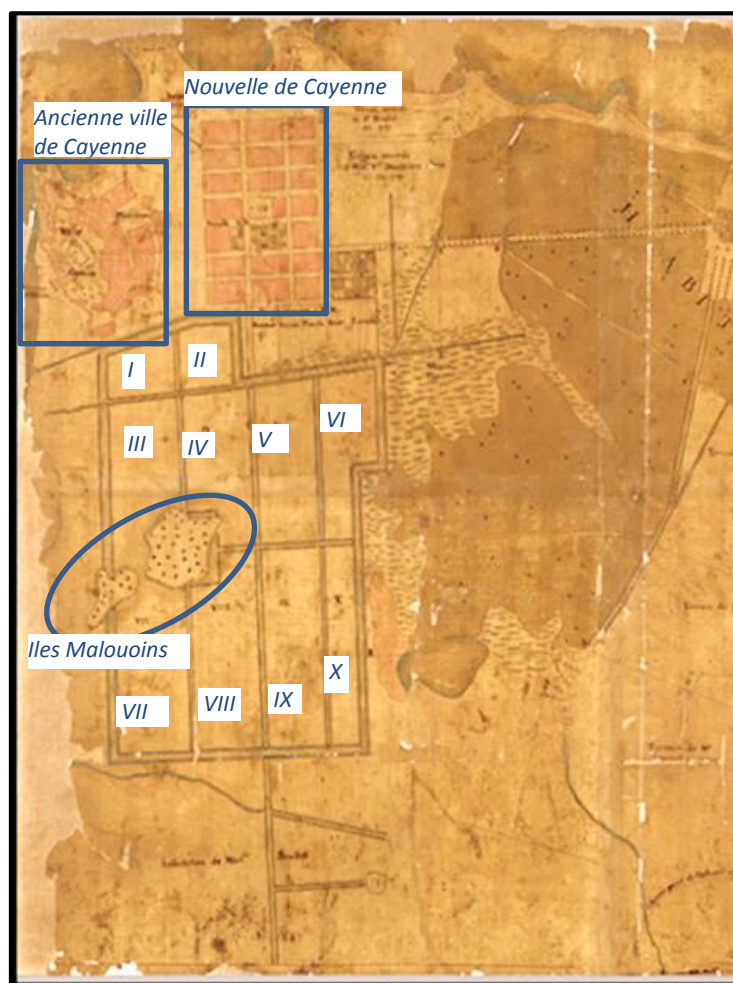
Figure 42 : projet de dessèchement des palétuviers qui s'exécute près de la ville de Cayenne



Source : FRANOM_F3_25_16

La figure 42 présente un autre projet d'assèchement des palétuviers au sud de Cayenne. Nous remarquons qu'il diffère du projet de la figure 41. Les îles malouines qui, sur le premier projet, ne font l'objet d'aucun aménagement sont remplacées par des établissements indiqués par le plan EE, l'habitation du roi. Nous avons alors deux projets d'aménagement différents pour ce secteur. Cependant, il est indiqué que le premier projet émane de la volonté du Chevalier Turgot, par contre sur le deuxième rien n'indique son auteur. Il semble que les deux projets n'ont pas été élaborés par la même personne, raison qui expliquerait certainement leur différence au niveau des formes.

Figure 43 : Plan de la ville de Cayenne sur lequel on a joint l'ancien dessèchement des marécages couverts de palétuviers, 1790



Source : FRANOM_F3_289_21

Par ailleurs, nous avons obtenu, toujours aux archives un autre plan (figure 43) qui montre la réalisation du projet de Malouet. Celui-ci consistait à abattre les palétuviers qui bordent les deux villes de Cayenne. Il semble en effet que c'est ce projet qui ait retenu l'attention de Guisan pour l'exécution des travaux envisagés. Mais l'étude des photographies aériennes nous sera d'une grande utilité pour connaître le projet qui a été effectivement réalisé.

9.3.2 Le polder de Cayenne

Un polder de 4,5 kilomètres⁸³ fut construit au sud de Cayenne sous la direction de Guisan, ingénieur des travaux et financé par le roi. La figure 41 semble être le plan définitif de ce projet. Lorsqu'on se réfère au projet initial, si l'on s'en tient au plan dit définitif, on remarque que les formes des polders sont différentes. Les chiffres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX et X sur le plan dit définitif (figure 41) en effet, ne correspondent pas à la position des carrés désignés par le chiffre 7 du premier plan (figure 40), et encore moins au plan AA sur le second projet qui représente toute la partie à aménager incluant le plan EE des établissements construits sur les îles malouines. De cette analyse, il nous semble que les deux projets initiaux n'ont pas été réalisés. Mais ce plan définitif est-il réellement celui des vestiges que l'on observe sur le terrain par des photographies aériennes des années 1946 ? Nous en saurons davantage dans la suite de notre étude.

L'examen pédologique montrait que les sols de Cayenne n'étaient pas propres à la culture, ils devaient donc être écartés de tout plan d'investissement, mais le roi tenait à réaliser ce polder dans le but de montrer aux habitants de Cayenne l'exemple d'un dessèchement. Mais par rapport à cette expérience, quelle leçon les habitants pouvaient-ils tirer ? L'échec du polder de Cayenne suscita de l'indifférence aux habitants. C'était évident que ce polder n'apporta pas grand-chose, de par sa composition le sol n'était pas fertile. C'était la principale cause de son échec. Guisan et Malouet se firent d'ennemis dans toute la ville de Cayenne, dans cette situation, il fallait trouver un autre endroit pour pouvoir mettre en exécution leur projet.

⁸³ Guisan J. S., *Le Vaudois des terres noyées*, ingénieur à la Guyane française 1777-1791, p. 35

9.3.3 Le secteur de Cayenne : approche diachronique

L'étude diachronique du secteur au sud de Cayenne, nous permet de montrer son évolution depuis l'arrivée de Malouet en 1778 et l'impact sur la configuration géographique locale des travaux entrepris. Elle permet aussi de vérifier avec exactitude si les projets qui y ont été élaborés dans la perspective d'aménagement ont été réalisés. Evidemment, elle ne concerne pas la ville dans tout son ensemble, elle est basée uniquement sur la partie projetée par Malouet sur la carte.

Notre point de départ est en effet un projet de la ville de Cayenne de 1778, sur lequel l'ancienne et la nouvelle ville sont représentées, ainsi que toute la partie couverte des palétuviers que Malouet et Guisan projettent alors de défricher (figure 44). Rappelons que cette entreprise avait pour but non seulement d'assainir la ville, mais aussi d'apprendre aux habitants de Cayenne une technique de culture basée sur l'assèchement des terres noyées. Ce qui serait plus rentable que l'agriculture des terres hautes sur lesquelles ils s'étaient installés et qui, depuis longtemps, avaient vu les sols perdre leur fertilité.

Sur ce projet, nous avons représenté les deux villes et la limite de la mangrove par rapport à ces dernières. Nous remarquons effectivement que ces villes sont en contact direct des palétuviers qui les bordent. On y voit également les différentes criques et rivières qui traversent la mangrove. Les îles malouines qui se trouvent au centre de la partie à aménager, ne semblent pas être touchées par le projet et demeurent telles qu'elles sont. A partir de cette figure, vont être élaborés deux projets d'aménagement du sud de Cayenne. Ces projets nous serviront d'outils d'analyse pour connaître celui qui a été mis en exécution.

Figure 44 : Plan de l'ancienne et nouvelle ville de Cayenne et des palétuviers qui les bordent.

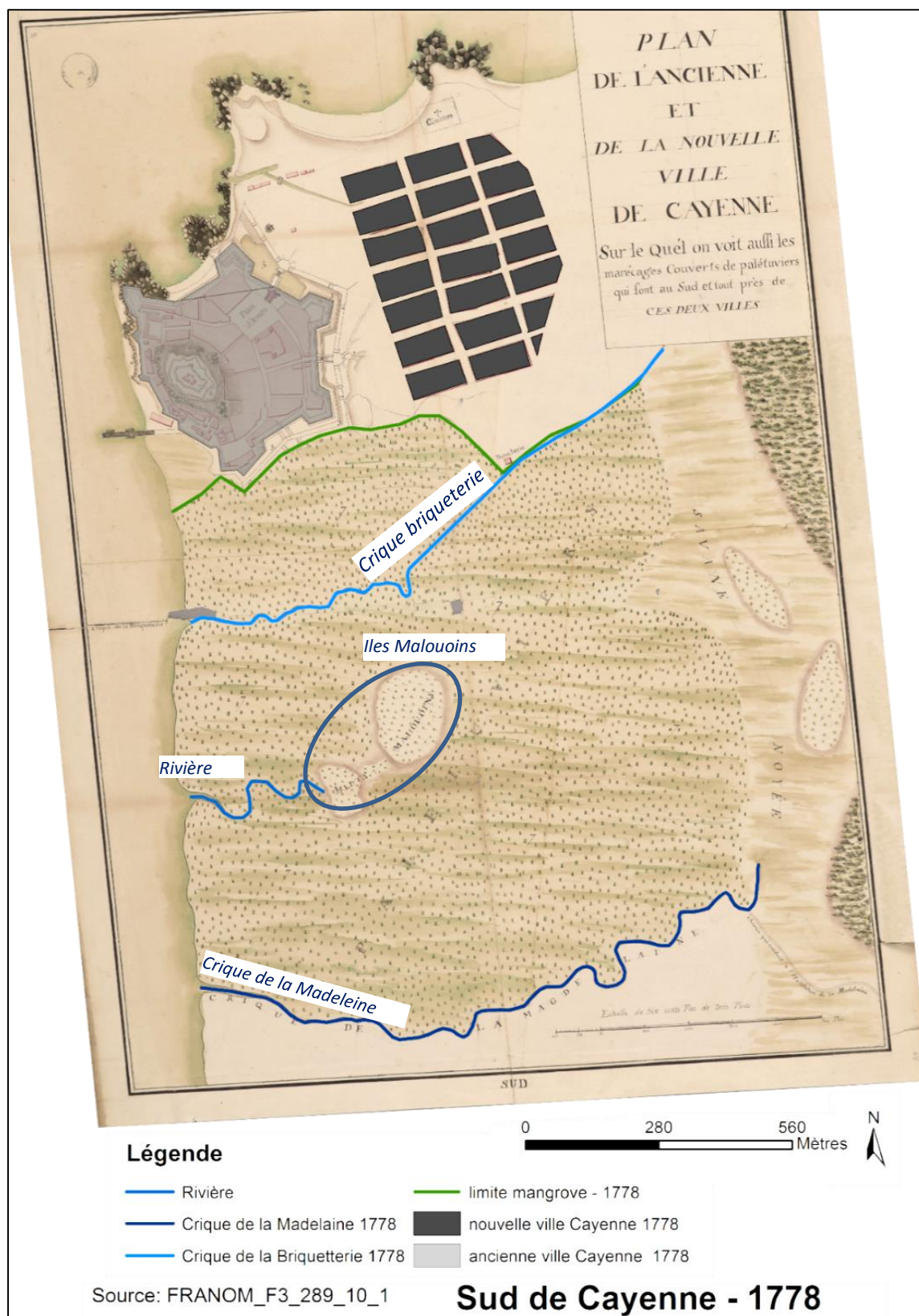


Figure 45 : projet 1 : aménagement au sud de Cayenne (1778)



Le projet 1 élaboré par le Chevallier Turgot (figure 45), envisage la destruction de la mangrove sur toute la partie localisée par Malouet. Il indique toute la zone à défricher, à l'intérieure de laquelle nous remarquons le tracé des différents carrés bordés des canaux d'écoulement. La crique de la briqueterie présente est remplacée par un canal que l'ingénieur s'est proposé de construire. La rivière existante sur la même carte a disparu, ce qui nous laisse penser qu'elle sera fermée.

La crique de la Madeleine par contre, reste complètement en dehors du projet. Les îles malouines sont toujours identiques, comme sur le plan de départ. A première vue, elles resteront au centre de la partie à aménager sans qu'elles ne fassent l'objet d'un aménagement quelconque.

Le projet 2 (figure 46) est totalement différent du projet 1 (figure 45). Sur les îles malouines, le concepteur planifie des habitations. La direction du canal de la crique de la briqueterie n'est pas la même que celle qu'on observe sur le projet 1. Ces deux projets ont certainement été conçus par deux personnes différentes. Le projet 2 ne nous renseigne pas sur son auteur. Mais tenant compte des différences qui existent entre les deux, nous pouvons admettre la possibilité qu'il n'ait pas été élaboré par le même ingénieur. Toutefois, leur objectif est de donner une nouvelle configuration à toute la partie sud de la ville, en détruisant la mangrove qui la borde.

L'analyse des photographies aériennes de ce secteur par contre, pourront certainement nous éclairer sur l'existence ou non d'un polder à cet endroit.

[illegible]

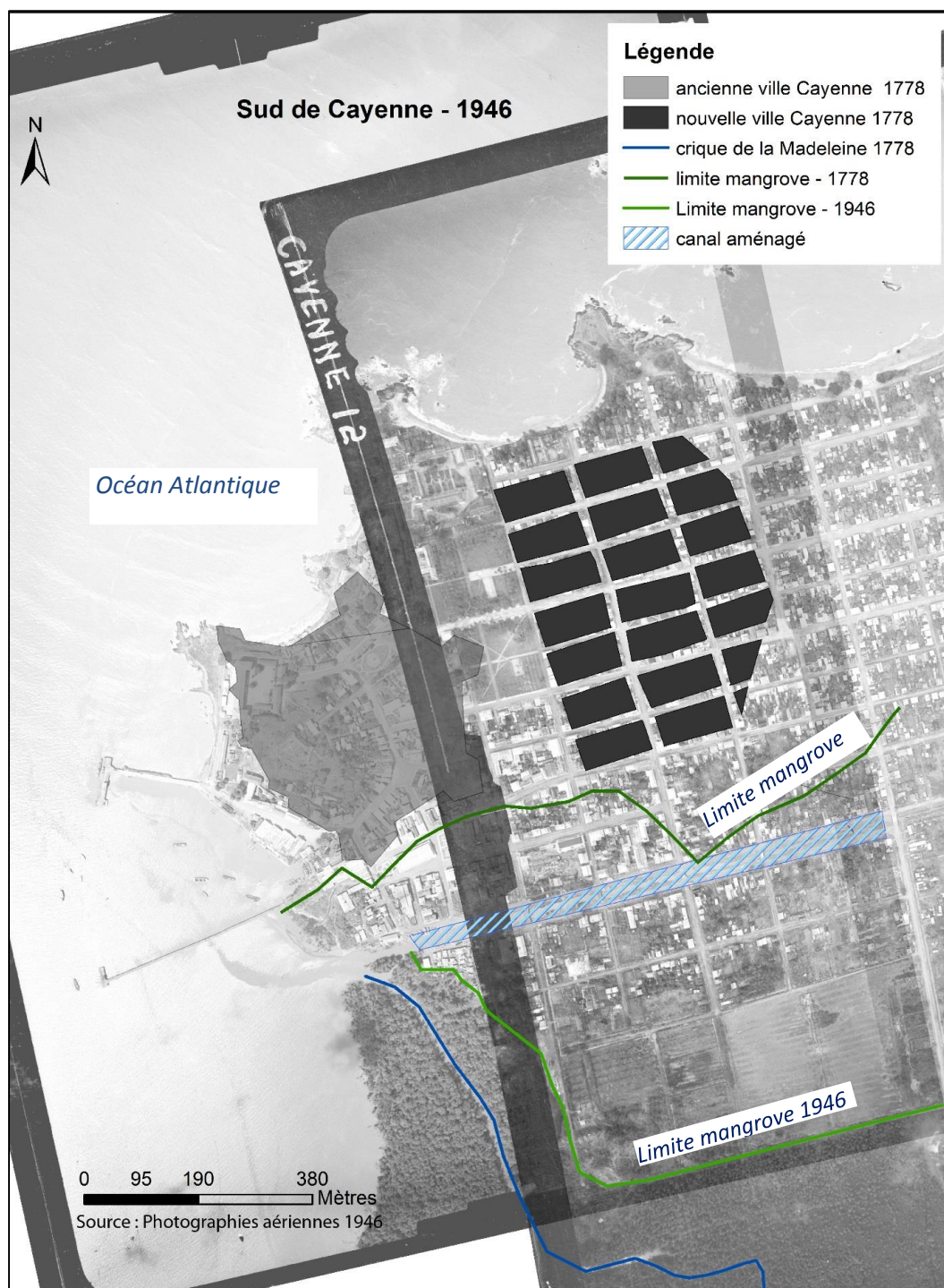
9.3.4 L'apport des photographies aériennes

Les premiers clichés aériens du sud de Cayenne que nous possédons remontent à l'année 1946 (figure 45). Au-delà de cette période nous n'avons pas de données aériennes. Ce qui ne nous permet pas donc de reconstituer les évolutions depuis 1778, ni de vérifier avec exactitude l'existence du projet qui a été élaboré parmi tous ceux présentés. Cependant, à partir du projet de destruction de la mangrove élaboré en 1778, nous avons, sur Arc-Gis tracé la limite de la mangrove, en superposant ledit projet sur la photographie aérienne de 1946. A cette limite, nous avons ajouté celle de 1946 pour mieux suivre la progression de l'aménagement de la ville. Nous remarquons qu'effectivement la mangrove qui était en contact direct avec la ville en 1778 a largement reculé en 1946. Il y a un grand espace entre les deux limites. La ville a gagné du terrain. Le canal projeté sur la crique de la briqueterie a été aménagé, mais le tracé que présente la figure 44 ne semble pas respecté le modèle indiqué sur le projet 1. Nous déduisons que ce dernier n'a pas été réalisé ou ne l'a été qu'en partie.

Entre la limite de la mangrove 1778 jusqu'au sud du canal, nous remarquons la présence des habitations suivi des carrés de défrichement qui s'étendent jusqu'à la limite de la mangrove de 1946. Le projet d'aménagement de départ concerne toute la partie comprise entre la limite de mangrove 1778 et la crique de la Madeleine. Cependant, les vestiges du polder ne sont visibles que sur une partie de la surface projetée.

Entre 1780, période à laquelle le projet a été mis en exécution, et 1946, pouvons-nous conclure que le projet d'aménagement du polder n'a pas été réalisé ? Certainement pas. Compte tenu du fait que nous ne possédons pas des photographies aériennes pour la période intermédiaire, prouvant ou non que le polder ait été exécuté sur tout l'ensemble de la surface projetée, nous ne pouvons pas conclure que celui-ci a été construit seulement à moitié. Nous remarquons que les habitations ont gagné une partie de ce secteur, le polder a-t-il été construit sur tout son ensemble ? A-t-il été inachevé ? Les réponses à ces questions ne seraient possibles que si nous possédions des données sur la période comprise entre 1778 et 1946. Aussi, nous ne pourrions pas dire si l'un des deux projets a été réalisé ou pas. Les informations transmises par la figure 46 ne nous permettent pas d'observer la partie aménagée dans toute sa totalité. cependant, il est visible que les îles malouins ont été remplacées par des habitations. Le canal de la briqueterie représenté sur la figure a été aussi réalisé.

Figure 47 : aménagement du sud de Cayenne 1946



Source : photographies aériennes IGN de 1946

De plus, en un siècle et demi, il a dû y avoir des réaménagements du territoire qui ont certainement gagné sur les vestiges du polder. Ce qui ne nous permet pas non plus d'affirmer que le projet a été fait de moitié. Par contre, si nous considérons la littérature du XVIII^{ème} siècle, il est clairement mentionné que ce polder fut un échec, (Le Roux *et al.*, 2012). En effet, Malouet

et Guisan ne purent pas aller au bout de leur projet. L'échec était-il lié aux difficultés de la construction du polder ou à la production des denrées alimentaires, puisqu'il est dit que le sol de Cayenne n'était pas meilleur pour ce genre de productions ? Nous pouvons tout de même, en suivant l'ouvrage *Le Vaudois des terres noyées* (Le Roux et al., 2012), affirmer qu'il y a eu en effet un échec au niveau de la production puisqu'il mentionne : « *le dessèchement fait par le roi d'un terrain de 120 carrés à côté de la ville de Cayenne, destiné à servir d'exemple aux habitants, loin de produire aucun bon effet servait plutôt contre le projet, par l'état délaissé où se trouvait ce terrain, n'ayant jamais rien produit malgré les travaux les plus coûteux et beaucoup de pertes de nègres* »⁸⁴. Concernant la construction, ce même ouvrage nous apprend aussi que « *les travaux entrepris à la fin de 1777, n'étaient toujours pas achevés en 1782* ». Après 1782, il n'est pas dit que les travaux ont été interrompus ou ils qu'ils ont continué.

En 1956 (figure 48), les photographies aériennes montrent qu'il y a pu avoir une destruction des palétuviers au-delà de la limite de la mangrove de 1946 (figure 47). Lorsqu'on observe la forêt qui existe entre les deux limites (1946 – 1956), il est visible qu'elle se reconstitue. Considérons également, et avec attention, la situation de l'ancien polder. Sur les photographies aériennes de 1946, il apparaît plus précis et plus clair. Cependant, sur celle de 1956 que nous analysons la forêt a regagné du terrain, toute la partie des carrés en défrichement se trouve dix ans plus tard couverts de végétation (figure 48).

Sur les photographies aériennes de 1969 (figure 49), nous avons délimité la forêt de mangrove qui a repris du terrain par rapport à celle de 1956 (figure 48). Entre ces deux dates, il y a treize années. Cette forêt, par rapport à la carte, nous semble plus dense que celle présente en 1956. Par contre, les carrées de défrichement ont été remplacés par des habitations. La végétation que nous observons sur les photographies aériennes des années 1956 dans la zone du polder, a été éliminée au profit de l'urbanisation.

⁸⁴ Le Roux et al., « Jean Samuel Guisan. Le Vaudois des terres noyées. Ingénieur à la Guiane française 1777 – 1791 », (2012). P. 35

Figure 48 : aménagement du sud de Cayenne en 1956



Source : photographies aériennes IGN de 1956

Figure 49 : aménagement au sud de Cayenne en 1969



Source : photographies aériennes IGN de 1969

En 1976 (figure 50), la ville couvre toute la partie aménagée par le polder des années 1946 (figure 47). Entre le canal Le Blond et la limite de forêt 1976, la mangrove semble se reconstituer. Ce n'est pas la végétation d'origine. L'espace intermédiaire entre la limite de la mangrove 1946 et celle de la reforestation 1976 n'est pas assez considérable. La figure montre en effet que la nature a regagné du terrain. Cependant, la végétation présente sur la figure 49, n'est pas la même, à certains endroits, que celle qu'on observe sur la figure 48. Sur cette dernière elle a repoussée, mais sur la première elle a l'air d'avoir été défrichée à nouveau en différents lieux et apparaît comme une friche. Elle a été détruite, mais dans le cadre de l'aménagement de la ville, puisqu'aucun bâtiment n'est visible sur cette partie. Soit il y a eu des projets de construction qui n'ont pas connu de réalisation, ce que nous ne pouvons pas attester car aucun document ne nous l'indique. Soit l'intention était d'assainir davantage la ville en éloignant le plus possible des palétuviers qui la bordent. Dans tous les cas, la déforestation de cette zone a été très progressive depuis 1778, malgré la conquête par la forêt, de façon naturelle en certains endroits, au fil des années.

La première expérience que Malouet entreprit et la dernière, car il i regagna la métropole pour des raisons de santé, se situe donc au sud de Cayenne où il monta le projet d'assainir ce secteur en détruisant tous les palétuviers qui bordaient la ville. Rappelons que ce dernier avait pour but la construction d'un polder en vue d'inciter les habitants de Cayenne à la culture des terres basses qu'ils redoutaient à cause de leur insalubrité.

Figure 50 : aménagement au sud de Cayenne en 1976

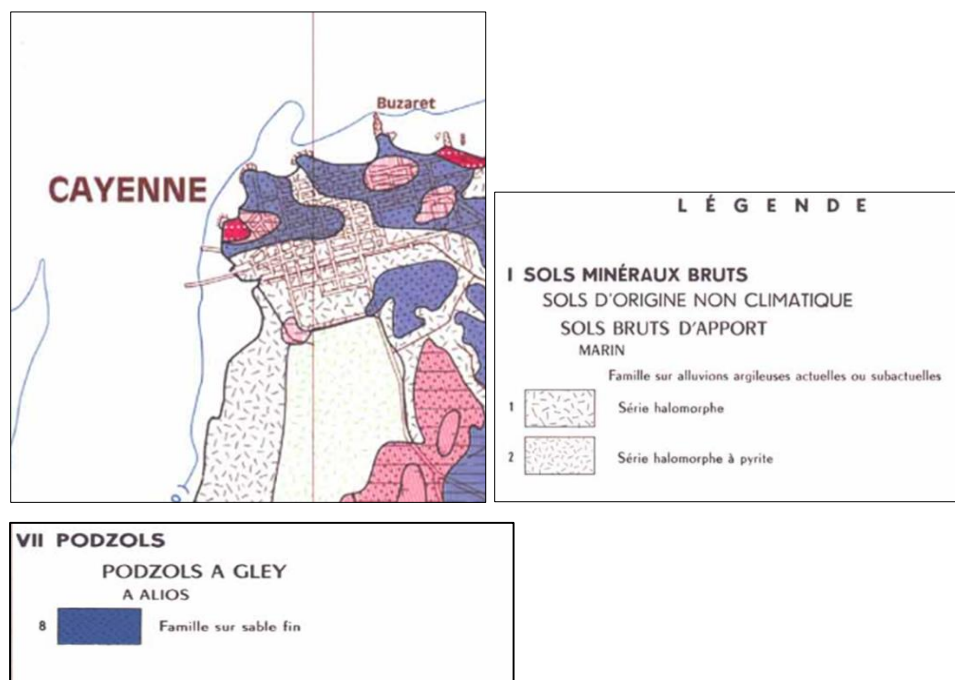


Source : photographies aériennes IGN de 1976

Pour comprendre les raisons de l'échec du polder du sud de Cayenne, nous avons analysé l'extrait de la carte pédologique du nord-ouest de Cayenne élaboré par les pédologues de l'ORSTOM à 1968, à l'échelle 1/50 000 (figure 51). Sur cet extrait, nous pouvons identifier les vestiges de ce polder. Ce dernier a été construit sur une série des sols halomorphes ou thiols, c'est-à-dire un sol de mangrove. Plus haut, sur l'étude des sols des habitations de Kourou, nous avons expliqué les contraintes agricoles des sols de mangrove parmi lesquelles la salinité et le bilan hydrique n'étaient pas favorables à un aménagement à des fins agricoles. Nous pouvons aussi évoquer ces aspects concernant l'échec du polder de Cayenne dont la qualité des sols est similaire à ceux de Kourou : des sols de mangrove.

En effet, c'est un polder dont les rendements n'étaient pas satisfaisant. Mais il faudrait rappeler que le but de ce polder était de donner un exemple aux habitants de Cayenne qui, découragé par les résultats des terres hautes sur lesquelles ils avaient investis, souhaitaient entreprendre dans les terres basses qui, autrefois inaccessibles et le défrichement coûteux, pouvaient enfin être cultivées. Mais, les récits racontent que cet échec n'a pas stimulé l'enthousiasme des agriculteurs, il a plutôt suscité de la colère envers Malouet et Guisan. Ces derniers choisirent une autre région de la colonie pour atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixé : l'agriculture des terres basses.

Figure 51: extrait de la carte pédologique de Cayenne (N.O).



Source : Cartothèque de l'IRD

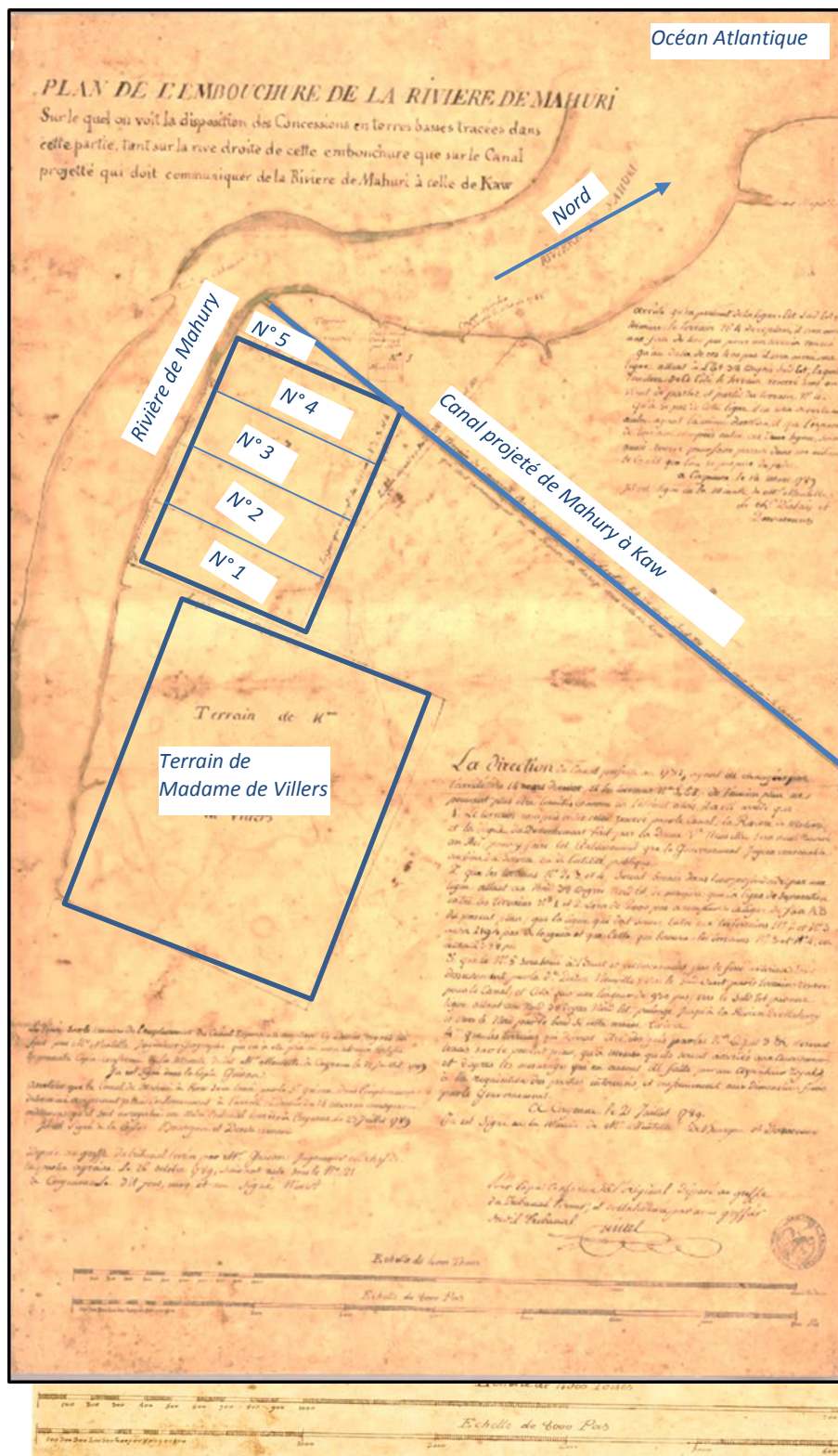
9.3.5 L'assèchement des rives de Mahury

La rive gauche de Mahury fut aussi témoin des aménagements agricoles. Le plan a été élaboré en 1789, mais nous n'avons aucune information sur la date du déroulement des travaux. Il fait ressortir toutes les habitations aménagées sur la rive droite de cette rivière, ainsi que le canal qui doit être ouvert (figure 52). Ce canal avait pour objectif de relier la rivière de Mahury à celle de Kaw et sur les bords duquel devaient être construits des polders. Mais il est signalé que « *seul le canal est en projet. Les habitations y sont déjà tracées et parmi elles, seule l'habitation de Mme Neuville (habitation n°5) est en cours des travaux de dessèchement. Le reste des terrains à exploiter ne seront desséchés qu'au fur et à mesure que leurs propriétaires seront prêts financièrement* »⁸⁵.

Sur le plan, nous remarquons qu'un seul travail d'assèchement avait commencé, celui de l'habitation de Madame de Neuville (habitation n°5 identifiée sur la carte). On observe également des terrains réservés au dessèchement, identifié également sur la carte, mais auxquels aucun numéro n'avait été attribué. En effet, les Planteurs pouvaient faire réserver des parcelles, mais leur attribution complète était conditionnée par la capacité du futur propriétaire à le mettre en valeur.

⁸⁵ Informations inscrites sur le plan de l'embouchure de la rivière de Mahury

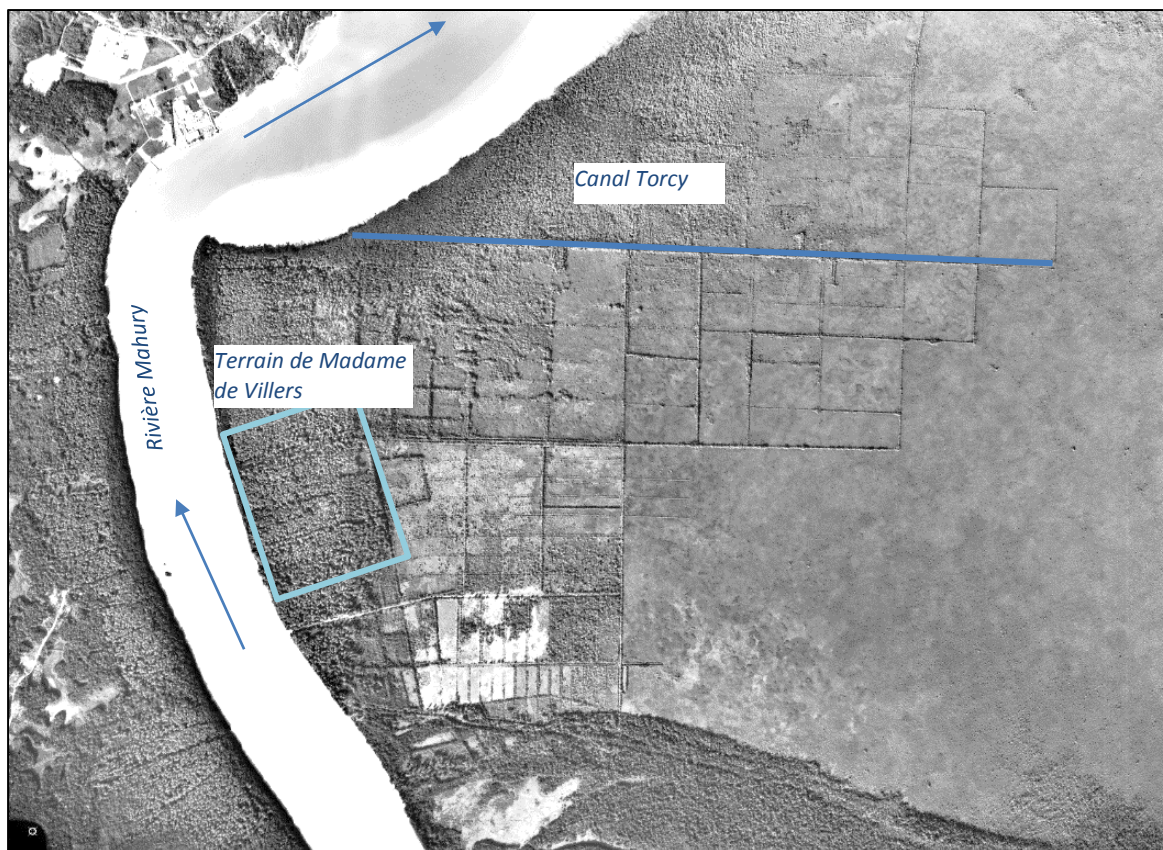
Figure 52 : Plan de l'embouchure de la rivière de Mahuri sur lequel on voit la disposition des concessions en terres basses tracées dans cette partie, tant sur la rive droite de cette embouchure que sur le canal projeté qui doit communiquer de la rivière de Mahuri à celle de Kaw. Dressé par Mentelle, 1789.



Source : FRANOM_F3_289_17

Nous avons examiné les photographies aériennes des années 1950 qui nous présentent les vestiges de ces polders (figure 53). On constate que les polders ont bien été construits.

Figure 53 : Vestiges des polders Marianne sur la rive droite de l'embouchure de mahury



Source : Photographie aérienne IGN 1950

Lorsque nous comparons le plan de départ (figure 52) et la photographie aérienne (figures 53), il est évident que les formes des polders ne sont pas les mêmes. En effet, on observe sur la photographie aérienne qu'il y a plus de carrés ou habitations que le plan de Mentelle n'en présente. Sur le plan, le terrain de Madame de Villiers ne semble pas être aménagé. Quand on se réfère à la photographie aérienne, il se trouve que sur ce terrain, plusieurs polders ont été construits. Les informations contenues sur le plan (figure 52) indiquent en effet que « *d'autres terrains seront tracés sur le plan à mesure qu'ils seront accordés aux concessionnaires* »⁸⁶. Le plan de la figure 51 est donc incomplet, si l'on s'en tient à la dite information. Par ailleurs, nous remarquons que les terrains ont certainement été attribués et aménagés. Les photographies aériennes montrent bien que le plan de Mentelle n'est pas définitif. Plusieurs terrains ont été mis sous polders. Les parcelles n° 1, 2, 3 et 4 que le plan présente comme étant non bornées, et

⁸⁶ FRANOM_F3_289_17

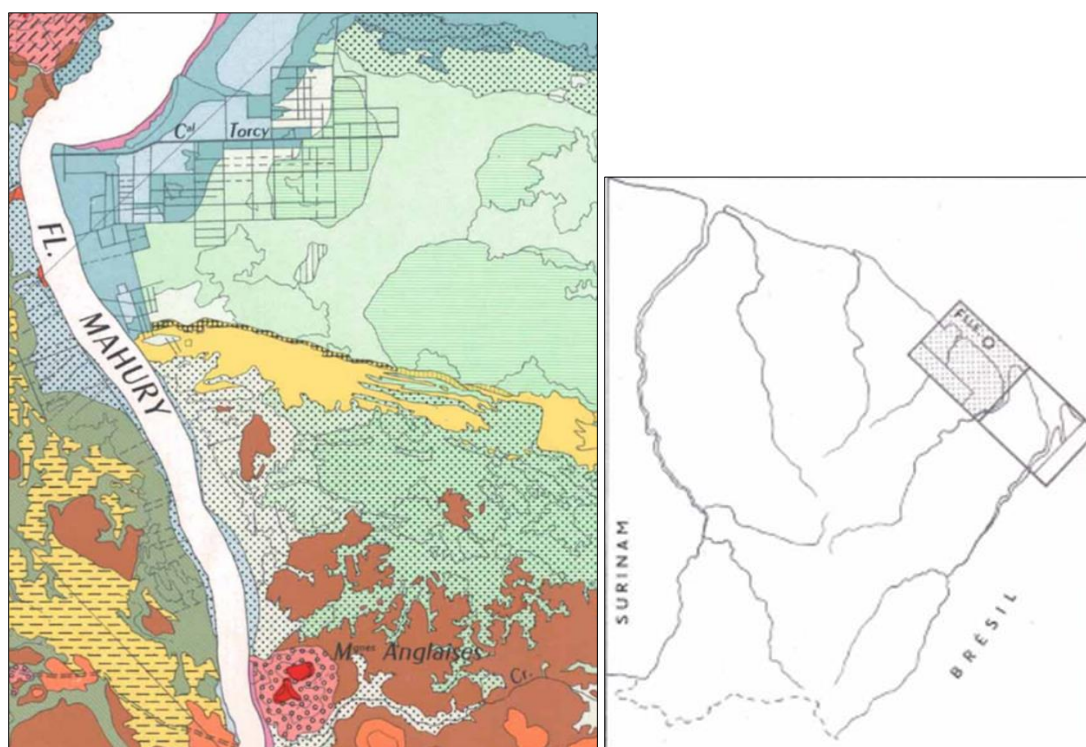
donc pas de possibilité d'exploitation, ont été valorisés. L'avantage de l'examen de ces images aériennes est de nous permettre de vérifier avec exactitude la véracité de ces projets.

La littérature et les archives que nous détenons ne nous renseignent pas sur l'existence d'un projet de polders sur la rive gauche de l'embouchure. Mais, sur le plan de Mentelle, il est mentionné le projet d'un premier canal dont la direction a été changée par un arrêté ministériel. Sur les photographies aériennes, nous avons effet sur la rive gauche de l'embouchure un canal sur les bords duquel des habitations en terres basses ont été aménagés. C'est le canal Torcy que nous avons identifié. Nous en parlerons plus loin.

La rive gauche de Mahury a donc été témoin des aménagements agricoles comme nous l'avons démontré. Le plan ne nous montre pas tous les travaux qui y ont été faits, mais à l'aide des photographies aériennes, nous avons pu constater ce qui a été réalisé.

Nous avons extrait la légende et la carte pédologique des sols des terres basses de Cayenne – Régina, élaborée par les pédologues de l'ORSTOM en 1962 à l'échelle 1/100.000 (figure 54). Ces deux éléments nous permettent d'analyser la qualité des sols mis en valeur. Nous remarquons en effet, que les polders de Mahury ont été construits dans des sols à pégasse très épais, pouvant atteindre jusqu'à 120 cm. D'autres, sont sur des sols salés avec début d'accumulation de matières organiques.

Figure 54: extrait de la carte pédologique de Cayenne – Régina



SOLS SUR ALLUVIONS MARINES DE DEMERARA.

SOLS SALÉS _ HALOMORPHES A PROFIL DIFFÉRENCIÉ _ SALINS.

- Vase molle salée.
- Argile salée sur le profil entier avec mélange des horizons superficiels par activité biologique.
- Argile salée dès 10 cms. de profondeur avec début d'accumulation de matière organique en surface.
- "Frontland Clays" (sols salés dès 30 cms. de profondeur.)

SOLS HYDROMORPHES.

SOLS HYDROMORPHES ORGANIQUES (HYDROMORPHIE TOTALE ET PERMANENTE)

SUR ALLUVIONNEMENT HOMOGÈNE (ARGILES ET LIMONS)

- Sols à couche de "pégasse" très peu épaisse. (moins de 10 cms.)
- Sols à couche de "pégasse" peu épaisse. (10 à 25 cms.)
- Sols à couche de "pégasse" moyennement épaisse (de 25 à 50 cms.)
- Sols à couche de "pégasse" épaisse. (de 50 à 120 cms.)
- Sols à couche de "pégasse" très épaisse. (plus de 120 cms.)
- Marécages dits "pripris tremblants" (plus de 50 % de la surface occupée par des trous d'eau.)
- Sols à sulfures dès la surface avec couche de "pégasse" pouvant atteindre 120 cms. (salés en bordure des cours d'eau.)

Source : Cartothèque de l'IRD

Nous allons nous tourner vers la région de Kaw-Approuague qui a été le témoin des plus grands aménagements des polders en Guyane française.

9.3.6 Les habitations de Kaw-Approuague

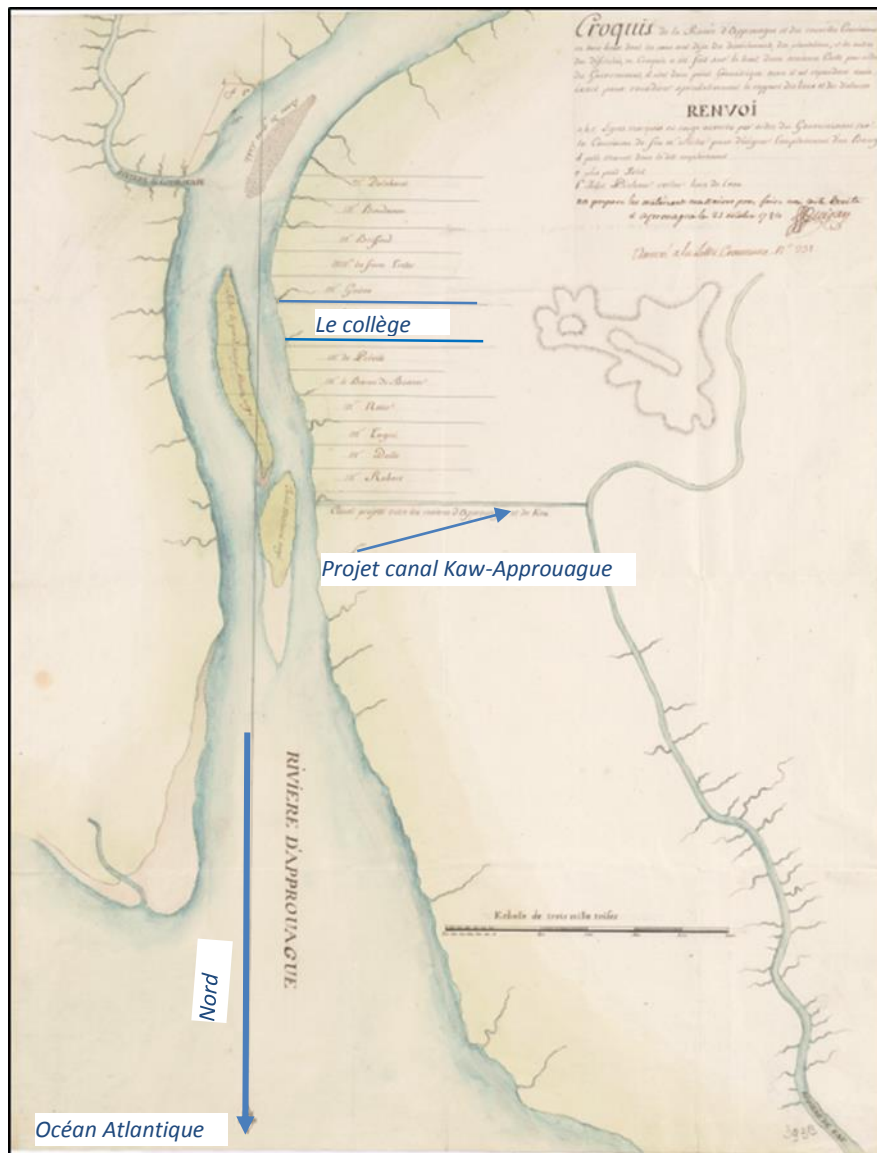
Malgré leur éloignement avec Cayenne, les rives de l'Approuague étaient favorables à la production de toutes sortes de denrées alimentaires. Elles étaient capables d'abriter des polders aussi considérables que ceux des Hollandais en Surinam.

Guisan se rendit sur l'Approuague en juillet 1782⁸⁷, et s'établit sur la rive gauche du fleuve, à trois lieues de la mer. La première habitation qu'il construisit, sur le modèle hollandais pour servir de modèle aux Français, était le *collège* ; ce fut l'habitation la plus grande de la colonie (figure 55). Un nombre de cases nécessaires pour deux cents nègres, lui permirent d'engager les travaux d'assèchement. Cette expérience lui réussit fortement. En 1789, *le collège* regroupait déjà seize habitations de sucre qui étaient cultivées par mille nègres⁸⁸.

⁸⁷ Eynard C., Le chevalier Guisan : sa vie et ses travaux à la Guyane, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Bordeaux, 1827 p. 264

⁸⁸ Cheruini B., Interculturalité et créolisation en Guyane française, l'Harmattan, Paris, 2002, p. 35

Figure 55 : Croquis de la rivière d'Approuague et de ses nouvelles concessions en terres basses dont les unes ont déjà des dessèchements, des plantations, et les autres des défrichés, Guisan, 1784



Source : FRANOM24_14DFC_0393_00_1B

Pour le gouvernement, la partie des terres noyées située sur cette rivière était le secteur où devaient désormais se concentrer tous les efforts des planteurs qui voulaient entreprendre la culture du sucre. Il voulait y attirer le plus grand nombre d'établissements agricoles, car les sols de ces rives lui avaient été présentés par Guisan comme étant les meilleurs pour la production. Même les gouverneurs comme le Baron de Bessner et Noyer eurent des terrains sur ces rives. L'Approuague devint ainsi le quartier le plus fertile de la colonie, au point que la centralisation de toutes les cultures s'était faite dans cette région. Il fut considéré comme un avantage immense pour l'agriculture, le commerce et le bien-être des cultivateurs car « *il possédait tant*

*de ressources et tant d'éléments de réussite »*⁸⁹. Il fallait en effet, pour améliorer le commerce colonial, procéder à la concentration des cultures dans les quartiers les plus propices, dont celui d'Approuague, et transporter les travailleurs des cultures les moins avantageuses aux cultures qui furent profitables au commerce d'exportation, tel que le sucre et transporter également les habitations les moins productives dont celles situées à Cayenne, le Tour-de-l'île sur l'Approuague. Les terres basses de Cayenne en effet étaient peu productives.

Ainsi, « *les habitations des quartiers de Tonnegrande et du Tour-de-l'île ont été démembrés au profit des sucreries d'Approuague et du canal de Torcy, et des roucoueries de Kaw »*⁹⁰. Les sucreries du quartier de Kaw disparaissaient également pour le quartier d'Approuague. « *L'une des sucreries qui appartenait à feu Bruneau fut achetée pour être fondue avec l'habitation Saint-Peray sur l'Approuague, ce fut un autre exemple du mouvement de concentration par voie d'absorption du faible au plus fort »*⁹¹.

Les petits propriétaires se trouvèrent dans l'obligation de se déplacer, car le gouvernement et les compagnies, pour accorder des avances, ne privilégiaient désormais que ceux qui avaient des plantations sur les rives d'Approuague (Mongrolle, 1802). « *Les grands propriétaires de la colonie y transportèrent leurs ateliers et y formèrent des établissements considérables »*⁹². « *La compagnie du Sénégal obtint la concession des terres situées sur la rivière d'Approuague jusqu'à celle d'Oyapock et y avait aménagé deux grandes habitations sur lesquelles on a compté jusqu'à 400 nègres cultivateurs »*⁹³. Plusieurs concessionnaires obtinrent également des concessions sur les rives d'Approuague exploitables sur plusieurs années. Ainsi, « *Picard qui obtint en 1789 une étendue de 60 pieds (180 centimètres) de large et 100 pieds (3000 centimètres) de profondeur dans le bourg de Villebois et Boutié qui obtint aussi, en 1791, une étendue de 96 pieds (2880 centimètres) de profondeur »*⁹⁴.

⁸⁹ A.N.O.M., fonds ministériel, série géographique, carton 63.

⁹⁰ Compagnie des Colons de la Guyane française, première série, n°1 à 5, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 1844, p. 85.

⁹¹ Compagnie des Colons de la Guyane française, première série, n°1 à 5, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 1844, p. 113

⁹² Mongrolle, La France équinoxiale ou exposé-sommaire des possessions de la République sous l'équateur, comprenant une réfutation en faveur de la Guyane française, des vues d'établissement dans cette partie... ; suivi du rapport ordonné par la société libre d'agriculture... de la Seine sur ce mémoire... et de l'opinion de M. Malouet... sur cette colonie, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 1802, p. 20

⁹³ Decaze, Compagnie de colonisation générale à la Guyane française, Bibliothèque numérique », BNF, Paris, 1826, p. 11

⁹⁴ A.N.O.M., Fonds ministériels, série géographique, carton 77, H 6 (21).

Pour mieux les encourager, « *le roi avait même proposé aux habitants de Cayenne le projet de dessécher les terres basses avec pinotières dans les rivières d'Approuague pour renforcer le commerce de la colonie* »⁹⁵. Il promettait à ces derniers des encouragements, tels que des aides financières considérables pour la réalisation des travaux. Pour répondre à cette proposition, les habitants de Cayenne se réunirent pour élaborer un plan de culture dans les terres basses situées près des rivières de l'Oyapock. Mais la modestie de leurs fortunes, ne leur permettait pas d'entreprendre des travaux aussi durs et coûteux. Le roi prit la responsabilité de fournir des nègres à chaque habitant qui s'intéresserait aux travaux de terres basses sur les rivières désignées, autant de nègres que nécessaire pour sortir un établissement de culture des terres noyées. « *Il sera également distribué à chacun des propriétaires, une concession de six cent lieues par esclaves le long de la rivière sur une profondeur la plus avantageuse aux colons* »⁹⁶.

L'importance du quartier de Kaw n'était pas négligeable non plus. Là était concentrée la culture du rocou, de telle sorte que Kaw et Approuague devinrent les principaux foyers de production de la colonie. Ainsi, « *en 1835, on comptait 627 habitations couvrant une superficie de 12098 hectares* »⁹⁷. Selon un tableau statistique, « *entre 1836 et 1837, les habitations en terres basses dans le quartier d'Approuague couvraient une superficie de 1117 hectares et regroupaient 1818 esclaves et dans le quartier de Kaw, à la même période, on compte 951 esclaves travaillant sur des habitations d'une superficie de 803 hectares* »⁹⁸. L'Approuague était le quartier où étaient des sucreries tandis que Kaw abritait les roucoueries.

Mais, c'est dans le quartier d'Approuague que plusieurs concessions en terres basses ont été attribuées. C'est dans cette partie de la colonie que se trouvaient les parcelles auxquelles ont été accordées, à titre d'encouragement, des avances sur les fonds de la caisse coloniale par exemple, pour l'achat du moulin à vapeur pour la fabrication du sucre (de Lotbinière, 1843). Le choix de ce quartier n'était certainement pas vain. Plusieurs facteurs expliquaient les raisons qui amenaient à Guisan de préférer les terres basses du quartier d'Approuague sur lesquelles il allait diriger les concessionnaires qui voulaient investir. Ces facteurs concernaient d'abord la mauvaise qualité des terres dans les autres quartiers, en l'occurrence vers Cayenne, mais aussi

⁹⁵ Micro film C14, bobine 55

⁹⁶ Archives d'Outre-Mer, Aix-En-Provence, bobine 32 du micro film interne C14, p. 43.

⁹⁷ Mam Lam Fouck, Histoire générale de la Guyane française, Ibis rouge, Paris, 2002p. 91

⁹⁸ De Jean (1848), Tableau de répartition selon suivant la statistique officielle de 1836 et 1837, p.71

le tirant d'eau des rivières autres que l'Approuague qui ne permettait pas la navigation des navires de grandes capacités.

Concernant la mauvaise qualité des terres, Guisan (1788) affirme : « depuis Cayenne jusque vers Mana et Maroni, la qualité des terres empêche la formation d'un établissement de culture ; toutes les terres basses qui envoient le chef-lieu Cayenne, n'étant que des palétuviers, malgré quelques plages éparses de marécages et de pinotières d'une nature plus ou moins tourbeuse, ne pourraient produire les denrées coloniales que l'on se propose de cultiver. C'est depuis la rivière de Mahury, remontant jusqu'à la rive droite de l'Oyapock que les terres basses augmentent successivement en bonne qualité. Sur les rives de Mahury, il n'y a qu'une petite quantité de terres basses, on y peut y placer que 7 à 8 habitations à la rive droite, et elles sont noyées d'une grande quantité d'eau qu'il aurait fallu faire plus de canaux publics dont les dépenses seraient énormes »⁹⁹. Effectivement, pour accroître la productivité qui serait nécessaire au commerce colonial, il n'était pas question de choisir un quartier où le nombre d'habitations serait limité. L'objectif était de cultiver les terres basses à la manière des Hollandais, donc privilégier de grands espaces qui abriteraient des polders immenses.

Concernant le tirant d'eau, la rivière de Kaw n'était pas navigable par de grands navires. Comment les habitants feraient écouler leur production vers Cayenne qui était le point d'embarcation vers la métropole, si les navires qu'ils se proposaient d'emprunter n'étaient pas capables de faire évacuer le plus grand nombre des produits ? Il existait donc un véritable danger si l'on aménageait une grande partie des établissements de la Guyane française dans le quartier de Kaw. Mais malgré ces limites, ce secteur a été bien exploité du fait que la qualité des sols était propice à l'agriculture.

Plus à l'est sur l'Oyapock, les terres basses sont de meilleure qualité, mais ce secteur du pays était, à cette époque, en contestation avec le Brésil, « les possessions des terres situées sur la rive droite de ce fleuve n'était pas encore définitivement réglée »¹⁰⁰, car il avait été concédé à Bento Maciel Parente en 1637 par le roi d'Espagne et du Portugal Philippe IV (Cardoso, 1999).

Par conséquent, la rivière d'Approuague était la seule de cette colonie qui réunissait tous les avantages souhaités : la richesse des terres, leur étendu et sur sa navigabilité. Guisan conclut

⁹⁹ Guisan, 1788, p. 332

¹⁰⁰Compagnie des Colons de la Guyane française, première série, n°1 à 5, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 1844, p. 107

que c'était le quartier le plus propre à l'établissement d'une colonie et aux progrès des grandes cultures. De plus, « *aucune position n'était préférable à la rivière d'Approuague dont la navigation avait toujours été très facile et offrait un abri sûr et bon port à tous les navires et même à ceux qui n'entreraient pas dans Cayenne* » (Soleau, 1835). Nous pensons que c'est ce facteur qui a suscité le désir de créer un port à Approuague comme le rapporte Galard de Terraube (1799). Tous les navires chargés de denrées coloniales auraient pu s'accoster dans le port de l'Approuague. Il ne serait malheureusement praticable que par des navires qui ont un tirant d'eau de six ou sept pieds (2 mètres environ).

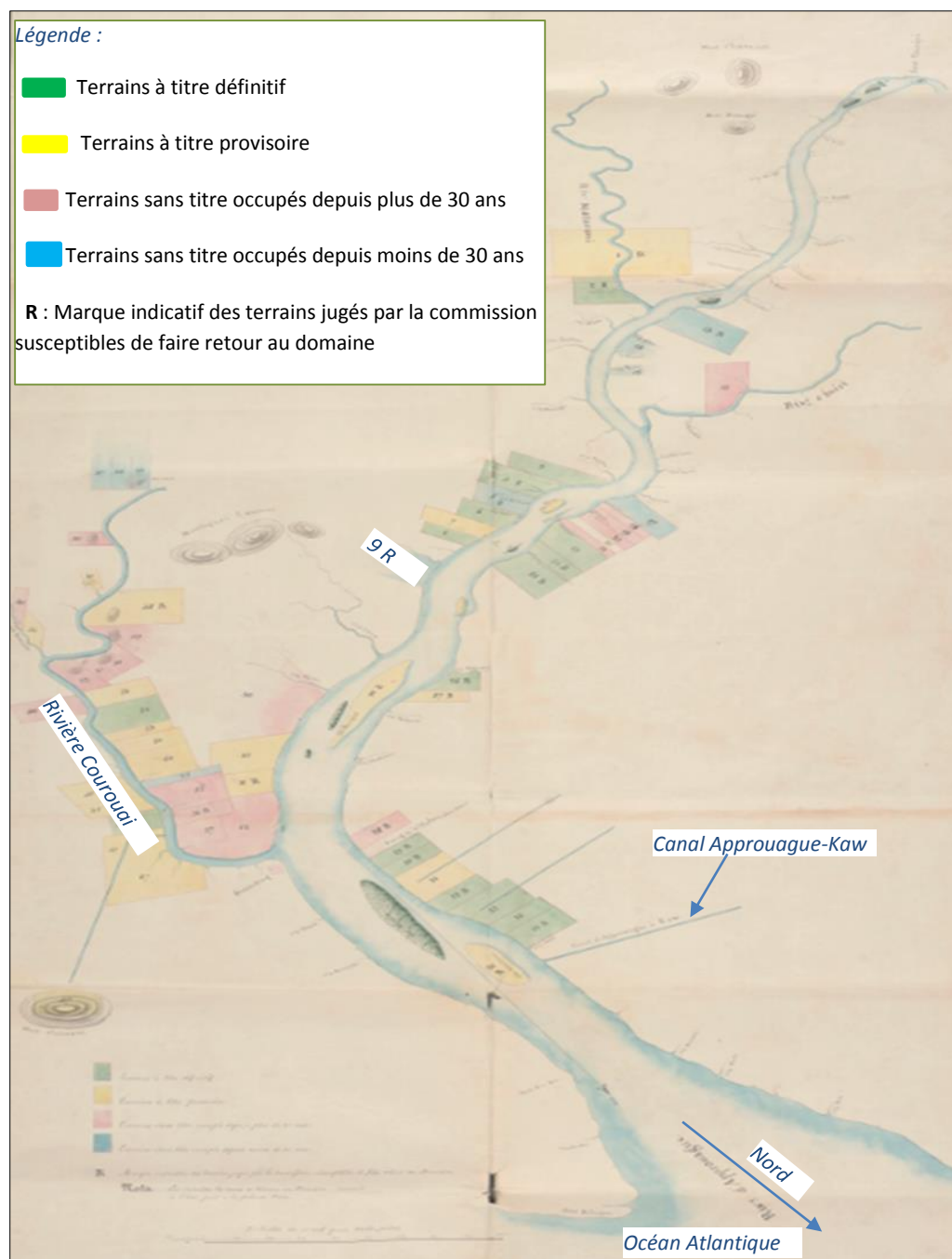
La figure 56 nous présente la rivière d'Approuague et celle de Courouaï avec toutes les habitations qui y ont été aménagées. Analysons, selon le document qui nous a été présenté, les différentes colorées qui y figurent.

Les parties en vert désignent les terrains concédés à titre définitif. Les propriétaires de ces terrains pouvaient les exploiter sans risque de les perdre car ils leur revenaient définitivement.

Les parties en jaune sont les terrains concédés à titre provisoire. Les habitants qui les exploitaient pouvaient les perdre au profit du domaine, car les terres appartenaient au roi. Par conséquent, ils avaient obligation de les mettre en valeur sous peine de les perdre. Mais, beaucoup de ces habitants n'avaient toujours pas suffisamment des moyens pour exploiter les terrains qui leur étaient attribués. Plusieurs terrains ont été ainsi abandonnés pendant plusieurs années. Ces abandons obligeaient les membres de la commission d'attribution des terrains de les faire retourner au domaine pour qu'ils fassent l'objet d'une nouvelle attribution.

Le chiffre R qui figure sur certains de ces terrains sur le plan, comme identifié sur le terrain 9, est une marque indicative des terrains jugés par la commission, susceptibles de faire retour au domaine. Le manque de moyen n'était pas le seul motif pour lequel les terrains étaient abandonnés. Il arrivait aussi que les anciens propriétaires, après leur mort, n'aient aucun successeur connu et qui serait capable de continuer l'exploitation du dit terrain.

Figure 56 : Carte topographique des concessions situées au quartier d'Approuague, accompagnée du tableau statistique des dites concessions. Dressé par Noue, arpenteur juré du gouvernement. Soussigné en octobre 1852. Louvier St Mary.

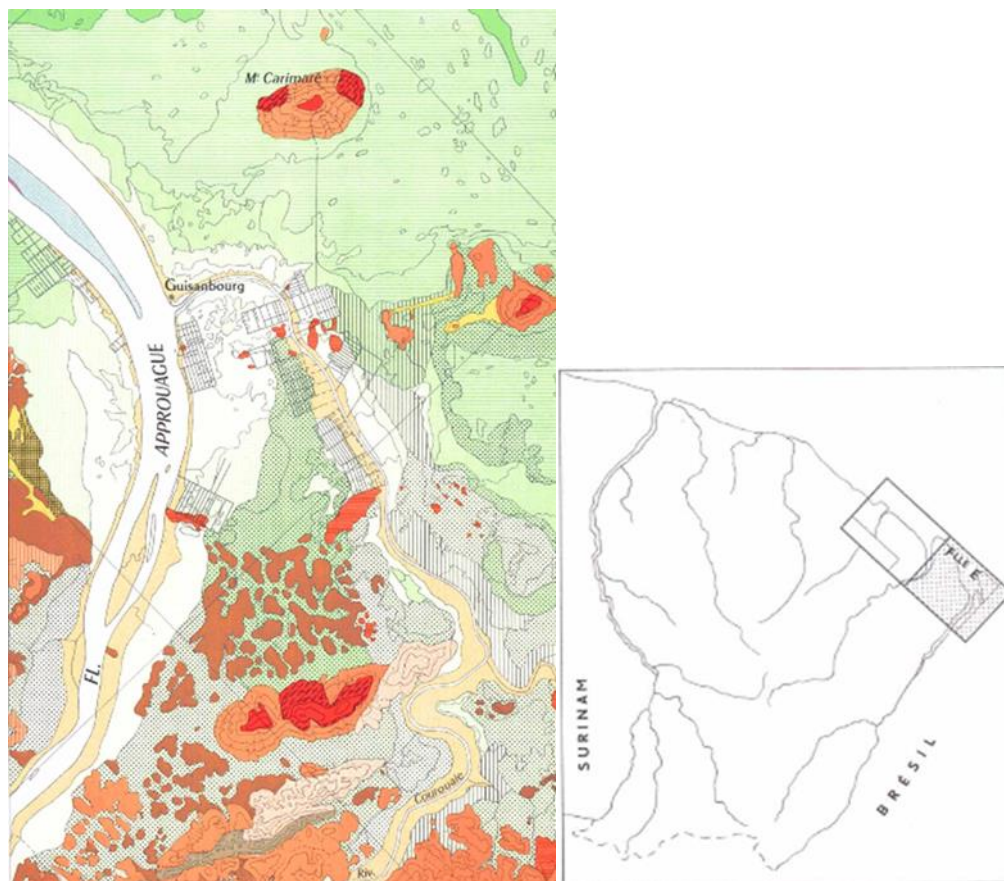


Source : FRANOM_FM-SGGUYANE-H6-21_021

Certains de ces terrains étaient attribués sans titre, gratuitement ou illégalement. Le titre d'un terrain indique que celui-ci est passé par une commission d'attribution qui, par décret royal, donnait à une personne le droit de l'exploiter légalement. Mais plusieurs d'entre eux se sont retrouvés sans titre, pendant plusieurs années. C'est le cas des parties en rose sur la figure

56 qui désignent en effet les terrains sans titre, quoiqu'occupés depuis plus de 30 ans et ceux en bleu occupés depuis moins de 30 ans. Cette occupation illégale a eu des répercussions sur l'activité agricole des terres basses. Nous le démontrerons plus loin.

Figure 57 : extrait de la carte pédo de Guisanbourg – Ouanary



SOLS HYDROMORPHES.

SOLS HYDROMORPHES ORGANIQUES (HYDROMORPHIE TOTALE ET PERMANENTE)

SUR ALLUVIONNEMENT HOMOGÈNE (ARGILES ET LIMONS)

- Sols à couche de "pégasse" très peu épaisse. (moins de 10 cms.)
- Sols à couche de "pégasse" peu épaisse. (10 à 25 cms.)
- Sols à couche de "pégasse" moyennement épaisse (de 25 à 50 cms.)
- Sols à couche de "pégasse" épaisse. (de 50 à 120 cms.)
- Sols à couche de "pégasse" très épaisse. (plus de 120 cms.)
- Sols à sulfures dès la surface.
- Sols à sulfures dès 50 cms. sous la couche de "pégasse".

SUR ALLUVIONNEMENT COMPLEXE.

- Plus de 50 cms. d'argile sur sable sous une couche de "pégasse" de moins de 50 cms.
- Mélange d'alluvions marines et d'origine continentale sous "pégasse".

SOLS A HYDROMORPHIE TEMPORAIRE DE SURFACE (A PSEUDO-GLEY DE SURFACE)

- "River Clay".

SOLS MINÉRAUX BRUTS NON CLIMATIQUES D'ALLUVIONNEMENT MARIN.

- Sols finement sableux.
 - Sols grossièrement sableux.
- } sur anciens cordons littoraux.

Source : Cartothèque IRD

L'étude de la carte pédologique de Guisanbourg – Ouanary élaboré par les pédologues de l'ORSTOM en 1968 à l'échelle 1/100 000 (figure 57), montre toute la région de l'Approuague investis par les vestiges des polders. Cette carte nous permet d'étudier la qualité des sols sur lesquels ont été construits ces polders. A la lecture de l'extrait de la légende, nous remarquons qu'en effet, tous les vestiges des polders sont situés à des endroits dont les sols à couche de pégasse peuvent atteindre les 120 cm. Les milieux où les histosols sont très épais sont parfois très difficiles à mettre en valeur, et les résultats escomptés ne sont pas satisfaisants du fait qu'ils sont très pauvres en éléments nutritifs. Dans le cas de la vallée de l'Approuague, nous allons supposer deux facteurs de l'échec de ces polders :

- Soit les tourbières ont été trop drainées et l'eau a manqué aux cultures. Dans ce cas on assiste à une tourbe sèche dont la surface se réhydrate très mal. « *On peut éviter cette dessiccation par le maintien du plan d'eau à niveau stable à très faible profondeur, mais ceci nécessite la construction d'un important système de contrôle à la fois de drainage et d'irrigation* » (Siefferman, 1998)
- Soit elles n'ont pas été suffisamment drainées et l'eau a asphyxié le système racinaire des plantes.

Dans tous les cas, l'entreprise des terres basses dans la vallée de l'Approuague n'a pas connue le succès attendu par les propriétaires des plantations. Mais elle fut le berceau de toutes les activités agricoles rencontrées en Guyane française.

10. L'Approuague : centre des activités agricoles dans les terres basses

La littérature indique que l'Approuague a été le foyer des cultures en terres basses en Guyane française au XVIII^{ème} siècle, principalement sous l'impulsion de Malouet (De Jean, 1848). C'est la région où se sont concentrées la quasi-totalité des habitations sur lesquelles le gouvernement et les compagnies concessionnaires voulaient investir. Les plans et projets sur l'aménagement des terres noyées de cette rivière, tel que *la carte topographique des concessions situées sur l'Approuague* (figure 56), que nous possédons en témoignent également. En conséquence, la possibilité qu'il y ait eu une forte activité agricole dans ce quartier est indéniable.

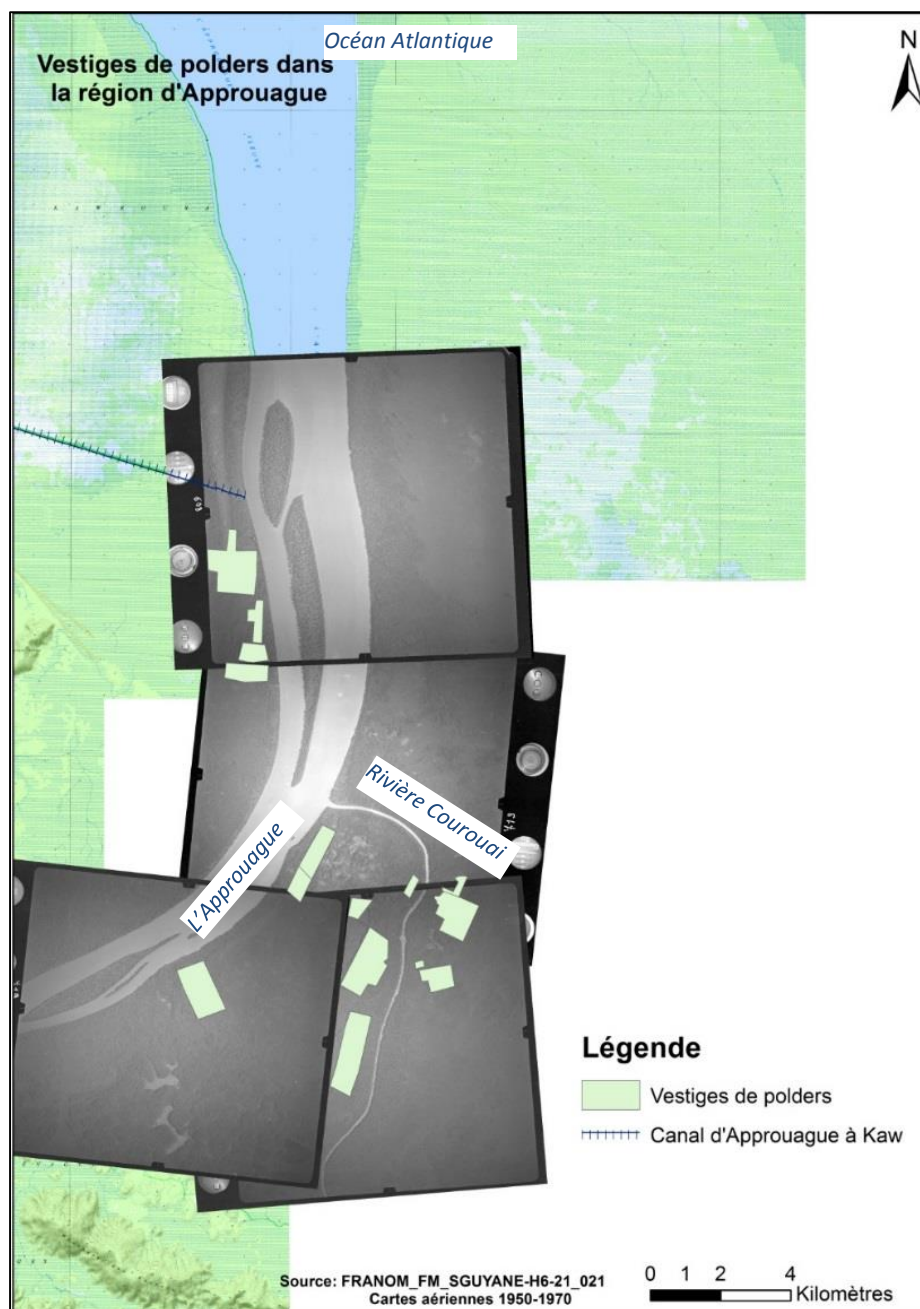
Cependant, il nous a semblé tout de même nécessaire de vérifier, par des photographies aériennes, la force de cette entreprise matérialisée par le grand nombre des polders construits.

Nous avons placé les images aériennes sur lesquelles les vestiges de ces polders sont perceptibles sur la *carte topographique des concessions sur l'Approuague* dressée en 1852 afin de prouver la réalisation des travaux qu'avaient été projetés. Mais nous n'oublions pas que sur cette carte topographique, plusieurs concessions font l'objet d'un retour au domaine. Ce sont celles qui n'ont pas pu être exploitées par leurs propriétaires. Il y en a aussi celles qui n'ont été exploitées que partiellement, faute de moyens financiers.

Après l'étude cartographique des concessions sur l'Approuague, nous remarquons que sur les bords de cette rivière et de celle de Courouaï, l'activité agricole dans les terres basses était plus ou moins présente malgré les habitations éparses dans ces secteurs. Nous en comptons une dizaine de taille variable cartographiées par vue aérienne, et qui de nos jours restent encore visibles et façonnent le paysage. Mais leur emplacement a certainement eu des répercussions sur l'activité économique liée à l'agriculture des terres noyées.

Soulignons tout de même que la figure 58 n'a pas le même sens que la 56 à cause du géoréférencement, il nous fallait trouver les points d'amer pour pouvoir positionner la carte des concessions situées sur l'Approuague.

Figure 58 : Vestiges de polders dans la région d'Approuague réalisé à partir de 1750



Source : photographies aériennes IGN actuelles et carte des concessions attribuées sur l'Approuague

10.1. Les conséquences de la concentration des habitations sur l'Approuague et sur Kaw

Le mouvement spontané de concentration des habitations dans les bonnes terres, notamment celles le long de l'Approuague, avait entraîné une réduction considérable du nombre des plantations sur les terres basses éloignées de l'Approuague. Ainsi, « *sur 49 sucreries, la compagnie ne laissera exister que 12 approximativement et sur 71 habitations de coton, 61 sont détruites* »¹⁰¹. Et les petits propriétaires situés loin de l'Approuague, où le gouvernement et les compagnies concessionnaires accordaient des avances aux habitants, rencontrèrent d'énormes difficultés pour entretenir leurs plantations car, les grands propriétaires avaient ramené avec eux plusieurs des ouvriers qui travaillaient dans les terres hautes et dans les terres basses moins productives.

Ce mouvement a également provoqué une concentration de la population dans les quartiers considérés comme le centre de la production des denrées alimentaires. Les colons qui partaient des quartiers les moins fertiles vers ceux les plus susceptibles de donner de meilleurs rendements, ramenaient leurs ouvriers et leurs familles. Les esclaves des ateliers du roi étaient également concentrés sur ces lieux. Par conséquent, « *on assistait à une baisse de la population dans d'autres quartiers qui entraîna le ralentissement de l'activité agricole et plus tard l'anéantissement des cultures* »¹⁰².

D'ailleurs, malgré la réputation des quartiers de l'Approuague et de Kaw, et les avances considérables faites par l'Etat à ceux qui y sont allés, on retrouve encore bien des propriétaires dans d'autres quartiers tels que Macouria où le gouvernement ne finançait plus ceux qui y entreprenaient. Dans ces quartiers, les grands propriétaires avaient abandonné des terrains déjà aménagés, à la poursuite de bons résultats. Pourquoi tous ces colons ne demandaient-ils pas des concessions sur les rives d'Approuague ? Il ne suffisait pas d'avoir une grande concession de terres et du meilleur sol. Il fallait également disposer d'une bonne main d'œuvre et des avances conséquentes. L'Approuague et Kaw étaient certes des régions qui garantissaient de bons rendements agricoles en terres basses. Les compagnies concessionnaires et le gouvernement leur portaient un plus grand intérêt. Quitter d'autres terres pour investir dans les régions réputées productrices, l'Approuague et Kaw, nécessitait l'abandon des plantations existantes.

¹⁰¹ Compagnie des Colons de la Guyane française, première série, n°1 à 5, 1844, pp. 97-98

¹⁰² *Idem*, p. 99

Cela impliquait donc de grandes dépenses pour parvenir à dessécher et mettre en culture les terres basses concédées, et attendre trois à quatre ans avant d'obtenir les résultats escomptés. Il fallait évidemment trouver des moyens financiers pour réaliser de telles entreprises, et en trouver supposait de s'endetter. Pour l'établissement des plantations des terres hautes, ces agriculteurs avaient déjà contracté des dettes envers l'Etat et les compagnies. Jusqu'à là, beaucoup de ces dettes n'avaient pas été remboursées à cause des mauvais rendements des terres hautes. Fallait-il encore ajouter des dettes supplémentaires pour tenter sa chance dans les terres basses ? C'est une chose évidente si l'on est sûr de s'en sortir ; mais un prêteur ne se hasarderait pas à mettre de l'argent s'il risque de ne jamais être remboursé. C'est donc assez difficile pour l'habitant placé sur de mauvaises terres, de les quitter pour aller s'installer dans les bonnes et les cultiver. Par ailleurs, ces habitants ne tenaient pas seulement à cultiver les denrées coloniales destinées à l'exportation. Il fallait aussi se nourrir en pratiquant l'agriculture vivrière. Mais, les compagnies n'accordaient des concessions des terres qu'à condition de cultiver exclusivement des denrées exportables : « *elles veulent s'emparer de la Guyane pour la convertir en une grande ferme de produits propres à figurer sur les marchés français, et elles fixaient l'appropriation de toutes les terres à des cultures bien déterminées* » (Milliroux, 1846). Comme nous pouvons le voir sur la carte topographique des concessions situées dans le quartier de l'Approuague, plusieurs polders ont été construits sur les rives de l'Approuague montrant ainsi tous les efforts que des compagnies concessionnaires et le gouvernement ont déployés dans cette partie de la colonie (figure 54).

Concernant la rivière de Kaw, nous ne possédons pas des plans ou projets des habitations. Mais les données de la carte topographique et la littérature nous informent que cette région n'était pas du tout négligeable en matière d'activité agricole des terres noyées. Les vestiges des polders construits dans ce secteur ont ainsi façonné en partie le paysage de ce quartier, comme nous indique la figure qui suit.

Figure 59 : Carte IGN actuelle avec anciens aménagements sur la rivière de Kaw



Source : carte IGN actuelle

Lorsqu'on compare l'impact des habitations de Kaw (figure 59) et celui de celles de l'Approuague, on constate que Kaw a été certainement le quartier où cette activité a été la plus pratiquée de par le nombre de ses habitations (figure 56). Il est évident que l'Approuague regroupait le plus grand nombre des concessions attribuées, mais celles-ci n'ont pas toutes été exploitées au point de vue agricole. Sur Kaw aussi, nous voyons les vestiges de toutes ces polders sur le long de cette rivière, et nous pouvons déduire que certainement Kaw est

également le quartier où les terres basses ont été bien exploitées, comme dans la vallée de l'Approuague.

10.2. Le quartier de Macouria

Macouria offrait de belles plantations de coton en terres basses. Celles-ci étaient formées sur des terres alluvionnaires, très bonnes et conseillées pour cette culture.

Cependant, certains parmi ces habitants établirent des plantations dans les palétuviers et se trouvèrent face à des difficultés locales de dessèchement. « *Les eaux pluviales de l'intérieur des savanes de Macouria, incommode beaucoup les dessèchements qui sont faits dans les palétuviers, et surtout ceux les plus voisins du banc de sable* »¹⁰³, par conséquent les rendements agricoles ne furent pas capables de soutenir le commerce colonial, et encore moins de rembourser les dettes contractées pour aménager ces plantations dans les mangroves de Macouria.

Un projet d'ouverture d'un canal dans ces palétuviers fut élaboré par Malouet. Celui-ci avait pour but de « *recevoir les eaux des savanes ou en les dégorgeant dans les rivières de Cayenne ou de Macouria* » Il en confia l'exécution dudit projet à l'ingénieur Torcy qui trouva la mort alors qu'il avait commencé les travaux. L'ouverture du canal ne vit pas le jour et les habitants se trouvèrent dans l'obligation d'abandonner les plantations qui leurs coûtaient.

10.3. La Mana

Depuis l'arrivée des Français, les différents essais en terres basses qui ont été faits en Guyane française avant l'arrivée de Malouet étaient concentrés dans la commune de Cayenne. Les milieux humides situés dans la commune de Saint-Laurent du Maroni ne furent exploités qu'à l'arrivée de Mère Javouhey, fondatrice et supérieure de l'ordre religieux Saint-Joseph de Cluny, en 1828. Avant son arrivée, des familles furent envoyées sur les rives de la Mana, à 15 lieues (72 kilomètres environ) de son embouchure pour y faire un établissement. Mais sans aucun succès. (Drohojowska, 1853).

¹⁰³ Noyer A. A. J., (1824), Mémoires sur la Guyane française, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, p.108

Mère Javouhey demanda la concession des terrains dans les savanes de la Mana pour y établir une nouvelle colonie et y cultiver des denrées alimentaires. Le gouvernement les lui accorda comme nous l'indique sa lettre : « *Les concessions qu'on devra nous accorder pour contenir cette nouvelle population est de dix lieues ; elles renferment les deux rivières de la Mana [...], sont bornées par le Maroni qui fait la limite entre nous et les Hollandais [...]. Ce carré renferme les meilleures savanes de la Guyane française* »¹⁰⁴.

Avec l'aide du gouvernement, elle entreprit les travaux de dessèchement de la partie des savanes concédées. Cette entreprise fut très belle et fructueuse car les terres avaient produit les plus belles récoltes selon son témoignage : « *Le sol est parfait, les cultures réussissent au-delà de toute espérance. Les terres défrichées produisent toutes les denrées coloniales dans un degré supérieur aux terres ordinaires de la Guyane. Nous avons fait tous les essais nécessaires pour éclairer sur le parti qu'on pouvait tirer des terres, tout a complètement réussi en petit. Actuellement, il s'agit de le faire en grand* »¹⁰⁵.

Mais le gouvernement cessa d'accorder à Mère Javouhey des subventions pour continuer cette entreprise. Les recettes des rendements agricoles s'avérèrent très insuffisantes pour continuer cette activité qui pourtant avait bien commencé. Et à sa mort, aucun de ses successeurs ne put pérenniser cette œuvre. L'activité dans les terres basses de la Mana perdit son souffle.

Si cette fondatrice avait reçu de manière constante l'aide nécessaire du gouvernement, elle aurait certainement transformé le paysage des rives de la Mana, et aurait marqué l'histoire des terres noyées de cette région. Mais elle travaillait avec une communauté d'enfants orphelins qu'elle appliquait aux travaux agricoles. La main d'œuvre était donc sans expérience et à cela s'ajoutaient les problèmes financiers.

Pour la mise en culture de tous ces terrains noyés, les canaux étaient nécessaires pour relier non seulement les habitations entre elles, mais aussi de permettre l'évacuation des eaux dans les rivières.

¹⁰⁴ Lettre 198, au Baron Roger, entre le 1er et le 16 juin 1829, Javouhey (1994), p. 429

¹⁰⁵ Lettre 241, projet de lettre à M. Saint-Hilaire, Directeur des colonies à Bailleul, Mana entre le 22 et 30 septembre 1831, p. 513.

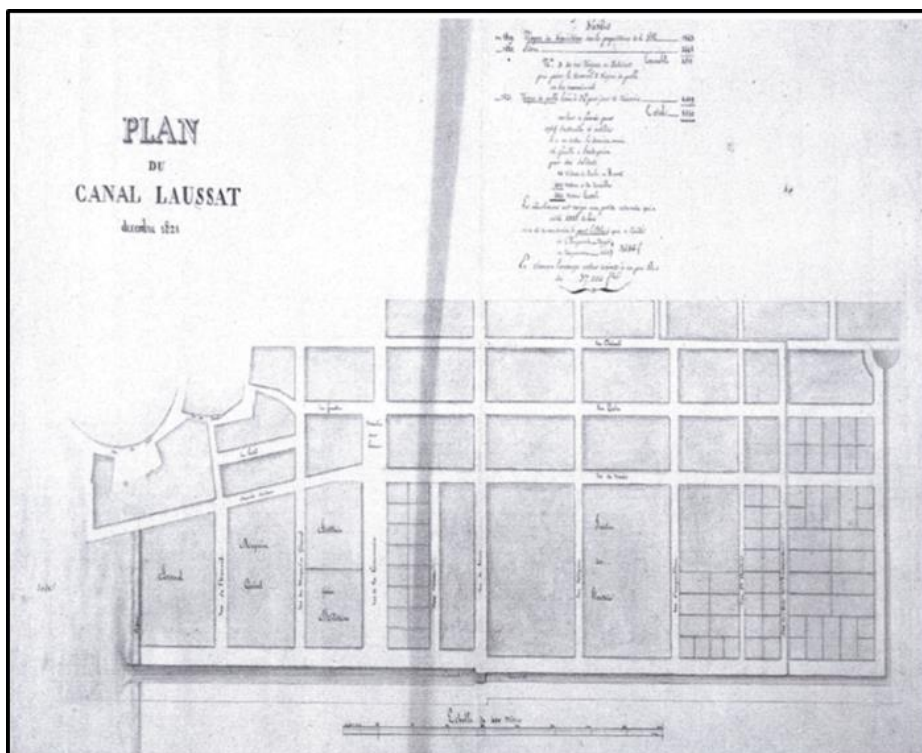
10.4 La construction des canaux

La mise en valeur des terres basses, exigeait au préalable des travaux de canalisation pour leur dessèchement. Creusés dans les pinotières, ils servaient de voies de communication, et surtout un moyen d'assainissement pour la ville. Autour de ces canaux, ont été formés de grands établissements de culture qui, au début, ont fortement réussi mais qui ne tardèrent pas à être abandonnés à cause de la faiblesse de la main d'œuvre.

10.4.1 Le canal Laussat

Le canal Laussat borde la ville de Cayenne. « Il sert à l'écoulement des eaux, à marée basse, des terres voisines, et à marée haute il sert à la navigation »¹⁰⁶. Autour de ce canal, ont été également formés des établissements de culture des denrées coloniales (Figure 60).

Figure 60 : Plan du canal Laussat, 1821



Source : FRANOM_2PL437_00_49

¹⁰⁶ Rivière Léon, 1866, p. 18

10.4.2 Le canal d'Approuague à Kaw

Guisan fit le tracé d'un canal reliant la rivière de Kaw à celle d'Approuague par les terres noyées (figure 61). « Il fit faire toutes les machines hydrauliques nécessaires à son dessèchement et fit attaquer l'ouvrage des deux côtés des rivières »¹⁰⁷.

Le canal part des deux points où les rivières de Kaw et Approuague sont les plus proches l'une de l'autre. Il a son embouchure sur l'Approuague à 640 toises¹⁰⁸ (1,2 km) des bornes de l'habitation de Robert. Sa largeur est de 3909 toises (7,6 kilomètres) et sa hauteur de 16 pieds (4 - 8 mètres).

Aux extrémités du canal et de chaque côté, un terrain de 100 toises (195 mètres) est représenté par les lettres A, B, C et D sur la rivière d'Approuague et E, F, G et H sur la rivière de Kaw comme indiqué sur la figure.

Figure 61 : Plan du canal de communication d'Approuague à Kaw tracé sur le terrain du 14 au 20 septembre 1789 en conséquence de la lettre de MM. les Administrateurs. Déposé le 27 octobre au greffe du tribunal terrier par M. Guisan, ingénieur agraire en chef, suivant acte sous le n° 23 à Cayenne.



Source : FRANOM24_14DFC0493_00_1C

¹⁰⁷ Guisan J. S., Le Vaudois des terres noyées, ingénieur à la Guyane française 1777-1791, 2012, p.261

¹⁰⁸ Ancienne unité de longueur correspondant à 6 pieds, soit 183 cm.

Mais cet ouvrage prit beaucoup temps à se construire, et il fallut mille ouvriers pour son exécution en deux ans (Malouet, 1802). Il fut finalement exécuté et reste, jusqu'à nos jours, navigable (figure 62).

Figure 62 : Rivière de Kaw, une quinzaine de kilomètres en aval du village de Kaw



Photo : H. Cubizolle (2011)

10.4.3 Le canal Torcy

Le canal de Torcy fut creusé dans les savanes de la rive droite de Mahury. Dans les annales maritimes (1838) il est décrit comme suit :

« Il avait une longueur de 6600 mètres sur une largeur de 14 mètre. A marée basse, il sert à l'écoulement des eaux des habitations formées sur les terres voisines de ses rives, et à marées haute, à la navigation. Ses digues exhausées au-dessus du point d'élévation des plus grandes marées, préservent de l'invasion de la mer les habitations riveraines, dont le sol est plus bas que le niveau de l'océan ».

« Un canal d'embranchement, tracé perpendiculairement au canal Torcy, établit une communication entre ce dernier canal et la mer, où il déverse une partie de ses eaux. Parallèlement au canal Torcy, et en arrière des habitations de la rive gauche, un autre canal, fermé par une écluse du côté de la mer, a été creusé pour le dessèchement de ces habitations. Il a six mille mètres de développement en longueur sur une largeur moyenne de huit mètres ;

la digue de la rive gauche contient les eaux des savanes et les empêche de pénétrer dans les habitations... », (Le Baron Malouet, 1862).

Il avait pour but de mettre en culture la plaine alluvionnaire de Kaw et d'y attirer le plus grand nombre possible d'établissements agricoles (de Lotbiniere, 1843). En effet, son sol était favorable à la culture. Il avait également pour objectif de permettre la navigation dans l'intérieur des terres pour éviter celle de la mer qui était la seule voie de communication. « *Les études faites sur les lieux par l'ingénieur Guisan démontrèrent la possibilité de réaliser cette conception et d'exécuter, sur une étendue de sept lieues, un canal qui relierait la rivière de Mahuri à celle de Kaw* »¹⁰⁹.

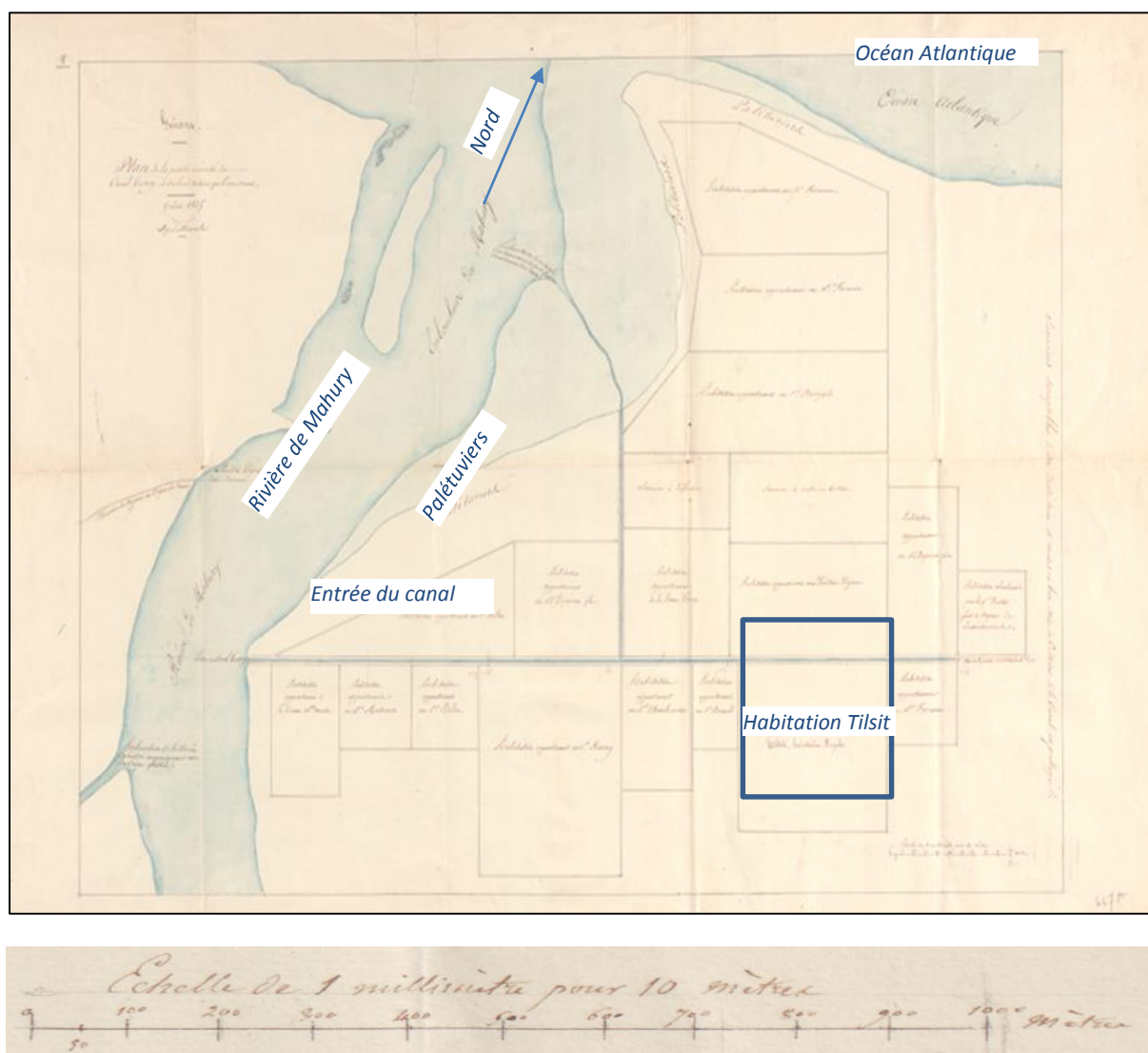
Mais ce projet ne put voir le jour au moment indiqué. L'envoi de Bessner comme Gouverneur à la Guyane et de tous ses successeurs retarda l'accomplissement de cet ouvrage. Le projet d'un canal dans la vallée de Kaw fut oublié jusqu'à la révolution. Les informations contenues dans la notice officielle du ministère de la marine que Le Baron Malouet (1862) nous rapporte indiquent que « *le canal qu'avait projeté Malouet fut ouvert aussitôt après le rétablissement de l'ordre. La confection de ce canal avait pour but de livrer à la culture la plaine alluvionnaire de Kaw, et d'y attirer le plus grand nombre possible d'établissements agricoles. Mais l'occupation de la colonie par les Portugais, de 1809 à 1817, vint retarder l'accomplissement de ces vues* ».

A sa réalisation, les sept lieues envisagées par les études de Guisan ne furent pas respectées. Ce canal fut creusé seulement dans les savanes de la rive droite de Mahury.

Sur les bords de ce canal (figure 63), plusieurs terrains furent concédés et livrés à la culture du sucre. Il regroupa des grandes habitations sucrières de la colonie (Mourie, 1874) dont l'habitation Tilsit identifiée sur la figure. Quelques parties de la savane ne purent être défrichées et par conséquent mises en culture.

¹⁰⁹ Le Baron de Malouet, (1862), Mémoires de Malouet, Tome second, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, p. 382

Figure 63 : Plan de la partie exécutée du canal de Torcy et des habitations qui l'avoisinent. Dressé par Marcellin, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur du génie, août 1825



Echelle : 1mm pour 10 m

Source : FRANOM24_14DFC066_00_1A

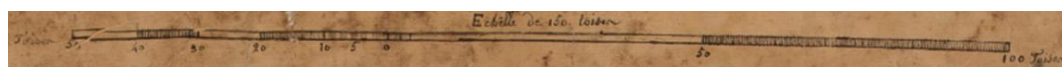
10.4.5 La création des Bourgs

L'activité économique de la culture des terres basses a également participé la création des bourgs, aménagés dans ces terres noyées. Celui situé entre les rives d'Approuague et de Courouai, dont on donnera le nom de l'ingénieur Guisan, Guisanbourg (figure 64) et celui créé sur la rive droite de l'Approuague, le bourg de Villebois, en sont des exemples.

Figure 64 : Plan du Bourg d'Approuague, mars 1789



Echelle de 150 toises



Source : FRANOM_F3_289_25

Ces bourgs avaient pour but de mieux faire asseoir l'économie agricole dans les terrains noyés de la Guyane. Ils avaient des parcelles concédées à l'agriculture. Sur le plan du bourg d'Approuague, il est indiqué qu'un total de 313 concessions fut attribué aux particuliers pour faire valoir les terres noyées de cette région.

11. Les techniques d'aménagement des terres basses à des fins agricoles

L'aménagement des terres basses en Guyane française avait pour objectif l'alimentation du commerce de la colonie par les produits agricoles. Car l'agriculture dans les zones humides présentait plus de possibilité de fournir non seulement de belles récoltes que celle des terres hautes, mais aussi de servir à l'élevage.

Mais pour entreprendre ce type de culture, il était nécessaire de mettre en pratique toutes les techniques permettant de mieux les dessécher afin d'obtenir des résultats escomptés.

11.1. Les techniques d'assèchement des terres basses

Le dessèchement des terres basses était un travail qui nécessitait de longs et pénibles travaux. Il était obligatoire si l'on voulait obtenir de bons résultats de culture. D'ailleurs, Itier (1840) nous informe bien qu'« *il n'était pas possible d'entreprendre un établissement de culture dans ces terres sans les avoir aménagées par des canaux, des écluses, des digues et tout ce qu'il fallait à l'occasion* ». Ces canaux servaient de protection aux habitations en empêchant les eaux de les atteindre puisque c'était des terrains qu'il fallait tirer du dessous des eaux ; « *comme ces terres sont, ou presque constamment sous l'eau, ou sujette à être inondées par les effets de la marée* » (Stedman, 1798). Par conséquent, « *il ne pouvait pas avoir de succès agricole sans le dessèchement parfait et suffisant des terres basses* » (Guisan, 1788).

Ces travaux se faisaient à un moment bien précis de l'année. C'est lorsque la saison sèche avait bien commencé qu'il fallait impérativement commencer le dessèchement des terres basses, car à cette saison il n'y a plus d'inondation, ou du moins qu'elles ne le sont que dans les grandes marées, et qu'on peut y creuser des fossés sans que le suintement de l'humidité les remplisse d'eau (Sagot, 1873).

Par contre, les travaux de dessèchement variaient selon la végétation des terres basses. Noyer (1824), considère que les pinotières constituent les terres basses les plus difficiles à dessécher du fait qu'il fallait d'abord abattre les arbres et faire ensuite les digues assez épaisses et élevées. Les plus faciles à dessécher seraient les vases de nouvelle formation car l'abattage des arbres n'est point coûteux. Ainsi, les travaux étaient plus complexes dans les pinotières que

dans les vases de nouvelle formation. Il fallait alors attribuer les terrains dont l'aménagement nécessitait plus d'ouvriers et de financements aux habitants qui étaient capables de les défricher, les dessécher et les cultiver sans le risque d'interrompre la manœuvre par faute de moyens. Au-delà des avances que l'Etat pouvait faire à ces habitants, ils devaient avoir une somme conséquente pour tenir sur la période déterminée par l'Etat pour le remboursement de l'avance faite. C'était des travaux qui exigeaient de lourds investissements que seuls les grands propriétaires, disposant d'un atelier bien fourni en esclaves, pouvaient assurer.

Il fallait réaliser plusieurs étapes pour arriver à sortir les terres noyées du dessous des eaux. Ces étapes étaient la construction d'un atelier servant à abriter les travailleurs, le dessèchement de la partie à exploiter et enfin son défrichement.

11.1.1 La construction d'un atelier

L'atelier était l'ensemble de toutes les structures qui permettaient de mieux s'occuper des ouvriers : hôpital, logements, dépôt de marchandises, etc. C'était le point de départ d'un établissement. Il devait être construit près du terrain à dessécher et à cultiver. La proximité des ateliers avec les plantations évitait que les ouvriers, en quittant les cases de bonne heure, n'arrivent à une heure avancée de la journée où le soleil par sa chaleur pouvait constituer un obstacle au travail. Commencer de tels travaux sous la chaleur n'occasionnerait que des fatigues qui retarderaient l'œuvre. Le nombre d'ouvriers devait être déterminant. En général, les ateliers abritaient cent esclaves en moyenne (Mam Lam Fouck, 2002), c'était le nombre qu'il fallait atteindre si l'on voulait entreprendre un dessèchement de moyenne envergure. De plus, il n'était pas prudent de laisser parcourir les esclaves, ouvriers majoritaires et essentiels des travaux de dessèchement, de longues distances à travers les savanes inondées ou les petits sentiers conduisant au chantier ; il pouvait y avoir risque de fuite. Ces travaux étant pénibles et certains propriétaires durs avec leurs ouvriers, les esclaves trouvaient toujours une possibilité de s'enfuir pour s'affranchir de ces travaux difficiles (Epailly, 2011).

Donc, après s'être assuré que l'atelier est bien construit et pourvu en nègres, le travail de dessèchement devait commencer. Il fallait déterminer par des piquets la partie à défricher et à dessécher. Cet exercice permettait aux ouvriers de savoir exactement où ils devaient faire passer leurs outils de travail pour exécuter le défrichement ; il était aussi important de déterminer la surface à défricher parce qu'il ne fallait pas aller au-delà de la surface concédée. Car chaque

habitant devait se conformer obligatoirement au plan général adopté. Après avoir déterminé la surface sur laquelle on se propose de cultiver, il faudrait dès lors procéder au défrichement.

11.1.2 Le défrichement

Défricher un endroit, c'est le rendre propre à la culture. Lescallier (1798) conseille de commencer le défrichement dans la partie de la rivière où le vent et l'air circulent le plus et déplacent immédiatement les exhalations humides. On donne ainsi plus de salubrité à la partie de la rivière la plus éloignée qui devient plus fertile et plus agréable. Les arbres et les broussailles doivent être coupés à ras du sol. Ne pas négliger les arbres qui se sont croisés en tombant, ils doivent être tronçonnés de peur qu'étant suspendus, ils ne parviennent pas à pourrir. Il était très important de considérer ce détail. Guisan (1788) le conseille bien, la négligence de ce détail pourrait devenir irréparable lors du dessèchement. Car les arbres suspendus pourraient gêner les travailleurs et en retombant, pourraient retarder la manœuvre.

Les premiers travaux de dessèchement obéissaient à la première méthode que connaissait la Guyane. Elle consistait à mettre le feu à la forêt. Le feu détériorait la couche de terreau nécessaire à l'accroissement des plantes. De plus, en brûlant jusqu'à l'extrémité des racines, la vase pouvait cuire et se transformer en une espèce de brique cuite. La terre riche devenait alors très médiocre pour les cultures et retardait ainsi leur croissance. Mais la nouvelle méthode introduite par Guisan et la plus efficace, consistait à laisser pourrir les arbres tout en coupant les repousses qui pourraient être brûlées légèrement. Le feu léger était suffisant pour nettoyer totalement la surface du sol sans aucunement le détruire (Guisan, 1788). Quand le défrichement était achevé, il fallait immédiatement passer à l'assèchement du terrain.

11.1.3. L'assèchement de la partie à exploiter

Guisan (1788) et Sagot (1873) sont les deux auteurs qui ont le mieux détaillé les techniques d'assèchement. Il est toujours mieux de faire l'assèchement de la partie qu'on se propose de cultiver avant de la défricher. Car, une surface inondée est plus difficile d'aménager.

Ainsi, pour commencer le dessèchement, on entourait d'une digue élevée au-dessus du niveau des plus fortes marées la surface à dessécher. Cette digue la protégeait des eaux extérieures qui

pourraient l'inonder à nouveau. Pour former cette digue, il fallait procéder au creusement des fossés et rejeter les terres en dehors de la surface. Il arrivait que les fossés ne soient pas creusés immédiatement dans toute leur profondeur et dans toute leur largeur, et conséquemment que les digues ne soient pas immédiatement faites totalement. Il était en effet plus avantageux, d'occuper d'abord une façade suffisante et un bel espace de terrain, et de réserver aux années subséquentes l'agrandissement des fossés et des digues, alors que, continuant les travaux de dessèchement dans l'intérieur, on ajoutait à ses premières cultures de nouvelles terres plus éloignées de la rive et plus difficiles à bien dessécher (Sagot, 1873). Entre les fossés et la digue, une distance suffisante était nécessaire car les terres basses étant molles, le poids de la digue pourrait avoir des conséquences sur les terres et les travaux pourraient se détériorer même complètement.

Par conséquent, il fallait placer tout au bord de la rivière, dans l'alignement des fossés un petit coffre¹¹⁰ fait de quatre planches par lequel on empêche la marée d'entrer dans les travaux. Il doit être placé à un niveau tel que les eaux intérieures puissent couler facilement au dehors, dès que le niveau du fleuve a suffisamment baissé, et s'y vider aussi complètement que possible. Dès que ce coffre est placé, il revient à trancher l'intérieur de la surface à dessécher jusqu'à ce que l'on trouve la vase franche, et qu'il n'y ait plus de terreau. « *Les nègres trancheurs ou noirs de pelles* »¹¹¹ devaient vérifier, avec une pelle à long manche, les bois qui pourraient se trouver sous terre à travers la digue. Il faudra s'assurer que dans toute l'étendue, il n'y ait pas le plus petit endroit qui n'ait été sondé. La présence de bois entraîne la rupture de la digue ou la filtration des eaux dans la partie que l'on se propose de dessécher. La terre est rejetée sur la digue, à mesure que l'on creuse. Mais on a la précaution de ne la jeter sur le tracé de la surface à dessécher que quand on est arrivé à la vase franche.

De plus, quand on a fait le fossé et la digue de façade et une portion suffisante des fossés et digues latéraux, on achève l'enceinte en établissant un fossé et une digue provisoire de fond. Ce dernier travail n'est que provisoire, parce que, l'année suivante, on prolongera vers l'intérieur les travaux de dessèchement, en poursuivant le creusement des fossés latéraux et élevant une nouvelle digue de fond qui sera elle-même provisoire, si l'on ne s'est pas suffisamment avancé

¹¹⁰ Un coffre est proprement une longue caisse rectangulaire, ouverte librement du côté qui regarde la pièce desséchée, terminée du côté du fleuve par une coupe en biseau que recouvre une soupape automobile.

¹¹¹ Les nègres trancheurs ou noirs de pelles était l'expression par laquelle on désignait les esclaves qui étaient désignés pour les travaux d'assèchement et qui étaient spécialement mieux outillés pour enlever les dernières branches contenues dans la terre. C'est une expression qui est employé par Guisan dans son ouvrage dédié aux travaux dans les terres basses.

dans l'intérieur. « *Pour ces travaux, les nègres y travaillent presque nus pour ne pas être accroché par leurs vêtements et écrasés par la chute des arbres qu'ils ne pourraient éviter* »¹¹² (Poirre, 1838)

Par ailleurs, les techniques de dessèchement tout comme pour le défrichement, dépendent de la nature du sol, de la proximité de l'embouchure par rapport à la force du flux des marées. Là où les marées sont fortes et où elles montent avec violence, il faut établir le dessèchement qu'à une distance assez suffisante de l'embouchure sur les rives des fleuves, faire des digues fortes et hautes ; celle de façade doit être loin de la rive. Dans le cas contraire, les digues sont exposées aux secousses des marées et se rompent assez rapidement.

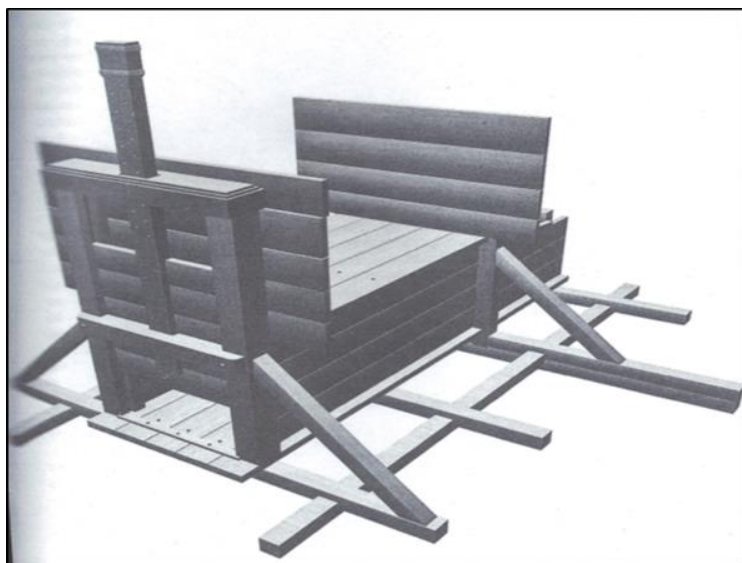
Pour un sol tourbeux, il faut entreprendre les travaux de dessèchement avec beaucoup de prudence. Les digues ne pourraient pas défendre au mieux les eaux de s'infiltrer. La tourbe, de par son caractère fibrique, empêcherait la digue de mieux se fixer.

Il faudrait également tenir compte des fréquences des précipitations. Il faut établir un dessèchement à des endroits où les précipitations sont assez élevées pour ne pas que la salure du sol nuise ou fasse périr la végétation des plantes (Sagot, 1873). En effet, l'abondance des pluies permet d'obtenir des fortes inondations sous lesquelles on laisserait reposer la partie à cultiver pour baisser sa teneur en sel. Cette technique a été longtemps utilisée par les Hollandais pour leurs polders.

Une fois l'habitation établie, il faut l'entretenir pour espérer une bonne production, la protéger des eaux saumâtres de la mer qui pourraient abimer les cultures, la protéger également des inondations et des pluies torrentielles par des caissons (figure 65).

¹¹² Bajot, Poirre, Annales maritimes et coloniales, 23e année, 2e série, tome 1, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 1838, p. 25.

Figure 65 : Caisson et porte coulissante d'un coffre, sorte de petite écluse, utilisée pour contrôler la circulation de l'eau dans les polders. D'après un dessin de l'ingénieur Jean Baptiste Tugny¹¹³.



11.2. La typologie des cultures des terres basses

Les terres basses étaient certes, susceptibles de produire toutes les denrées coloniales, mais certaines étaient considérées comme celles pouvant alimenter le commerce de la colonie : c'étaient les produits agricoles d'exportation dont la canne à sucre, le rocou, le coton, le cacao et le riz.

11.2.1. La canne à sucre

*La canne à sucre est, de toutes les cultures qui ont été tentées en Guyane française, la seule qui ait survécu, du moins jusqu'à l'abolition de l'esclavage, et qui s'est développé considérablement et qui tendait à se concentrer sur les rives d'Approuague »*¹¹⁴. C'est en 1829 que cette culture a commencé à mieux se développer selon le tableau statistique des productions du sucre (tableau 4). Plusieurs rocoueries furent transformées en sucreries (Itier, 1844) à cause de son succès commercial. La canne à sucre a trouvé de meilleures conditions dans les terres

¹¹³ Guisan J. S., *Le Vaudois des terres noyées, ingénieur à la Guyane française 1777-1791*, 2012, p. 251.

¹¹⁴ A.N.O.M., Extrait du rapport du contrôleur colonial de Cayenne (M. Joret) sur la situation de son service au 1er avril 1846, Fonds ministériels, série géographique, carton 63.

basses que dans les terres hautes où elle était cultivée primitivement. « *Ces fonds marécageux sont accusés de plus profiter à la quantité qu'à la qualité du sucre* »¹¹⁵.

Mais l'exploitation de la canne à sucre est celle qui a le plus souffert de l'abolition de l'esclavage (Hue, 1892). En effet, cette culture est celle qui nécessitait le plus d'ouvriers surtout lorsqu'elle était pratiquée dans les terres basses. Les habitations sucrières devaient être plus fournies en esclaves que d'autres. Donc, les habitants qui se proposaient de cultiver la canne à sucre devaient agrandir leur atelier en nombre d'esclaves. Ce qui nécessairement entraînait une hausse de capitaux. Effectivement, pour avoir une sucrerie dans les terres basses en Guyane française, il fallait détenir assez de moyens pour y parvenir.

Tableau 4 : Production du sucre dans toute la colonie de 1820 à 1836

Années	Productions en kilogrammes
1820	98.988
1821	414.063
1822	373.317
1823	402.277
1824	541.694
1825	536.426
1826	494.252
1827	639.493
1828	377.930
1829	1.060.166
1830	1.264.017
1831	1.803.386
1832	2.011.545
1833	1.515.177
1834	2.200.478
1835	2.368.318
1836	2.422.796

Source : de LOTBINIERE, 1883

¹¹⁵ Duval J., Les colonies et la politique coloniale de la France, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Paris, 1864, p. 204

11.2.2 Le rocou

Le rocou est une matière colorante qui sert à teindre. C'est une culture qui croît le mieux dans les terrains marécageux, en particuliers les pinotières, tels les terrains humides de Kaw où sont concentrées les plus belles plantations de rocoueries, d'ailleurs « *c'est après l'hiver pluvieux qu'il donne ses plus belles récoltes* »¹¹⁶. Sa culture exigeait moins de capitaux et d'ouvriers, et se localisait principalement sur les rives de Kaw. Il a remplacé la culture de la canne à sucre qui nécessitait une main d'œuvre conséquente et une avance importante des capitaux, cette culture fut praticable même par les petits propriétaires qui n'ont à leur disposition que quelques bras et de très faibles revenus. Ce fait pourrait expliquer le fort impact des habitations sur la rivière de Kaw par rapport à Approuague où était concentrée la culture du sucre.

11.2.4. Le coton

Le coton était une culture assez importante en Guyane française. Il se plaît dans les terrains récemment desséchés et qui conservent encore un degré de salure, tels sont les terres basses de Macouria où se localisaient de grandes cotonneries. Les terres basses dites de palétuviers, fructifiaient et faisaient prospérer le coton. La quantité de sel marin favorisait sa végétation par rapport aux pinotières, où le coton croissait difficilement à cause de l'absence du sel marin (Guisan, 1788). Comme le rocou, elle n'exigeait pas assez d'ouvriers et de capitaux. Le coton des terres hautes était de meilleure qualité mais n'était pas plus fructueux que celui des terres basses. « *Le produit annuel d'un hectare de bonnes terres planté en coton était de 175 kilogrammes en terres hautes, et de 225 à 350 kilogrammes en terres basses* »¹¹⁷.

11.2.5. Le cacao

Le cacao était une culture que l'on trouvait plus dans les quartiers de l'île de Cayenne, de Kaw et de l'Oyapock. D'ailleurs, les terres basses depuis longtemps desséchées de Kaw lui convenaient parfaitement et donnaient par année environ 500 kilogrammes de cacao par hectare (Itier, 1844). Mais il fallait que les terres aient été bien desséchées et que les canaux et les fossés

¹¹⁶ Lotbinière (de) J., *Notices Statistiques sur la Guyane : extraits des notices sur les colonies françaises*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », 1843, Paris, 180 p. 99

¹¹⁷ *Idem*

aient été bien entretenus (Guisan, 1788) pour que le cacaoyer donne un bon feuillage et produise de bons fruits. Sa culture par contre nécessitait beaucoup d'entretien.

Mis à part ces cultures d'exportation, nous avons également les cultures vivrières pratiquées dans les terres basses et qui servaient à l'alimentation du petit colon et de sa famille. Parmi ces cultures, nous comptons le riz.

11.2.6. Le riz

On cultivait le riz de deux manières à la Guyane française : sur les terres inondées de la côte où il était le mieux produit et sur les terres hautes (Sagot, 1873). Mais sa culture était plus propice dans les terres basses de la côte à cause de la fertilité et l'humidité du sol qui favorisait la végétation de la plante. Par contre, les terres basses de l'intérieur n'étaient pas favorables à cette culture parce que le sol était moins fertile et les joncs envahissaient rapidement après le défrichement.

Toutes ces cultures étaient bien avantageuses dans les terres basses qui, bien desséchées, assuraient à la plante une bonne végétation.

Mais pratiquées dans les terres basses, certaines d'entre elles comme le coton et le sucre perdaient leur bonne qualité qu'elles avaient lorsqu'elles étaient cultivées dans les terres hautes. L'avantage des terres basses au contraire, était cette possibilité qu'elles offraient à ces cultures de fructifier plus qu'elles ne l'étaient en terres hautes. D'ailleurs, cela porta atteinte au commerce de la colonie puisque « *entre 1800 et 1801 et 1803 et 1808, la production fut de très mauvaise qualité* »¹¹⁸.

11.2.7. Les ménageries

Les ménageries étaient des lieux aménagés pour l'élevage. Les savanes de la Guyane française étaient propices à la nourriture du bétail. Mais le manque d'entretien des ménageries dû,

¹¹⁸ Le Roux *et al.*, (2009), Les Jésuites et l'esclavage Loyola : l'habitation des Jésuites de Rémire en Guyane française, Presses de l'Université du Québec, Canada, p. 30

certainement à l'absence de moyens financiers ou à un manque de connaissance locale dans ce domaine, posait un énorme problème aux habitants qui se proposaient de se lancer dans l'élevage et surtout pour ceux qui en avaient commencé. Quelques habitants avaient reçu de têtes de bétail pour commencer leur établissement mais « *les animaux avaient été jetés sans soins et sans secours dans les savanes naturelles, livrés à de malheureux blancs épars çà et là, qui ne pouvaient seuls les garder, qui n'avaient point de nègres pour les aider et qui ne pouvaient établir des parcs ni de cultures fourragères, en prévision des temps de sécheresse* »¹¹⁹. A l'arrivée de Malouet, la colonie n'avait pas encore pu réaliser de bons rendements dans le domaine de l'élevage, les colons n'avaient pas assez d'esclaves pour les aider à maintenir les bestiaux dans un périmètre donné qui les permettrait de mieux les entretenir. Par conséquent ils « *se refugiaient en troupes dans les forêts où ils passaient facilement à l'état sauvage* », et c'était une perte pour ceux qui s'y étaient investi.

Pour remédier à cette situation déplorable, Malouet recensa tous les habitants éleveurs isolés dans les savanes naturelles, il se proposait de mettre à leur disposition des nègres et créer des parcs comme il s'exprime ici : « *Je ferai rassembler et vendre tous les bestiaux épars qui appartiennent à des propriétaires, pour former des parcs et des troupeaux gardés et entretenus* »¹²⁰.

Ce projet ne put voir le jour. La question des ménageries en Guyane ne fut pas nécessaire pour Bessner, successeur de Malouet, par conséquent aucun plan de Malouet dans ce domaine ne se concrétisa malgré les belles savanes qui s'offraient à cette entreprise. Cependant, des années plus tard, il eut dans les vastes savanes situées dans les quartiers de Macouria, Kourou, Sinnamary et Iracoubo, ainsi que sur les bords de l'Oyapock des ménageries qui se développèrent. En 1837, le nombre des bestiaux et des bêtes de somme dans la colonie s'élevait à 12.156 selon le tableau suivant (tableau 5) :

¹¹⁹ Le Baron de Malouet, (1862), Mémoires de Malouet, Tome second, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, p. 410

¹²⁰ *Idem*

Tableau 5 : Répartition des bestiaux dans la colonie en 1837

Animaux	Nombre de têtes
Chevaux	126
Anes	26
Mulets	80
Baudets et Etalons	78
Vaches	6073
Veaux	656
Génisses	762
Cochons	1798
Béliers et Brebis	823
Taureaux et Bœufs	1734
Total	12156

Source : de Lotbiniere, 1843

Malgré la richesse des terres basses de la Guyane française, et les financements accordés aux habitants-proprétaires pour réussir l'agriculture dans ces milieux, il n'en demeure pas moins que l'entreprise agricole des milieux noyés de ce pays ait connue un échec palpable. Pour mieux analyser les facteurs de ce dernier, mettons en revue chaque acteur.

12. Les acteurs des travaux d'aménagement des terres basses

L'aménagement des terres basses en Guyane française a pris une tournure assez importante et a influencé bon nombre d'entrepreneurs soit constitués en association, soit faisant partie de grande compagnie de colonisation privées, dite compagnie concessionnaire. Ces entrepreneurs, devant des travaux nécessitant une main d'œuvre conséquente et des capitaux considérables, étaient soutenus par les pouvoirs publics qui leur faisaient des avances pour pouvoir mener à terme la réalisation de leurs projets. Cet aménagement avait mobilisé plusieurs acteurs dont l'Etat, les compagnies dites concessionnaires, les propriétaires des plantations appelés encore les habitants, et les esclaves n'étaient pas à négliger.

12.1. Les pouvoirs publics : l'Etat, le gouvernement

Les pouvoirs publics ont joué un grand rôle dans les aménagements des terres basses de la Guyane au XVIII^{ème} siècle. L'Etat ou le gouvernement reste propriétaire des terrains. Lorsque les compagnies concessionnaires se présentaient avec des projets de culture, seul le gouvernement pouvait octroyer des terrains dans le but de les cultiver. « *Ces compagnies fonctionnaient sous l'autorité forte arbitraire de celles qui étaient sous le contrôle de l'autorité royale qui, elles, étaient à la tête des colonies* » (Rougier, 1895).

12.2. Les pouvoirs privés : les compagnies concessionnaires

Pour l'exploitation des terrains situés en terres hautes comme en terres basses, il se formait des associations à la tête desquelles se trouvait un grand capitaliste ayant autour de lui des financiers, des personnes pouvant accréditer les projets mis en place par l'association. Ces personnes étaient généralement les gens de la cour, des ministres, des grands fermiers, etc. Elles étaient appelées compagnies concessionnaires parce qu'elles demandaient au gouvernement des concessions (terrains) pour y créer des établissements de culture dans le but de commercialiser les denrées coloniales. C'est le cas de la compagnie de l'Oyapock qui s'est vu concéder trente lieues de terrain dans cette partie de la colonie (Malouet, 1802).

12.3. Les habitants : propriétaires des plantations

La ruée vers les terres basses a suscité un engouement chez bon nombre de personnes qui se sont proposé d'être propriétaires d'une habitation. Elles ont voulu expérimenter la production des denrées coloniales dans les terres basses qui étaient jugées désormais susceptible de produire toutes les denrées. Certains d'entre eux avaient déjà au départ fait leur preuve dans les terres hautes, alors que d'autres commençaient à peine leur entreprise, et les terres basses qu'ils avaient longtemps répugnées se présentaient devant eux comme celles dont les cultures redresseraient le commerce colonial. Ces habitants qui, au départ, étaient très sceptiques quant à l'exploitation des terres noyées, furent surpris lorsqu'ils virent les premiers résultats de

l'expérience d'Approuague dans l'habitation du roi, le Collège, que Guisan avait fait aménager. Ils furent convaincus de ce que pourraient produire ces terres longtemps mises à l'écart. Pour les encourager à entreprendre ce nouveau type de culture, et dans le but d'améliorer le commerce de la colonie, le gouvernement concédait des terrains à des personnes qui manifestaient la volonté d'entreprendre dans les terres basses. Cette concession de terrains, sous forme d'une permission, était décidée par un conseil formé par le gouvernement qui en était en charge de l'attribution des terrains à défricher, et faire dessécher pour leur mise en culture. C'est le cas de la permission accordée à deux habitants de Cayenne que nous rapporte Guisan¹²¹. Elle avait été faite à Monsieur Larasse qui n'avait pas suffisamment de finances pour un travail aussi important, et qu'il n'avait même pas commencé une année plus tard. Ce qui fit juger qu'il n'était pas en état de l'entreprendre. Monsieur Duval s'étant présenté avec des moyens suffisants pour le dessèchement et la culture de ce terrain, la permission donnée au premier fut annulée en sa faveur.

Ces habitants étaient tenus de veiller sur les travaux et sur leurs ouvriers. Ceux-ci étaient en majorité des esclaves. La cruauté des maîtres et la dureté du travail pouvaient les obliger à fuir les plantations. Alors, certains des propriétaires se rendaient avec eux, parfois à travers les marais et les joncs, comme indiqué sur la figure 66, au risque d'en perdre un.

Figure 66 : Marche à travers les marais de Guyane, Johnson 1794 (Extrait de Stedman).



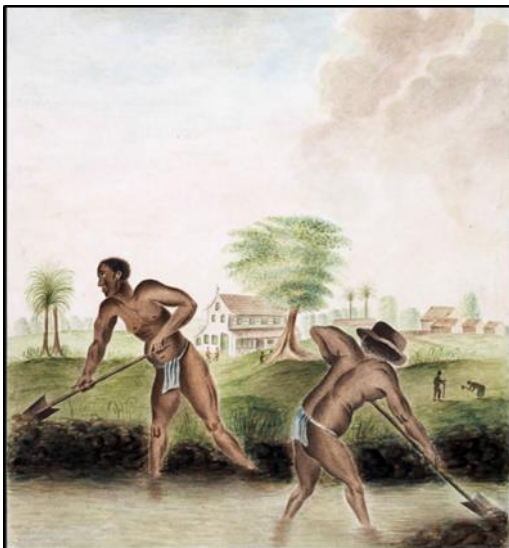
Source : <http://www.manioc.org/images/SCH132430145i1>

¹²¹ Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-En-Provence, Microfilms internes C14, Bobine 32

12.4. Les esclaves

Dans les colonies de plantation comme celle de Guyane française, le travail était basé essentiellement sur la main d'œuvre esclave. Avec le début de l'exploitation des terres basses, le manque d'ouvriers s'était fait considérablement sentir. C'est une entreprise dont les travaux nécessitaient la force musculaire. Le commerce triangulaire en effet avait favorisé la préférence aux esclaves noirs dont le travail de fouille ou le creusement des fossés était pratiqué uniquement par les « *Nègres de pelle* » ou « *Nègres trancheurs* » comme les avait surnommés Guisan (1788), (figure 67).

Figure 67 : Nègres creusant un canal



Source : Image tiré d'un extrait de texte de Lemaire Françoise sur internet (<http://www.histoire-image.org/pleincadre/index.php?i=743>) dont l'auteur est anonyme. Cette image est conservée au musée d'Aquitaine

Tous ceux-ci ont joué un rôle capital dans l'aménagement des terres basses de la Guyane. Mais quel a été l'apport de chacun d'eux dans la chute de l'expérience agricole de ces milieux ? La réponse sera développée dans la suite de notre travail.

Tournons nos regards sur l'abolition de l'esclavage. C'est un événement qui a eu de fortes incidences sur l'agriculture des terres noyées. En effet, rappelons que la majeure partie des travailleurs dans les plantations étaient des esclaves. Alors, quel a été l'impact de la proclamation de la liberté sur les travaux des terres basses ? Pour répondre à cette question, analysons les tableaux qui suivent.

Tableau 6 : Statistique des concessions situées sur l'Approuague entre 1848 et 1852

Nombre d'habitations en culture	Travailleurs		Etat des cultures en hectares	
	1848	1852	1848	1852
37	902	582	303 vivres 496 cannes	205 vivres 126 cannes

Source : FRANOM_FM_SGGUYANE-H6-21_021

L'analyse du tableau 6 nous permet de comparer l'état des cultures et des travailleurs lors de l'abolition de l'esclavage et quelques années plus tard. En comparant le nombre des travailleurs, nous remarquons que sur les 37 plantations en culture en 1848 travaillent 902 ouvriers. Signalons que ces ouvriers sont en majorité des esclaves étant donné que l'économie des plantations reposait sur la main d'œuvre esclave. En 1852, nous retrouvons sur l'ensemble de ces plantations 582 ouvriers soit une perte de 320 ouvriers en 4 ans. Même analyse en ce qui concerne les cultures : en 1848, les plantations de canne à sucre qui s'étendaient sur une superficie de 496 hectares, se retrouvent sur une superficie de 126 hectares, soit une perte de 370 hectares. La culture de la canne à sucre était la plus pénible de la colonie, elle nécessitait plus d'ouvriers et plus d'entretien. La perte d'une aussi grande partie de sa culture pourrait s'expliquer par le fait que plusieurs des ouvriers dans les champs de canne aient pu abandonner rapidement sa production qui était très rude pour eux.

A la veille de l'abolition de l'esclavage, toutes ces habitations ont chacune un nombre assez élevé des travailleurs, notamment d'esclaves. En analysant le tableau 7, qui nous présente en détail les différentes habitations situées dans le quartier de Kaw et leurs effectifs, prenons exemple de la plus grande d'entre elles et la mieux pourvue en esclaves, les Sables : elle compte 208 esclaves en 1848 et en 1852, elle n'en compte plus que 68, soit un total de 140 ouvriers-esclaves perdus en moins de 4 années.

Ce même auteur rapporte également qu'« *en 1847, les habitations sucrières comprenaient 3651 esclaves. En 1855, elles ne comptaient plus que 1028 ouvriers agricoles, soit une perte de 71.84% de leurs travailleurs en 8 ans* »¹²².

Après 1848, l'activité dans les terres basses se vidait de son souffle progressivement jusqu'à l'abandon total des plantations. En 1860, il n'était plus question de concentrer ses efforts sur

¹²² Mam Lam Fouck, 1987, p. 58

les cultures vivrières en délaissant les cultures exportatrices au point que « *les surfaces en vivres étaient supérieures à celles consacrées aux cultures d'exportations* »¹²³.

Tableau 7 : Habitations de Kaw entre 1848 et 1852

Noms des habitations ou Des propriétaires	Effectifs des habitations	
	1848	1852
Plaisance	60	3
L'Adélaïde	48	44
La Damaris	28	18
Les Sables	208	68
La Magdeleine	25	30
La Joséphine	73	15
Michely	52	24
Dupeyrou	59	0
La Constance	40	45
Léger Sainte-Lise	18	20
L'Espérance	44	1
Total	595	268

Source : Mam Lam Fouck, 1987

13. De 1928 à nos jours : l'échec de nouvelles tentatives : les rizières de la Mana

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, l'économie des plantations déclina. Jusqu'en 1855, quelques plantations, notamment sur la rivière d'Approuague et celle de Kaw essayèrent de fonctionner mais ne tinrent pas plus longtemps. Plusieurs ouvriers désertèrent les plantations. Les habitants-planteurs, malgré la volonté de continuer cette entreprise, se retrouvèrent dépourvu d'ouvriers. La découverte de l'or en 1850, vint également accentuer le phénomène

¹²³Montabo B., (2004), Le grand livre de l'histoire de la Guyane, de 1848 à nos jours, Ed. Orphie, La Réunion, Vol. 1, p. 421

d'abandon des plantations. En effet, les populations se tournèrent massivement vers cette activité qui bientôt devint la principale de la colonie. L'activité agricole dans les terres basses fut supplantée au profit de la recherche de l'or.

13. 1. Mère Javouhey : initiatrice des rizières de Mana dès 1848

L'activité rizicole n'est pas nouvelle dans la région de Mana. En effet, en 1828, la Mère Javouhey, Supérieure et Fondatrice de l'ordre religieux Saint-Josèph de Cluny, avait déjà exploité les savanes de la Mana pour cultiver du manioc, du maïs et du riz principalement si, on en croit son témoignage : « *Je désire qu'on s'attache aux rizières, c'est-à-dire qu'on sème du riz dans la saison, le plus qu'on pourra* »¹²⁴.

Cependant, avant son arrivée en 1828, le gouvernement avait entrepris d'exploiter les terrains arrosés par la Mana. Une première commission envoya 164 travailleurs français pour défricher une partie située à 12 ou 15 lieues de l'embouchure de la Mana (Drohojowska, 1853). Les difficultés rencontrées par ces colons engagés révélèrent très vite le mauvais choix de la partie à exploiter et obligèrent le gouvernement à interrompre son projet.

Un autre site toujours à l'embouchure de la Mana parut au gouvernement propre à la réussite de l'agriculture. Des familles, pour certaines, étaient étrangères à l'activité agricole, furent envoyées pour y séjourner et cultiver. Ce fut encore un échec car ces familles ne purent s'accoutumer au climat et aux travaux agricoles sous les tropiques. Elles demandèrent leur retour en France. La Mana était alors un lieu qui inspirait la peur. « *Il fut décidé que le quartier de la Mana était mal sain, qu'il abondait en insectes malfaisants, en reptiles, en tigres qui étaient bien gros, ainsi que les serpents : il y avait surtout une énorme quantité de mouches à drague, de mouches folles, de mouches à chapeau et de taons maillés qui assaillent les Blancs et surtout les arrivants d'Europe. Leurs piqûres font enfler tout le corps, le tétanos s'en suit et l'on est mort* »¹²⁵.

¹²⁴ Lettre 215, A la supérieure d'une maison de la Guyane, Cayenne le 8 mai 1830. P. 465

¹²⁵ Laroche C., (1822), De la Guyane, de son état physique, de son agriculture, de son régime intérieur et du projet de la peupler avec des laboureurs européens, ou examen d'un écrit de M. le Marquis de Barbé-Marbois sur le même sujet, suivi de considérations sur le commerce colonial de la France et sur l'administration spéciale des colonies, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, p. 138

« *Tout ce pays était couvert de marais entrecoupés de monticules droits comme des pics, et inaccessibles* ». Aucun commissaire ne put s'engager dans cette localité que l'on présentait comme « *un pays affreux, inabordable* ». Le projet de culture des terrains humides de la Mana fut alors classé.

En 1828, Javouhey présenta au gouvernement son projet d'établissement sur les rives de cette rivière avec pour objectif cultiver et élever du bétail. Elle fut basée sur des orphelins immigrés qui constituaient la main d'œuvre principale. A ceux-ci s'ajoutèrent des colons payés par l'Etat qui s'étaient engagé à apprendre l'agriculture. La fondatrice, avec le soutien du gouvernement, put exploiter les terrains marécageux situés sur les bords de la Mana. Le riz fut la principale culture. Les premières récoltes s'avérèrent très fructueuses puisqu'elle écrivit en 1830 : « *nous sommes à faire la seconde récolte de riz et de maïs, nous avons une bien grande quantité pour le peu que nous avons semé : au moins cent barriques de riz* »¹²⁶, et ces résultats encouragèrent la responsable de l'ordre de Cluny qui eut le désir d'étendre la superficie à exploitée, mais ses efforts furent vains.

Cependant, en 1975 le plan vert fut lancé. Le riz fut le principal aliment de la production. Et ce fut dans la région de Mana que de grands polders furent construits. Cette région, bien avant cette date, fut témoin de quelques rizières éparses qui restèrent au stade embryonnaire.

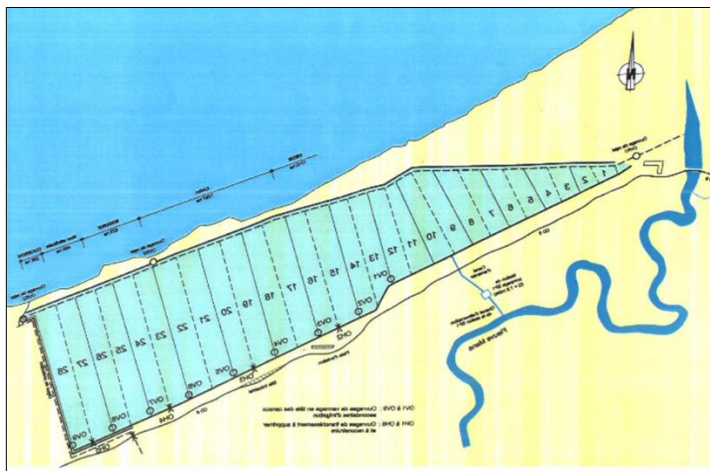
13. 2. Le polder de Mana

Les rizières de la Mana ont fait sans doute l'objet de quelques recherches notamment par la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guyane (2014) d'une part, qui a présenté la nature des sols et les populations du milieu, et d'autre part, par le Conseil Général des Ponts et Chaussées (2003) qui a étudié des points essentiels tels que la situation du polder maritime, le régime et l'évolution de la sédimentologie de la zone de Mana, les perspectives d'évolution du littoral, etc. Par conséquent, l'objectif de cette séquence n'est pas de reprendre ce qui a été déjà fait, mais de présenter brièvement les différents aspects qui pourront compléter notre étude.

¹²⁶ Lettre 204, Mana 13 juillet 1829, p. 439

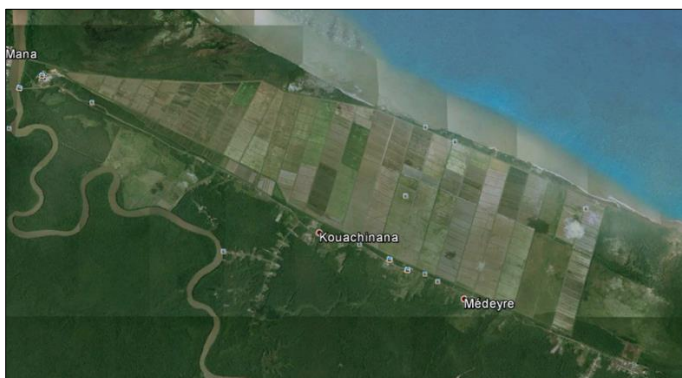
Le polder rizicole de Mana, situé dans la savane sarcelle (figures 68 et 69), a été construit en 1986. Il couvre une superficie de 5600 hectares. « *Il est constitué de parcelles cultivées limitées alternativement par des canaux d'irrigation primaire et de drainage. Le canal d'irrigation primaire longe la grande base du polder, alors que le canal de drainage primaire longe la limite du polder côté mer. Ce canal est protégé, sur toute la longueur du polder, par une digue légère, simplement constituée de produits de curage du canal de drainage primaire et rehaussé périodiquement au fil des campagnes d'entretien* »¹²⁷.

Figure 68 : Polder rizicole de la savane Sarcelle



Source : Conseil Général des Ponts et Chaussées 2003

Figure 69 : Image aérienne du polder rizicole de la savane sarcelle



Source : Google Earth, 2017

¹²⁷ Conseil Général des Ponts et Chaussées, (2003), La protection contre la l'érosion marine du polder de Mana en Guyane, Rapport n° 2003-0165-01, Etabli par Pierre Monadier, Ingénieur des Ponts et chaussées, 18 p.

L'analyse des cartes pédologiques¹²⁸ élaborées en 1972 montre que le sol de la savane Sarcelle est constitué d'alluvions marines. La DEAL (2014) les décrit comme constitués d'argiles marines, sols peu évolués, sédimentés au cours des cinq derniers millénaires. « *Dans cette région, les argiles sont recouvertes sur de larges zones par une formation tourbeuse, appelée pégasse et constituée de matière organique, dont l'épaisseur varie de 30 cm à 1 m* ».

Depuis 1975, les superficies agricoles des rizières ont largement augmenté atteignant 7300 hectares en 1992 comme l'indique le tableau ci-dessous (tableau 8). Cette évolution en effet n'est certainement pas un hasard. Les pouvoirs en place et les responsables de ce programme ont tenu à son succès.

Tableau 8 : Evolution des superficies de la mise en culture du riz entre 1975 et 1992 à Mana

Années	Surface en hectare
1975	100
1978	270
1979	480
1982	775
1983	810
1984	1718
1987	3038
1989	3870
1992	7300

Source : Montabo, 2004

Cependant, aujourd'hui les rizières de Mana comme nous le montre la figure 70, ne sont plus que de vastes plaines. Les pouvoirs publics tel que le Conseil Général des Ponts et Chaussées cherchent à mettre en place les moyens de pérenniser le polder maritime qui subit une érosion. Ils envisagent de façon provisoire et à court terme « *des interventions ponctuelles de renforcement et de rehaussement de la digue actuelle pour empêcher la pénétration de l'eau de la rizière au droit des parcelles 24 à 28* ». Et à long terme, « *l'abandon de la partie du polder soumis à l'érosion du littoral, donc déplacer le canal de drainage vers l'intérieur des terres et reconstituer de nouvelles digues* ».

¹²⁸ Carte pédologique de la Guyane française, Mana Saint-Laurent (S.O), 1/50000, n° de carte Sphaera 804, service cartographique de l'ORSTOM, Paris, 1972.

Figure 70 : Ancienne rizière de Mana



Photo : Cubizolle *et al.* 2011

Conclusion

L'exploitation des terres basses en Guyane française est une œuvre qui n'a débuté qu'un siècle après la colonisation de cette partie du monde par les Français. Elle marque une période assez décisive dans le commerce de la colonie. Avant de se tourner vers les terres basses, les Français s'étaient établis sur les terres hautes qui, au bout d'un siècle, s'épuisèrent et ne répondaient plus au besoin du commerce colonial.

Durant cette période, quelques essais en terres basses furent réalisés mais sans succès, ces expériences restèrent à un stade embryonnaire et ce, dû au manque de connaissance lié à ce type de culture. En effet, Personne n'avait au préalable sondé la terre de cette colonie pour en déterminer le sol qui serait capable de mieux produire les denrées coloniales. Le premier polder aménagé et tous les plans projetés étaient basés sur de simples spéculations, ce qui a largement contribué aux échecs de l'exploitation de ces terres.

Mais dès 1778, cette activité va connaître une période importante avec l'ordonnateur Malouet qui va, sous la Direction de Guisan, ingénieur des travaux, s'inspirer de la Guyane hollandaise. Les terres situées dans les quartiers de Kaw et celui d'Approuague vont constituer

un véritable théâtre de mise en culture, encouragé par le gouvernement et les compagnies concessionnaires. Les habitations d'Approuague et celles de Kaw vont prospérer en un moment mais vont connaître une chute considérable dû à plusieurs facteurs qui resteront à déterminer à la suite de cette étude. Jusqu'en 1850, la mise en valeur des terres basses va donc évoluer en dents de scie. Le succès espéré dans l'activité agricole des terres noyées de Guyanes française ne fut pas atteint, malgré quelques moments de prospérité.

Dès 1950, le lancement du plan vert va permettre de conquérir les bords de la Mana. Des grandes superficies agricoles furent aménagées dans le but de cultiver le riz. Mais ces rizières ne connurent pas non plus de grands succès, aujourd'hui elles se trouvent abandonnées.

Il serait peut-être judicieux de dresser une chronologie de cette entreprise pour mieux la comprendre.

14. Synthèse générale

Après avoir présenté toutes les informations liées à l'agriculture dans les terres basses de la Guyane française, nous allons procéder une analyse synthétique et discuter sur l'échec de cette entreprise.

La synthèse générale nous permet en effet d'avoir une vue d'ensemble critique sur l'entreprise des terres basses de la Guyane française. Nous allons présenter la carte des territoires aménagés ; nous avons également pensé à établir une chronologie montrant les trois grandes périodes qui ont marqué l'activité agricole dans les zones humides. Nous avons aussi eu un regard sur le sud de Cayenne et la région de l'Approuague qui, selon nous, ont été des territoires essentiels dans cette histoire de la mise en valeur des milieux humides en Guyane française.

14.1. Les territoires aménagés

Pour mieux synthétiser l'histoire de l'aménagement des terres noyées de la Guyane française, nous avons emprunté à l'ouvrage *Guyane océane, 2012*, le fond cartographique du littoral que nous avons retravaillé sur adobe Illustrator. La figure 71 rassemble l'information relative à l'histoire de la mise en valeur des terres, depuis les premiers essais, jusqu'aux dernières tentatives des polders situés à Mana. Sur la figure, nous y avons ainsi localisé tous les territoires investis à partir de 1763. Nous y avons ajouté les dates auxquelles ont été faites certaines tentatives importantes de culture dans les terres basses. Celles-ci sont bien visibles sur la légende. Nous avons découpé par zone, les lieux où l'activité agricole était bien présente, vérifié de manière très précise par des cartographies aériennes et, dont les vestiges des polders attestent de l'exactitude de cette entreprise. Nous allons donc, à partir de ces zones, présenter les différentes activités qui y ont prévalu et indiquer les lieux concernés par l'étude.

□ La zone 1 : le sud de Cayenne. C'est là que Malouet et Guisan ont entrepris le dessèchement des mangroves à palétuviers qui bordaient les deux villes de Cayenne, l'ancienne autour du fort de Cépérou et la nouvelle. Nous avons étudié l'évolution de la destruction de la mangrove dans ce secteur entre 1946 et 1987 à partir des photographies aériennes. Cette

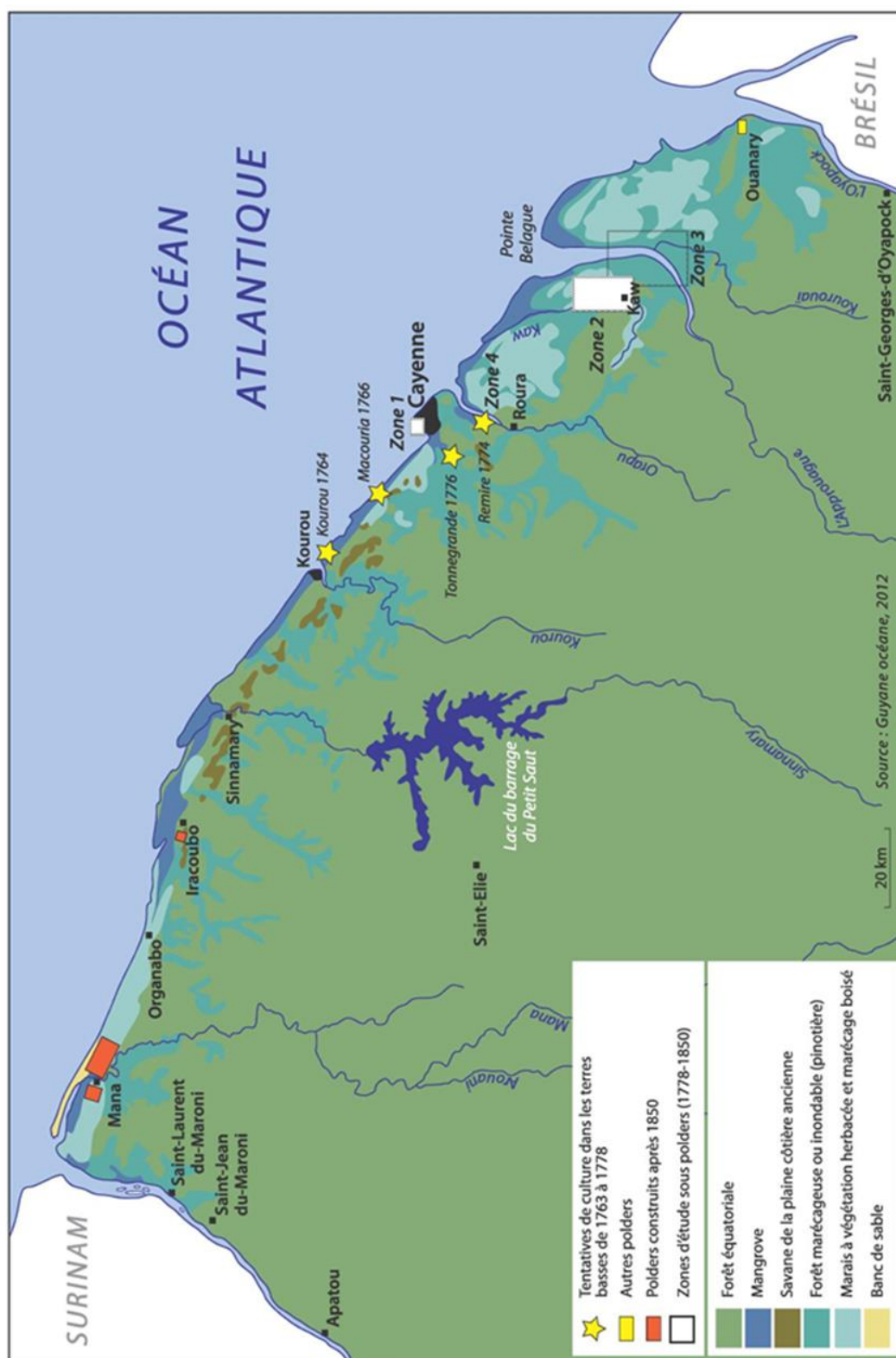
reconstitution nous a permis de suivre non seulement la disparition de la forêt à palétuviers, mais aussi d'observer la dynamique spatiale de l'occupation de l'espace.

□ La zone 2 : le fleuve de Kaw sur les bords duquel la carte de l'ING actuelle a indiqué des anciens polders.

□ La zone 3 : la région d'Approuague pour laquelle la carte des concessions attribuées sur les rives de la rivière a été confronté aux photographies aériennes sur lesquelles on voit clairement les vestiges des polders construits par Guisan. Cela a permis de cartographier les zones aménagées historiquement. On a pu ainsi calculer la superficie totale de la zone attribuée, ainsi que la superficie totale de celle mise en valeur.

□ La zone 4 : l'embouchure de Mahury. C'est à cet endroit que les polders Marianne, construits depuis le XVIII^{ème} siècle, ont pu être localisés.

Figure 71 : carte des territoires investis dans les terres basses de Guyane française depuis le XVIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours.



Source : Guyane océane, 2012

A partir de cette carte de synthèse, nous pouvons maintenant discuter la chronologie de cette entreprise.

14.2 La Chronologie de l'activité des terres basses

L'agriculture dans les zones humides de la Guyane française a connu une histoire mouvementée au sein de laquelle on distingue trois grandes périodes

1. Période 1 : 1763 – 1778

La période des premières tentatives des aménagements des terrains inondés est celle de Kourou et de Macouria, et de la réalisation du polder de Rémire, qui débutent avec l'expédition de Kourou. Elle va de 1763, date d'arrivée d'immigrants qui constituent la main d'œuvre de ces travaux, à 1778, date de l'arrivée de l'Intendant Malouet. Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer les échecs de cette période ? Le premier et le plus évident est l'ignorance des méthodes relatives à la culture en terres basses hydromorphes. En effet, les Français, avant d'entreprendre dans les terres basses, ne prirent pas la peine d'acquérir les connaissances spécifiques sur les procédés d'aménagements de ces milieux humides. Les Français se sont donc précipités sans avoir acquis au préalable, auprès des Hollandais de la Guyane hollandaise voisine, les méthodes qui auraient amené à bien le travail. L'absence d'ingénieurs qualifiés dans le domaine fut un handicap certain et déterminant. A côté de cela, on peut aussi noter la mauvaise expertise de la qualité du sol. Dans le cas des établissements de Kourou, l'analyse des terres à exploiter a été faite par des personnes non expérimentées, et à une période mal indiquée. Pour établir une concession en terre basse, les relevés topographiques doivent en effet s'effectuer pendant la saison pluvieuse pour mieux repérer les endroits les plus soumis aux inondations. Les vérifications de la qualité du sol de Kourou ont dû se faire en été, si l'on considère la date d'arrivée des immigrants. Donc, aucun endroit n'indiquait la présence d'éventuelles inondations. Ces analyses ont donné lieu à des résultats erronés qui ont fortement compromis les tentatives de mise en culture des terres basses des bords du fleuve Kourou. Les terrains se trouvèrent trop bas, et par conséquent trop longtemps noyés en saison humide. Le sol était par ailleurs trop salé pour donner de belles récoltes. Lorsque nous analysons la localisation des essais sur le secteur de Kourou (figure 71), nous remarquons en effet que c'est sur des sols de

mangrove que ces opérations agricoles ont été entreprises. Ces sols sont certes riches en éléments minéraux, pauvres en oxygène gazeux. Ils contiennent beaucoup de sel qui affectent les cultures.

Les projets d'exploitation des terres basses qui se multipliaient étaient, eux aussi, fondés sur des spéculations. Bessner, gouverneur de la Guyane à qui Malouet succéda, entreprit de fonder des établissements agricoles sur la rive droite de Tonnegrande sans aucune connaissance du milieu à cultiver. La littérature ne nous indique pas d'éventuelles visites des sites à exploiter. Aucune expertise des terrains n'avait été envisagée et, par conséquent, aucun relevé topographique pour apprécier la nature inondable n'apparaissait dans le projet envisagé. Personne n'effectua non plus le déplacement sur les lieux pour prendre connaissance de l'état des sols.

Maillard, commissaire Général de la Guyane entreprit en 1766 d'aménager les terres basses à l'exemple des Hollandais. Il fit même un voyage en Guyane hollandaise pour s'acquérir des procédés de construction de polder. Il leva des plans et présenta son projet au Ministre. Mais l'agriculture des zones humides de Guyane ne paraissait pas rentable pour les autorités de la Guyane française. Cette initiative était sûrement un meilleur moyen d'introduire le système de polder en Guyane française. Les connaissances étaient acquises par le Commissaire, il fallait juste les mettre à la disposition des habitants qui auraient souhaité les mettre en pratique, et en leur procurant des avances en nègres de pelle et en finances. Étaient-ce les échecs précédents, notamment celui du projet de Kourou, qui freina ce projet ? La Guyane était-elle classée comme infructueuse du point de vue agricole ? Maillard aurait pu aider la colonie à sortir de son état d'inertie dans laquelle elle se trouvait. Il disposait des éléments nécessaires pour propulser une dynamique agricole dans les terrains noyés de cette partie du monde. Si le gouvernement avait pris en compte son projet, si un travail de terrain consistant à repérer les terres desséchables était entrepris par de véritables ingénieurs dans le domaine, et si les avances avaient été faites aux habitants qui voulaient expérimenter ce type d'agriculture, dès 1766 l'agriculture de la Guyane aurait pu certainement connaître son « temps de gloire » comme sa voisine la Guyane hollandaise. Mais Maillard fut muté, aucune importance ne fut accordée à ce projet, le Ministre dît même: « l'on songera à Cayenne un autre temps », indiquant le peu de valeur accordé à la prospérité de la colonie.

Finalement on constate qu'entre 1763 et 1778, on a eu soit des échecs de mise en culture du fait de l'impréparation des opérations, soit un renoncement à des projets qui avaient

été pourtant, eux, bien pensé. On a là un manque patent de vision des autorités françaises, incapables de penser, de planifier rigoureusement la mise en valeur des terres basses.

2. La période de construction des polders à l'exemple de la Guyane hollandaise : 1778 – 1950

Elle commence en 1778, avec les premiers aménagements du sud de Cayenne. Elle englobe toute la période de construction des grands polders dans la région de Kaw-Approuague. Elle prendra fin avec l'abolition de l'esclavage en 1848, malgré quelques productions qui ont pu continuer jusqu'en 1850. Dans cet intervalle de temps, on a des grands changements par rapport à la période qui précède. Cela est dû en particulier à l'action de Malouet, nouvel, Intendant de la Guyane française et Guisan, Ingénieur des travaux, qui entreprennent les travaux de construction de polders dans les régions de Kaw-Approuague et Mahury.

Du point de vue technique, les polders furent tout de même aménagés avec précipitation. En effet, les sols des terres basses sur lesquels étaient envisagées les cultures étaient salées. Pour obtenir un bon résultat, il était nécessaire de soumettre au préalable la superficie à exploiter aux inondations d'eaux douces ou pluviales, afin de baisser considérablement la teneur en sels marins. Cette méthode était pratiquée en Guyane hollandaise, ce qui a valu le succès agricole de cette contrée voisine. La salinité en effet, rappelons-le, peut fortement compromettre les rendements agricoles des cultures. Et, si nous suivons Malouet (1862) qui nous apprend que l'épuisement des sels arrive en dix ou douze ans, nous comprendrons la patience dont il faut faire montre pour obtenir de résultats satisfaisants.

Malgré les difficultés rencontrées au cours de cette période, qui s'étend sur un siècle, il y eut des moments de prospérité de l'activité agricole que les Français n'ont pas cependant pu maintenir.

3. La période du lancement du plan vert : 1950 à nos jours.

La construction des polders de Mana, pour l'exploitation du riz dès 1975, peut-elle être considérée comme une continuité de l'entreprise des terres basses pendant la colonisation, ou simplement un moyen de pallier au besoin alimentaire ? Le lancement du plan vert dès 1950 a favorisé la construction des polders de Mana pour la culture du riz. Mais cette période ne connut pas de grands succès, pas plus qu'au cours des périodes précédentes.

Le riz de Mana fut cultivé sur un sol à « pégasse », sorte de tourbe riche en bois qui n’offrait pas de bonnes conditions à la culture de riz. Lors de notre étude sur les tourbières de la Guyane française (2012), nous avons cartographié les histosols à l’endroit où les polders ont été construits. Cela confirme donc la présence de la pégasse dans cette région. L’Association de Protection de la Nature et de l’Homme, le Pou d’Agouti, avait lancé un projet de valorisation de la pégasse des rizières de Mana. Dans le compte rendu de ce projet, il ressort qu’il était nécessaire d’enlever des couches de pégasse qui ne permettaient pas aux engins agricoles utilisés en riziculture mécanisée de faire leur travail correctement. Considérant l’importance des superficies des polders, la destruction de la pégasse a-t-elle été effective sur tous les niveaux ? Dans le cas contraire, ne pourrait-on pas considérer la pégasse comme une raison à l’échec des rizières de Mana ? Lors des prospections sur le terrain et les sondages à la tarière de la mission de 2011 réalisée (Cubizolle *et al.*, 2012), il avait été constaté que les histosols avaient été éliminés à partir des années 1975-1980 pour permettre le développement de la riziculture notamment dans le secteur de la Crique Jacques. Les chercheurs nous rapportent également le témoignage d’un propriétaire qui travaille dans les rizières et qui semble connaître assez bien les sols locaux, confirmant « la destruction systématique de la pégasse dans la zone rizicole », car le riz est une plante qui ne pousse pas dans des sols trop organiques.

Cette chronologie démontre évidemment les problèmes rencontrés par les Français, dans la mise en place d’une activité agricole sous polders, stable et prospère en Guyane française. Nous avons énuméré plus haut, les différentes personnalités qui ont participé à l’exploitation des zones humides de la Guyane française.

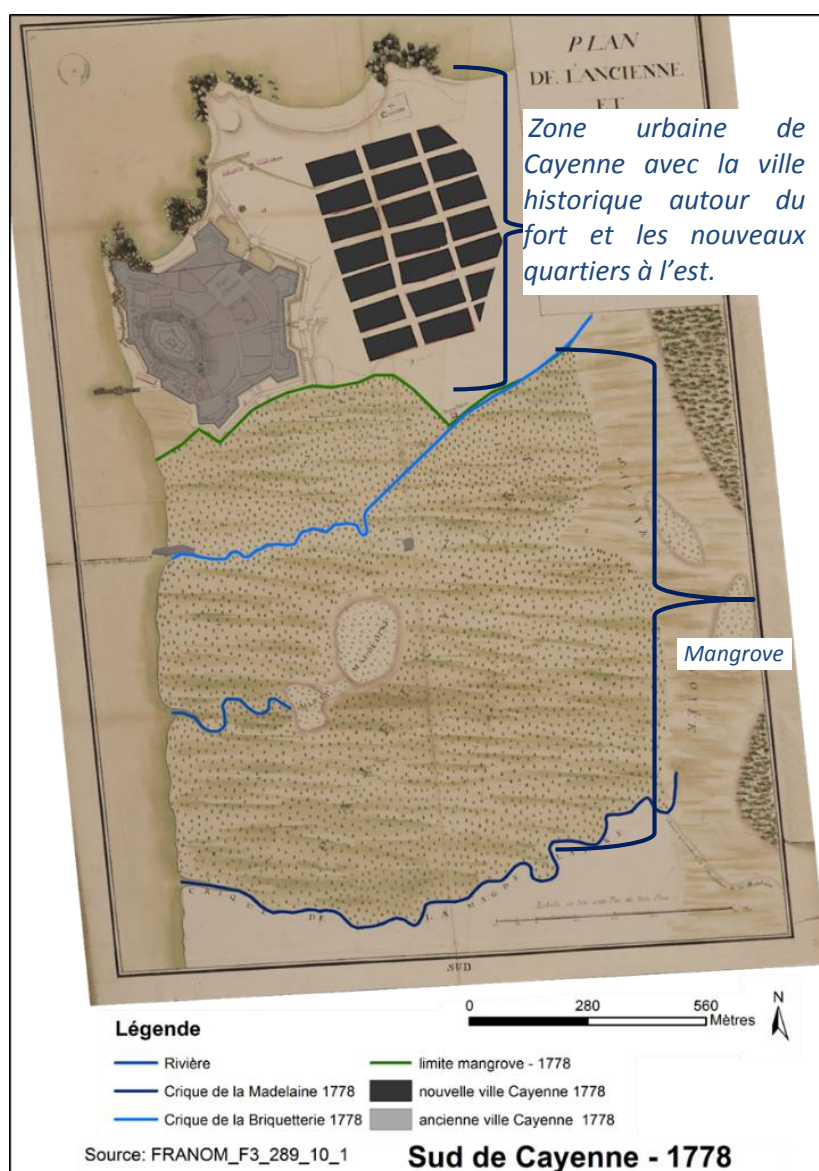
Dans cette étude, deux secteurs ont retenus notre attention grâce à la documentation disponible aux archives d’Outre-Mer : le sud de Cayenne et la vallée de l’Approuague.

14.3 Le secteur de Cayenne

Le sud de Cayenne, dont l’évolution a été suivi depuis 1778 jusqu’à nos jours, a connu une large avancée d’urbanisation qui a affecté toute la zone humide qui bordait l’ancienne ville et la nouvelle. Pour suivre cette progression, nous avons utilisé les photographies aériennes entre 1946 et 1987, soit une prise de vue tous les dix ans environ. Nous les avons superposés avec le

plan de l'ancien et de la nouvelle ville de Cayenne sur lequel est localisée toute la forêt à palétuvier à aménager (figure 72). Avant 1946, nous n'avons pas pu disposer de cette documentation. Nous avons représenté sur la figure 72 toutes les limites de la mangrove depuis 1778 jusqu'à 1987. En deux siècles, cette partie de la Guyane française a connu une évolution assez conséquente. Nous sommes partis d'un plan, que nous reprenons pour une meilleure compréhension. Sur celui-ci, nous focalisons notre attention sur la limite de la mangrove en 1778, bien visible sur la figure. Il est évident qu'à cette date, aucun aménagement n'a été fait.

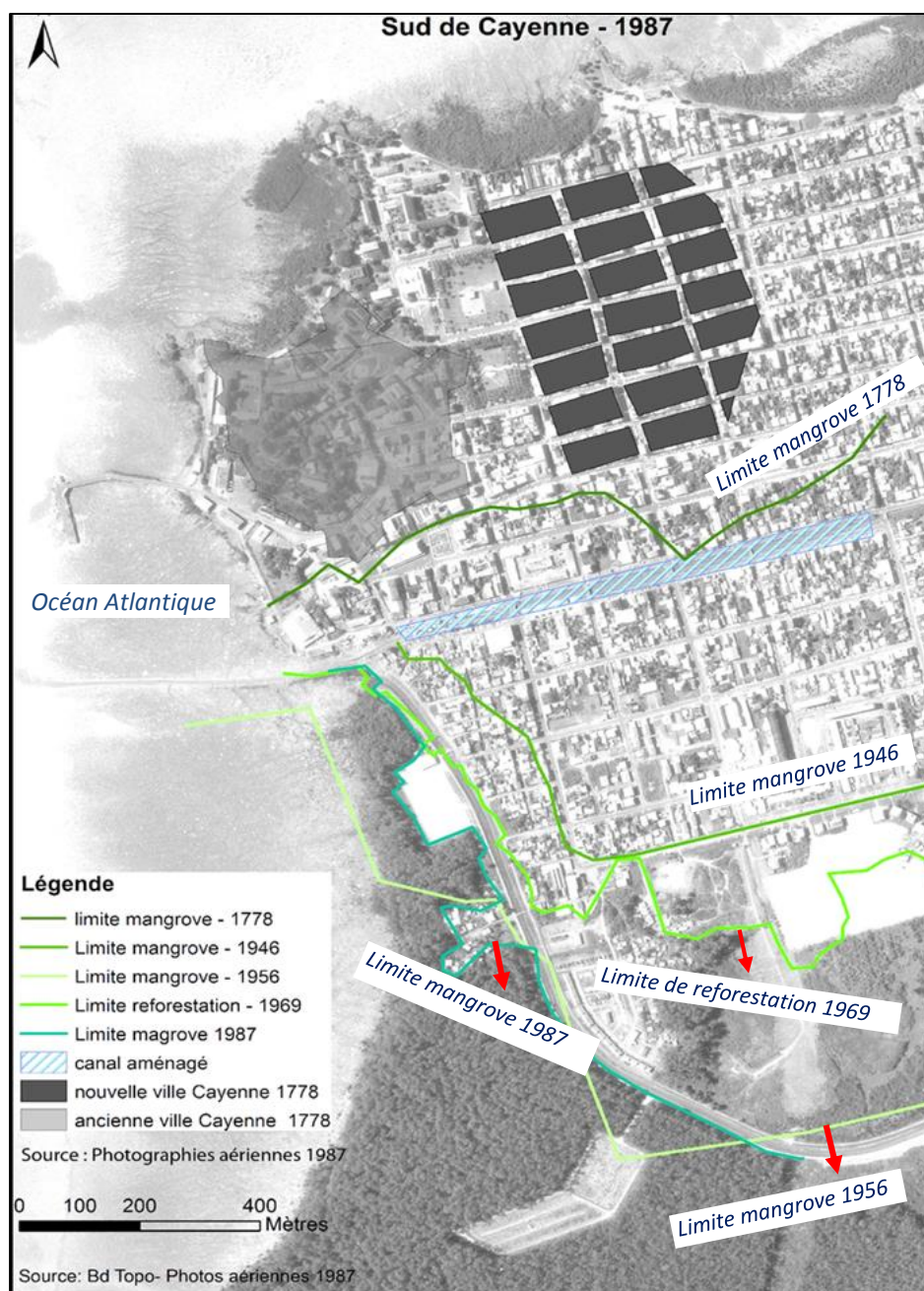
Figure 72 : carte de 1778 de la partie à aménager au sud de Cayenne



Nous avons ensuite la carte de 1987 qui nous montre, étape par étape, l'évolution de l'emprise urbaine sur la mangrove. Entre les limites de 1778 et 1946 représentées sur la figure 72, existait une large surface occupée par les vestiges de polder projetés et réalisés par Malouet et Guisan.

Mais aujourd'hui, il n'existe aucune trace prouvant son existence. Le polder a été au fil des années détruit pour remplacer des habitations. En dix ans, en 1956, on remarque une nette évolution urbaine. Toutes ces analyses sont présentées en détail au cours de notre étude.

Figure 73 : Sud de Cayenne en 1987



Cependant, le fait marquant dans cette étude, est la vitesse à laquelle la population s'est concentrée dans ce secteur. Jusqu'en 1946, nous n'avons qu'un espace vide. En 1987, au bout

de cinquante-neuf années, comme nous pouvons le constater sur la figure 73, tout le secteur est envahi par la ville et ses nouveaux quartiers.

14.4. La vallée d'Approuague

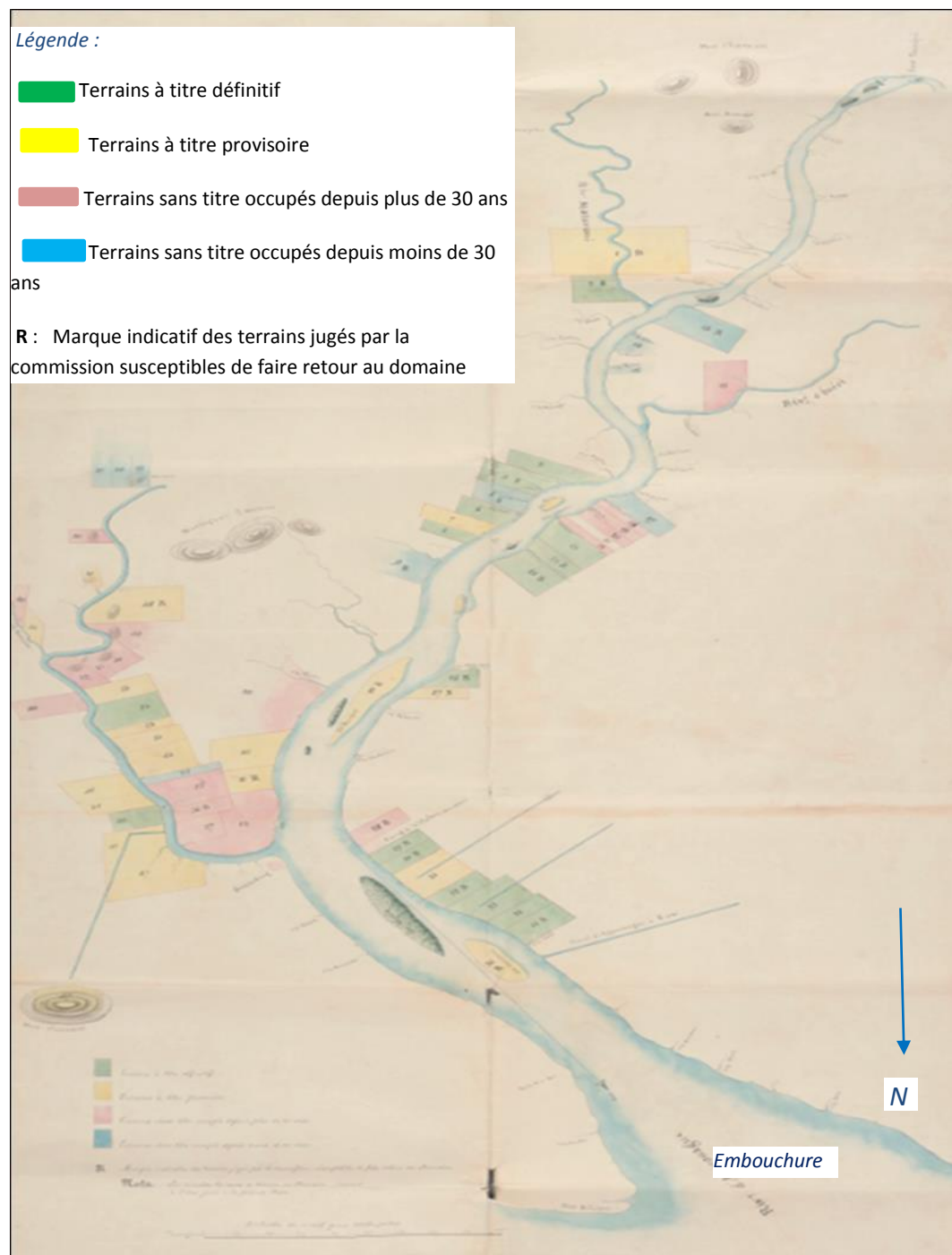
Les quartiers de Kaw et de l'Approuague ont été les témoins de grands investissements dans la mise en valeur des terres basses en Guyane française. Dans les précédents chapitres, nous avons montré à partir des plans et des projets d'aménagement quel était l'impact des aménagements hydrauliques dans cette région. Cependant, concernant le secteur d'Approuague, il nous était tout de même utile de faire ressortir les superficies exploitées et celles qui ne l'ont jamais été. Nous nous sommes servis de la carte des concessions attribuées sur l'Approuague en 1852. Nous l'avons superposée aux photographies aériennes récentes qui montrent les vestiges de ces anciens polders comme indiqué sur la figure, ainsi que toutes les parcelles concédées.

En effet, plusieurs concessions ont été attribuées sur les rives de l'Approuague, et celle de Kourouaï. C'est dans ce secteur qu'étaient concentrées les meilleures terres basses sur lesquelles la colonie pouvait espérer tirer de bons profits. Quelques-unes d'entre elles ont pu être mises en valeur par les propriétaires qui avaient un appui financier. Pour ce, nous avons cartographié les parties de ces terrains mis en valeur. Cette carte nous enseigne effectivement que toutes les concessions attribuées par les pouvoirs publics et les compagnies privées n'ont pas toutes été exploitées (figure 74). La littérature ne nous livre que les résultats des plantations qui ont été aménagées par des habitants qui avaient les moyens financiers et humains de le faire. L'Approuague avait certainement attiré des concessionnaires qui avaient la volonté d'investir mais qui se sont heurtés à une population sans ressources. Ni eux, ni le gouvernement ne pouvaient pas leur accorder systématiquement des avances en nègres et en argent pour mettre en culture leur parcelle. Il leur fallait d'abord un minimum de financement personnel pour leur permettre de compléter les avances faites par les investisseurs. Les seuls moyens dont ils disposaient ne répondaient donc pas aux besoins du nouveau système agricole que l'on voulait installer dans les terres basses. Rappelons que beaucoup de ces agriculteurs étaient déjà endettés et qu'ils étaient dans l'impossibilité de contracter d'autres avances.

Quand nous avons analysé la carte des concessions attribuées sur l'Approuague, nous avons remarqué que toutes les parties exploitées ne l'étaient que sur la moitié du terrain accordé. Aucune des parcelles attribuées n'a en effet été aménagée dans tout son ensemble. Reprenons

en conséquence la carte des concessions attribuées sur l'Approuague (figure 74) pour une meilleure analyse.

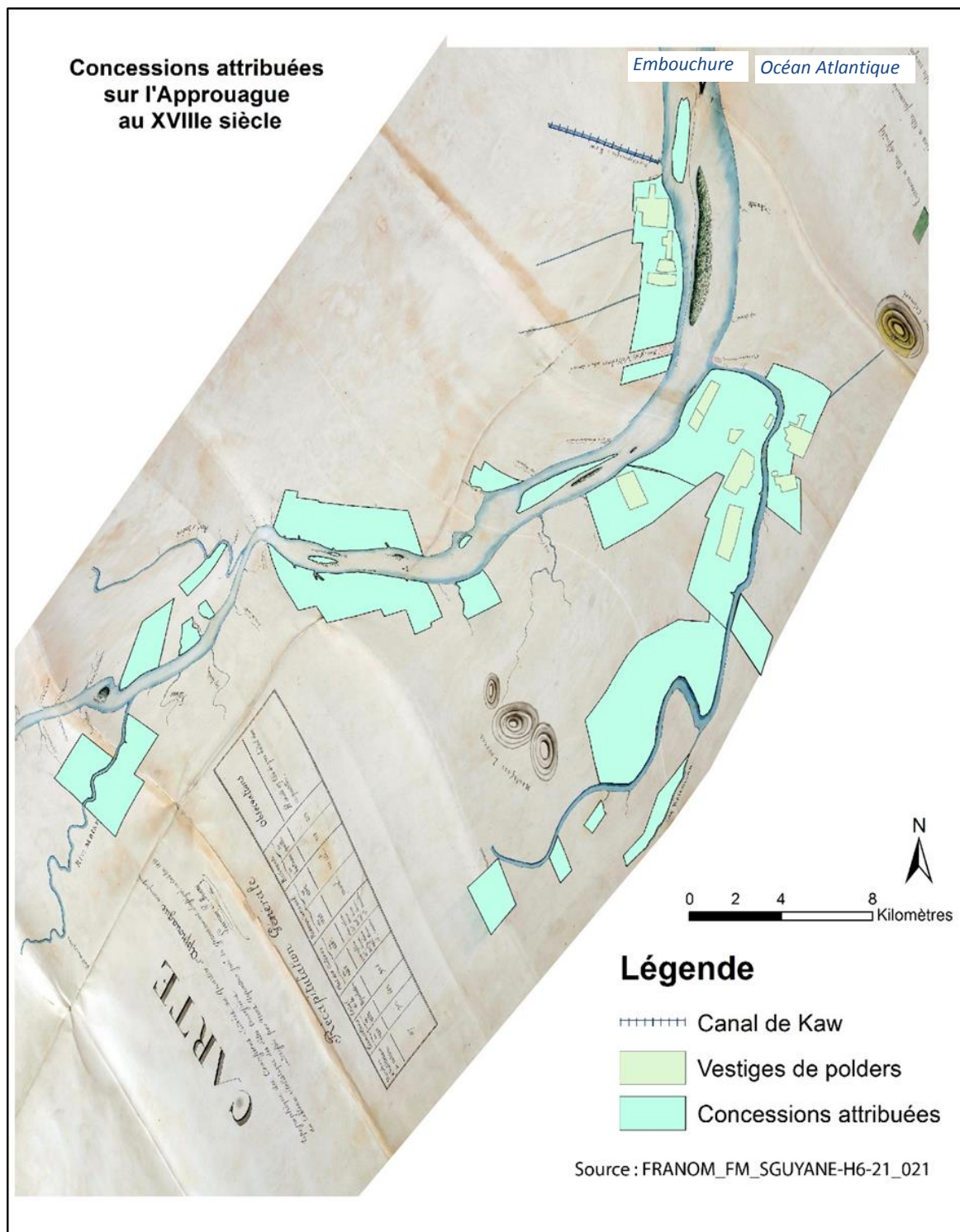
Figure 74 : carte des concessions attribuées su l'Approuague



Source : Source : FRANOM_FM-SGGUYANE-H6-21_021

Signalons toutefois que la position de la figure 75 par rapport à la figure 74, s'explique par le fait que vu le géo-référencement, il fallait trouver les points d'amer qui permettent de positionner la carte sur les photographies aériennes.

Figure 75 : cartes des concessions attribuées sur l'Approuague au XVIII^{ème} siècle



Source : photographies aériennes actuelles de l'IGN

Nous remarquons donc sur la figure 75, par rapport à la figure 74, que trois des concessions attribuées à titres définitif (en vert) ont été mises en valeur à moitié. Quatre des concessions attribuées à titre provisoire (en jaune) ont été aussi exploitées à moitié, et quatre terrains sans titre (en rose) ont également été mis sous polders mais pas dans leur totalité. Et ces polders sont construits de manière dispersée. Il n'y a aucune communication entre eux. Par conséquent, le nombre des concessions attribuées aux habitants qui désiraient entreprendre dans les zones humides, et qui sont présentes sur la carte topographique ne correspond pas aux vestiges de ces polders photographiés par vue aérienne. Nous avons cartographié par ailleurs toutes les concessions attribuées dans ce quartier (figure 75), et ce dans le but d'en évaluer la superficie exacte, et de faire des comparaisons avec la superficie des terrains mis en valeur. Visiblement, sur la carte il est évident que les parties exploitées ne représentent même pas la moitié des parcelles concédées, que ce soit à titre provisoire ou définitif. Donc, de cette évaluation, il ressort que toutes les concessions attribuées sur les rives de l'Approuague et celles de Courouaï occupent 160.62 km² environ dans cette région. Ce qui n'est pas du tout négligeable si elles avaient été toutes exploitées et que les productions avaient été bonnes. Par contre, la partie exploitée ne représente que 10.54 kilomètres carrés, soit 16.92% de toute la superficie accordée.

Toutefois, ces vestiges identifiés au moyen de la photographie aérienne restent quand même à peine perceptibles plus de deux siècles après leur construction. Ne pourrait-on pas envisager la possibilité que d'autres ne le soient plus et, aussi, nous échappent ? Admettons que le temps, et la végétalisation des terrains aient effacé ces polders, et qu'ils soient désormais totalement enfouis de telle sorte que par vue aérienne ils ne soient plus possibles de tous les voir. C'est une hypothèse à ne pas négliger. Les vestiges que nous répertorions aujourd'hui peuvent être ceux des grands polders qui ont pu, seuls, résister au temps. Mais s'il y en a eu qui, par leur petite taille, ont été depuis cachés par la végétation, ils ne seront sûrement plus visibles après plus de deux siècles passés. Les digues fortes et hautes en effet, étaient généralement construites près de l'embouchure pour résister à la pression des marées. Celles de façade qui n'était pas assez hautes étaient bâties loin des rivières. Et nous remarquons justement que les vestiges de polders cartographiés sont ceux situés près des côtes. On pourrait envisager la possibilité que les digues de façades ne soient probablement plus tout à fait visibles deux siècles plus tard.

Donc, d'une part il est fort possible, que toutes les concessions attribuées sur les rives d'Approuague et de la rivière Courouaï ne soient pas aménagées comme les pouvoirs publics et privés l'envisageaient. D'ailleurs, la carte topographique nous enseigne que plusieurs de ces

concessions furent abandonnées, ce qui implique l'idée de l'absence des polders sur tout le secteur projeté.

D'autre part, il est envisageable et même très probable qu'il y ait eu plus d'avantage que ces concessions aient été poldérisées, mais qu'elles sont désormais enfouies sous la végétation si bien que les images aériennes n'ont pas pu les repérer. Seules des investigations archéologiques pourraient permettre de les mettre à jour.

Dans tous les cas, toutes ces concessions n'ont pas été exploitées dans leur totalité. La littérature ne nous relate que les résultats des plantations qui ont été aménagées par des habitants qui avaient la possibilité tant du point de vue financier qu'humain de le faire. L'Approuague a certainement attiré des concessionnaires qui avaient la volonté d'investir, mais ils se sont heurtés à des habitants sans ressources pour le faire. Beaucoup des propriétaires croulaient déjà sous les dettes, il était impossible de les octroyer d'autres avances quand les premières n'étaient pas encore remboursées.

Il ne suffit pas de concéder des parcelles à des habitants qui les réclament, si ces personnes sont incapables d'y investir. Ainsi, il y a nécessairement un décalage entre l'entreprise théorique des concessions et la réalité de la mise en valeur agricole. Si toutes ces parcelles attribuées avaient été mises en valeur, la Guyane française aurait certainement atteint l'objectif fixé par Malouet et Guisan, celui de faire de cette colonie, une grande exportatrice des denrées alimentaires cultivées dans les terres basses. Malheureusement l'entreprise échoua.

La chronologie que nous venons de dresser, nous permet de constater que l'agriculture dans les terres noyées de la Guyane française n'était pas stable. Elle s'est faite en forme de dents de scie. Dans la discussion qui suit, nous tenterons de mettre en lumière la responsabilité de certains facteurs qui ont freiné, voire bloqué le développement de l'activité agricole des terres basses.

15 : Discussion

Dans cette section, la question que nous nous posons est celle de savoir quel a été le rôle de l'Etat, des événements socio-politiques et les facteurs naturels dans l'échec de la mise en valeur agricole des terres basses de la Guyane française.

15.1 Le rôle de l'Etat et des compagnies concessionnaires

Le rôle de l'Etat n'est sûrement pas négligeable lorsqu'on évoque l'échec de l'entreprise des terres noyées en Guyane française. Nous allons examiner point par point, les éléments qui alimentaient l'idée d'une responsabilité de l'Etat.

15.1.1 La mauvaise gouvernance

La Guyane française avait à sa tête des gouverneurs qui étaient responsables de la gouvernance du pays. Concernant l'histoire qui nous occupe, chaque gouverneur devait veiller à la réalisation de chaque projet. Cependant, lorsque nous suivons l'histoire de la Guyane française du monde durant la période de notre étude, nous remarquons qu'il y avait une rotation trop fréquente des ordonnateurs. Par ailleurs, tout le monde avait le pouvoir de commander, de diriger et certains administrateurs cumulaient jusqu'à six fonctions, chacun voulant imposer son autorité pour profiter des avantages de la colonie. Comment dans de telles circonstances, une colonie qui avait déjà des limites financièrement pouvait-elle prospérer ? La situation d'un pays est généralement le reflet de sa gouvernance. Si les gouverneurs de cette colonie n'avaient pas le souci de la sortir de l'état dans lequel elle se trouvait, des mobiles qui ne répondaient pas aux besoins des gouvernés et des projets conçus, il est évident qu'on ne pouvait pas compter sur la Guyane pour être une colonie modèle.

La succession des administrateurs qui ne restaient en place que pendant des périodes très courtes, n'était pas en reste. Chacun imposait ses lois et ses réformes sans tenir compte de ce qui existait déjà. Les bons projets, comme ceux de Malouet, furent engloutis sous le poids de l'égoïsme d'un gouvernement qui ne vivait que pour lui-même, et qui ne prenait pas en compte le progrès de la colonie dont il était le responsable. Il n'était donc pas étonnant de voir l'entreprise des terres basses perdre de son souffle. Si chacun d'entre eux avaient veillé à accomplir le projet de son prédécesseur, cette partie du monde aurait certainement eu la chance de connaître le succès qu'elle n'avait pas depuis plus d'un siècle de colonisation.

15.1.2 La mauvaise répartition des terrains

L'Etat était le gestionnaire des terres. C'est à lui que revenait le droit d'attribuer des parcelles dans le but de les mettre en valeur. Il les donnait soit aux compagnies concessionnaires qui, à leur tour, en donnaient aux planteurs ; soit il les transmettait directement aux planteurs. Dans tous les cas, il en était le propriétaire. Cependant, que ce soit l'Etat, ou que ce soit les compagnies concessionnaires, l'octroi des zones à aménager se faisait très mal. Souvent des parcelles furent concédées à des personnes qui n'avaient pas suffisamment les moyens pour ce genre d'entreprise. Considérons que l'on remette une portion de terre à un habitant déjà endetté, et qui de plus ne peut plus obtenir des avances pour réaliser son projet. Avoir une habitation en terre basses nécessitait aussi de la main d'œuvre qualifiée qui, en majorité, provenait des esclaves qui coûtaient chers. Il fallait enfin tout le matériel nécessaire à la construction d'un polder. A ce stade, rien n'est donc favorable à cet habitant. La parcelle concédée sera abandonnée et fera partie du grand nombre de celles octroyées mais non mises en valeur. Or, l'objectif était d'accroître les revenus du commerce colonial par la vente des denrées alimentaires. Comment un pays peut atteindre son autosuffisance alimentaire et, exporter ses productions agricoles si rien n'est finalement planté ? Et encore, celles qui étaient valorisées étaient toutes mal gérées et cette mauvaise gestion fragilisait énormément les rendements. Alors, comment l'Etat et les compagnies concessionnaires auraient dû procéder ? D'abord, il aurait fallu recenser tous les habitants qui aspiraient à la culture des terres basses et vérifier au préalable s'ils en avaient les moyens. En effet, si des avances financières étaient faites, elles ne suffisaient pas à finaliser les projets. Prenons le cas que nous rapporte Malouet (1788) ; la compagnie de Guyane qui fut propriétaire entièrement et officiellement, en 1776, des terrains situés entre les rivières de l'Oyapock et de l'Approuague, des terrains qui n'ont pas pu être aménagés. Non seulement le domaine ne profite pas à la colonie en effet, mais l'entreprise des terres basses en fut ralentie.

15.1.3 La préférence d'une région plutôt qu'une autre

Une visite guidée des milieux humides de la Guyane française avait été faite à l'arrivée de Malouet. Celle-ci avait pour but de repérer les endroits qui étaient susceptibles de produire toute

sorte de denrées coloniales. A la suite de cela, il a été admis que tout le territoire allant de Kaw jusqu'à l'Oyapock, en passant par l'Approuague, était cultivable. Le seul secteur qui ne répondait pas aux critères de sélection agricole était Cayenne. La preuve, le polder qui y a été construit fut bien un échec. Kaw a été aussi aménagé, c'est un secteur qui a regroupé plusieurs habitations et dont les propriétaires ont fait leurs preuves.

Les Administrateurs et les compagnies concessionnaires ont donc focalisé leur attention sur la région de l'Approuague. Certes, ses pinotières avaient été jugées infiniment bonnes pour les cultures coloniales. Mais était-ce une bonne idée d'élire une seule région comme étant celle qui devait regrouper toute les habitations, quand on sait que cette période était très sensible aux différents évènements politiques, tels que la Révolution française, qui a fortement affecté les colonies ? L'histoire nous rapporte que les compagnies concessionnaires obligeaient les habitants installés sur les terres autres que celles d'Approuague, de rejoindre la région élue. Ce qui a été fait, car l'Etat offrait désormais des avances à ceux qui obéissaient à cette injonction.

Mais l'inconvénient de ce quartier de l'Approuague était sa position géographique qui n'était pas favorable d'un point de vue sécuritaire. L'éloignement par rapport à Cayenne a en effet contribué à l'échec de l'exploitation de ces terres basses orientales. Approuague, qui au départ était mieux placé pour l'exploitation de ses meilleures terres basses, grâce notamment au projet du canal qui devait relier les quartiers Kaw et Approuague à Cayenne, le centre de la colonie, apparut très vulnérable aux émeutes dues aux différents troubles sociaux. Pendant la Révolution française et après l'abolition de l'esclavage, les plantations se trouvèrent éloignées du chef-lieu où étaient concentrés tous les secours qui tardèrent à arriver. Les plantations furent détruites par les esclaves. Quelles devaient être les mesures d'accompagnement de cette décision ? L'Etat était conscient des difficultés de la période que traversaient les colonies, notamment la Guyane française. Les secousses politiques que vivait la métropole n'épargnaient pas les colonies. Concentrer les productions dans la région de l'Approuague, sans penser à une éventuelle révolte qui affecterait les plantations, était une erreur. D'ailleurs, sans parler de révolte, prenons en exemple le simple phénomène de marronnage. Les plantations d'Approuague furent celles qui en avaient beaucoup souffert. Car la production de sucre impliquait un travail des plus pénibles qui incitait les esclaves à s'enfuir. Donc, il aurait été préférable de renforcer, la milice blanche afin d'assurer la sécurité de la colonie.

15.2. Quelle est la responsabilité de l'abolition de l'esclavage

Comme dans toutes les colonies à cultures tropicales, l'agriculture guyanaise était basée sur la main d'œuvre esclave. Nous pensons donc que l'abolition de l'esclavage a pu être un facteur fondamental dans l'échec de l'entreprise des terres basses de la Guyane française. On compte deux proclamations de la liberté, la première en 1794 et la deuxième en 1848. Entre les deux, on note déjà des troubles qui ont déstabilisé les propriétaires. Des plantations ont été détruites et il manquait des ouvriers pour continuer les travaux. Ceux qui étaient restés étaient en nombre insuffisant. Lorsqu'on revient à l'esclavage en 1802, on note de petites reprises de l'activité économique mais très timides. Ce qui laisse penser que l'abolition de l'esclavage a été un vrai frein à l'économie des plantations. Lors de la deuxième proclamation de la liberté, en 1848, les planteurs furent à nouveau privés de leurs travailleurs. Comment une si grande entreprise pouvait-elle se maintenir sans l'aide des ouvriers ? Quelles auraient pu être les solutions à cette situation ?

La France avait conscience du rôle de l'esclavage sur son économie coloniale. En proclamant la liberté, elle était également consciente des répercussions qu'entraînerait cette décision d'abolition. Pour prévenir le chaos, il aurait été préférable de préparer chaque colonie à la sortie de l'esclavage, ce qui n'a pas été fait. Le premier travail était donc celui de former des travailleurs, des salariés qui, malgré leur liberté, pouvaient aisément continuer à œuvrer. Cela aurait maintenu l'activité dans les terres basses. Mais comment préparer des esclaves qui étaient victimes des mauvais traitements de leurs maîtres à une autre condition de vie ? Cela paraît difficile, mais peut-être pas impossible. Chacun avait le désir de liberté, être libre de ses mouvements. L'esclave par contre, était soumis aux désirs de son maître et n'avait pas le droit de contester. Le préparer à être salarié c'était le préparer à la liberté, abolir des gestes menaçants et des comportements jugés cruels.

15.3. Quelles responsabilités accordées aux facteurs naturels ?

Nous avons mis en lumière toutes les causes socio-politiques qui ont eu un impact négatif sur l'activité agricole dans les terres basses de la Guyane française. Mais la responsabilité des

facteurs naturels ne sont peut-être pas à écarter totalement. Ils peuvent aussi avoir eu une part de responsabilité dans l'insuccès de l'aménagement des terres basses à des fins agricoles. Pour ce, nous allons en évoquer trois principaux : ceux liés au climat, l'hydromorphie et à la qualité du sol.

15.3.1 Le climat et l'hydromorphie du sol

Le climat guyanais est très pluvieux surtout sur le littoral, à l'est de Cayenne, là où les principales habitations en terres basses ont été aménagées. De plus, la saison des pluies y est la plus longue, elle s'étend de décembre à juillet, avec les mois d'avril et mai les plus pluvieux. Par ailleurs, il n'existe pas véritablement de saison sèche, des pluies tombent tous les mois. A cela s'ajoute un très dense réseau hydrographique. La Guyane française est sillonnée de fleuves, rivières et criques qui font la richesse de son hydrographie. Par conséquent, les eaux de précipitations et de ruissellement, et celles issues des nappes phréatiques, sont les facteurs essentiels des inondations qui affectent les zones alluviales. En effet, de par leur désignation, ces terres sont hydromorphes, donc saturées en eau. Cette saturation peut être plus en moins élevée selon que l'on soit en saison sèche ou en saison des pluies, mais aussi selon la topographie et la nature sédimentaire. Ce phénomène ne s'explique pas que par le bilan hydrique ou les précipitations. On peut aussi évoquer le phénomène de l'envasement du littoral. Ce dernier est très instable à cause de la dynamique des courants marins et des sédiments issus de l'Amazonie. Lorsque la vase se dépose au niveau des embouchures, il peut y avoir obstruction des affluents qui ne peuvent plus évacuer les eaux, les retiennent et causent des inondations à l'amont. On peut également évoquer la morphologie de la plaine littorale de la Guyane française. Elle présente de très faibles pentes, ce qui favorise l'accumulation de l'eau qui s'écoule très lentement. La savane de Kaw est l'exemple typique de ce phénomène. Les inondations sont plus fréquentes dans ce secteur oriental.

Cette permanence des eaux va entraîner la formation de la tourbe, ou pégasse, caractéristique des milieux constamment inondés. Or, nous le savons, la grande épaisseur de la tourbe n'est pas favorable aux cultures. Malgré leur caractère hydromorphe, les sols de la Guyane française peuvent-ils bénéficier d'un drainage conséquent ?

Pour répondre à cette question, nous allons nous tourner vers la Guyane hollandaise. Le Surinam actuel fut assurément la colonie dont l'économie en terres basses fut la plus prospère

en Amérique du sud au XVIII^{ème} siècle. En effet, lorsqu'on compare l'évolution des activités agricoles des terrains noyés dans les deux colonies, il semble que la situation en Guyane hollandaise ait été plus avantageuse que celle de sa voisine la Guyane française, tant du point de vue pédologique que climatique. La première aurait sûrement les meilleures terres, et bénéficierait également d'un climat plus propice ou moins humides à l'agriculture des terres basses. Nous allons tout de même évoquer une divergence qui n'est pas du tout négligeable. En Guyane hollandaise, les terres basses sont séparées des terres hautes par une très large plaine. Alors qu'en Guyane française, cette plaine est très réduite, en contact avec la vase. Et, ses légères pentes empêchent la libre circulation des eaux comme nous l'avons déjà expliqué plus haut. Est-ce que c'est un point à souligner pour justifier pourquoi la France n'a pas réussi son économie des terres basses ? Certainement pas. Mais ce critère est quand même à prendre en compte.

Les planteurs de la Guyane française, n'ont peut-être pas réalisé l'importance de l'hydromorphie de leurs terres noyées. Ils se sont précipités dans la construction des digues sans au préalable, bien drainer les surfaces à cultiver. Un drainage insuffisant de ces milieux, l'abondance des précipitations, avec un niveau de tourbe élevé, n'auraient pas pu faciliter les rendements à long terme. Il faut quand même souligner leur volonté à tenir ferme dans l'aménagement des zones humides. Mais le rôle de l'Etat, les facteurs socio-politiques, le climat et l'hydromorphie du sol n'étaient pas les seuls facteurs à considérer.

15.3.2 Les caractères physico-chimiques

Evoquer les caractères physico-chimiques des sols des terres basses de Guyane nous permet d'établir le lien entre leur spécificité et l'échec des cultures.

L'analyse des cartes pédologiques des années 1960 et 1970 montrent que les habitations en terres basses de la Guyane française ont été pour la plupart construites sur des terres constituées de pégasse. En ce qui concerne l'Approuague, les données cartographiques¹²⁹ indiquent des polders construits sur un sol dont l'épaisseur de pégasse atteindrait entre 10 centimètres pour certains, et 120 centimètres pour d'autres. Rien qu'en nous focalisant sur l'Approuague qui, avec Kaw, furent les quartiers les plus exploités, nous nous apercevons que les polders ont

¹²⁹ Guyane française, (1962), carte des sols des terres basses, 1/100000, Guisanbourg-Ouanary, ORSTOM, Section pédologique de l'Institut française d'Amérique tropicale – Fond topographique, établie par A. Lévêque.

certainement été placés sur un sol qui ne pouvait pas offrir de bons rendements, à cause de son caractère de sol à pégasse. On se rappelle d'ailleurs qu'il nous a été rapporté que « *de 1800 à 1801 et de 1803 à 1808, la colonie a dû cesser ses exportations de sucre, la production étant de trop mauvaise qualité* »¹³⁰. En effet, lorsque nous avons étudié les différentes cultures exploitées dans ces milieux, il a été conclu que les productions agricoles en terres noyées, notamment le sucre, étaient certes possibles, mais par rapport à celles des terres hautes, la qualité n'était pas très appréciée. Les terres basses produisaient en abondance mais la chimie de leur sol compromettait la qualité des cultures. Cette compromission serait-elle due à la présence de la pégasse, qui n'est pas *a priori* bonne pour de meilleurs rendements agricoles ?

Les polders de Mahury, selon les données cartographiques, ont été aussi construits sur un sol à pégasse dont l'épaisseur atteint jusqu'à 120 centimètres. Même conclusion avec les habitations d'Approuague qui, elles aussi reposaient sur de la pégasse, pauvre en éléments nutritifs.

Mettre en valeur une surface à grande quantité de pégasse implique une méthodologie plus rigoureuse que celle utilisée dans les endroits à faibles épaisseurs de tourbe. En effet, après le défrichement, la tourbe s'assèche en surface et, par conséquent il n'y a plus d'eau pour alimenter les plantes. Les travaux des habitations d'Approuague par contre, étaient soumises à une vitesse qui n'a pas permis aux propriétaires de bien établir les polders. Ce qui a entraîné l'asphyxie des plantes.

D'autre part, le taux de salinité a pu jouer un rôle non négligeable. En Guyane hollandaise, les planteurs laissaient reposer les surfaces à cultiver sous de l'eau douce ou l'eau de ruissellement pour baisser les teneurs en sels. Pour avoir des terrains prêts à la culture, il fallait ainsi attendre dix années. Cette technique hollandaise n'était sûrement pas la bienvenue en Guyane française, vu la fièvre qui s'emparait des cultivateurs qui voulaient à tout prix obtenir des résultats.

Au regard de cette analyse, nous ne pourrions pas tenir pour responsables la nature du sol de la Guyane française. Mais plutôt la manière dont les travaux ont été menés. Cela nous ramène à la responsabilité de l'Etat qui, malgré les financements, aurait pu veiller sur la façon dont chaque entrepreneur envisageait de poursuivre son projet de culture en terres basses.

¹³⁰ Le Roux *et al.*, (2009), Les Jésuites et l'esclavage Loyola : l'habitation des Jésuites de Rémire en Guyane française, Presses de l'Université du Québec, Canada, p. 30

Conclusion générale

Cette étude nous a plongés au cœur de la problématique de l'histoire des aménagements des milieux humides en zone équatoriale. De nos jours, ces écosystèmes sont toujours davantage menacés par la poussée grandissante de l'urbanisation et l'agriculture.

Dans cette étude, il nous a été possible de montrer comment les Français de Guyane ont tenté de mettre en valeur leurs terres basses. Nous avons analysé en particulier nombre de cartes et plans mis en disposition aux archives d'Outre-Mer d'Aix-En-Provence. A partir des photographies aériennes nous avons suivi, pour le secteur de Cayenne, la progression de cet aménagement. Ce qui a été un handicap à cette analyse, c'est l'absence de cartes ou d'images aériennes d'avant 1946. Elles nous auraient certainement apporté plus de détails sur la destruction de la mangrove dans cette partie de la ville de Cayenne. Nous aurions pu également déterminer quel a été finalement le projet exécuté car, plusieurs furent présentés à Malouet et Guisan, chefs des travaux.

En ce qui concerne la région d'Approuague, le traitement des images aériennes nous ont également permis d'avoir une vue d'ensemble sur toutes les concessions réellement mises en valeur. Effectivement, nous avons atteint notre but. La surface des terrains cultivés a été identifiée.

La difficulté rencontrée dans cette étude, était au niveau des correspondances manuscrites. Elles sont très riches mais illisibles pour certaines d'entre elles. Par conséquent, nous n'avons pas pu toutes les exploiter. Mais nous sommes sûrs d'avoir pu tirer le maximum possible d'information qu'il nous fallait.

Par ailleurs, cette étude pourrait être prolongée tant du point de vue archéologique qu'historique. Du point de vue archéologique, en ce qui concerne la vallée de l'Approuague, après deux siècles environ, les vestiges sont à peine perceptibles par photographies aériennes. Comme nous l'avons déjà admis, ces vestiges peuvent être ceux qui ont certainement résisté au temps. L'étude archéologique dans cette région peut en effet nous confirmer l'existence ou non d'autres vestiges qui auraient pu être cachés par le couvert végétal.

Du point de vue historique, l'agriculture des terres basses durant la colonisation ne doit pas être négligeable. En Guyane française, les vestiges du bagne sur l'île Royale dans les Iles du Salut sont présents et permettent aux visiteurs, et même à la population locale, de

s'imprégner de cette histoire qui est la leur. Cependant, l'histoire des polders au temps colonial n'est pas connue, sinon que par ceux qui s'y intéressent. Ces vestiges des polders sont les témoins de l'histoire agricole de ce pays. Ils constituent un véritable patrimoine colonial que les Guyanais pourraient léguer aux générations futures. Pour ce, les autorités devraient sortir ces vestiges de la végétation et en faire un site touristique.

Références archivistiques et bibliographiques

Cartes et plans

Carte du cours de la rivière de Kourou depuis son embouchure jusqu'au premier saut avec les habitations qui ont été tracées sur ses bords. Levée, tracée et dressée en 1764 par P. Boulogne et S. Mentelle, Ingénieurs et Géographes du roi. FRANOM24_14DFC0151_00_1A

Carte de la côte entre les rivières de Macouria et de Kourou, 1766. FRANOM24_14DFC0152_00_1A

Carte topographique des concessions situées au quartier d'Approuague, accompagnée du tableau statistique des dites concessions. Dressé par Noue, arpenteur juré du gouvernement. Soussigné en octobre 1852. Louvier St Mary. FRANOM_FM-SGGUYANE-H6-21_021

Croquis de la rivière d'Approuague et de ses nouvelles concessions en terres basses dont les unes ont déjà des dessèchements, des plantations, et les autres des défrichés, Guisan, 1784. FRANOM24_14DFC0393_00_1B

Plan général du terrain dont Mr Macaye, procureur général du conseil supérieur de Cayenne, a entrepris le dessèchement et la culture dans les vases et marécages couverts de palétuviers et d'autres arbres, dans le quartier nommé les Fonds de Rémire sur les bords des rivières de Cabassou et de Mahury. Levé et dressé par le Sr Tugny, ancien ingénieur et géographe du roi. Cayenne, 1774. FRANOM24_14DFC0232_00_1A

Plan de l'embouchure de la rivière de Mahuri sur lequel on voit la disposition des concessions en terres basses tracées dans cette partie, tant sur la rive droite de cette embouchure que sur le canal projeté qui doit communiquer de la rivière de Mahuri à celle de Kaw. Dressé par Mentelle, 1789. FRANOM_F3_289_17

Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne sur lequel on voit aussi les marécages couverts de palétuviers qui sont au sud et tout près de ces deux villes, (XVIII^{ème} siècle). FRANOM_F3_289_10_1

Plan sur lequel les deux villes de Cayenne sont réunies en une, suivant le projet de M. le Chevalier Turgot auquel on a joint le projet de dessèchement à exécuter dans les marécages qui sont au sud et tout près de ces villes, (XVIII^{ème} siècle). FRANOM_F3_289_10_2_RABAT

Plan de la ville de Cayenne sur lequel on a joint l'ancien dessèchement des marécages couverts de palétuviers, 1790. FRANOM_F3_289_21

Plan du canal de communication d'Approuague à Kaw tracé sur le terrain du 14 au 20 septembre 1789 en conséquence de la lettre de MM. les Administrateurs. Déposé le 27 octobre au greffe du tribunal terrier par M. Guisan, ingénieur agraire en chef, suivant acte sous le n° 23 à Cayenne. FRANOM_14DFC0493_00_1C

Plan de la partie exécutée du canal de Torcy et des habitations qui l'avoisinent. Dressé par Marcellin, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur du génie, août 1825. FRANOM24_14DFC0667_00_1A

Projet du dessèchement des palétuviers qui s'exécute près de la ville de Cayenne (XVIII^{ème} siècle). FRANOM_F3_289_16

Correspondances

A.N.O.M., Extrait du rapport du contrôleur colonial de Cayenne (M. Joret) sur la situation de son service au 1er avril 1846, Fonds ministériels, série géographique, cartons 63.

A.N.O.M., Fonds ministériels, série géographique, cartons 77.

Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-En-Provence, Microfilms internes C14, Bobine 32

Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-En-Provence, Microfilms internes C14, Bobine 55

Extrait du rapport du contrôleur colonial de Cayenne (M. Joret) sur la situation de son service au 1er avril 1846, FRANOM_FM-SGGUYANE-H6-21_021, Fonds ministériels, série géographique, cartons 63.

Bibliographie

AFES (Association française pour l'étude du sol) (2008), *Référentiel pédologique*, Editions Quae, 405 p.

AVRIL (Association pour la mise en valeur des rivières et les initiatives locales), Agréments Jeunesse et éducation populaire N° J 50-12- 92 (02-04-92), Protection de la nature (21-12-92), Education nationale (01-01-99), 2008, 7 p.

BAJOT, POIRRE, (1838), *Annales maritimes et coloniales*, 23e année, 2e série, tome 1, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 960 p.

BARONE-VISIGALLI E., (2010), *Histoire et archéologie de la Guyane française, les Jésuites de la Comté*, Ibis rouge, Paris, 2010, 365 p.

BARONE-VISIGALLI E., (2011) « Les Jésuites dans la région de Roura : un modèle d'exploitation agricole » In : *L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes*, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, pp.

BELROSE-HUYGHES V., (1984), « Sources et problématiques d'une histoire religieuse de l'esclavage en Guyane : XVII^{eme} – XVIII^{eme} siècles », In : *Dialogues d'histoire ancienne*, volume 10, pp. 397-411.

BELLIN J. N., (1768), *Description géographique de la Guyane, contenant les possessions et les établissements des Français, des Espagnoles, des Portugais, des Hollandais dans ces vastes pays*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 383 p.

BENOIT P. J., (1839), *Voyage à Surinam. Des descriptions des possessions néerlandaises dans la Guyane*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Bruxelles, 181 p.

BLANCANEUX P., (1981), *Essai sur le milieu naturel de la Guyane française*, Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, 126 p.

BORD NA MONA 1984-1985.-Fuel peat in developing countries. World Bank Technical Paper Number 14. Washington DC, the world bank, 146 p.

BOULET R., (1988), *Apport de la pédologie au développement*, ORSTOM, Cayenne, 11 p.

BRUGIERE J. M., (1963), « Etudes pédologiques et mise en valeur agricole de la Guyane française », Bul. Landbouwproef station in Surinam, C. R. Congrès sur les rech. Agron. des Guyanes, n° 82, Paramaribo, 107-111 pp.

BRUNETTI Jules, (1893), *La Guyane française : souvenirs et impression de voyage*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Tours, 296 p.

CARDOSO C. F., (1999), *La Guyane française (1715-1817) : aspects économiques et sociaux, contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, Ibis rouge Editions, Guadeloupe, 424 p.

CASTONNET DES FOSSES H., (1888), *La colonisation de la Guyane française*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Angers, 56 p.

CHANEAC L., LEGRAND C., (2009), *Synthèse bibliographique sur les zones humides de Guyane*, études réalisées dans le cadre des projets de service public du BRGM, BRGM/RP-577096-FR, 137 p.

CHERUINI Bernard., (2002), *Interculturalité et créolisation en Guyane française*, l'Harmattan, Paris, 277 p.

CHERUBINI Bernard, (2011), « Des Acadiens et des Canadiens dans les savanes de l'ouest entre 1764 et 1854 : de la curiosité généalogique à l'ethnographie historique », In : *L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes*, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, pp. 325-354.

Conseil Général des Ponts et Chaussées, (2003), *La protection contre la l'érosion marine du polder de Mana en Guyane*, Rapport n° 2003-0165-01, Etabli par Pierre Monadier, Ingénieur des Ponts et chaussées, 18 p.

Compagnie des Colons de la Guyane française, première série, n°1 à 5, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 1844, 245 p.

CUBIZOLLE H., MAYINDZA MOUANDZA M., MULLER F (2013), "Mires and histosols in French Guiana (South America): new data relating to location and area", *Mires and Peat*, vol. 12, article 03, International mire conservation group and international peat society, 10 p.

DAGET Serge, « Main d'œuvre et avatars du peuplement en Guyane française, 1817-1863 », In *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, Tome 79, n° 297, 4e trimestre 1992, pp. 449-474.

DANGOISE A., (1905), *Notes, essai et études sur la Guyane française et le développement de ses richesses aurifères, filoniennes et alluvionnaires*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF Paris, 225 p.

DEAL de Guyane (2014), *Rizières de Mana*, n° régional : 000 1000 4, n° national : 03 003 0028.

DEAL Guyane (2015), *Plan de gestion des risques 2016-2021*. District hydrographique de Guyane, 78 p.

DE NOUVION V., (1844), *Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane française*, Publication de la société d'étude pour la colonisation de la Guyane française, n°4, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 724 p.

DECAZE, (1826), *Compagnie de colonisation générale à la Guyane française*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 95 p.

DEGASTINE Civique, (1820), *Pétition à MM les députés des départemens, relative à l'abolition de l'esclavage dans les colonies française*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 24 p.

DEJEAN C.-F.-G., (1848), *Essai sur la question coloniale à la Guyane française*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 208 p.

DENIS F. J., (1823), *La Guyane ou histoire, mœurs, usages et costumes des habitants de cette partie de l'Amérique*. Tome I, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 215 p.

DENIS F. J., (1823), *La Guyane ou histoire, mœurs, usages et costumes des habitants de cette partie de l'Amérique*. Tome II, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 255 p.

DESCHAMPS L., (1935), *Histoire sommaire de la colonisation française*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 156 p.

DROHOJOWSKA A., (1854), *Histoire des colonies françaises : Antilles, Iles Bourbon, Guiane française*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 322 p.

DUCHESNE-FOURNET J., (1873), *La main d'œuvre dans les Guyanes*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 1873, 428 p.

DUFOURGE, (1839), *Voyage à Surinam : description des possessions néerlandaises dans la Guyane, Sociétés des beaux-arts, Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane française, Publication de la société d'étude pour la colonisation de la Guyane française, n°4*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 1844, 1839, 225 p.

DUPONT-GONIN P., (1970), *La Guyane française. Le pays, les hommes, ses problèmes et son avenir*, Genève, 1970, 227 p.

DUVAL J., (1864), *Les colonies et la politique coloniale de la France*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Paris, 1864, p

EBION S., HO FONG CHOY CHOUCOUTOU L., LATIDINE S., ZONZON J., (2014), *Les résistances à l'esclavage en Guyane, XVIIe – XIXe siècles*, Le Jeune Historien Guyanais n°2, Ibis Rouge Editions, 94 p.

EPAILLY E., (2011), « Le marronnage en Guyane dans la première moitié du XIX^e siècle » *In : L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes*, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, pp. 509-512

EYNARD C., (1827), *Le chevalier Guisan : sa vie et ses travaux à la Guyane*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « Manioc », Bordeaux, 416 p.

FLORY Céline, (2011), « Le Noir » : permanence des représentations et travail libre (1848 – 1860) », *In : L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes*, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, pp. 393 – 406.

France, *Annales maritimes et coloniales*, (1838), Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Tome I, 23e année, 2e série, Paris, 960 p.

FRANCE, Ministère de la Marine et des Colonies, (1855), *Précis sur la colonisation des bords de la Mana, à la Guyane française*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 88 p.

FRANCE, ministère de la Marine et des Colonies, (1858), *Notices statistiques sur les colonies françaises*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 271 p.

FROUIN P. (1997), *Revue des connaissances sur la zone côtière de la Guyane française*, Programme national d'océanographie côtière, IFREMER, bibliothèque de Brest, 85 p.

GAFFAREL P., (1899), *Les colonies françaises*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Paris, 616 p.

GALARD DE TERRAUBE V., (1799), *Tableau de Cayenne ou de Guiane française, contenant des renseignements exacts sur son climat, ses productions, les différentes ressources que l'on y trouve et le degré de prospérité dont cette colonie est susceptible*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Paris, 240 p.

GARDEL A. et GRATIOT N., (2003), *Dynamique littorale et impacts socio-économiques en Guyane française*. Approche par télédétection spatiale. I.R.D, Rapport intermédiaire, 28 p.

GENSAC E., (2012), *Dynamique morpho-sédimentaire d'un littoral sous influence amazonienne : Impact des forçages hydrosédimentaires sur la migration des bancs de vase et la mangrove côtière : Le cas de la Guyane française*, thèse pour obtenir le grade de docteur, Université du littoral côte d'Opal, 216 p.

GIACOTTINO J.-C., (1984), *Les Guyanes (Guyana, Surinam, Guyane française)*, Presses Universitaires de France, Paris, 127 p.

GODFROY-TAYART de BORMS Marion, (2011), « Partir pour Kourou : politiques inédites d'une émigration » In : *L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes*, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, pp. 315-323.

GUISAN J. S., (1788), *Traité sur les terres noyées de la Guiane, appelées communément TERRES BASSES, sur leur dessèchement, leur défrichement, leur culture & l'exploitation de leur production ; avec des réflexions sur la régie des esclaves & autres objets*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes « *Manioc* », Cayenne, 346 p.

GUYANE, (1881), *Conseil général, Projet de colonisation à la Guyane française, présenté au conseil général par Roubeaud Charles, dans sa séance du 19 novembre 1881*, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Cayenne, 7 p.

HAURIGOT G. ; HUE F., (1886), *Nos grandes colonies. Amériques : les Antilles : la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Saint-Martin, Saint-*

Barthélemy : la Guyane, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 365 p.

HUE F., (1892), *La Guyane française*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 248 p.

HURAUULT J.-M., GRELAND François et Pierre, (1998), *Indiens de Guyane. Wayana et Wayampi de la forêt*, Ed. Autrement, Paris, 198 p.

HURAUULT J. M., (1989), *Français et Indiens en Guyane*, Guyane presse diffusion, Editeur-Cayenne, 224 p.

IMMIRZI C.P., MALTBY E., CLYMO R.S., (1992) The global status of peatlands and their role in carbon cycling. Report N° 11, Wetlands Research Group, Friends of the Earth, London, 145 p.

IMMIRZI et al., (1992), Tropical peatlands: distribution extent and carbon storage-uncertainties knowledge caps, 7 p.

ITIER J., (1844), *Notes Statistiques sur la Guyane française, extrait des annales maritimes et coloniales*, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, 110 p.

IRD, (2001), *Cartographie agro-pédologique des sols guyanais à partir des documents existants et intégration dans un SIG*, rapport général de fin de convention, 146 p.

JAMIN J.-Y., (1986), *L'agriculture de décrue dans la vallée du fleuve sénégal : les cultures traditionnelles du Waalo et du Falo*, Département de recherches sur les systèmes de production et le transfert de la technologie en milieu rural, 126 p.

JAVOUHEY Anne-Marie, (1994) *Correspondance 1798-1838*, Préface du Cardinal Cantin, Editions du Cerf, 558 p.

L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, (2011), actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, 635 p.

LABORIA, (1843), *De la Guyane française et de ses colonisations*, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, 124 p.

LAMAISSON Denis, (2010), « La Guyane fut-elle un jour prospère ? Idéologie et propagande coloniale au XIX^{ème} siècle », *Guyane et mémoire*, Colloque international de Cayenne, 16-19 novembre 2010, organisé par la SAAHG et l'APHGG, vidéo diffusé sur Manioc, <http://www.manioc.org>

LAROCHE C., (1822), *De la Guyane, de son état physique, de son agriculture, de son régime intérieur et du projet de la peupler avec des laboureurs européens, ou examen d'un écrit de M. le Marquis de Barbé-Marbois sur le même sujet, suivi de considérations sur le commerce colonial de la France et sur l'administration spéciale des colonies*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 220 p.

LAROCHE C., (1822), *Notice sur la Guyane française suivi des motifs qui font désirer que la colonisation projetée sur la Mana soit dirigée par une association, en concurrence avec le Gouvernement*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 20 p.

LAURE, B., (1834), *La Guyane française et l'ordre de Saint-Joseph de Cluny*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 68 p.

LAWRENCE C. Jennings, (2011), « Peuplement d'Américains en Guyane : une colonisation avortée, 1819 - 1822 », In : *L'Histoire de la Guyane française depuis les civilisations amérindiennes*, sous la direction de S. Mam Lam Fouck et J. Zonzon, actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005, Cayenne, pp. 355-367.

LE BARON de MALOUE, (1862), *Mémoires de Malouet*, Tome premier, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 456 p.

LE BARON de MALOUE, (1862), *Mémoires de Malouet*, Tome second, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 511 p.

LE BLOND F., (1843), *Projet d'une colonisation agricole et industrielle à fonder à la Guyane française*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 20 p.

LECHEVALLIER St-A., J., (1822), *Commission de colonisation de la Guyane française*, extrait du procès-verbal de la séance du 4 mars 1822. Explications, présentations par M. Jules Lechevallier, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 24 p.

LE ROUX *et al.* (2012) *Jean Samuel Guisan. Le Vaudois des terres noyées, ingénieur à la Guyane française 1777-1791*, Ibis Rouge Editions, Matoury (Guyane), 333 p.

LE ROUX Y., (1992), « La révolution agricole des terres basses au XVIII^{ème} siècle en Guyane », In *Evolution des littoraux de Guyane et de la zone de la caraïbe méridionale pendant le quaternaire*, Paris, ORSTOM, pp. 327-345

LE ROUX Y., AUGER R., CAZELLES., (2009), *Les Jésuites et l'esclavages Loyola : l'habitation des Jésuites de Rémire en Guyane française*, Presses de l'Université du Québec, Canada, 289 p.

LEPELLETIER de St-Remy, (1882), *De quelques essais de colonisation européenne sous les tropiques*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 87 p.

LESCALLIER Daniel, (1798), *Exposé des moyens de mettre en valeur et administrer la Guiane, orné d'une carte*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 272 p.

LESCALLIER Daniel, (1798), *Notions sur la culture des terres basses dans la Guiane, et sur la cessation de l'esclavage dans ces contrées ; extrait du voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane du capitaine Stedman*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 106 p.

LESCALLIER Daniel, (1789), *Réflexions sur le sort des Noirs dans nos colonies*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 74 p.

LEVAT M. E. D., (1898), *Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en Guyane française*. Rapport à M. le Ministre de l'Instruction Publique sur l'exploitation de l'or en Guyane, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », p. 243

LEVEQUE A., (1962), *Mémoire explicatif de la carte des sols des terres basses de Guyane française*, O.R.S.T.O.M, Institut Française d'Amérique Tropicale, 83 p.

LEVEQUE A., (1967), *Les sols ferrallitiques de Guyane française*, Mémoires O.R.S.T.O.M. n°3, Paris, 167 p.

Les zones humides de la Guyane, Numéro spécial de Nature Guyanaise, édité à l'occasion du séminaire Ramsar sur les zones humides, Cayenne- 26 avril-1er mai 1993. Avec le concours du Ministère de l'Environnement, 21 p.

LOTBINIERE (de) J., (1843), *Notices Statistiques sur la Guyane : extraits des notices sur les colonies françaises*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 180 p.

MALOUET V. P., (1802), *Collection de mémoire et correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guiane française et hollandaise*, Tome I, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 499 p.

MALOUET V. P., (1802), *Collection de mémoire et correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guiane française et hollandaise*, Tome II, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 398 p.

MALOUET V. P., (1802), *Collection de mémoire et correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guiane française et hollandaise*, Tome III, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 403 p.

MALOUET V. P., (1853), *Voyage dans les forêts de la Guyane française*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 128 p.

MAM LAM FOUCK S., (1987), *Histoire de la société guyanaise. Les années cruciales, 1848-1946*, Editions Caribéennes, 253 p

MAM LAM FOUCK S., (2002), *Histoire générale de la Guyane française*, Ibis rouge, Paris, 217 p.

MAM LAM FOUCK S., (2011), *Le poids du bagne dans l'économie guyanaise*, Université des Antilles et de la Guyane, service commun de la documentation, Regard sur l'histoire, Vidéo diffusée sur manioc, <http://www.manioc.org>

MARCHAND-THEBAULT, (1960), « L'esclavage en Guyane française sous l'ancien régime » in : *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome n° 47, premier trimestre 1960, pp. 5-75.

MAYINDZA MOUANDZA M., (2012), *Cartographie et estimation des superficies des histosols de la Guyane française*, EVS-ISTHME URM 5600 CNRS, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 35 p.

M. B. R., (1827), *Généralité sur la Guyane française et projets d'amélioration de cette importante colonie*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Bordeaux, 104 p.

MARCHAL E., (1852), *La vérité sur Cayenne : avantages d'une nouvelle colonisation à la Guyane française*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 132 p.

MARIUS C., (1973), *Notice explicative n° 47*, carte pédologique de ROURA, 1/50000, ORSTOM, Paris, 29 p.

MAZIERES Stéphane, (2006), *Le peuplement amérindien de la Guyane française : apport des marqueurs moléculaires*, Thèse de doctorat de l'université de Toulouse III et de la universidade federal do rio de sul, 244 p.

MERIGNHAC A., (1912), *Précis de législation et d'économie coloniale*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 1012 p.

MILLIROUX F., (1846), *Guyane française, examen et critique du projet de MM. Sauvage, de Saint-Quentin, de Jules Lechevallier et Favard pour l'exploitation de la population et du territoire de cette colonie*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 72 p.

Ministère de la Marine et des colonies, (1842), *Précis historique de l'expédition de Kourou 1763-1765*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 79 p

MOLLARD E., WALTER A., (2008), *Agricultures singulières*, IRD, 343 p.

MONGROLLE, (1802), *La France équinoxiale ou exposé-sommaire des possessions de la République sous l'équateur, comprenant une réfutation en faveur de la Guyane française, des vues d'établissement dans cette partie... ; suivi du rapport ordonné par la société libre d'agriculture... de la Seine sur ce mémoire... et de l'opinion de M. Malouet... sur cette colonie*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 122 p.

MONGROLLE, (1790), *Mémoire sur les terres basses d'Approuague, colonie de Cayenne, avec des vues d'établissement dans les plaines de Kaw*, dédié à l'Assemblée nationale, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 28 p.

MONTABO B., (2004), *Le grand livre de l'histoire de la Guyane, de 1848 à nos jours*, Ed. Orphie, La Réunion, Vol. 1, 329 p.

MONTABO B., (2004), *Le grand livre de l'histoire de la Guyane, de 1848 à nos jours*, Ed. Orphie, La Réunion, Vol. 2, 715 p.

MOURIE J.-F. H., (1874), « *La Guyane française ou notices géographiques et historiques sur la partie de la Guyane habitée par les Colons, au point de vue de l'aptitude de la race blanche à exploiter, de ses mains, les terres de cette colonie ; accompagnées des cartes de la Guyane, de la ville de Cayenne, des îles du salut et d'un aperçu sur la transportation*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 367 p.

N'DIAYE T. (2008), *Le génocide voilé. Enquête historique*, Collections Continents Noirs, Gallimard, 320 p.

Notices statistiques sur le Guyane française. Extrait des notices statistiques sur les colonies françaises (1843), Publication de la société d'études, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, 200 p.

NOYER A. A. J., (1824), *Mémoires sur la Guyane française*, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, 132 p.

ORGEAS J., (1883), *La colonisation de la Guyane par la transportation. Etude historique et démographique*, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, 122 p.

PALISSE Marianne, *Savanes de Guyane française : la biodiversité bousculée par la diversité culturelle*, Ethnographie.org, Numéro 27, décembre 2013

PARISSET, (1851), *La colonisation blanche à la Guyane française*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 24 p.

PFADENHAUER J., SCHNEEKLOTH H., SCHNEIDER R., SCHNEIDER S., Mire distribution. In, HEATHWAITE A.L., GÖTTLICH K. (Eds.), (1993), *Mires: Process, Exploitation and Conservation*, Wiley, pp. 77-121.

PIANTONI Frédéric, (2009), « La question migratoire en Guyane française, Histoire, Société, et Territoire », In *Hommes et Migrations*, Histoires des immigrations : Panorama régional, Volume II, pp. 198-216.

PIANTONI Frédéric, (2008), *Histoire et mémoire des immigrants en régions et dans les départements d'Outre-Mer*, Rapport final de recherche – l'ACSé, marché n° 2006 35 DED 03/ Lot 25 Guyane française, Université de Reims Champagne – Ardenne, 223 p.

POLDERMAN Marie, (2010), *La traite atlantique vers la Guyane : 1664 – 1829*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », 46 p.

Publication de la société d'étude n°2. (1843), *Notice statistique sur les colonies françaises*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 198 p.

PONCET de la Grave, (1770), *La Révolution française et l'abolition de l'esclavage*, textes et documents, Tome I, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 29 p.

PUYO Jean-Yves, *La question de l'esclavage dans les nouveaux projets pour la Guyane française de la période de Laussat (1819-1823)*, Guyane et mémoire, Colloque international de Cayenne, 16-19 novembre 2010, organisé par la SAAHG et l'APHGG, vidéo diffusé sur Manioc, <http://www.manioc.org>

RENARD D., (2010), *Histoire et écologie des complexes des champs surélevés dans les savanes côtières de Guyane français*, thèse de l'université de Montpellier 2, 245 p.

RIVIERE LEON, (1866), *La Guyane française en 1865 : aperçu géographique historique, législatif, agricole, industriel et commercial*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Cayenne, 386 p.

ROSTAIN S., « Le littoral des Guyanes, héritage de l'agriculture précolombienne », in *Etudes Rurales*, Editions de l'école de hautes études en sciences sociales, janvier-juin 2008, 9-38 pp.

ROSTAIN S., (2013), *Amazonie aérienne. Sculpture précolombienne du paysage*, Equateur, 163 p.

ROSTAIN S., (2010), *De Cayenne aux Andes. Archéologies en Amazonie. Volume 1 : l'île de Guyane : paysages précolombiens entre la caraïbe et l'Amazone*, Thèse en vue d'obtenir l'habilitation à diriger les recherches, Université PARIS 1/Panthéon-Sorbonne, 342 p.

ROSTAIN S., (2012) « Les savanes du littoral, héritage d'une histoire oubliée », Des paysages façonnés par l'homme, In *Guyane océane*, Editions IRD, pp. 352 - 367

ROUBEAU Charles, (1881), *Projet de colonisation à la Guyane française, présenté au conseil général, dans sa séance du 19 novembre 1881*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Cayenne, 7 p.

ROUGIER J.-C. Paul, (1895), *Précis de législation et d'économie coloniale*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 536 p.

ROUSSEL E., (2007), *Les mangroves de l'outre-mer française. Ecosystèmes associés aux récifs coralliens*, Conservatoire du littoral, 144 p.

SAINT AMANT, (1822), *Des colonies : particulièrement de la Guyane française, en 1821*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 272 p.

SAGOT P., (1873), *Agriculture de la Guyane française, 1855-1860*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 428p.

SAGOT P., (1873), *De quelques opérations générales de cultures*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, 32 p.

SHRIER C. W.1985.-Tropical peat resources-an overview. Proceedings of Tropical peat resources-Prospects and Potentials Symposium, Kingstown, Jamaica, International 1985, Peat Society, Helsinki University Press, 684 p.

SIEFFERRMAN R. G. (1998), Le système des grandes tourbières équatoriales, In *ann. Géo.* n° 544, pp. 642 – 666

SOLEAU A., (1835), *Notes sur les Guyanes française, hollandaise, anglaise et sur les Antilles françaises (Cayenne, Surinam, Demerary, la Martinique, la Guadeloupe), Extraits des annales maritimes*, Bibliothèque numérique « Gallica », BNF, Paris, 98 p.

SOLEAU A., (1824), *Notes sur les colonies de Surinam et de Demerary. Notes de M. Zeni, Ingénieur de la marine*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », p. 108

STEDMAN J. G. ; GABRIEL J., (1799), *Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane, contenant la relation de cinq années de courses et d'observations faites dans cette contrée intéressante et peu connue, avec des détails sur les Indiens de la Guiane et les Nègres : suivi du tableau de la colonie française de Cayenne*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, Tome Second, 440 p.

STEDMAN J. G. ; HENRY P.F., (1798), *Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane, contenant la relation de cinq années de courses et d'observations faites dans cette contrée intéressante et peu connue, avec des détails sur les Indiens de la Guiane et les Nègres : suivi du tableau de la colonie française de Cayenne*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « Manioc », Paris, Tome III, 520 p.

THESEE Françoise, « Un mémoire inédit de Victor Hugues sur la Guyane », In *Revue d'Histoire d'Outre-Mer*, Tome 57, n° 209, 4e trimestre 1970, pp. 469-502.

TERNAUX-COMPANS H., (1843), *Notice historique sur la Guyane française*, Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie plateau des Guyanes, « *Manioc* », Paris, 192 p.

VACHON N., (2003), L'envasement des cours d'eau : processus, causes et effets sur les écosystèmes avec une attention particulière aux Catostomidés dont le chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*), Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, 56 p.

VIALA F., (1887), *Les trois Guyanes : française, hollandaise et anglaise*, Bibliothèque numérique « *Gallica* », BNF, Paris, 60 p

VOST J. (1959), « Surinam et Guyane britannique », In *L'information géographique*, volume 22, n° 4, pp. 139 – 148

Table des illustrations

Figure 1 : Carte de la localisation de la zone d'étude en Guyane française

Figure 2 : Localisation des éléments géomorphologiques du plateau continental

Figure 3 : localisation des bassins versants de Guyane française

Figure 4 : Abattis indien sur terre haute

Figure 5 : Cartographie des milieux humides de la Guyane française

Figure 6 : Echantillon de tourbe issu de la forêt marécageuse de Kaw (profondeur = 85 cm)

Figure 7 : Tourbe de la Crique Jacques

Figure 8 : Les mangroves de Montsinéry

Figure 9 : Les marais de Kaw à l'est de la Guyane

Figure 10 : Savane sarcelle dans la région de Mana

Figure 11 : Les pripris de Yiyi à Eleocharis sp. près de Sinnamary

Figure 12 : extrait de la carte de Guisanbourg – Ouanary (1962)

Figure 13 : Champs surélevés pour le riz au Sénégal

Figure 14 : Village de Transmigrants à Palingkau (Kalimantan-Centre)

Figure 15 : Localisation des champs surélevés arauquinoïdes des Guyanes.

Figure 16 : Interprétation stéréoscopique du complexe de K-VIII à l'ouest de Kourou. La zone violette correspond à la partie humifère raclée de la barre pré littorale

Figure 17 : Complexe des champs surélevés de la Guyane française situé à Malmanoury

Figure 18 : Complexe des champs surélevés de la Guyane française situé à Sinnamary

Figure 19 : Plan de Cayenne envoyé par M. de Férolles, (Gouverneur de Cayenne de 1690 à 1705).

Figure 20 : Carte de la « Guiane française » dressée par ordre du gouvernement par Simon Mentelle, juin 1778. Le secteur de Cayenne localisé en rouge sur la carte

Figure 21 : Noirs sur un rivage se lamentant de voir embarquer d'autres noirs sur un bateau

Figure 22 : Scène de vente d'esclaves avec un blanc examinant un esclave. Présence de cinq autres esclaves en arrière-plan et un portant la marque de l'esclavage

Figure 23 : Noir suspendu vivant par les côtes

Figure 24 : Noirs affranchis lancés à la poursuite d'esclaves fugitifs en Guyane, gravure parue dans Jules ferrario, Le costume ancien et moderne, Milan 1819.

Figure 25 : Un "chasseur nègre" chargé de la capture de nègres marron

Figure 26 : Plan de la colonie pénitentiaire du Maroni en 1883

Figure 27 : Polder construit par des bagnards près d'Organabo

Figure 28 : carte de localisation des habitations de Kourou

Figure 29 : Carte du cours de la rivière de Kourou depuis son embouchure jusqu'au premier saut avec les habitations qui ont été tracées sur ses bords. Levée, tracée et dressée en 1764 par P. Boulogne et S. Mentelle, Ingénieurs et Géographes du roi

Figure 30 : Carte du cours de la rivière de Kourou depuis son embouchure jusqu'au premier saut avec les habitations et les autres établissements qui ont été tracés sur ses bords. Levée, tracée et dressée en 1764 par P. Boulogne et S. Mentelle, Ingénieurs et Géographes du roi.

Figure 31 : extraits des cartes de ressources en sols de Guyane, esquisse à 1/100000 des unités agronomiques déduites des cartes pédologiques. Savane Matiti (à gauche) et Kourou – Sinnamary (à droite)

Figure 32 : Carte de la côte entre les rivières de Macouria et de Kourou, 1766

Figure 33 : Localisation du polder de Rémire à Cayenne

Figure 34 : Plan général du terrain dont Mr Macaye, procureur général du conseil supérieur de Cayenne, a entrepris le dessèchement et la culture dans les vases et marécages couverts de palétuviers et d'autres arbres, dans le quartier nommé les Fonds de Rémire sur les bords des rivières de Cabassou et de Mahury. Levé et dressé par le Sr Tugny, ancien ingénieur et géographe du roi. Cayenne, 1774

Figure 35 : Levée des plantations de la colonie du Surinam 177...

Figure 36 : Plan de dessèchement d'une sucrerie d'Approuague selon les procédés hollandais conçu par Guisan en 1780

Figure 37 : localisation de la rive droite de Mahury et la rive gauche de Kaw

Figure 38 : Extrait des cartes de ressources en sols de Guyane, esquisse à 1/100 000 des unités agronomiques déduites des cartes pédologiques. Cayenne – Régina

Figure 39 : Localisation du sud de Cayenne

Figure 40 : Plan de l'ancienne et de la nouvelle ville de Cayenne. On y distingue les marécages couverts de palétuviers au sud, près de ces deux villes (XVIIIème siècle)

Figure 41 : Plan sur lequel les deux villes de Cayenne sont réunies en une, suivant le projet de M. le Chevalier Turgot auquel on a joint le projet de dessèchement à exécuter dans les marécages qui sont au sud et tout près de ces villes, (XVIIIème siècle)

Figure 42 : projet de dessèchement des palétuviers qui s'exécute près de la ville de Cayenne

Figure 43 : Plan de la ville de Cayenne sur lequel on a joint l'ancien dessèchement des marécages couverts de palétuviers, 1790

Figure 44 : Plan de l'ancienne et nouvelle ville de Cayenne et des palétuviers qui les bordent.

Figure 45 : projet 1 : aménagement au sud de Cayenne (1778)

Figure 46 : Projet 2 : aménagement du sud de Cayenne

Figure 47 : aménagement du sud de Cayenne 1946

Figure 48 : aménagement du sud de Cayenne en 1956

Figure 49 : aménagement au sud de Cayenne en 1969

Figure 50 : aménagement au sud de Cayenne en 1976

Figure 51 : extrait de la carte pédologique de Cayenne (N.O).

Figure 52 : Plan de l'embouchure de la rivière de Mahuri sur lequel on voit la disposition des concessions en terres basses tracées dans cette partie, tant sur la rive droite de cette embouchure que sur le canal projeté qui doit communiquer de la rivière de Mahuri à celle de Kaw. Dressé par Mentelle, 1789.

Figure 53 : Vestiges des polders Marianne sur la rive droite de l'embouchure de mahury

Figure 54: extrait de la carte pédologique de Cayenne – Régina

Figure 55 : Croquis de la rivière d'Approuague et de ses nouvelles concessions en terres basses dont les unes ont déjà des dessèchements, des plantations, et les autres des défrichés, Guisan, 1784

Figure 56 : Carte topographique des concessions situées au quartier d'Approuague, accompagnée du tableau statistique des dites concessions. Dressé par Noue, arpenteur juré du gouvernement. Soussigné en octobre 1852. Louvier St Mary.

Figure 57 : extrait de la carte pédo de Guisanbourg – Ouanary

Figure 58 : Vestiges de polders dans la région d'Approuague réalisé à partir de 1750

Figure 59 : Carte IGN actuelle avec anciens aménagements sur la rivière de Kaw

Figure 60 : Plan du canal Laussat, 1821

Figure 61 : Plan du canal de communication d'Approuague à Kaw tracé sur le terrain du 14 au 20 septembre 1789 en conséquence de la lettre de MM. les Administrateurs. Déposé le 27 octobre au greffe du tribunal terrier par M. Guisan, ingénieur agraire en chef, suivant acte sous le n° 23 à Cayenne.

Figure 62 : Rivière de Kaw, une quinzaine de kilomètres en aval du village de Kaw

Figure 63 : Plan de la partie exécutée du canal de Torcy et des habitations qui l'avoisinent. Dressé par Marcellin, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur du génie, août 1825

Figure 64 : Plan du Bourg d'Approuague, mars 1789

Figure 65 : Caisson et porte coulissante d'un coffre, sorte de petite écluse, utilisée pour contrôler la circulation de l'eau dans les polders. D'après un dessin de l'ingénieur Jean Baptiste Tugny

Figure 66 : Marche à travers les marais de Guyane, Johnson 1794 (Extrait de Stedman)

Figure 67 : Nègres creusant un canal

Figure 68 : Polder rizicole de la savane Sarcelle

Figure 69 : Image aérienne du polder rizicole de la savane sarcelle

Figure 70 : Ancienne rizière de Mana

Figure 71 : carte des territoires investis dans les terres basses de Guyane française depuis le XVIIIème siècle jusqu'à nos jours.

Figure 72 : carte de 1778 de la partie à aménager au sud de Cayenne

Figure 73 : Sud de Cayenne en 1987

Figure 74 : carte des concessions attribuées sur l'Approuague

Figure 75 : cartes des concessions attribuées sur l'Approuague au XVIIIème siècle

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les principaux bassins versants de Guyane française

Tableau 2 : Succession des séries sédimentaires sur la plaine côtière de la Guyane française

Tableau 3 : Date des convois et nombre d'immigrants lors de l'expédition de Kourou

Tableau 5 : Répartition des bestiaux dans la colonie en 1837

Tableau 6 : Statistique des concessions situées sur l'Approuague entre 1848 et 1852

Tableau 7 : Habitations de Kaw entre 1848 et 1852

Tableau 8 : Evolution des superficies de la mise en culture du riz entre 1975 et 1992 à Mana

Table des matières

Résumé :	2
Summary:	3
Remerciements	4
Introduction générale.....	5
1. La Problématique	7
2. La Présentation de la zone d'étude.....	11
2.1 Le climat	13
2.2 La géomorphologie du littoral guyanais.....	14
2.3 L'hydrographie.....	15
2.4 De la nature des terres.....	16
3. L'importance spatiale des écosystèmes humides dans la zone du littoral	23
3.1 Les tourbières	24
3.2 La mangrove	36
3.3 Les marais ou savanes naturelles	37
3.4 La grande forêt marécageuse.....	38
4. Méthode et outils.....	39
4.1. L'exploitation des cartes.....	39
4.2 Travail d'interprétation des photographies aériennes.....	40
4.3 Géo-référencement des données à caractère géo-historique	41
4.4 La bibliographie	41
4.5 Les archives.....	42
4.6 La campagne de terrain.....	43
5. L'histoire de l'exploitation des terres basses en Guyane avant l'arrivée des Européens	44
5.1. Aperçu de l'histoire de la Guyane française.....	50
5.2 La premiers établissements coloniaux en Guyane	50
5.3 Les différentes étapes de la colonisation française en Guyane	51
5.4 De l'esclavage à sa première abolition.....	54
5.6 Le rétablissement de l'esclavage et son abolition définitive	59
6. Les perspectives de peuplement de la Guyane, une nécessité pour la mise en valeur de la colonie	60
6.1 L'expédition de Kourou	61
6.2 Le bagne ou la colonisation blanche en Guyane	62
6.3 Les Africains et Hindous comme immigrants engagés.....	64

Conclusion	65
7. 1763 - 1778 : des tentatives et des projets avortés dans les terres basses	69
7.2 Les échecs de premières tentatives de culture dans les terres basses	69
7.2.1 Les habitations en terres basses de Kourou	69
7.2.2 Les rives de Macouria	76
7.2.3 Le polder des Fonds de Rémire	77
7.2.4 L'exploitation de la rive droite de Tonnegrande	79
8. Les projets de culture en terres basse non réalisés	79
8.1 Le projet d'apprentissage des techniques de dessèchement des terres basses.....	80
8.2 Le projet des plantations d'épices.....	81
9. 1778 - 1850 : des changements radicaux dans la mise en valeur des terres basses.....	84
9.1 L'expérience de la Guyane hollandaise : un apport considérable à l'essor de l'expérience agricole des terres basses en Guyane française.....	87
9.1.2 Les techniques agricoles des Hollandais	90
9.1.3 Le choix d'un ingénieur agricole.....	91
9.2 Le développement des connaissances des sols des terres basses	92
9.2.1 La vérification des terres à assécher	93
9.2.2 Résultats de l'analyse des terrains	97
9.3.1 L'assèchement des environs de Cayenne.....	99
9.3.2 Le polder de Cayenne	104
9.3.3 Le secteur de Cayenne : approche diachronique	105
9.3.4 L'apport des photographies aériennes.....	110
9.3.5 L'assèchement des rives de Mahury	118
9.3.6 Les habitations de Kaw-Approuague.....	123
10. L'Approuague : centre des activités agricoles dans les terres basses.....	131
10.1. Les conséquences de la concentration des habitations sur l'Approuague et sur Kaw	134
10.2. Le quartier de Macouria	137
10.3. La Mana	137
10.4 La construction des canaux	139
10.4.1 Le canal Laussat	139
10.4.2 Le canal d'Approuague à Kaw	140
10.4.3 Le canal Torcy	141
10.4.5 La création des Bourgs	143
11. Les techniques d'aménagement des terres basses à des fins agricoles.....	145

11.1. Les techniques d'assèchement des terres basses	145
11.1.1 La construction d'un atelier.....	146
11.1.2 Le défrichement	147
11.1.3. L'assèchement de la partie à exploiter.....	147
11.2. La typologie des cultures des terres basses	150
11.2.1. La canne à sucre	150
11.2.2 Le rocou	152
11.2.4. Le coton	152
11.2.5. Le cacao	152
11.2.6. Le riz	153
11.2.7. Les ménageries	153
12. Les acteurs des travaux d'aménagement des terres basses	155
12.1. Les pouvoirs publics : l'Etat, le gouvernement.....	156
12.2. Les pouvoirs privés : les compagnies concessionnaires	156
12.3. Les habitants : propriétaires des plantations.....	156
12.4. Les esclaves	158
13. De 1928 à nos jours : l'échec de nouvelles tentatives : les rizières de la Mana.....	160
13. 1. Mère Javouhey : initiatrice des rizières de Mana dès 1848	161
13. 2. Le polder de Mana.....	162
Conclusion	165
14. Synthèse générale	167
14.1. Les territoires aménagés	167
14.2 La Chronologie de l'activité des terres basses	170
14.3 Le secteur de Cayenne	173
14.4. La vallée d'Approuague	176
15 : Discussion	180
15.1 Le rôle de l'Etat et des compagnies concessionnaires	181
15.1.1 La mauvaise gouvernance	181
15.1.2 La mauvaise répartition des terrains.....	182
15.1.3 La préférence d'une région plutôt qu'une autre.....	182
15.2. Quelle est la responsabilité de l'abolition de l'esclavage	184
15.3. Quelles responsabilités accordées aux facteurs naturels ?.....	184
15.3.1 Le climat et l'hydromorphie du sol.....	185
15.3.2 Les caractères physico-chimiques	186

Conclusion générale	188
Références archivistiques et bibliographiques.....	190
Table des illustrations.....	206
Liste des tableaux.....	210